

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009

SIGLES	SIGNIFICATION
ABF	Architectes des Bâtiments de France
ACI	Ateliers et Chantiers d'Insertion
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
ADOMA	Ce n'est pas un sigle – du latin " ad " et " domus " (vers la maison) – ex SONACOTRA
ADS	Application du droit des sols
AE	Autorisation d'engagement
AGEFIPH	Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion ^o professionnelle des personnes handicapées
AI	Association intermédiaire
AMAVIP	Association de médiation et d'aide aux victimes d'infractions pénales
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANATEC	Archives nationales audiovisuelles du travail des entreprises et des collectivités - Association
ANPE	Agence Nationale pour l'emploi
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ANSP	Agence Nationale des Services aux Personnes
ANTS	Agence Nationales des Titres Sécurisés
AOS	Autorisation d'occupation des sols
APCM	Assemblée Permanente des Chambres de Métiers
APLD	Activité partielle de longue durée
ARE	Aide au retour à l'emploi
ARP	Aide à la réinsertion professionnelle
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
ASS	Allocation spécifique de solidarité
ASSEDIC	association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ASV	Atelier santé ville
ATESAT	Assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire
BA à BH	Codes internes à la DCCRF
BG 71	Boutique de Gestion 71
BIEC	Brigade Inter régionale d'Enquête de Concurrence
BN	Identification d'une enquête nationale
BOP	budget opérationnel de programme
BTP	Bâtiment et travaux publics
CA	Contrat d'avenir
CACVB	Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.
CAD	Contrat d'Agriculture Durable
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse des allocations familiales
CAMVAL	Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Val de Saône
CATG	Centre administratif et technique de la gendarmerie

SIGLES	SIGNIFICATION
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CAV	ANCIEN Contrat d'avenir (dans le secteur non marchand)
CCAS	Centre communal d'action social
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCM	Communauté Creusot-Montceau
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDCI	Commission départementale de la coopération intercommunale
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDN	Centre dramatique national – Théâtre Dijon Bourgogne
CDRNM	Commission départementale des risques naturels majeurs
CGI	Code général des impôts
CHAM	Classes à horaire aménagé
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIE	Contrat initiative emploi
CISPD	Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
CIVIS	contrat d'insertion dans la vie sociale
CLEA	Contrat local d'éducation artistique
CLEP	Comité Local d'examen de Projet
CLIC	Comité local d'information et de concertation
CLIS	Classe d'intégration scolaire
CLSPD	Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CNAC	Commission national d'aménagement commercial
CNC	Centre national du cinéma
CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNMH	Commission nationale des monuments historiques
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
COD	Centre opérationnel départemental
CODAMUPST S	Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente et Permanence des Soins et de Transports sanitaires
CODERST	Conseil départemental des risques sanitaires et technologiques
COPERSAT	Comité permanent de lutte contre le saturnisme
COFIL	Comité de pilotage
CP	Crédit de paiement
CPE	Convention Promotion de l'Emploi
CRCI	Chambre régionale de commerce et d'industrie
CREPS	Centre d'éducation populaire et de sport
CRMA	Chambre régionale des métiers et de l'artisanat
CRMH	Conservation Régionale des Monuments Historiques
CRPS	Commission régionale du patrimoine et des sites
CSP	"Circonscription de Sécurité Publique (ressort d'un commissariat)"
CTP	Comité technique paritaire

SIGLES	SIGNIFICATION
CTR	Comité technique radiophonique
CU	Certificat d'urbanisme
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DA2E	Département de l'Action et de l'Expertise Economiques
DAAC	Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
DALO	Droit au logement opposable
DAPES	Dispositif Départemental d'Appui à la Prévention de l'Exclusion du Système Educatif
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDCCRF	Direction départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DDE	Direction départementale de l'équipement
DDJSVA	Direction départementale de la jeunesse et de la vie associative
DDR	Dotation de développement rural
DDSP	"Direction Départementale de la sécurité publique
DDSV	Direction départementale des services vétérinaires
DDT	Direction Départementale des Territoires
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DEB	Dynamique Espoir Banlieue
DEVECO	Dispositif régionalisé de développement économique
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGCIS	Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
DGD	Dotation Globale de Décentralisation
DGE	Dotation globale d'équipement
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DGO	Document Général d'Orientation
DIACT	Délégation Interministérielle et à la Compétitivité des Territoires
DIRECCTE	Direction régionale des entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DJA	Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DNAP	Diplôme national d'art plastique
DNAT	Diplôme national des arts et techniques
DNO	Directive Nationale d'Orientation
DOCOB	Document d'objectifs
DP	Déclaration préalable
DP	Délinquance de proximité
DP	Délégation permanente
DPU	Droit à paiement unique
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRCA	Délégation Régionale au commerce et à l'artisanat

SIGLES	SIGNIFICATION
DRCCrF	Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DRTEFP	Direction Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EAC	Education artistique et culturelle
ECTS	Système européen des crédits de transferts (European Credit Transfert System)
EDEC	Engagement de développement de l'emploi et des compétences
EDSR	Escadron départemental de sécurité routière
EHPAD	Etablissement public d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EI	Entreprises d'insertion
EMA	Ecole municipale agréée
ENSAM	Ecole nationale supérieure des arts et métiers
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPV	Entreprise du patrimoine vivant
ERP	Etablissement recevant du public
ESST	Encéphalopathie subaiguë spongiforme transmissible
ETTI	Entreprise de travail temporaire d'insertion
FCO	Fièvre catarrhale ovine
FCTVA	Fonds de Compensation pour la TVA
FDI	Fonds départemental d'insertion
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural (orientation)
FEDER	Fond Européen de Développement Régional
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FIPJ	Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat
FLACR	Fonds locaux d'adaptation du commerce rural
FNADT	Fond National pour l'aménagement du Territoire
FNRT	Fond National de Revitalisation des Territoires
FRAC	Fonds régional d'art contemporain
FRAM	Fonds régional d'acquisition des musées
GAL	Groupement d'Actions Locales)
GAPS	Groupement d'Aide Psychologique et de Soutien
GDS	Groupements de Défense Sanitaire
GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
GGD	Groupement de gendarmerie départementale
GIP	Groupement d'intérêt public
GMS	Grandes et moyennes surfaces de vente
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et compétences
GRSP	Groupement régional de santé publique
HPST	loi " Hôpital, patients, santé, territoires " dite HPST
IAE	Insertion par l'activité économique
ICHN	Indemnités Compensatrices du Handicap Naturel

SIGLES	SIGNIFICATION
INRAP	Institut national des recherches archéologiques
IPPC	Directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (Integrated Pollution Prevention and Control)
IRA	Institut régional d'administration
IRILL	Insertion, Réinsertion Lutte contre l'Illettrisme
ISM	Institut supérieur des métiers
ISMH	Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques
ITEPSA	Inspection du travail de l'emploi et de la politique sociale agricoles
ITT	Inspection du travail dans les transports
ITT	Indemnité temporaire de travail
JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense
JO	Journal officiel
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
LIR	Librairie indépendante de référence (label LIR)
LME	Loi de modernisation de l'économie
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
LUTILEA	LUTte contre l'ILlettrisme, l'Exclusion et l'Analphabétisme
MAE	Mesures Agri-Environnementales
MCC	Ministère de la culture et de la communication
MDPH	Maison départementale des personnes handicapés
MEEF	Mission d'expertise économique et financière
MEF	Maison de l'emploi et de la formation
MH	Monument Historique
MILO	Mission locale
MISE	Mission Interservice de l'Eau
MISSA	Mission inter-services sécurité sanitaire des aliments
MOF	Meilleur ouvrier de France
MSA	Mutualité sociale agricole
NTIC	Nouvelle technologie de l'information et de la communication
OCMACS	Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OMC	Organisation mondiale du commerce (Genève)
ONAC-VG	Office national des anciens combattants et victimes de guerre
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
OPAC	Office Public d'aménagement et de Construction
OPJ	Officier de police judiciaire
ORGANIC	Caisse de compensation de l'organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce
ORS	Observatoire régional de la santé
PA	Permis d'aménager
PAC	Politique agricole commune
PAC	Pratiques anticoncurrentielles

SIGLES	SIGNIFICATION
PADT	Pôle Aménagement Durable des Territoires
PAVE	Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces
PC	Permis de construire
PCR	Pratique commerciale restrictive
PD	Permis de démolir
PDALPD	Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDASR	Plan départemental d'actions de sécurité routière
PDE	Plan de développement de l'exploitation
PDITH	Programme départemental d'insertion des travailleurs handicapés
PER	Pôle d'excellence rurale
PHAE	Primes Herbagères Agri-Environnementales
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PME	Petites et moyennes entreprises
PPAE	Projet personnalisé d'accès à l'emploi
PPM	périmètre de protection modifiée (PPM)
PPP	plan de professionnalisation personnalisé
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondations
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PRADO	Pour la réinsertion et l'accueil des oubliés
PRNP	Patrimoine rural non protégé (appellation du Conseil Général)
PRT	Patrimoine rural territorial (non protégé) (appellation du Conseil Régional)
PRU	Plan rénovation urbaine
PSEA	plan de soutien exceptionnel à l'agriculture
PSMV	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RLH	Reconnaissance de la lourdeur du handicap
RM	Registre des métiers
RNA	Répertoire national des associations
RQ	Régie de quartier
RSI	Régime social des indépendants
RSP	Relais de services publics
SAMU	Service d'aide médicale d'urgence
SARL	Société à responsabilité limitée
SCOP	Société coopérative ouvrière de production
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SEITA	Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes
SEM	Société d'économie mixte
SEMA	Société d'encouragement aux métiers d'art
SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique

SIGLES	SIGNIFICATION
SICED	Syndicat intercommunal de collecte et d'élimination des déchets
SIE	Service des impôts aux entreprises
SIE	Système d'information sur l'eau
SIV	Système d'immatriculation des véhicules
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple
SIVOS	Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
SMAC	Scènes de musiques actuelles (ministère de la culture)
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SPA	Société protectrice des animaux
SPE	Service public de l'emploi
SRA	Service régional de l'archéologie (DRAC)
TACLA	Taxe additionnelle à la cotisation locale d'activité
TATP	Taxe additionnelle à la taxe professionnelle
TH	Travailleurs handicapés
TIAC	Toxi infection alimentaire collective
TIG	Travail d'intérêt général
TN	Tâche nationale
TPE	Très petites entreprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UDCCRF	Unité départementale de la Concurrence, la Consommation et la Répression des Fraudes de Saône-et-Loire
UIMM	Union des industries et Métiers de la Métallurgie de Saône-et-Loire
VAE	validation des acquis de l'expérience
VAL	Mise en valeur des fonds en librairie (aide VAL)
VNF	Voies Navigables de France
ZAC	Zone d'aménagement concertée
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural urbain et du paysage

1. PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES

DIRECTION DES RESSOURCES

Effectifs de la Préfecture et des Sous-Préfectures (2009 par rapport à 2008)

2008 : 260 ETPT (*Equivalent Temps Plein Travaillé*)

2009 : 250 puis 249,5 ETPT avec la mise en place en juillet 2009 de la plate-forme régionale pour les demandeurs d'asile.

Différence : 10 puis 10,5 ETPT

Budget de la Préfecture et des Sous-Préfectures

	2008	2009	Evolution en %
	CP		
Titre 2 (rémunérations)	11 096 038,00	11 266 634,36 *	+ 1,54
Hors Titre 2	1 706 719,50	1 575 783,00	- 7,67
dont fonctionnement	1 529 984,11	1 397 649,58	- 8,65
dont immobilisations	176 729,23	178 133,42	+ 0,79

* dont 75 439,76 € pour les vacances payées pour les centres de vaccination anti-grippale.

BUREAU DU CABINET ET DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Sécurité intérieure et ordre public

Avec en filigrane les objectifs fixés en conseil départemental de sécurité (poursuite de la baisse de la délinquance : délinquance générale : - 2 %, délinquance de proximité : - 5 %, taux d'élucidation = 41 %), le cabinet a œuvré, comme à l'habitude, en matière d'appui de la coordination des services de police et de gendarmerie. Au delà des habituels suivi et exploitation des chiffres de la délinquance, le cabinet a notamment :

- coordonné l'action des services impliqués dans **le comité expérimental de lutte contre la fraude financière** (fraude documentaire, fraude sociale, fraude fiscale),
- mis en place **l'état major départemental de sécurité** (lutte contre la délinquance dans les quartiers sensibles, sécurisation des établissements scolaires, lutte contre l'économie souterraine, ...) et ses corollaires (développement de la prévention situationnelle - dont la vidéoprotection, suivi de l'activité des cellules anticambriolage, suivi des opérations coordonnées, etc).

En 2009, le cabinet a également coordonné l'organisation :

- **des forums «vos libertés, votre sécurité, parlons-en ensemble»** (19 réunions locales),
- **de la journée de la sécurité intérieure à Mâcon et Autun,**
- de l'Aïd el Adha,
- etc.

La sécurité intérieure en Saône-et-Loire : organisation et résultats 2009

1 – Répartition géographique et organisation de la police et de la gendarmerie

- La zone police, qui recouvre 190 000 habitants soit 35 % de la population du département, est composée de 4 circonscriptions de sécurité publique (effectif en 2009 : 464 fonctionnaires) :
 - x circonscription de **MACON** : MACON (avec ses communes associées de LOCHE, SENNECELES-MACON et ST-JEAN-LE-PRICHE), CHARNAY-LES-MACON et SANCE),
 - x circonscription de **CHALON-SUR-SAONE** : CHALON-SUR-SAONE, CHATENOY-LE-ROYAL, CHAMPFORGEUIL, SAINT-REMY et SAINT-MARCEL,
 - x circonscription de **MONTCEAU-LES-MINES** : MONTCEAU-LES-MINES, BLANZY, ST-VALLIER et SANVIGNES-LES-MINES,
 - x circonscription du **CREUSOT** : LE CREUSOT, TORCY, LE BREUIL et MONTCENIS.
- La zone gendarmerie, qui recouvre 360 000 habitants soit 65 % de la population du département, est composée de 5 compagnies, calées sur les arrondissements administratifs (effectif en 2009 : 768 militaires) :
 - x compagnie de MACON,
 - x compagnie de CHALON-SUR-SAONE,
 - x compagnie d'AUTUN,
 - x compagnie de CHAROLLES,
 - x compagnie de LOUHANS.

2 – Criminalité et délinquance. résultats 2009

Nombre de crimes et délits constatés

Zones police gendarmerie	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2008/2009
Police nationale	12 192	12 038	11 165	11 036	10 400	10 137	- 2,53 %
Gendarmerie nationale	9 793	9 609	9 234	9 003	9 005	8 546	- 5,10 %
TOTAL	21 985	21 647	20 399	20 039	19 405	18 683	- 3,72 %

A noter : l'objectif 2009 assigné aux services pour la **délinquance générale**, soit une baisse d'au moins 2 %, est donc largement atteint. De même, l'objectif assigné en matière de **taux d'élucidation**, soit au moins 41 %, est lui aussi globalement atteint et en progression de trois points par rapport à 2008 (**taux 2009 : 44,47 %**).

Taux de criminalité (crimes et délits constatés) :

Années	Moyenne départementale Taux pour 1 000 habitants	Rang national du département (sur 96)
2004	40,42 %	72
2005	39,65 %	71
2006	37,4 %	73
2007	36,70 %	71
2008	35,54 %	79
2009	34,01 %	81

Pour l'année 2009, le département de Saône-et-Loire se situe au 81^{ème} rang national sur 96.

Principales formes de délinquance

CATEGORIES D'INFRACTIONS	FAITS CONSTATES 2009	VARIATION PAR RAPPORT A 2008
1) vols (y compris recels)	9 562	-1,84 %
2) infractions économiques et financières	2 267	- 7,47 %
3) crimes et délits contre les personnes	2 285	- 5,54%
4) autres infractions dont :	4 569	- 4,71 %
- infractions à la législation sur les stupéfiants	1 226	- 0,65 %
- délits à la police des étrangers	98	- 26,32 %
dont délinquance de proximité :		
- vols à main armée	19	- 17,39 %
- vols avec violences	183	- 6,15 %
- cambriolages	2 015	- 5,13 %
- vols à la tire	196	- 7,11 %
- vols d'automobiles	557	+ 9,00 %
- vols à la roulotte et vols d'accessoires	1 567	- 6,78 %
- vols de véhicules motorisés 2 roues	457	- 3,79 %
- dégradations et destructions (sauf attentats et incendies)	1 845	- 5,72 %
TOTAL	6 839	- 4,71 %
dont police	3 767	- 3,53 %
dont gendarmerie	3 072	- 6,11 %

A noter : l'objectif 2009 assigné aux services pour la **délinquance de proximité**, soit une baisse d'au moins 5 %, est donc presque atteint.

Prévention de la délinquance

Sur la base des orientations arrêtées au plan départemental de prévention, le cabinet a programmé l'affectation des crédits 2009 du FIPD (*Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance*) (tableau ci-après). Il a également participé au pilotage, en appui du directeur de cabinet, des actions menées dans le cadre du groupe de partenaires en charge de la lutte contre les violences :

- violences intra-familiales,
- violence routière,
- etc.

Il est également intervenu, au titre de coordination et de suivi des actions menées par les groupes relatifs aux autres thématiques prioritaires du plan :

- groupe chargé de la lutte contre les addictions, **mais aussi mise en œuvre des dispositions «alcool» et «tabac» de la loi “HPST”** (*Hôpital, Patients, Santé, Territoires*),
- groupe chargé de la lutte contre l'échec scolaire et la marginalisation.

Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance – Programmation 2009

Décisions définitives au 2 septembre 2009

DOTATION GLOBALE 2009 :

264 988 €

Thématiques prioritaires 2009	Projets déposés	Financement 2008	Coût du projet	Subvention demandée	Décisions actées au 9 juin 2009	Observations
Videoprotection	1 Ville de Mâcon : 20 à 25 caméras	20 000 €	150 000 €	55 000 €	55 000 €	
	2 OPAC de saône-et-loire		112 500 €	56 250 €		pas de suite donnée à la demande
	3 Syndicat des bouchardes		71 764 €	35 800 €	35 000 €	
	4 Ville de Chalons-sur-Saône : quartier Claudel, Pagnol, Bernanos : 2 caméras		3 535 €	1 800 €	1 800 €	
	5 SISED Bresse Nord: Equipement de 5 déchetteries : 15 caméras		39 593 €	19 796 €	20 000 €	
	6 Mâcon Habitat		16 075 €	8 000 €		pas de suite donnée à la demande
	7 Ville de Bourbon-Lancy : base de loisirs du Breuil		23 920 €	11 960 €	11 000 €	
	Sous Total			188 606 €	122 800 €	
Violences aux personnes et violences Intra-familiales	8 Ville du CREUSOT - groupe de réflexion VIF	6 000 €	25 310 €	6 000 €	0 €	
	9 Ville de Montceau : lutte violences intra-familiales		10 730 €	7 800 €	5 000 €	
	10 Plaquette contre racisme dans le sport		6 600 €	3 000 €	3 000 €	
	11 AMAVIP : Permanence d'aide aux victimes	5 000 €	60 000 €	5 000 €	5 000 €	
	12 CIDFF 71 : sensibilisation aux VIF		10 300 €	2 600 €	crédits CUCS	
	13 Ville de Montceau : prévention sécurité		6 472 €	2 000 €	0	
	14 GAPS : travail thérapeutique pour personnes violentes		15 972 €	13 732 €	3 000 €	
	Sous Total			40 132 €	16 000 €	
Prévention de la récidive	15 TREMPLEIN Homme et Patrimoine : prévention de la récidive par l'activité		316 250 €	22 500 €	20 000 €	
	16 SPA d'autun (TIG)	0 €	5 750 €	2 000 €	2 000 €	
	17 Le Prado DAPES	26 000 €	100 568 €	78 170 €	27 886 €	
	18 Le Prado : soutien à la mesure de réparation (jeunes de 14 à 24 ans)	0 €	86 992 €	56 992 €	0	
	Sous Total			159 662 €	49 886 €	
Lutte contre le décrochage scolaire, l'échec et la délinquance	19 Mission locale jeunes du Mâconnais : JAPD		29 929 €	23 927 €	17 524 €	crédits emploi
	20 Mission locale du Chalonnais : JAPD		20 181 €	20 181 €	14 778 €	
	21 Tournus : atelier jeunes adolescents en difficultés scolaires		2 000 €	1 500 €	1 000 €	
	22 Ville de TORCY - "la passerelle" : accueil éducatif pour pré-ados	1 500 €	36 500 €	5 000 €	0	
	23 Bourbon Lancy : tuteur civique		10 150 €	5 075 €	0	
	34 Fédération départementale des foyers ruraux			3 000 €	3 000 €	
	24 Ville Autun (Troc - Travail - Loisirs)	0 €	18 000 €	9 000 €	0	
	Sous Total			67 683 €	36 302 €	
Les actions de médiation	25 GIP Chalons - CLSPD : Veille technique urbaine de proximité	21 000 €	72 348 €	21 000 €	14 000 €	
	26 GIP Chalons - CLSPD : Médiation sociale - famille / école	32 000 €	108 546 €	32 000 €	20 000 €	
	27 CCAS Chalons : lutte contre la violence		13 150 €	5 150 €	0	
	28 Torcy - veille sociale: interventions de médiation	10 000 €	22 500 €	10 000 €	5 000 €	
	29 Ville de Montceau : Médiation et veille sociale		72 603 €	16 000 €	crédits CUCS	
	Sous Total			84 150 €	39 000 €	
Coordonnateurs CLS et CLSPD	30 Ville de Mâcon : animation du CLSPD	13 000 €	31 500 €	25 000 €	voir crédits CUCS	
	Sous Total			25 000 €	0 €	
Conseils pour les droits et devoirs de la famille	31 Tournus : groupes d'expression des parents//éducation des ados		2 000 €	500 €	500 €	
	32 Bourbon Lancy : Café des familles. Soutien à la parentalité		1 500 €	500 €	500 €	
	Sous Total			1 000 €	1 000 €	
Dossiers hors thématiques	33 Sauvegarde 71 : Prévention des conduites addictives		34 838 €	34 838 €	Crédits MILDT	
	Sous Total			34 838 €	0 €	
	TOTAL GENERAL			601 071 €	264 988 €	

Elections, distinctions, affaires réservées

Le cabinet a préparé, organisé et exploité en 2009, sur les plans politique et logistique, en liaison avec le bureau des élections et les services du secrétariat général, **les élections européennes de juin 2009**.

En matière de médailles, le cabinet a préparé et instruit, en liaison avec les services de l'ONAC-VG (*Office national des anciens combattants et victimes de guerre*), les propositions du préfet au titre de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite. Le cabinet a également assuré l'instruction et préparé les promotions afférentes aux palmes académiques, au mérite agricole, à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, à la médaille jeunesse et sport, à la médaille de la famille, à la médaille du travail (arrondissement de Mâcon), et à nombre d'autres distinctions.

Près de 1 000 demandes d'assistance ou d'interventions ont également été traitées, qu'elles émanent de la présidence, de ministères, d'élus ou directement de particuliers. Les principales thématiques abordées, exprimant les attentes, requêtes et appels au secours de la population, sont les suivantes :

- la recherche d'un emploi,
- l'octroi ou le refus de secours, d'indemnités et d'allocations diverses,
- le surendettement,
- la recherche d'un logement,
- les troubles de voisinage,
- etc.

Enfin, **7 visites ministérielles** ont été organisées en 2009, ainsi que la sécurisation et la logistique des déplacements des officiels lors de **la Saint-Vincent Tournante** tenue en janvier à Chardonnay, Mâcon et Pierreclos.

Gens du voyage

Le cabinet a, comme à l'habitude, coordonné la préparation des grands déplacements estivaux. Il a également géré, ou suivi selon l'arrondissement concerné, la médiation, puis la mise en œuvre de la procédure administrative et du contentieux des expulsions en cas de stationnement illicite.

Chiens dangereux

2009 aura été l'année de mise en place, à l'échéance du 31 décembre, en liaison avec la Direction des services vétérinaires (DSV) et les maires, des dispositions de la loi du 20 juin 2008, qui impose aux détenteurs de chiens dits «dangereux», d'être en possession d'un permis de détention (après formalités d'évaluation comportementale, de formation du maître, etc).

BUREAU DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE

La sécurité civile

L'année 2009 a été sans conteste marquée par la crise sanitaire majeure de la grippe A (H1N1) qui dès le début du printemps a mobilisé les forces vives du service sur ce thème, au détriment notamment des travaux de planification, de mise à jour et d'adaptation des dispositifs ORSEC (*Organisation de la Réponse de Sécurité Civile*).

Néanmoins, les missions incontournables liées au suivi des ERP (*établissements recevant du public*), au travail des commissions de sécurité, au maintien d'un seuil minimum d'exercices et à la gestion des événements de sécurité civile ont été assurées.

Le suivi des ERP

Le taux de respect des visites périodiques a été conforme aux objectifs fixés :

- 100 % pour les établissements les plus importants de première catégorie
- 97,97 % pour toutes les autres catégories

De même, l'effort a été soutenu pour ce qui concerne le suivi des établissements recevant du public placés en avis défavorable, le taux de levée de ces avis défavorables s'étant élevé à 54%.

A noter qu'une attention toute particulière a été portée sur les établissements les plus sensibles comprenant des locaux à sommeil et hébergeant des publics fragiles (maisons de retraites, accueil de séjours d'enfant...)

La mise à jour et l'adaptation du dispositif de secours

La refonte du dispositif ORSEC, validé en décembre 2008, s'est poursuivie par un travail de fond sur certains dispositifs spécifiques, en cours de finalisation :

- ORSEC nombreuses victimes
- ORSEC pollutions accidentelles des eaux

La démarche de prévention et prise en compte des risques naturels et technologiques

S'agissant des risques naturels, le BDSC (*Bureau de la défense et de la sécurité civile*) a participé à des groupes de travail dans le cadre de l'établissement du schéma départemental des risques naturels majeurs et à la mise en place d'une démarche innovante de réduction de la vulnérabilité au risque inondation de la Seille (subventions aux particuliers concernant quatre communes sur le fonds Barrier).

Quant aux risques technologiques, trois réunions du comité local d'information et de concertation liées à la mise en place des plans de prévention du risque technologique de 3 sites SEVESO ont été assurées en 2009.

Maintien d'une politique d'exercice

En 2009, deux exercices avec déploiements de moyens sur le terrain ont pu être organisés durant le premier semestre, la seconde partie de l'année étant quasiment exclusivement consacrée à la gestion de la pandémie grippale.

- le 6 avril 2009, un exercice de simulation d'un accident aérien, avec mise en œuvre du plan SATER a permis de tester la bonne coordination des différents services mobilisés et de renforcer la coopération avec l'ADRASEC 71 (*association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile*).
- le 11 juin 2009, un exercice de déclenchement du PPI de zone des entreprises Bioxal-Européroxydes-Alem situées à Chalon-sur-Saône, a permis de vérifier les procédures (déclenchement préalable des plans d'opérations internes (POI) des entreprises, vérification de l'efficacité de l'alerte, faire le bilan de la mutualisation des moyens entre les 3 sites).

Les faits marquants de l'année 2009

Plusieurs crises ou événements marquants ont émaillé l'année 2009 :

- des événements météorologiques :
 - Des alertes météo «orange» ont été déclenchées pour neige et verglas en janvier, février et décembre 2009 : ce dernier épisode a été plus exceptionnel dans la durée puisque la cellule de crise a été réunie par intermittence pendant 5 jours consécutifs.
 - Un épisode de vents violents (maximum 139 km/H) a été enregistré le 9 février, avec 21 000 clients EDF privés d'électricité, près de 600 interventions des pompiers et 2 établissements scolaires évacués.
 - Des alertes aux inondations, moins nombreuses en 2009 qu'en 2008, n'ont pas eu de conséquences significatives pour la sauvegarde des personnes et des biens : la Loire les 7 et 8 février 2009 et la Saône, du 7 au 10 février 2009.
- la démolition par implosion de trois tours d'habitation à Mâcon, quartier de Marbé, le 28 juin 2009, a nécessité une organisation minutieuse (7 réunions et 2 visites de terrain) pour préparer l'évacuation de la population et coordonner l'ensemble des moyens de sécurité.
- la gestion de la pandémie grippale :

La gestion de cette crise sanitaire, a pris peu à peu le pas sur l'ensemble des autres attributions du service, dès le mois de mai, avec la mise en place d'un COD, suite à un retour de voyage des USA d'un groupe de touristes clunyois suspectés d'être atteints de la grippe A (H1 N1).

 - de la mise en œuvre de mesures barrière : gestion des masques de protection avec la mise en place de 15 sites de mise à disposition des masques chirurgicaux et FFP2 à partir d'une plateforme départementale, réactivation des plans de continuité des services, fermetures de classes ou de structures d'accueil de personnes fragiles ...
 - à la gestion de la campagne de vaccination, qui a constitué le dossier vraiment exceptionnel du service à partir de la fin août.
 - 10 centres de vaccination mis en place dans le département (2 par arrondissement)
 - 1 250 volontaires pour armer les centres de vaccination qui ont ouvert leurs portes le 12 novembre 2009 (613 administratifs, 403 infirmiers, 234 médecins);
 - 40 005 personnes vaccinées en centres de vaccination, soit 8 % de la population de Saône-et-Loire
 - 4 355 vaccinées dans les établissements scolaires, les centres de PMI ...
 - un numéro vert et une cellule d'information du public mis en place.

SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Les temps forts de la communication de l'Etat

Les relations presse constituent une part majeure de l'activité du bureau de la communication interministérielle de la préfecture et des services de l'Etat.

En 2009, une grande majorité des demandes presse ont porté sur la sécurité (publique, routière, civile, sanitaire), les élections et la nouvelle réglementation, notamment sur le passeport biométrique et sur le nouveau système d'immatriculation des véhicules.

La communication a été particulièrement accentuée en 2009 sur le plan de relance, la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1), la réforme de l'administration territoriale de l'Etat et la nouvelle réglementation en Saône-et-Loire afin d'informer au mieux le grand public.

Plusieurs conférences de presse ont été organisées et des supports de communication ont été réalisés sur ces thèmes.

Les temps forts de 2009

Les élections européennes ont suscité l'intérêt des médias.

Le service communication de la préfecture a assuré la diffusion officielle des candidatures et des résultats. Une dizaine de journalistes étaient présents en salle presse.

Les journées de la sécurité intérieure (JSI)

Les JSI sont l'occasion d'une rencontre avec des policiers, des gendarmes, des pompiers, des personnels de la sécurité civile et de préfecture, qui protègent les personnes et les biens, garantissent la paix publique, sécurisent nos routes, organisent secours et assistance en cas d'accident ou de catastrophe naturelle.

Pour cette deuxième édition des JSI, l'accent a été mis sur le dialogue des acteurs de la sécurité en direction des jeunes.

En Saône-et-Loire, les JSI ont eu lieu le 10 octobre 2009 dans deux villes : Mâcon et Autun.

Au programme : manœuvre de jeunes sapeurs-pompiers, démonstrations dynamiques d'interpellation, de recherche de stupéfiants, de désincarcération, de secours routier, de secourisme, reconstitution de scène de crime, village de sécurité routière mais aussi sauvetage aquatique par hélicoptère, démonstration d'un groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux, passages et largages d'eau par un canadiar...

Plus de 10 000 personnes ont assisté à l'évènement dans le département de Saône-et-Loire.

Cité 71 : salon des collectivités territoriales

La 5^{ème} édition du salon des collectivités territoriales s'est tenue les 24 et 25 septembre 2009 à Chalon-sur-Saône.

Tous les services de l'Etat du département étaient présents afin de montrer tout le panel des services que l'Etat apporte aux collectivités locales : que ce soit au niveau de la sécurité, au niveau de conseil technique et au niveau financier.

Les principales interrogations des élus aux services de l'Etat portaient sur la sécurité, l'intercommunalité et le protocole.

La communication de crise

Le service de la communication interministérielle participe activement à la gestion de crise au sein du *centre opérationnel départemental* (COD).

En 2009, le bureau de la communication a participé à plusieurs exercices de sécurité civile telle qu'un risque d'explosion dans une entreprise et à diverses crises telles que les alertes météo neige et les pluies verglaçantes.

Il est chargé d'informer les médias dans les meilleurs délais, de gérer leurs demandes et de donner à la population les informations nécessaires à sa protection.

Les forums «vos libertés, votre sécurité, parlons-en ensemble»

L'objectif de ces forums était principalement de recueillir l'avis et les attentes de nos concitoyens vis-à-vis de la police et de la gendarmerie nationales, mais aussi d'expliquer et de valoriser concrètement leur action à cette occasion, au moment où le rattachement organique de la gendarmerie au Ministère renforce la cohérence du dispositif de sécurité intérieure.

En relation avec les problématiques locales de sécurité, les Forums ont permis d'illustrer les meilleures pratiques et d'aborder les thèmes suivants :

- «La sécurité, un devoir vis-à-vis de nos concitoyens»
- «La sécurité, une responsabilité partagée»

En Saône-et-Loire, plusieurs forums ont été organisés dans chaque arrondissement. (18 au total)

La vidéoprotection, la cybercriminalité, la sécurité routière et la délinquance ont été les principaux sujets abordés lors de ces forums.

Les supports de communication

«Etat d'avenir», la lettre des services de l'Etat

En 2009, 5 numéros ont été réalisés par le service communication.

«Etat d'avenir» est un important support de communication pour informer le plus grand nombre de l'action de l'Etat en Saône-et-Loire.

Des dossiers ont été consacrés sur la mise en place du plan de relance, l'intercommunalité, la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1) et sur la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

Le site internet

Le site a été complètement refait en 2009.

Il s'agit d'un pur produit local, entièrement réalisé en interne, grâce à une collaboration du bureau des systèmes d'information et de communication pour la partie technique, et du bureau de la communication interministérielle pour le graphisme, le plan du site et le contenu dans son intégralité.

La mise en ligne de ce nouveau site a permis de multiplier par 3 le nombre de connections.

Aujourd'hui, entre 35 000 et 50 000 connections sont enregistrées par mois.

Le site est très riche et sa mise à jour est quotidienne, principalement pour les actualités.

Le site intranet : projet de l'année 2010

A la fin de l'année 2009, le bureau de la communication a été chargé de créer un site intranet (forme et contenu), en lien avec le bureau des systèmes d'information et de communication pour la partie technique.

Le projet sera finalisé au deuxième semestre 2010.

Il tend à devenir un véritable support d'information et de communication interne à la préfecture et aux sous-préfectures de Saône-et-Loire.

Ce site permet de mettre facilement à la disposition des agents des documents divers et variés, qu'ils soient de travail ou de connaissance de l'environnement professionnel.

De nombreuses rubriques ont été créées pour que chacun prenne part à la vie de la préfecture et des sous-préfectures (action sociale, bon plans etc.).

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION, DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Assurer la protection des populations

- **Délivrance de la carte professionnelle d'agent de surveillance et de gardiennage :**

Afin de s'assurer de la compétence professionnelle et de l'honorabilité des postulants, une carte professionnelle d'agent de surveillance et de gardiennage a été instituée en mars 2009.

Valable 5 ans et sur tout le territoire national, elle se substitue à l'autorisation préalable à l'embauche précédemment adressée à l'employeur.

La qualification professionnelle résulte, soit d'un diplôme, soit d'une expérience professionnelle strictement encadrée.

En 2009, 642 cartes d'agents de surveillance et de gardiennage ont été délivrées en Saône-et-Loire.

Renforcer la cohésion sociale

- **Mise en place du RNA (*répertoire national des associations*) :**

A la fin de l'année 2009, le répertoire national des associations a été installé afin de dématérialiser à terme les échanges concernant les créations et modifications intéressant les associations.

Toute personne peut remplir en ligne, sur le site service-public.fr, un formulaire de déclaration d'association et de constitution du bureau, qu'elle adresse ensuite par courrier à la préfecture ou la sous-préfecture d'implantation du siège de l'association en vue de son enregistrement.

Les services préfectoraux scannent les principaux documents pour alimenter le répertoire national et délivrer le récépissé de déclaration.

L'envoi à la publication au JO est également dématérialisé.

Au fur et à mesure de l'enregistrement des modifications, les anciennes associations sont intégrées au RNA.

Aménager durablement le territoire

- **Les dossiers loi sur l'eau**

En 2009, 221 dossiers au titre de la loi sur l'eau ont été déposés (90 en 2008) : 213 récépissés de déclaration (72 en 2008) et 8 autorisations (18 en 2008) ont été délivrés.

3 enquêtes publiques concernant la protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine ont été organisées

- **La concertation locale**

Différentes procédures d'enquêtes publiques sont conduites par la préfecture pour permettre aux collectivités locales et aux concessionnaires de services publics de mener à bien leurs projets d'aménagement ou de construction.

24 enquêtes publiques ont été organisées en 2009.

- **Les installations classées pour la protection de l'environnement**

177 récépissés de déclaration ont été délivrés, dont 117 pour des installations d'élevage.

24 nouveaux dossiers de demande d'autorisation ont été reçus (dont 4 pour des carrières) et 26 autorisations ont été accordées (dont 5 pour des carrières).

25 arrêtés de mise en demeure ont été édictés à l'encontre d'exploitants ne respectant pas les prescriptions réglementaires.

- **Première année d'application de la réforme de l'aménagement commercial**

Par l'effet du relèvement du seuil d'autorisation de 300 à 1 000 m², le nombre de demandes de création ou d'extension de commerce de détail présentées à la commission départementale d'aménagement commercial s'est élevé à 16, soit une diminution de 40 %.

De même, le nombre de m² autorisés a baissé de 72 %, pour s'établir à 23 800 m².

La CNAC, désormais recours préalable obligatoire, a fait l'objet d'une saisine, contre l'autorisation de création d'une galerie marchande jouxtant le magasin Leclerc à Paray-le-Monial. La décision de la CNAC est en instance.

L'administration au service des usagers et des collectivités

Les réformes mises en œuvre ou poursuivies en 2009

- Le passeport biométrique

La délivrance du nouveau passeport biométrique a débuté en Saône-et-Loire le 25 juin 2009. 26 communes, réparties sur tout le territoire départemental, ont conventionné avec l'Etat pour la mise en dépôt des dispositifs informatiques de recueil de données. Elles sont désormais les seules à accepter les demandes de passeport.

L'ensemble des pièces du dossier de demande est numérisé par la mairie, puis transmis informatiquement à la préfecture, lieu unique d'instruction et de validation en Saône-et-Loire.

- Le nouveau SIV (système d'immatriculation des véhicules)

Le SIV est entré en vigueur en deux étapes : le 15 avril 2009 pour les véhicules neufs et le 15 octobre 2009 pour les véhicules d'occasion. Centré sur le service aux usagers, il simplifie les démarches des automobilistes : un numéro à vie pour les véhicules, la possibilité de demander sa carte grise en tout lieu du territoire, la possibilité pour les professionnels de l'automobile de traiter directement les demandes d'immatriculation, la réception de la carte grise à domicile. Les quatre sous-préfectures et la préfecture traitent les opérations liées à l'immatriculation. 150 concessionnaires ou garages ont été habilités et/ou agréés.

- L'accueil des primo-demandeurs d'asile politique

L'accueil des primo-demandeurs a été régionalisé.

C'est la préfecture de Côte d'Or qui délivre désormais les autorisations provisoires de séjour.

Le suivi des dossiers est ensuite assuré par la préfecture de Saône-et-Loire jusqu'à ce que l'OFPRA ou la commission nationale ait statué.

Chiffres-clés

Le nombre de titres délivrés connaît globalement une inflexion en 2009 (187 849) par rapport à 2008 (207 449) :

- 93 518 cartes grises (119 208 en 2008)
- 55 898 cartes nationales d'identité (48 722 en 2008)
- 12 026 passeports (16 319 en 2008)
- 23 332 permis de conduire (22 267 en 2008)
- 3 075 titres de séjour (3 191 en 2009)

445 personnes ont été naturalisées en 2009 (600 en 2008).

8 cérémonies de remise de décret de naturalisation ont été organisées en préfecture et sous-préfectures (7 en 2008).

DIRECTION DES INTERVENTIONS TERRITORIALES ET DU CONTRÔLE

Les missions de la DITEC s'articulent autour de deux bureaux, l'un en charge de du contrôle administratif et de l'intercommunalité, l'autre des interventions financières de l'Etat au profit des collectivités locales.

Le contrôle de légalité

L'exercice du contrôle de légalité

La centralisation du contrôle, mise en œuvre en 2007, a permis de remplir les objectifs de modernisation réaffirmés par la RGPP (*Révision Générale des Politiques Publiques*).

Tout en maintenant l'échelon de proximité que sont les sous-préfectures au travers notamment de la mission de conseil aux élus qu'elles exercent, la centralisation du contrôle permet ainsi de répondre à une complexité juridique croissante et de garantir, sur l'ensemble du département, un contrôle cohérent en fonction d'une stratégie orientée vers les actes à enjeux.

La stratégie de contrôle annuelle concerne particulièrement les domaines de la fonction publique territoriale, de la commande publique et de l'urbanisme.

Concrètement, les actes soumis au contrôle de légalité sont transmis par les collectivités territoriales directement en préfecture et, pour celles ne dépendant pas de l'arrondissement chef lieu, aux sous-préfectures territorialement compétentes.

Les sous-préfets, qui demeurent les interlocuteurs naturels des élus de leurs arrondissements respectifs, transmettent ensuite en préfecture ces actes pour que leur légalité soit examinée selon la stratégie de contrôle élaborée chaque année. Ils signent, le cas échéant, les différents courriers adressés aux élus dans le cadre du contrôle de légalité (recours gracieux, demandes de pièces complémentaires, lettres d'observation).

Les actes transmis sont examinés par le BCA (*bureau du contrôle administratif*) constitué de deux agents de catégorie A en charge de l'animation et de 9 agents chargés du contrôle administratif.

En 2009, 53 909 actes ont été reçus en préfecture et sous-préfectures contre 74 033 en 2008 soit une baisse de 37 % . Le niveau d'acte reçu en 2009 rejoint celui de 2007 (55 600), la hausse connue en 2008 s'explique par le renouvellement des conseils municipaux générant un volume d'acte pour l'occasion (désignation de délégués, fixation des indemnités, mise en place des commissions, délégations aux adjoints...)

Parmi ces actes :

- 11 196 ont été considérés comme prioritaires
- 10 546 d'entre eux ont été contrôlés, ce qui représente un taux de 94,2%
- 504 ont été estimés contraires à la légalité, ce qui représente un taux de 4,5 %
- 490 ont été retirés ou réformés, ce qui représente un taux de 97,22 %
- 6 ont fait l'objet d'un déféré :
 - x 4 sont en cours d'instance devant le tribunal administratif ;
 - x 2 ont été annulés par le juge, conformément aux conclusions du déféré ;
 - x et on notera également l'action intentée contre deux marchés où la position ferme de l'Etat a incité la collectivité à revoir sa position initiale, ce qui a permis finalement de trouver une solution non contentieuse ;

Comme toutes les actions publiques, la performance du contrôle de légalité est évaluée et il en est rendu compte au Parlement dans le cadre du rapport annuel de performance.

La dématérialisation du contrôle de légalité

La modernisation du contrôle de légalité se traduit également par une progression ininterrompue du nombre d'actes télétransmis cette année. L'année 2010 devrait encore progresser sur la voie de la dématérialisation par l'adhésion au dispositif de la commune de Mâcon et de plusieurs autres collectivités via la plateforme régionale e-Bourgogne.

Sur le fondement de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les collectivités locales et les établissements publics locaux peuvent choisir librement d'effectuer la transmission des actes soumis à cette obligation par voie électronique.

La télétransmission produit les mêmes effets juridiques que la transmission matérielle sur support papier. Les accusés de réception sont automatiquement adressés aux collectivités et établissements émetteurs. L'utilisation de cet outil, dénommé ACTES, suppose la signature d'une convention avec l'Etat et le respect d'un cahier des charges.

Le projet ACTES s'inscrit dans le contexte plus global des projets de dématérialisation des procédures administratives. Aujourd'hui, près de 70 départements sont raccordés à cette application. A travers le développement de celle-ci, est visée la suppression des tâches les plus répétitives de manipulation, d'enregistrement, de classement des actes pour recentrer le contrôle de légalité sur l'expertise des actes et le conseil aux collectivités locales.

En Saône-et-Loire, ACTES a été lancé en janvier 2006. Depuis, le nombre de collectivités adhérant au dispositif progresse chaque année ainsi que le nombre d'actes télétransmis :

- 1 053 actes en 2006, soit 1,62 %,
- 4 093 en 2008, soit 6 % . Le nombre de collectivités adhérentes est passé de 6 à 12.
- 3 569 en 2009, soit 6,62 % . Le nombre de collectivités adhérentes est passé de 12 à 14.
- En 2010, le nombre de collectivité est passé de 14 à 22, ce qui laisse présager, notamment grâce à l'adhésion de Mâcon, une évolution importante du nombre d'actes télétransmis

TELETRANSMISSION AU 01-02-2009	
Collectivité	Date de télétransmission
arrondissement de Mâcon	
- CUCM	2006
- Mâcon	2010
- Cluny	2007
- Pruzilly	2009
- SIVOM vallée de l'Arlois	2010
- Centre de gestion	2008
- Chaintré	2009
arrondissement de Chalon-sur-Saône	
- CACVB	2006
- Chalon-sur-Saône	2007
- Gergy	2010
- Allerey-sur-Saône	2010
- SIVOM eaux Châtenoy le Royal	2010
- Saint-Rémy	2010
- Sevrey	2010
- Crissey	2010
arrondissement de Charolles	
- Gueugnon	2006
- Digoin	2006
- Charolles	200
- Communauté de communes Digoin - Val de Loire	2008
arrondissement de Louhans	
- Sornay	2006
- Branges	2006
arrondissement d'Autun	
- Le Breuil	non opérationnelle
- Le Creusot	non opérationnelle
- CC Issy l'Evêque	2010

Malgré ces progressions constantes, la marge d'évolution demeure importante. Les principales collectivités territoriales du département ont été notamment sollicitées pour adhérer au dispositif de télétransmission. Cependant, le système d'accusé réception des actes par voie électronique mis en place dans le département en juin 2004, particulièrement apprécié, semble constituer un frein au développement de ACTES.

Le contrôle budgétaire

A l'instar du contrôle de légalité, le contrôle budgétaire est intégralement centralisé en préfecture et une stratégie de contrôle budgétaire est établie annuellement. En outre, le contrôle budgétaire est exercé, pour partie, en partenariat avec les services de la trésorerie générale.

En 2009, 5 185 actes budgétaires ont été reçus en préfecture et sous-préfecture. 60 collectivités ont été retenues au titre de la stratégie prioritaire, ce qui représente plus de 400 actes budgétaires :

- 100 % des actes prioritaires ont été contrôlés,
- la chambre régionale des comptes a été saisie à quatre reprises pour des budgets primitifs en déséquilibre.
Toutes ces saisines ont été déclarées recevables par la CRC (*chambre régionale des comptes*) et un budget a été réglé d'office et rendu exécutoire par le préfet.

Comme chaque année, une attention particulière est portée sur les collectivités détectées au réseau d'alerte, toujours dans le cadre d'un partenariat avec la trésorerie générale. Le réseau d'alerte est un outil qui permet de déceler préventivement les difficultés financières des communes, à partir de ratios nationaux. Il est mis, de manière confidentielle, au service des collectivités en étroite collaboration avec les autorités locales.

Il existe un réseau similaire pour les établissements publics de coopération intercommunale (*EPCI*), intitulé *Osiris*.

Bilan de l'intercommunalité

L'intercommunalité demeure une préoccupation des collectivités territoriales et de l'Etat, qui implique une réflexion à l'échelon départemental afin de simplifier le paysage intercommunal, de faire de l'intercommunalité un levier pour le développement économique et l'aménagement durable des territoire, et afin d'optimiser les ressources publiques en incitant à la recherche d'économies d'échelle et en s'attachant à répondre aux attentes de la population.

Pour mener à bien ce travail de simplification et de rationalisation engagé en 2006, trois pistes de travail, unanimement validées en CDCI le 20 février 2009, guident l'action conjointe de l'Etat et des collectivités territoriales :

- la rationalisation de l'intercommunalité de service notamment, dans les domaines de l'eau potable, de l'environnement et des établissements scolaires ;
- la nécessité de conférer une taille fonctionnelle et territoriale critique à l'intercommunalité de projet que constituent les 40 communautés de communes, les deux communautés d'agglomération et la communauté urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines ;
- la nécessité de développer une intercommunalité plus stratégique, au travers des SCOT qui permettront d'assurer un aménagement du territoire cohérent, concerté et durable (déplacements, services, activités économiques porteuses d'emploi, préservation des espaces ruraux et naturels).

Les réalisations en 2009

L'année 2009 se caractérise par :

- un travail important de réduction de syndicats obsolètes (notamment les SIVOS collège)
- la poursuite de la rationalisation de l'intercommunalité de projet grâce à la création, au 1^{er} janvier 2010, de la Communauté de communes du canton de Bourbon-Lancy.

- On notera également l'adhésion de la commune de Saint-Laurent-d'Andenay à la CUCM, l'adhésion de la commune de Morlet à la Communauté de communes de la Vallée de la Drée et l'adhésion de la commune de Morey à la Communauté de communes Entre Monts et Dheune ;
- une avancée significative de l'intercommunalité stratégique grâce à l'adoption d'un périmètre de SCOT pour le mâconnais.

L'intercommunalité en chiffres

L'ensemble des opérations de rationalisation, initiées en 2006 et poursuivies depuis, a permis de simplifier et de rationaliser sensiblement la carte de l'intercommunalité.

Ainsi, au 31 décembre 2009, la Saône-et-Loire compte 245 EPCI qui se répartissent ainsi :

- On dénombre 43 EPCI à fiscalité propre :
 - 40 communautés de communes dont 15 avec une population inférieure à 5 000 habitants, 18 avec une population comprise entre 5 000 et 10 000 habitants et 24 épousant quasiment le périmètre cantonal
 - deux communautés d'agglomération
 - une communauté urbaine.
- 202 EPCI ne sont pas dotés de fiscalité propre dont : 134 SIVU, 30 SIVOM et 38 syndicats mixtes.

L'intercommunalité, ce sont également des dotations et subventions versées par l'Etat...

- FNADT : 826 400 €
 - DGE : 734 435 €
 - DDR : 1 234 322 €
- Soit un total de 2 795 157 €
- FCTVA : 7 064 859 €
 - x dont :
 - x CA/CC : 3 526 183 € pour les communautés d'agglomérations et les communautés de communes
 - x CUCM : 1 712 518 € pour la CUCM
 - x Syndicat : 1 826 158 € pour les syndicats de communes
 - x DGF des EPCI : 58 469 177 € dont :
 - x Dotation d'intercommunalité : 23 021 975 €
 - x Dotation de compensation : 35 447 202 €

... et des investissements réalisés par les EPCI :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
TOTAL DES EPCI A FISCALITE PROPRE	209 888 511 €	86 269 348 €
PART DE LA CUCM ET DES DEUX COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION		
CUCM	61 226 704 € soit 29,17 % du total	23 958 584 € soit 27,77 % du total
CACVB	68 803 029 € soit 32,78 % du total	37 195 525 € soit 43,12 % du total
CAMVAL	35 299 447 € soit 16,82 % du total	1 977 800 € soit 2,29 % du total

Bilan des interventions territoriales de l'Etat

Au sein de la DITEC, c'est le bureau des interventions territoriales qui a en charge le suivi et l'instruction en liaison avec les services de l'Etat et les Collectivités des interventions financières à destination des collectivités. 10 agents ont en charge cette mission dont un chef de bureau en charge de l'animation.

Le Fonds européen de développement régional (*FEDER*)

Dans le cadre du FEDER, Programme Opérationnel 2007-2013 Bourgogne, d'un montant global de 185 580 603 €, l'Etat en Saône et Loire instruit et assure le suivi des mesures suivantes principalement en direction des collectivités locales :

- Promotion de l'emploi et la compétitivité dans les territoires en difficulté
- Développement des points d'appui culturels et touristiques
- Développement rural en articulation avec le FEADER : commerce artisanat et service à la population

Mandatements 2009

En 2009, 2 042 595.44 € ont été versés suite au solde des opérations du programme 2000-2006 et 305 068,25 € sur le programme 2007-2013 soit au total 2 347 663.69 €

Engagements 2009 :

Pour mémoire, au titre de l'année 2008, 1 863 236 € avaient été engagés dans le cadre de la clôture du programme 2000-2006.

En 2009, 2 187 355 € ont été programmés pour les opérations suivantes :

- 406 262 € au bénéfice de la SEM d'aménagement du Val de Bourgogne pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier à vocation de pépinière et d'hôtel d'entreprise sur le site de la Sucrierie à Chalon-sur-Saône.
- 1 698 453 € au bénéfice de la ville de Mâcon pour la création de la Cité de l'Entreprise sur l'ancien site de la SEITA.
- 32 640 € au bénéfice de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau pour l'élaboration du schéma directeur de valorisation économique du bassin minier à Montceau-les-Mines.
- 50 000 € au bénéfice de la ville de Cluny, dans le cadre volet Hézelon du grand projet Cluny 2010 pour l'aménagement de la rue du 11 août.

Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (*FNADT*)

Ce fonds a vocation à soutenir, en investissement comme en fonctionnement, les opérations qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire.

En 2009, 60 opérations ont été subventionnées pour un montant de 4,008 M € contre 38 opérations à hauteur de 3.93 M € en 2008.

Les principaux axes d'intervention du FNADT en 2009 ont été les suivants :

- Accompagnement de la mise en œuvre du contrat de projets Etat - Région (CPER) :
1,808 M € ont été attribués à des opérations relevant du CPER, soit sensiblement le même montant qu'en 2008.
Ont principalement bénéficié de ces crédits :
 - les contrats de Pays et d'Agglomérations, à hauteur de 1,07 M €
 - le grand projet CLUNY 2010, à hauteur de 640,6 K € sur le volet Hézelon (restauration de bâtiments monastiques). Fin 2009, l'enveloppe financière de FNADT inscrite à l'accord-cadre pluriannuel 2007-2013 est ainsi consommée à près de 85%.

- Poursuite de la mise en œuvre du contrat de site conclu en 2006 pour la réindustrialisation du bassin du chalonnais :
L'opération de mise à jour des équipements son, image et informatique de la salle de diffusion de Nicéphore Cité a bénéficié de 200 K €.
- Accompagnement de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie :
Le projet de Cité de l'entreprise porté par la ville de Mâcon et celui de desserte du site industriel du Creusot porté par la CUCM ont chacun été soutenus à hauteur de 600 K € par le FNADT.
La Saône-et-Loire a également bénéficié, au titre du plan de relance, d'une rallonge de près de 1 M € de crédits destinés à accélérer le paiement des opérations précédemment programmées.
- Enfin, 800 K € ont été attribués au titre de la section générale du FNADT à la ville de Mâcon pour son projet de salle événementielle.
- Le soutien aux pôles d'excellence ruraux :
La Saône-et-Loire compte 6 pôles d'excellence ruraux labellisés au titre de la première génération (labellisation en 2006 et 2007) :
 - PER Bois de l'Autunois-Morvan
 - PER Architecture bressane
 - PER Biocarburants de Bresse
 - PER Ateliers en réseau du Charolais-Brionnais
 - PER Viandes charolaises
 - PER du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson

La date butoir d'engagement des opérations prévues dans le cadre de ces PER était fixée au 30 juin 2009.

A cette date, et hormis le PER Biocarburants qui n'a pu être mis en œuvre, le montant total de crédits FNADT attribué s'élève à 2 560 733 €, soit 96 % de la dotation fléchée pour la Saône-et-Loire lors de la labellisation. 5 PER sur 6 ont donc pu être concrétisés dans des conditions optimales.

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

Dans le cadre du **soutien au développement rural**, 10 dossiers ont été instruits et ont fait l'objet de décision financière pour 371 049 € pour un montant total d'investissement de 1 314 547 €.

Ils concernent (contre 125 353 € pour 577 271 € d'investissements en 2008) :

- Création d'une boucherie-charcuterie à Cormatin
- Mise aux normes et achat de matériel pour la boulangerie de Matour
- Etude préalable à une opération urbaine (redynamisation du centre ville) à Mâcon
- Réhabilitation et extension d'un bar-tabac-restaurant-multiservices à Saint-Laurent d'Andenay
- Acquisition d'équipements professionnels à La Grande Verrière
- Mise aux normes et agrandissement d'un café-restaurant à Marizy
- Travaux de rénovation d'un commerce multi-services à Saint-Aubin-sur-Loire
- Création d'un café-restaurant à Saint-Léger-les Paray
- Equipements professionnels pour ouverture d'une boulangerie-multiservices à Ormes
- Modernisation d'une boulangerie-pâtisserie à Saint-Usuge

En ce qui concerne les **opérations culturelles**, une subvention de fonctionnement de 3 412 € et une subvention d'investissement de 7 984 € ont été accordées pour la création d'un commerce de biens culturels à CLUNY.(13 762 € en 2008 pour une opération).

La DGE (*dotation globale d'équipement*) des communes et EPCI

En 2009, la DGE, à laquelle sont éligibles les communes et EPCI de moins de 20 000 habitants, a permis de financer 182 projets portés par les communes, syndicats intercommunaux et communautés de communes, pour un montant total de 5 996 111 €. (5 797 110 € en 2008 alloués à 186 projets)

Cette enveloppe est répartie comme suit :

- 46 % pour les bâtiments scolaires qui constituent une catégorie prioritaire (taux moyen de subvention de 32 %)
- 38 % pour les bâtiments communaux (taux moyen de subvention de 27 %)
- 16 % pour les équipements divers (aménagement paysagers d'espaces publics, équipements sportifs non couverts...), taux moyen de subvention de 25 %

La DDR (*dotation de développement rural*)

En 2008, un montant de 1 670 451 € avait été attribué au titre de la DDR pour 25 projets; ce montant plus élevé s'explique par le fait qu'un prélèvement avait été fait sur la DGE au titre de la fongibilité.

Pour l'année 2009, la DDR 1^{ère} part destinée aux communautés de communes a permis le financement de 6 projets pour un montant de 1 150 936 € et se répartit comme suit:

- 680 936 € pour 4 projets de développement économique : 3 zones d'activités et un équipement touristique
- 470 000 € pour 2 projets de développement social : une maison médicale et la création d'un équipement en direction de la petite enfance

La DDR 2^{ème} part qui finance les projets des communes et communautés de communes rurales en faveur du maintien des services est intervenue au profit de 15 projets pour un montant total de subvention de 313 822 €

Subventions pour travaux divers d'intérêt local, encore dénommées «réserve parlementaire»

62 opérations ont été financées représentant 910 908 € (en 2008 : 71 opérations à hauteur de 1 007 495 €).

SOUS-PRÉFECTURE D'AUTUN

2009 a été une année riche en activité avec d'importants dossiers dans divers domaines et la mise en œuvre nouveaux systèmes de délivrance des titres.

Assurer la protection des populations

Cette mission touche principalement quatre grands domaines : la sécurité routière, la prévention de la délinquance, la sécurité dans les établissements recevant du public, la santé publique.

A signaler, en outre, la mission départementale confiée à Mme la sous-préfète concernant les relations avec le Parquet et la convention de coordination signée entre la police nationale CSP du Creusot et la police municipale de cette ville.

Concernant la sécurité routière

Une journée «sécurité routière» a été organisée à Autun, le 10 octobre 2009, dans le but de sensibiliser les conducteurs les risques de la route et l'importance pour les automobilistes et les deux roues de savoir partager la route et respecter les droits et devoirs de chacun. Cette manifestation a connu un bon succès.

Concernant la prévention de la délinquance

Deux conseils intercommunaux de prévention de la délinquance fonctionnent de façon régulière sur l'arrondissement d'Autun l'un sur le bassin du Creusot qui regroupe les communes du Creusot, le Breuil, Torcy , Montchanin, Saint Sernin du Bois, l'autre sur l'Autunois avec Autun et Saint Forgeot, mais dont l'étendue à l'ensemble du territoire de la communauté de communes de l'Autunois est en cours de réflexion. Bien structurés, ils travaillent à partir de groupes thématiques. Ils regroupent un large partenariat dans lequel on trouve aussi bien des administrations que des associations, des bailleurs ou des représentants du monde économique. Les travaux cette année ont principalement concerné : les conduites addictives, la famille, les rapports avec l'école, les violences intra-familiales.

Concernant la sécurité dans les établissements recevant du public

Il convient surtout de noter l'avancement enregistré dans deux dossiers anciens, importants et difficiles Ainsi, après plusieurs années de sensibilisation, de réunions, d'assistance diverse, l'avis défavorable qui pesait sur le château de la Boulaye, dépendance du temple des 1 000 bouddhas, a été levé. Par ailleurs, la mise en conformité du château de la Verrerie, siège de la Communauté Le Creusot Montceau et de l'Ecomusée, est en bonne voie d'achèvement, et l'avis défavorable devrait être levé au mois d'avril 2010.

Concernant la santé publique

L'ensemble du personnel de sous-préfecture a été largement mobilisée dans le cadre de la prévention de la pandémie grippale H1N1. Deux centres ont été ouverts sur l'arrondissement, un sur le Creusot et l'autre sur Autun.

Renforcer la cohésion sociale

C'est essentiellement dans le cadre de la politique de la ville, des PRU (CCM et Autun) et des CUCS (5 sites sur l'arrondissement), que cette mission est remplie, mais aussi par des dispositifs comme LUTILEA ou la réussite éducative.

A noter au mois d'avril 2009 à Autun, la visite ministérielle de Mme Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, qui a signé à Saint Pantaléon, la convention du PRU du quartier de Saint-Pantaléon, prévoyant un programme de travaux de 36 M€ et une subvention de l'ANRU de 3,811 M€.

Par ailleurs, plusieurs actions, définies dans le cadre du Service Public de l'Emploi (SPEL), tendent vers cet objectif, qu'il s'agisse d'aide à la mobilité, de l'insertion du public en difficulté, notamment.

Promouvoir le développement économique et l'emploi

A la suite de la restructuration de DIM, intervenue en 2006, qui a grandement impacté l'économie sur l'ensemble de la région autunoise, deux dispositifs de revitalisation du territoire ont été mis en place sur l'Autunois : le plan conventionnel de revitalisation signé entre DIM et l'Etat, et la mission Vivendi. Le premier, qui a abouti à un engagement financier de 367 000 €, est arrivé à échéance et devrait être clos dans courant du 1^{er} trimestre 2010 ; le second, fin 2010. L'aide apportée par Vivendi en 2009 sur le bassin d'Autun, porte sur 4 projets correspondant à 30 emplois.

La sous-préfecture assure la présidence des comités d'engagement et de suivi et assure le secrétariat du comité d'engagement mis en place dans le cadre de la mission Vivendi.

Par ailleurs, 2009 a vu la poursuite et la finalisation du programme de valorisation de la filière bois en Autunois, labellisé Pôle d'Excellence Rurale, financé à hauteur de 876 272 € par l'Etat dont 236 792 € pour 2009.

Concernant le Contrat de Pays 2007-2013, pour lequel l'Etat a apporté un financement à hauteur de 198 610 € en 2009, sa mise en œuvre s'est accélérée avec notamment l'ouverture de réflexions transversales sur l'organisation du territoire (schéma d'équipement commercial, schéma de services et de santé, stratégie territoriale de soutien au développement économique).

Il convient également de signaler pour l'année 2009, la mobilisation en faveur du recours aux emplois aidés et une action originale menée en liaison avec Pôle Emploi et la commission «agricultrices» de la FDSEA, sur les deux bassins du Creusot et d'Autun, en direction des femmes dans le milieu agricole. Il s'agit de rechercher des possibilités d'emplois compatibles avec leurs obligations dans l'exploitation, qui pourraient être offertes à ces personnes, Plusieurs réunions conduites sous la présidence de Mme la sous-préfète ou sa représentante ont eu lieu et un comité de suivi a été mis en place.

Enfin, en matière économique, l'événement de l'année 2009, sur l'arrondissement a sans doute été l'inauguration de la grande halle de Creusot-Forge, fin juillet. Cet important investissement industriel est signe d'espoir pour l'ensemble de la région creusotine voire au delà.

Aménager durablement le territoire

Là encore, l'activité de la sous-préfecture a été importante dans ce domaine qui a beaucoup évolué en 2009 sur l'arrondissement.

Concernant plus précisément le domaine de l'environnement

1. Au titre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), trois dossiers sont plus particulièrement à signaler :

- Tout d'abord, le dossier «Lamarre», installation d'un élevage porcin sur caillebotis dans la commune de Reclesne. Ce projet qui a soulevé les passions en 2008, et fait l'objet de la saisine du tribunal administratif en vue de l'annulation de l'arrêté préfectoral d'autorisation, est toujours aussi critiqué et ses opposants restent toujours aussi virulents. Cet état d'esprit s'est confirmé à l'occasion de la nouvelle procédure d'autorisation, enclenchée suite à l'annulation de la précédente par le juge administratif. Ainsi, l'enquête publique, qui s'est déroulée cet automne, a connu des moments un peu difficiles parfois, sans entacher la procédure d'irrégularités. Les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables avec une réserve. Il est à prévoir que ce dossier continuera à alimenter la polémique en 2010.
- Ensuite, deux enquêtes publiques concernant des opérations industrielles importantes : l'exploitation d'une unité de forage et d'usinage des pièces de grandes dimensions par Creusot-Forge ; l'exploitation d'une unité de production d'azote, d'argon et d'oxygène liquéfiés et comprimés par Westfalen.
- Enfin, le centre d'enfouissement technique d'Autun dont l'autorisation d'exploitation est arrivée à échéance.
- A signaler également le dossier des anciennes mines d'uranium exploitées par la COGEMA, présentes notamment dans la région d'Issy-l'Evêque. Une réunion a eu lieu début décembre 2009 afin de faire le point sur l'inventaire de ces anciennes mines et informer les maires concernés de la situation qui n'est pas alarmante. Une CLIS inter-arrondissement Autun-Charolles sera mise.

2. Au titre des ressources naturelles, de leur protection et de leur exploitation :

2-1 L'eau potable

C'est essentiellement le domaine de l'eau potable qui a prédominé l'activité de la sous-préfecture, répondant en cela à la mission pour laquelle Mme la sous-préfète a été mandatée. Plusieurs causes justifiaient cette intervention : des pollutions à répétition ; des périmètres de protections inexistantes ou obsolètes ; l'état de vieillissement des usines de production ; le besoin de rationalisation des structures intercommunales.

Concernant les périmètres de protection, un important travail a été engagé en 2009, pour la retenue du Brandon, située sur la commune de Saint Pierre de Varennes. Plusieurs réunions de concertation avec l'ensemble des parties intéressées ont eu lieu, pour trouver des solutions ménageant au mieux les intérêts de chacun. Le dossier qui émane de ce travail va être soumis à enquête publique prochainement.

Un travail est également en cours sur la communauté Le Creusot-Montceau dont les réserves sont situées dans deux zones différentes. Si pour la zone nord, il n'existe pas de problème majeur, les périmètres de protection étant approuvés et opérationnels, il n'en est pas de même pour la zone sud, dont l'arrêté d'approbation est ancien et aujourd'hui caduque. Une nouvelle procédure va donc être engagée sur cette zone et la réflexion a déjà donné lieu à des réunions.

Concernant l'état des usines de production : l'Autunois est alimenté par deux ressources: la retenue et l'usine du Pont du Roy, situées sur la commune de Tintry et le captage de Saint Blaise sur Autun et propriétés de la ville d'Autun. Par ailleurs, l'usine de Brandon qui est ancienne (1959), est dans un état de vétusté tel qu'elle n'est plus en mesure de fonctionner à pleine capacité et que se pose la question de sa durée potentielle de vie. Celle du Pont du Roy plus récente présente moins d'urgence mais des travaux importants seront nécessaires un avenir relativement proche. Dans ces conditions, la ville d'Autun et le SIVOM du Brandon se sont rapprochés pour examiner la possibilité de construire une usine commune.

Concernant la rationalisation des structures : Le projet de construction de l'usine commune posait la question de son porteur. Il a paru nécessaire d'associer à la réflexion l'ensemble des communes et des structures intercommunales dépendant des usines. Ainsi, après plusieurs réunions, un « noyau dur » s'est formé comprenant Autun, le SIVOM du Brandon, 4 SIE et la commune d'Auxy.

La création d'un syndicat mixte entre ces structures est actuellement en cours d'études. Sa création viendrait à réduire le nombre de structures intercommunales puisque de 5 on passerait à une seule.

La sous-préfecture s'est largement investie dans l'ensemble de ces dossiers, au niveau du conseil, de l'appui et de l'aide au montage du projet.

2-2 La filière bois

La filière bois continue à se mettre en place sur l'Autunois par les opérations incluses dans le Pôle d'excellence rural, (cité dans le cadre du développement économique) qui consistent en la réalisation d'une opération intégrée comprenant une centrale électrique à biomasse forestière, une scierie à douglas et une plate-forme de préparation des bois.

3. Au titre du développement du territoire

Deux grands domaines ont été plus particulièrement concernés sur l'arrondissement d'Autun en 2009 : l'urbanisme et le service public.

3-1 L'urbanisme

Ce domaine a été aussi très important dans l'activité de la sous-préfecture en 2009 et a connu sur le terrain un certain nombre d'évolutions. Trois grands dossiers méritent d'être signalés : un travail sur les SCOT ; la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du périmètre de protection du secteur sauvegardé d'Autun ; les cartes communales.

- les SCOT

Au moment où le SCOT de la communauté Le Creusot - Montceau arrive à terme et où cette dernière a lancé une réflexion sur la coopération possible avec le Grand Chalon, il a paru utile réfléchir également par rapport à Autun, dont le SCOT sera aussi bientôt obsolète. Deux réunions, à l'initiative de la sous-préfète ont eu lieu regroupant la ville d'Autun, la CCM, mais aussi l'ensemble des communautés de communes et le Pays de l'Autunois Morvan. Il est apparu le besoin d'une étude faisant ressortir les avantages et les inconvénients d'un SCOT commun ou de deux SCOT séparés. Pour l'Autunois, le Pays a paru le plus approprié pour être la structure porteuse. Actuellement, les communes délibèrent pour confier la compétence SCOT aux communautés de communes concernées, toutes membres du Pays.

- le PSMV

Après une procédure longue de près de 20 ans, la révision du PSMV a enfin été approuvée. La sous-préfecture a été très investie dans cette procédure notamment au niveau de la commission locale du secteur sauvegardé dont elle a préparé le renouvellement de la composition et le règlement intérieur et dont elle assure le secrétariat, depuis la mise en place de la commission renouvelée

- les documents d'urbanisme

L'année 2009 a été marquée par un intérêt renouvelé pour les documents d'urbanisme et essentiellement les cartes communales. En effet, dans de nombreuses communes, la maîtrise du foncier devient de plus en plus difficile et complexe. Dans ce domaine, la sous-préfecture a eu essentiellement un rôle incitateur et de conseil.

3-2 Les services publics

En dehors de l'inquiétude de certains élus de voir disparaître les services qui existent dans leur commune ou à proximité, des projets ont été conduits sur l'arrondissement pour maintenir ou offrir à la population des services de proximité. Ainsi, un relais de services publics a été créé à Etang sur Arroux, et la communauté de communes d'Issy l'Evêque a, quant à elle, mis en place un service à la personne avec portage des repas à domicile, transport à la demande.

Enfin, à signaler, une opération particulièrement intéressante portée par la communauté de communes Autour du Couchois, située sur la commune de Couches. Il s'agit de la réalisation d'un vaste espace de vie intergénérationnel, réunissant sur un même site, divers services publics, services d'aide à la personne, logements, maison de retraite, équipements médico et paramédicaux, équipements culturels et de loisirs. La sous-préfecture a aidé au montage de ce projet multidirectionnel et l'a soutenu fortement sur ses aspects juridiques et financiers. Par la tenue de plusieurs réunions relatives à l'émergence d'aides européennes ou au titre du FNADT.

L'administration au service des collectivités locales

Outre, les projets et opérations précédemment cités, où la sous-préfecture a joué pleinement son rôle de conseil, d'appui, d'expertise ou dans les procédures administratives afférentes, qu'elles soient juridiques ou financières, la sous-préfecture doit de plus en plus jouer un rôle de médiateur et de facilitateur.

C'est le cas dans les dossiers relatifs aux relations entre Autun et sa commune associée de Saint Pantaléon, et aux transferts de compétence à la communauté de communes de l'Autunois.

Concernant les relations entre Autun et Saint Pantaléon : la pétition lancée par l'ancien maire délégué de Saint Pantaléon, tendant au retour à l'autonomie de Saint Pantaléon dans le cadre d'une intercommunalité, a été renouvelée et a obtenu le nombre de signatures nécessaires pour être valide. De son côté, le maire d'Autun a lancé en octobre 2009, une consultation locale sur l'appellation de la commune «Autun, Saint Pantaléon», qui a reçu un accueil favorable.

Concernant les transferts de compétences à la communauté de communes de l'Autunois : depuis le 1^{er} janvier 2009, la communauté de communes de l'Autunois exerce la compétence «ensemble de l'aide sociale légale et facultative», les CCAS et le CAS de Saint Pantaléon n'ont donc plus de compétence en la matière et tout ce qui concernait ce domaine (personnel, contrats, avoirs, dettes), relève de la communauté de communes. Or, ces conditions de transferts n'ont pas été déterminées à l'avance en raison d'un climat conflictuel avec Saint Pantaléon. Cette absence d'anticipation pose problème.

Plusieurs réunions ont été organisées à l'initiative de la sous-préfecture, pour chercher un consensus, mais sans véritable succès. Des questions restent donc à traiter et la sous-préfecture est sollicitée à chaque étape, pour le droit.

Par ailleurs, le transfert à la communauté de communes de l'Autunois de la compétence «animation jeunesse», jusqu'alors conduite par la ville d'Autun et Saint Pantaléon, étant prévu au 1^{er} janvier 2010, la sous-préfecture a également pris l'initiative de réunions, pour examiner en amont les conditions de ce transfert et ainsi anticiper ainsi, tous problèmes ultérieurs, comme pour le secteur de l'aide sociale légale et facultative.

L'organisation du secteur petite enfance confié à une association «Odyssée Loisirs», dépendante de la commune associée de Saint Pantaléon, quasiment en totalité (locaux, personnel, aide financière) est également impactée par le transfert précité. Cette situation est aujourd'hui en voie de résolution.

En dehors de ces dossiers particuliers les plus marquants, la sous-préfecture a enregistré quelques 10 945 actes des collectivités locales dont 726 documents comptables, faisant ainsi courir le délai de recours. Elle a aussi instruit 37 dossiers de demandes de subvention au titre de la DGE et 4 au titre de la DDR. Ainsi, 28 dossiers ont été retenus dans le cadre de la première, pour un montant total de crédits alloués de 1 026 813 € et 3 dossiers pour la seconde représentant 148 471 € d'aides

L'administration au service des usagers

Cette activité a été marquée en 2009 par le transfert de la confection des passeports aux communes centre (4 sur l'arrondissement : Autun, Le Creusot, Couches, Etang sur Arroux) et par la mise en place du SIV.

Si la première s'est passée plutôt bien, la sous-préfecture étant de temps en temps sollicitée pour une demande de renseignements, la seconde a été beaucoup plus longue et délicate, demandant un fort investissement de la part du personnel, tant au niveau du traitement des demandes que de l'information des usagers, mécontents des délais demandés, alors qu'ils étaient habitués à une délivrance au pire, dans la demi-journée. Autre modification : le transfert des permis de chasser à la fédération départementale de la chasse.

Le reste de l'activité, auquel il convient d'ajouter quelques domaines à la marge (ex : carnets de circulation, transports de corps, ball-trap, professions réglementées) est retracé dans le tableau ci-joint. Deux secteurs méritent toutefois d'être signalés : celui des armes qui a connu une forte augmentation (+ 51 % pour les récépissés et + 45 % pour les déclarations, et celui des associations, où le nombre de créations ont peu évolué par rapport à l'an passé (+ 2), mais où celui des dissolutions a plus que doublé (+ 60 %).

Autre point à signaler, concernant l'activité de la Sous-Préfecture d'Autun en 2009

Dans le domaine de la société : le débat sur l'identité nationale, qui a été riche, malgré un nombre de participants relativement réduit.

Chiffres-clé

		2009	Année 2008	Evolution
Cartes grises non compris SIV		10 092	14 595	-30,85%
CNIS		12 397	11 153	11,15%
Passeports Arrêt 28/06/2009		1 316	3 290	-60,00%
Permis de conduire	rétentions	3 634	3 615	0,53%
	réunions commission médicale	218	208	4,81%
	dossiers examinés commission médicale	32	29	10,34%
	Visites médicales médecin de ville	854	867	-1,50%
		955	906	5,41%
Titres de séjour	remis	61	77	-20,78%
	dont renouvellements	52	49	6,12%
	dont premières demandes	9	25	-64,00%
	dont duplicata	0	0	
	demandes	86	76	13,16%
	dont renouvellements	65	47	38,30%
	dont premières demandes	17	25	-32,00%
	dont duplicata	3	0	
	visas retour	3	17	-82,35%
Permis de chasser Arrêt au 1er sept 09	délivrés	28	48	-41,67%
	dont duplicata	8	22	-63,64%
	autorisations chasse accompagnée	2	9	-77,78%
Epreuves sportives	courses cyclistes	18	21	-14,29%
	épreuves à moteur	15	15	0,00%
	épreuves pédestres	7	5	40,00%
Débites de boissons	autorisations ouverture tardive	33	33	0,00%
Détention d'armes	à titre sportif	196	135	45,19%
	récépissé	301	200	50,50%
Gardes particuliers	gardes chasse	9	12	-25,00%
	gardes pêche	4	1	300,00%
	total	13	13	0,00%
Naturalisations	demandes	83	75	10,67%
	décrets	56	40	40,00%
Expulsions locatives	réunions commission des expulsions	11	11	0,00%
	assignations	174	103	68,93%
	commandement à quitter les lieux	57	39	46,15%
	demande concours force publique	37	23	60,87%
	accord concours force publique	25	18	38,89%
Associations	créations	90	88	2,27%
	dissolutions	32	20	60,00%
	modifications	544	670	-18,81%
Actes des collectivités locales	Délibérations	10179	8100	25,67%
	Budgets	726	569	27,59%

SOUS-PRÉFECTURE DE CHALON-SUR-SAÔNE

L'administration au service des usagers et des collectivités territoriales

Le contrôle des actes des collectivités territoriales

L'objectif poursuivi reste encore en 2009, mais également pour 2010, la modernisation du contrôle par la dématérialisation des actes transmis en Préfecture pour contrôle. La valeur cible départementale était de 8% en 2009. Le nombre d'actes télétransmis en 2009 a légèrement augmenté sur l'arrondissement : 1 598 sur 20 616 actes transmis en sous préfecture soit environ 7,75% contre 6,90% en 2008. Suite aux échanges avec le GIP E-Bourgogne, une dizaine de communes ont fait part de leur souhait de s'inscrire dans ce dispositif. Dès 2009, deux communes supplémentaires ont déjà conventionné.

Développement du conseil aux collectivités

Le Sous Préfet apporte son conseil dans de nombreux dossiers concernant les domaines suivants :

- droit applicable aux collectivités : marché public, fonctionnement des conseils municipaux, domaine public, fonction publique territoriale, etc. Mobilisation constante du service pour répondre aux questions des élus et particuliers.
- urbanisme : dans ce domaine, le Sous Préfet assure une coordination avec les services de la DDT (mise en place de réunions de suivis des dossiers de l'arrondissement) et médiation importante avec les élus concernant les documents d'urbanisme et les autorisations d'occupation des sols (AOS) au travers notamment de la procédure des avis divergents
- finances locales : le Sous Préfet assure un suivi des collectivités inscrites au réseau d'alerte. Il a reçu en 2009 les collectivités les plus en difficulté en présence des trésoriers compétents.

Aménager durablement le territoire

Rationaliser le paysage intercommunal

Le service a contribué à la mise en œuvre du schéma d'orientation de l'intercommunalité dans l'arrondissement.

L'année 2009 n'a pas permis d'avancée significative en terme de rapprochement des intercommunalités en raison d'obstacles divers, en particulier l'attente de la réforme territoriale et l'absence de prise de position claire de la Communauté urbaine Creusot Montceau et du Grand Chalon sur leurs axes d'évolution territoriale.

Le groupe de travail sur le projet de fusion des Communautés de Communes (CC) La Guiche et Mont Saint-Vincent n'a pas abouti à ce jour en raison en particulier du problème posé par l'exploitation de la piscine de la Guiche qui ne manquera pas d'obérer les finances du nouvel établissement public. Toutefois, certains élus souhaitent relancer les initiatives ; des crédits ont d'ailleurs été prévus au sein du contrat de développement territorial Centre Saône Loire pour mener une étude sur les pistes possibles d'exploitation de la piscine.

Durant le premier trimestre, plusieurs pistes de regroupement de communautés de communes de la Bresse, notamment dans le Louhanais, ont été esquissées en 2009 ; dans l'arrondissement, une réflexion a été engagée sur une éventuelle fusion entre les deux CC «Saône et Bresse» et «Trois Rivières», qui connaissent des problèmes identiques.

Deux communes dites «isolées» ont adhéré au 1^{er} janvier 2010 à un EPCI à fiscalité propre : la commune de Morey à la Communauté de communes Mont et Dheune et Saint Laurent d'Andenay à la Communauté Creusot Montceau

Concernant la rationalisation du nombre des syndicats, 2009 a été marquée par la rencontre de l'ensemble des présidents des syndicats à vocation scolaire compétents en matière de collège pour envisager avec eux les possibilités de dissolution et de reprise des équipements sportifs par un EPCI à fiscalité propre ; le SIVOS de Saint-Marcel a été dissous.

La réflexion sur les périmètres des syndicats intervenant dans le domaine de l'eau potable, coordonnées par la DDT a permis l'intégration à compter du 1^{er} janvier 2010 de la commune de Bissy sur Fley au syndicat au

SI des eaux de Chalon sud-ouest et le lancement d'une réflexion de la CC «entre Monts et Dheune» sur la prise de compétence en matière d'eau potable avec pour objectif la disparition du SI des eaux de la vallée de la Dheune.

La gestion des dotations aux collectivités

Le service assure depuis janvier 2007 la gestion des dossiers DGE (Dotation Globale d'Equipement) (volets instruction ; paiement et contrôle partenarial) : 46 dossiers financés en 2009 pour l'arrondissement représentant un montant d'opérations de 7 930 104€ (6 784 170 € = montant dépenses plafonnées) et 1 873 009€ de subvention et 3 dossiers DDR pour un montant d'opérations de 46 085€ et 15 744€ de subvention. Les priorités demeurent les projets structurants en particulier dans le domaine scolaire. 7 dossiers DGE ont été ajournés et 1 en DDR (Dotation Développement Rural) à été rejeté

L'année 2009 a été marquée par la mise en place du plan de relance FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA), qui a très fortement mobilisé le service pour assurer l'information et le conseil des élus ainsi que la mise en œuvre du dispositif et le suivi des 81 conventions signées dans l'arrondissement.

La politique de contractualisation des territoires

Le sous-préfet participe aux différentes instances de décision (COPIL – Comité de pilotage, CLEP – Comité Local d'Examen de Projet) du contrat unique de développement de l'agglomération du Grand Chalon et du Pays du chalonais 2007-2013 (enveloppe FNADT:2 700 000€) et du contrat d'agglomération de la Communauté Creusot-Montceau (CCM) 2007-2013 (enveloppe FNADT (Fond National pour l'Aménagement du Territoire:1 800 000€) ; il accompagne et conseille techniquement les collectivités avec l'aide des services instructeurs de la préfecture, participe à l'instruction des dossiers de demande de subvention ainsi qu'au suivi des programmations. L'année 2009 a été marquée par la phase de négociation du contrat territorial de développement Centre Saône Loire, autour de la CCM, et pour lequel la contribution en FNADT est de 200 000 €. Il viendra s'ajouter au contrat d'agglomération de la CCM dans un contrat unique.

Accompagner la réflexion sur les SCOT à l'échelle supra-intercommunale

En lien avec la Direction Départementale des Territoires, le sous-préfet assume et défend les priorités et la stratégie de l'Etat dans la procédure d'élaboration des Schémas de cohérence territoriale. Il accompagne les élus dans leurs réflexions à ce sujet.

Ainsi, dans le chalonais, la perspective de la révision du schéma directeur de la CACVB comme du SCOT de la communauté de communes entre Saône et Grosne, ont amené les élus à souhaiter l'élaboration d'un SCOT à l'échelle du Pays du chalonais. Une démarche en deux phases a été retenue : réalisation d'un diagnostic et des orientations d'aménagement sur le périmètre du Pays ; décision des CC concernées, définition d'un périmètre, élaboration d'un SCOT à l'échelle retenue. Fin 2009, des réunions d'information ont été montées par le Pays du chalonais et l'Etat afin d'informer les élus des CC des enjeux d'un SCOT commun et de leur contribution au cahier des charges présenté par l'agglomération.

Le sous-préfet apporte son concours, pour les communes de l'arrondissement, à la sous préfète d'Autun qui accompagne la Communauté urbaine Creusot-Montceau dans ses réflexions sur l'élaboration d'un SCOT élargi, à l'occasion de la mise en révision du schéma directeur.

Renforcer la cohésion sociale

La sous-préfecture participe aux comités techniques et comités de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), coordonne et synthétise l'expertise fournie par les services de l'Etat.

La programmation 2009 du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) a retenu 72 dossiers sur les 125 reçus. La part de chaque thématique dans la programmation se répartit comme suit : «citoyenneté et prévention de la délinquance» 54,5%; «Réussite éducative» 25,6%, «Habitat et cadre de vie» 74,4%, «Accès à l'emploi» 46,2% et Santé 64,6%. 72,8% des dossiers programmés concernent le quartier prioritaire 1 (Prés Saint Jean et Claudel Bernanos).

La participation financière de l'État au CUCS de Chalon s'élève à 353 416 €, auxquels s'ajoutent 50 578 € au titre du FIPD, 56 500€ au titre du Plan de relance – Dynamique Espoir Banlieue (DEB).

Ainsi, sur l'agglomération chalonaise, la contribution de l'Etat aux actions relevant de la politique de la ville s'élève à 460 224€ (CUCS+FIPD+Dynamique Espoir Banlieue), soit une augmentation de 9% par rapport à 2008. L'Etat participe par ailleurs au programme de réussite éducative à hauteur de 47 000€.

La programmation CUCS 2009 a fait l'objet d'un très fort soutien de l'Etat des projets intervenant dans les quartiers très prioritaires (quartiers de niveau 1), concentrant près de 80% des financements. Un effort certain est effectué visant à lutter contre la force de l'habitude et la logique de guichet, afin de soutenir les projets spécifiques apportant une vraie plus value pour les quartiers prioritaires et les habitants par rapport aux actions de droit commun.

De plus, la mise en œuvre de la Dynamique Espoir Banlieue (DEB), dans le quartier des Prés Saint Jean, seul quartier prioritaire au sens de la DEB sur le département de Saône-et-Loire, fait l'objet d'un travail de terrain rendu délicat en raison d'un partenariat complexe notamment avec les services de la collectivité. Il est également à noter que cette dynamique espoir banlieue a donné lieu en 2009 à la nomination d'un délégué du Préfet, pour les Prés St Jean, installé à la Sous Préfecture de Chalon.

Promouvoir le développement économique et l'emploi

La sous-préfecture procède à l'animation et veille au suivi du contrat de site pour la réindustrialisation du bassin chalonais, signé le 03 juillet 2006 pour une durée de 3 ans. Le contrat de site mobilise 163,5 M€ de crédits, dont 152 M€ de crédits publics et 11,5 M€ de crédits privés (Kodak). Le bilan d'engagement des actions, hors aménagement de la Route Centre Est Atlantique, fait état d'un taux de consommation de 82,9% en janvier 2009. Le bilan général, incluant les opérations concernant les infrastructures, fait apparaître un taux de consommation des crédits de 57%.

Au-delà du travail d'animation quotidien de mobilisation des divers acteurs du territoire pour faire respecter les engagements pris, 2 comités techniques, présidés par le Sous-préfet, et un comité de pilotage, présidé par le Préfet, se sont tenus en 2009. Une demande de prolongation du contrat de site a été effectuée par le Préfet auprès de la DIACT en juin 2009, accordée pour une durée d'un an (soit 4 juillet 2010) pour «finaliser les derniers ajustements techniques».

2009 a été marquée par la poursuite de la déclinaison des actions prévues dans le cadre du contrat de site, avec un accent particulier mis sur les actions GPEC auprès des entreprises, très demandeuses de diagnostic et de conseil GPEC afin de mieux vivre les difficultés économiques conjoncturelles et de préparer les prochaines années (sortie de crise, reprise et transmission d'activité).

Le soutien aux entreprises qui ont un projet d'implantation et de création d'emplois sur le territoire chalonais s'illustre également par l'attribution de la Prime à l'aménagement du territoire. Une convention a été signée en 2009 entre la DIACT et Big Wall Vision, d'un montant de 620 000€, soit 10 000€ par emploi (programme de 62 emplois sur 3 ans).

Le Sous-préfet pilote également le dispositif Vivendi. Prévu sur une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008, ce dispositif a pour but d'accompagner la création de 250 emplois au minimum et de contribuer, en liaison avec les intervenants locaux, à une nouvelle dynamique territoriale. Ce dispositif, suspendu de manière unilatérale par Vivendi en juin 2008, a été relancé au premier semestre 2009 pour s'achever en avril 2009. Il a permis de soutenir 48 projets, représentant des prévisions d'embauche de 433 personnes en CDI : fin juin 2009, 196 emplois étaient créés. 2 773 000€ ont été accordés sous forme de prêts participatifs et 2 133 000€ sous forme de subventions de développement.

Suite à l'annonce par Michelin de la restructuration du site de Blanzay, devant conduire à la suppression de 477 suppressions de postes de travail d'ici fin 2011, le sous-préfet a été très sollicité et particulièrement réactif dans la conduite des groupes de travail et de négociation concernant l'élaboration d'une convention de revitalisation, signée le 11 janvier 2010. Par cette convention de revitalisation, Michelin s'engage, par l'intermédiaire de sa filiale Side Michelin Développement France, à déployer un plan de revitalisation, qui se manifestera par des aides financières et techniques directes à la création ou au développement d'entreprises créatrices d'emplois (emplois durables endogènes et exogènes) et une assistance au développement du capital territorial en accompagnant les actions portées par les acteurs du développement économique local. A cet effet, Michelin mobilisera 2,520 M€ pour aider les entreprises porteuses de projets de création d'emplois et 650 000€ affectés aux leviers de la revitalisation.

Pour appuyer la création d'emploi endogène et exogène et insuffler une dynamique de développement territorial, un dossier de candidature au FNRT (Fond National de Revitalisation des Territoires) a ainsi parallèlement été transmis par le Préfet de Saône-et-Loire à la DATAR, afin de compléter le champ d'intervention de la convention Michelin, par un soutien aux investissements productifs des PME.

L'administration au service des usagers

(Tableau en annexe)

Le nouveau système d'immatriculation des véhicules

Le grand chantier de l'année 2009 a été **la mise en place du SIV** (Système d'Immatriculation des Véhicules), accompagnée des difficultés communes à tous les sites : peu performant du nouveau logiciel et temps de traitement beaucoup plus long qu'auparavant, une borne de non-gage très compliquée obligeant les agents du pré-accueil à se déplacer pour aider les usagers. Cette mise en fonctionnement laborieuse a généré des délais d'attentes beaucoup plus longs pour les usagers mais également des difficultés dans le traitement des dossiers notamment en raison des erreurs informatiques liées à la reprise des anciens fichiers informatisés.

De plus, de nombreux cas d'espèces n'ont pas été prévus par le dispositif, ce qui entraîne une impossibilité de donner une réponse favorable à l'utilisateur : le dossier ne peut être traité tant que l'ANTS n'a pas trouvé de solution et l'utilisateur doit interrompre sa transaction (ne pas vendre, ne pas acheter ou ne pas circuler par exemple).

Cette situation a entraîné un retard parfois important dans le traitement des demandes et une tension marquée chez les personnels des guichets.

L'année 2010 devrait normalement permettre un retour à une situation normale notamment en raison des améliorations devant être apportées à l'application informatique.

Les expulsions locatives

En 2009, une augmentation significative du nombre de dossiers d'expulsions locatives avec la multiplication par 3 du nombre d'assignations à comparaître, de commandements à quitter les lieux et de réquisition de la force publique.

Assurer la protection des populations

La fin d'année 2009 a entraîné une forte sollicitation des services de la sous-préfecture avec la mise en place de la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 et l'installation de deux des centres les plus importants du département installés sur les communes de Chalon Sur Saône et Montceau Les Mines.

Chiffres-Clé

Thème / Année	2007	2008	2009
Associations			
Total des opérations	1913	1759	1467
Police générale			
Permis de chasser	45	109	55 (jusqu'au 31 août)
Transport de corps vers l'étranger et dérogations	62	41	51
Gens du voyage : titres de circulation	40	26	
Laissez-passer enfants	19	36	18
Authentification de liste : sortie de territoire des groupes	44	37	31
Gardes particuliers :	65	48	14
Installations classées			
Nombre d'enquêtes publiques diligentées	14	11	9
Expulsions locatives			
Nombre d'assignations	211	155	481
Nombre de commandements	68	64	244
Concours de la force publique accordés	33	17	53
Concours de la force publique demandés	32	36	57
Débits de boissons			
Autorisation de fermeture tardive	84	75	62
Sanctions administratives	5	1	0
Professions réglementées			
Cartes de commerçants non sédentaires délivrées ou validées	160	104	171
Revendeurs d'objets mobiliers	31	27	44
Détention d'armes			
Autorisation de détention d'armes	259	217	239
Déclaration d'armes	375	372	367
Ventes réglementées (déballage et liquidation)	280	324	32 liquidations (ventes au déballage en mairies)
Elections politiques			
Partielles	2	3	1
Autres		municipales et cantonales	0
Arrêtés de délégués de l'administration	10	32	18
Manifestations sportives			
cyclistes, équestres et pédestres et à moteur	49 (sans les manifestations à moteurs)	62	53
Etrangers (dossiers de naturalisation)			
Dossiers de demande de naturalisation reçus	140	130	113
Nombre de dossiers envoyés au ministère		107	128
Circulation			
Permis de conduire	7902	8030	8606
Cartes grises	43664	42929	/
Rétention permis de conduire et commission médicale			
Rétentions immédiate PC alcool	433	450	434
Rétentions immédiate PC grande vitesse	182	235	343
Commission médicale des PC	1166	1234	1247
Etablissement recevant du public			
Visites périodiques (2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} catégorie)	Pôle citoyenneté non concerné (cabinet)		83
Visites d'ouverture			26

SOUS-PRÉFECTURE DE CHAROLLES

Sécurité

Sécurité sanitaire

Depuis fin juillet, les services de la sous-préfecture ont été associés à la mise en place des plans de continuité des services en cas de pandémie grippale et à l'information des professionnels de santé exerçant dans l'arrondissement (réunion du 11 août 2009 à Paray-le-Monial).

A partir de la fin du mois d'août, la sous-préfecture a piloté l'organisation des deux centres de vaccination de l'arrondissement implantés à Charolles et à Gueugnon. Six agents de la sous-préfecture ont participé à leur fonctionnement, en qualité de volontaires administratifs et pour assurer les tâches administratives connexes (arrêtés de réquisition, états de paiement des indemnités, etc). 4 811 personnes au total sont venues se faire vacciner dans les deux centres et ont fait part de leur satisfaction quant à l'organisation.

Sécurité publique

Au printemps, quatre forums de sécurité ont été organisés (Paray-le-Monial, Bourbon-Lancy, La Clayette et Digoïn). Ces réunions ont permis aux gendarmes de présenter leurs méthodes de travail, d'expliquer la procédure de dépôt de plainte et ses suites et de mettre en garde le public contre les dangers de l'usage d'internet.

En vue d'inciter les maires à mettre en place des dispositifs de vidéo-protection, une réunion d'information à leur attention a été organisée à la sous-préfecture le 2 novembre 2009 destinée à leur présenter le matériel et les modalités juridiques et techniques de son installation. Cette réunion a bénéficié de la participation des référents en vidéoprotection pour la direction départementale de la sécurité publique et le groupement de gendarmerie départementale.

Protection contre les risques

Site minier Areva à Gueugnon

L'usine de Gueugnon a été construite en 1954 et a traité des minerais uranifères de 1955 à 1980. Les rejets solides de l'usine (225 000 tonnes) ont été stockés dans des bassins situés sur des terrains, propriétés d'AREVA, en rive gauche de l'Arroux et à proximité immédiate du stade. Ces bassins ont été recouverts de matériaux inertes et «revégétalisés». Le lieu de stockage, d'une superficie d'environ 6 ha, a été entièrement clôturé.

Les travaux de démantèlement, qui se sont étalés sur un an, ont débuté en mai 1980. Des mesures de surveillance périodique du site sont en outre prévues en ce qui concerne la qualité des eaux superficielles et souterraines et la radioactivité potentielle en divers points du site. Dans le même souci d'information des élus, les résultats de toutes les mesures effectuées par AREVA depuis la fermeture du site sont régulièrement communiqués à la mairie, en même temps qu'aux services de l'Etat chargés de suivre ce dossier.

Dans son rôle d'inspecteur de la radioprotection, l'ASN participe au contrôle de ces sites, notamment en y réalisant un certain nombre d'inspections. Pour ce qui concerne Gueugnon, une visite générale a été réalisée en 2007 et une inspection a eu lieu en 2009. Globalement, l'ASN considère qu'AREVA exploite de manière satisfaisante ses anciens sites miniers et ses sites de stockage de résidus miniers. Tous les résultats des mesures de surveillance sont transmis à la DREAL (ex DRIRE).

A la demande de l'association «*Vigilance Projet Incinérateur Gueugnon*» (VPIG) et de l'ancien maire de Gueugnon, une CLIS a été créée le 25 septembre 2008 comme le permet le code de l'environnement.

Lors de sa première réunion, le 22 janvier 2009, un consensus s'est dégagé autour du projet d'assainissement d'un parking sous lequel des déchets avaient été enfouis et les travaux ont commencé à l'été 2009. Ils consistaient en un enlèvement d'une partie de la surface des zones concernées par une radioactivité trop importante, sur environ 20 cm de profondeur, ces zones devant être comblées de remblais et l'ensemble du parking devant être recouvert d'un revêtement bitumineux de 5 cm. Le parking devant faire l'objet d'une interdiction aux véhicules lourds pour éviter de détériorer le revêtement neuf et ainsi garantir la pérennité de l'assainissement.

La CLIS s'est réunie une deuxième fois le 21 avril 2009 afin de définir avec précision les travaux envisagés par AREVA. Trois réunions de suivi ont eu lieu sur site les 6 juillet, 16 juillet et 28 juillet. Elles ont permis de constater que les délais de réalisation étaient respectés. Au retour des congés d'été, ne devaient rester à réaliser que la phase des travaux publics classique, (clôture, bordures de trottoirs, portiques).

En septembre 2009, le chantier a pris du retard à la suite de la découverte de problèmes dus à la nature du revêtement du parking (forte radioactivité). M. Lalande préfet de Saône-et-Loire s'est rendu sur place le 8 septembre et a insisté sur le fait que l'Etat serait intransigeant quant à la qualité des résultats.

La CLIS s'est réunie le 25 janvier 2010 afin de faire le point sur les travaux engagés par AREVA depuis juillet 2009. L'étude réalisée à la demande d'AREVA par le laboratoire ALGADE a été présentée et a permis de tester une membrane qui divise les exhalaisons de radon de façon significative et avec laquelle les débits de photons sont comparables à ceux constatés dans le milieu naturel. Des précautions devront être prises pour la pose de la membrane et une surveillance régulière devra être mise en place.

Les membres de la CLIS se sont prononcés favorablement, à l'unanimité moins deux voix (VPEG et CDPN) .

La Chapelle-sous-Dun

La commune de La Chapelle-sous-Dun a fait l'objet d'une exploitation minière de charbon entre 1808 et 1960.

Sur cette concession orpheline sont apparus des fontis anciens et récents (effondrement brutal et localisé) et des désordres sur plusieurs maisons et sur deux routes, ce qui a conduit la DREAL (anciennement la DRIRE) dès 1998 à faire des études pour évaluer les risques et proposer des actions de mise en sécurité.

Ces études et ces sondages (4 campagnes entre 1999 et 2004) ont confirmé l'existence des vides effectivement détectés menaçant les immeubles.

Plusieurs solutions ont été envisagées pour combler ces vides, mais compte tenu des contraintes (présence d'eau dans les galeries), de la situation des maisons à l'aplomb des vides, les opérations de comblement sont apparues trop complexes et dangereuses pour les maisons existantes. Le coût estimé de ces mesures de sauvegarde et de protection s'avérait plus coûteux que l'expropriation.

Or, l'article 95 du code minier prévoit : «En cas de risque minier menaçant gravement la sécurité des personnes, les biens exposés à ce risque peuvent être expropriés par l'Etat, dans les conditions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsque les moyens de sauvegarde et de protection des populations s'avèrent plus coûteux que l'expropriation». Les immeubles concernés par la procédure d'expropriation, compte tenu des résultats des études réalisées, sont ceux pour lesquels des vides miniers ont été clairement identifiés.

Trois réunions publiques présidées par le sous-préfet ont été organisées les 9 décembre 2008, 2 juin et 15 juillet 2009 pour informer les élus et les habitants de La Chapelle-sous-Dun des risques susceptibles d'être occasionnés par la présence des galeries minières.

Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été ouverte, du 13 juin au 1^{er} juillet 2009 par arrêté préfectoral du 18 mai 2009. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable le 20 juillet 2009.

L'arrêté préfectoral du 14 octobre 2009 a déclaré d'utilité publique l'expropriation par l'Etat pour risque minier, des immeubles visés dans le dossier d'enquête publique, situés sur la zone à risque d'effondrement localisé sur la commune de La Chapelle-sous-Dun. La procédure des négociations pour les immeubles concernés par les risques miniers a été engagée par les services de France Domaine.

Renforcer la cohésion sociale

Action en faveur des conjointes d'exploitants agricoles

Parmi les réponses de l'Etat local à la crise que subit le monde agricole, une action en faveur des conjointes d'exploitants agricoles a été lancée. Il s'agit d'aider celles qui souhaitent trouver (ou retrouver) un emploi à temps partiel, afin d'améliorer les revenus de leur famille. Ce projet a été conduit par un groupe de travail, piloté par la sous-préfecture et composé de Pôle Emploi, de la direction départementale du travail, de la déléguée aux droits des femmes, de la commission des agricultrices de la FDSEA et de l'association

Agrisolidarité. Sur les 12 premières femmes qui ont adhéré à l'atelier de recherche d'emploi spécialement ouvert pour elles, 7 avaient trouvé un emploi, fin 2009. L'action a été étendue, dans le courant de l'année, aux quatre autres arrondissements du département.

Promouvoir le développement économique et l'emploi

Accompagner les entreprises en difficulté

L'année 2009 a été marquée par l'adoption de plusieurs plans de sauvegarde de l'emploi : Allia (céramique sanitaire) à Digoin pour 83 emplois sur 311 ; Manitowoc à La Clayette pour 86 emplois sur 326 (un deuxième est en cours d'adoption concernant une cinquantaine d'autres emplois) ; AGDE (assemblage de produits en sous-traitance) dans le Brionnais pour 79 emplois sur 246. Ces PSE se sont ajoutés aux licenciements intervenus dans les petites et moyennes entreprises sous-traitantes des plus grandes.

Deux dispositifs de revitalisation ont été lancés l'an dernier. Le premier concerne Allia. Le groupe suédois Sanitec, propriétaire de l'usine, y a consacré une enveloppe d'un peu plus de 328 000 euros (soit 3 SMIC par emploi supprimé). La durée de la convention est de 18 mois, renouvelable jusqu'à 30 mois. Le périmètre retenu est celui du Pays du Charolais-Brionnais. Les actions ont commencé à être mises en œuvre et une première série d'une trentaine de créations d'emplois a été financée.

Le plan de revitalisation Manitowoc dispose d'une enveloppe d'un peu plus de 400 000 euros, à raison de 3,5 SMIC par emploi supprimé. La convention est prévue pour durer 24 mois. Le périmètre retenu est le même que pour Allia. Les actions prévues vont commencer à être mises en œuvre courant mars.

Dans les deux cas, le suivi de l'exécution des conventions est confié à un comité de pilotage présidé par le sous-préfet. Il associe les élus locaux, des représentants de la région, du département et du Pays, des fédérations départementales des organisations syndicales (présence régulière de la CGT et de la CFDT), des organismes partenaires du service public pour l'emploi, des organismes consulaires, de la direction départementale du travail et de la DREAL.

Afin de compléter ces dispositifs et de disposer d'un outil permettant d'aider les entreprises du territoire de Chauffailles, la candidature de ce secteur a été présentée au titre du Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT). Elle a été acceptée par le comité national de suivi, fin 2009. Une enveloppe d'un million d'euros est disponible pour accompagner les entreprises qui ont un projet de développement en vue du maintien ou de la création d'emplois. Neuf sur les 36 entreprises éligibles à ce fonds ont déjà fait connaître des projets. Un groupe de travail, piloté par le sous-préfet, composé d'élus locaux, de représentants de la CCI, de l'agence de développement économique (Bourgogne Sud Activ), de Pôle Emploi et de la direction départementale du travail, accompagne les entreprises pour le montage des dossiers et les soumettra au comité départemental avant transmission à Oséo qui décide ou non d'accorder les prêts.

Promouvoir les dispositifs de contrats aidés

Durant l'année 2009, deux séries de réunions d'information sur les contrats aidés ont été organisées en liaison avec Pôle Emploi et la Mission Locale ainsi qu'avec la participation de la Boutique de Gestion et de l'association Cap Emploi (aide aux travailleurs handicapés).

Durant le premier semestre, douze réunions délocalisées, destinées aux maires de l'arrondissement ont eu lieu avec l'appui des communautés de communes. A la suite de ces réunions, plusieurs communes ont procédé à des embauches.

Au second semestre, des réunions identiques ont permis d'informer les responsables d'associations sur les dispositifs de contrats aidés.

Accès des usagers aux services publics

Point information-médiation-multiservices de Chauffailles (Pimm's)

Au cours de l'année 2009, la sous-préfecture a continué à suivre la mise en place du Pimm's de Chauffailles. Cet accompagnement a concerné le financement avec l'attribution d'une subvention au titre de la dotation de développement rural (29 400 €) et de l'enveloppe Etat du contrat de pays (10 800 €). La labellisation en qualité de relais de service public interviendra début 2010 et l'ouverture est programmée pour le mois de juin.

Relations avec les collectivités locales

Evolution de l'intercommunalité

L'année 2009 a été consacrée à l'accompagnement de la création de la dernière communauté de communes de l'arrondissement : celle du canton de Bourbon-Lancy qui fonctionne officiellement depuis le 1^{er} janvier 2010. Désormais, à l'exception de trois communes (Baudemont, Saint-Yan et Vitry-en-Charolais), l'ensemble de l'arrondissement est couvert par des communautés de communes.

Au titre de la simplification du paysage intercommunal, la sous-préfecture a lancé la réflexion sur un rapprochement entre la communauté de communes du canton de Charolles et celle du Val-de-Joux.

SCOT

Par délibération du 29 février 2008, le comité syndical du syndicat mixte du pays Charolais-Brionnais a décidé à l'unanimité (moins une voix) de prendre la compétence pour l'élaboration d'un SCOT dont le périmètre correspondrait à celui du pays Charolais-Brionnais.

Toutes les communautés de communes ont, au cours de l'année 2009, pris la compétence schéma de cohérence territoriale et l'ont transférée au syndicat mixte du pays Charolais-Brionnais. Il en a été de même pour les communes non intégrées dans une communauté de communes.

La procédure a été retardée par la position de la communauté de communes du canton de Marcigny qui ne s'est engagée que tardivement dans ce dispositif lors de la réunion du conseil communautaire du 7 décembre 2009.

En effet, les élus de cette communauté sont partagés entre une adhésion au SCOT du pays Charolais-Brionnais ou à celui du SCOT du Roannais dont la démarche est un peu plus avancée. Une commune du canton, Chenay-le-Châtel, adhère d'ailleurs au syndicat intercommunal d'études et de programmation pour l'aménagement du Roannais (SYEPAR) depuis septembre 2005.

Après des rencontres avec les élus concernés et plusieurs réunions d'information à la sous-préfecture de Charolles, le conseil communautaire s'est engagé avec le pays Charolais-Brionnais.

Chiffres-clé

Contrôle de légalité et contrôle budgétaire

Nombre d'actes reçus	14 046
dont actes budgétaires	980
dont actes fonction publique territoriale	1 714
dont commande publique	1 249
dont actes urbanisme	857

Décisions d'administration générale :

Police générale :

Transports de corps vers l'étranger et dérogations	5
----------------------------------------------------	---

Débits de boissons :

- Autorisations de fermetures tardives	28
- Sanctions administratives (fermetures)	0

Professions réglementées – Cartes professionnelles :

- Commerçants non sédentaires	71
- Revendeurs d'objets mobiliers	8
Personnes sans domicile fixe	4

Armes

Armes de défense :

- Autorisation d'acquisition	0
- Renouvellement autorisation	0

<u>Tir sportif :</u>	
- Autorisation d'acquisition	19
- Renouvellement autorisation	97
Rejet acquisition ou renouvellement	0
Récépissés déclarations	229
Ball-trap	14
<u>Expulsions locatives :</u>	
- Assignations	136
- Commandements de quitter les lieux	54
- Demandes de concours de la force publique	30
- Nombre de concours de la force publique accordé	24
<u>Liquidation :</u>	
- Vente en liquidation	18
- Vente au déballage	5
<u>Commission de sécurité de l'arrondissement :</u>	
- Nombre de dossiers passés en commission	138
dont permis de construire	17
- Visites d'achèvement de travaux	22
<u>Associations :</u>	
- Création	110
- Dissolution	26
- Modification	705
<u>Gardes particuliers :</u>	
- Agréments	29
<u>Epreuves sportives</u>	91

Distinctions honorifiques :

Médailles d'honneur du travail	676
--------------------------------	-----

Délivrance des titres

<u>Titres de séjour :</u>	
- Naturalisation : requêtes déposées	40
<u>Circulation routière :</u>	
- Cartes grises :	14 214 FNI et 3 653 SIV
- Permis de conduire	2 883
- Suspensions	L1 Alcool 158
	Vitesse 112
	Stupéfiants 27
<u>Autres :</u>	
- Cartes européennes d'arme à feu	3
- Permis de chasser	50
- Autorisations de chasser accompagné	8

SOUS-PRÉFECTURE DE LOUHANS

Assurer la protection des populations

Lutter contre la délinquance générale et renforcer la sécurité routière

Le sous-préfet et le commandant de la compagnie de gendarmerie ont organisé régulièrement et conjointement des réunions publiques par canton visant à sensibiliser les élus sur les problématiques de la délinquance générale et ont profité de ces rencontres pour leur délivrer des conseils de prévention et des éléments statistiques par canton et par commune. C'est ainsi par exemple que l'ensemble des maires de l'arrondissement a été sensibilisé contre les cambriolages à travers l'opération "tranquillité vacances". Ce travail a porté ses fruits puisqu'il a été constaté une baisse de 24,35 % des cambriolages mais également une baisse de la délinquance générale de 7,72% en 2009 par rapport à 2008.

Les services de gendarmerie ont accentué la pression sur les usagers de la route en maintenant une présence forte sur le réseau routier en pratiquant notamment 15 597¹ dépistages (14 299 en 2008), dont 85 se sont révélés positifs. Cet effort a permis d'enregistrer une baisse de l'accidentologie en 2009 par rapport à 2008 (17 accidents en 2009, 33 en 2008), avec un nombre de blessés qui est passé de 54 en 2008 à 19 en 2009. En revanche, le nombre de tués est plus important : 5 en 2009 et 4 en 2008.

Prévenir la délinquance

L'année 2009 n'a pas été marquée par une grande productivité du CISPD de Louhans : une réunion plénière (adoptant le règlement intérieur et la charte de déontologie partagée), deux réunions restreintes et une réunion du groupe territorial (deux dossiers à l'ordre du jour). Cette première réunion du groupe territorial n'a pas été très fructueuse, les dossiers évoqués relevant plus du CCAS que de cette instance. D'ailleurs, malgré la création d'une adresse électronique dédiée permettant aux maires de porter à la connaissance du CISPD les cas difficiles susceptibles d'être traités par le groupe territorial, cet outil n'a jamais été utilisé. Il semble donc important de redonner un nouveau souffle à cette structure, auquel devrait contribuer le renouvellement des élus qui en assurent la présidence dont les mandats arrivent à terme.

Par ailleurs, un travail de sensibilisation des élus de la Bresse a permis de progresser sur la question de la vidéo-protection, un dossier ayant d'ailleurs été présenté pour bénéficier de subventions FIPD.

Assurer un suivi régulier des établissements recevant du public (ERP)

Une attention particulière continue d'être portée sur le suivi des avis défavorables, la sous-préfecture menant un travail de conseil et d'information très rigoureux, tant auprès des élus que des autres usagers. En fin 2009, deux avis défavorables n'ont pas pu être levés. Ils concernent une église dont la rénovation du réseau électrique a été lancée par la commune en mars 2010 et un hôtel restaurant dont l'exploitant n'a pas transmis les rapports de vérifications périodiques.

Etayer la cohésion sociale

Soutenir le développement des contrats aidés

Le sous-préfet a mis en place un groupe de travail (composé de la DDTEFP, du pôle emploi, de la mission locale, de la CCI et de la chambre des métiers), qui s'est réuni une fois par semaine en cellule de crise à partir du quatrième trimestre, pour rattraper *in extremis* le retard pris sur l'atteinte des objectifs fixés pour l'année. Parallèlement, un "mailing" a été adressé à l'ensemble des maires de l'arrondissement afin de les sensibiliser à cette forme de contrat et surtout de leur présenter les aides de l'Etat. Cette action de sensibilisation a été complétée par un démarchage téléphonique systématique assuré par un stagiaire de DUT présent en sous-préfecture pendant une période de 5 semaines.

¹ Ce chiffre ne concerne pas l'action de la brigade motorisée mais que celle de la compagnie de gendarmerie de Louhans.

Par ailleurs, à l'occasion de la semaine pour l'emploi, un forum "création d'entreprises" a été organisé par le pôle emploi, avec la participation de chefs d'entreprises, notamment issus du secteur du BTP. Des ateliers ont été mis en place pour promouvoir l'emploi des jeunes et des personnes handicapées.

Favoriser l'insertion des jeunes actifs et des travailleurs saisonniers

La construction à Louhans d'un foyer pour travailleurs en 2009, , devrait favoriser le logement des jeunes actifs et des travailleurs saisonniers, dont le nombre est important en raison de l'importance de l'industrie agro-alimentaire dans la Bresse. Ce projet a mobilisé particulièrement le bureau des affaires interministérielles de la sous-préfecture (BAI) en termes de montage du dossier et d'ingénierie.

Prévenir et suivre les expulsions locatives

La commission d'expulsion (dite COMEX), qui se tient tous les mois sous la présidence du sous-préfet, a permis de bons résultats en matière de prévention et de suivi des expulsions locatives.

En 2009, sur les 77 procédures traitées en COMEX, seules 4 ont été conclues par un concours de la force publique. C'est le résultat de l'excellent travail collégial d'accompagnement réalisé par les membres de la COMEX (gendarmes, bailleurs sociaux, représentants des associations actives en matière de logement social, huissiers de justice), dont les efforts conjugués permettent d'éviter l'expulsion.

Promouvoir le développement économique

Promouvoir la création et la reprise d'entreprise

La reprise d'entreprise est une préoccupation récurrente dans l'arrondissement de Louhans. Cette problématique a d'ailleurs fait l'objet d'une fiche action dans le cadre du service public de l'emploi au titre de 2009. A cet égard, la sous-préfecture a réalisé une enquête auprès des maires pour recenser les entreprises dont les gérants sont susceptibles de cesser leur activité. Peu de maires ont joué le jeu et l'enquête n'a pas été très fructueuse. Par ailleurs, la chambre des métiers a mené une étude sur l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi dans l'arrondissement. Il a été demandé à un stagiaire de l'IRA, présent en sous-préfecture durant 7 semaines, d'exploiter ces deux études.

Le rapport du stagiaire a contribué, par une meilleure prise en compte des besoins, à adapter l'action publique en matière de création et de reprise d'entreprise à la réalité économique locale.

Contribuer à revitaliser le territoire

Suite au licenciement économique de 38 salariés et au plan de sauvegarde de l'emploi auquel la société AL-KO est assujettie, le sous-préfet a participé auprès du directeur du travail à la négociation avec les dirigeants de cette entreprise concernant la convention de revitalisation.

Par ailleurs, la sous-préfecture a apporté un soutien important, auprès de la chambre de commerce et de la DRIRE, aux professionnels du secteur de la chaise qui sont en grande difficulté face à la concurrence italienne et asiatique. Un accompagnement technique et juridique a été apporté à ces professionnels qui ont souhaité se regrouper en une association afin de mieux faire connaître leurs compétences et leur savoir-faire local en adoptant une stratégie de communication commune, notamment par la création d'un site Internet.

Stimuler l'emploi du secteur agricole

Une enquête a été réalisée auprès des maires visant à connaître les difficultés que rencontrent les agriculteurs en matière de recrutement de salariés agricoles. L'objectif était de permettre aux exploitants agricoles d'accueillir en stage des élèves issus des lycées agricoles et ainsi rendre attractifs ces emplois. Cette action n'a pas pu aboutir, les élèves ayant été plus motivés que les enseignants chargés de mettre en place l'action.

Celle-ci a donc été momentanément abandonnée au profit d'une action visant à aider les épouses d'agriculteurs à trouver un emploi. En effet, ce problème ayant été identifié au moment de l'enquête, il a semblé opportun de tenir des ateliers pratiques animés par les acteurs de l'emploi.

Poursuivre l'aménagement du territoire

Inscrire le territoire dans la démarche PER

Le PER architecture bressane a bénéficié de délais pour la mise en œuvre des opérations engagées. Malgré un suivi et des relances faites par la sous-préfecture en vue d'obtenir l'ensemble des factures liées aux projets, celles-ci n'ont pu être fournies entièrement en fin d'année 2009. Des avenants aux conventions ont dû intervenir permettant aux porteurs de projets d'achever leurs travaux. Les factures doivent parvenir avant la fin du 1^{er} trimestre 2010.

La nouvelle génération de PER a permis au Pays de la Bresse bourguignonne, en association avec l'hôpital de Louhans, de proposer la labellisation d'un projet de maison médicale pluridisciplinaire et de mise en réseau avec les maisons médicales présentes ou à créer dans l'arrondissement.

Renforcer les services publics de proximité par la création de *relais de services publics (RSP)*

Après la labellisation de trois RSP dans l'arrondissement (à Saint-Etienne en Bresse, Sainte-Croix et Saint Germain-du-Bois), la commune de Saillenard a obtenu la labellisation de son RSP. Par ce choix et par la mise à disposition de locaux et d'équipements communaux, les maires de ces communes ont souhaité, avec l'appui des services de la sous-préfecture, maintenir une présence de services publics de qualité en milieu rural, ces quatre RSP contribuant ainsi à un maillage cohérent du territoire bressan.

Appuyer l'action du Pays de la Bresse bourguignonne

La sous-préfecture (BAI) apporte un soutien logistique permanent au Pays de la Bresse bourguignonne en matière d'ingénierie et d'instruction des dossiers, notamment dans la mobilisation des fonds européens.

La nouvelle convention du programme Leader 2008–2015, signée le 30 septembre 2009, a pour axe de travail la valorisation économique, la préservation du patrimoine et des ressources locales. Une enveloppe totale de 1 458 668 € peut être mobilisée au titre du FEADER.

Le nouveau contrat de Pays conclu pour la période 2007-2013 a pour thème "une stratégie de développement durable avec des préoccupations essentielles que sont l'emploi et la qualité de la vie". Des dossiers ont déjà été examinés en comité technique d'examen des projets. La sous-préfecture, qui instruit ces dossiers, participe à ces réunions.

Appliquer la réforme du système d'immatriculation des véhicules (SIV)

La réorganisation des services de la sous-préfecture en 2008 a permis de d'accompagner la réforme du SIV. Le service a délivré 8 357 certificats d'immatriculation en 2009. Les agents du bureau de la réglementation de la sous-préfecture ont été mis à forte contribution, surtout à partir du 15 octobre 2009 avec l'ouverture à l'immatriculation aux véhicules d'occasion. Ils ont assuré la continuité du service aux usagers malgré les problèmes techniques rencontrés. 12 conventions ont été passées avec les professionnels de l'automobile. Par ailleurs, 2 546 permis de conduire ont été délivrés par le service.

Il convient de noter que, pour le moment, la réforme du SIV ne permet pas d'économiser du temps, bien au contraire et que le travail du régisseur est bien plus complexe qu'avec l'ancienne application.

Etre au service des collectivités territoriales

Organiser les élections politiques

Le bureau des relations avec les collectivités locales (BRCL) a eu à organiser une seule élection municipale partielle cette année dans la commune de Bellevesvre pour compléter le conseil municipal avant l'élection d'un nouveau maire. Des analyses électorales ont été principalement réalisées à l'occasion des élections européennes. Ce travail particulier demande du temps, une veille stratégique et documentaire, mais surtout une bonne connaissance des élus et du terrain.

Mettre en œuvre la politique de relance de l'économie

En assurant la promotion du versement anticipé du FCTVA auprès des collectivités, le BRCL a convaincu 36 d'entre elles à signer une convention avec l'Etat. Une commune et un syndicat de communes risquent cependant de ne pas atteindre leurs objectifs et de ne pas pouvoir prétendre à la pérennisation du dispositif en leur faveur.

Assurer le conseil aux élus et la transmission des actes dans le cadre du contrôle administratif

Le BRCL a assuré tout au long de l'année le conseil aux élus et à leurs services. Il a notamment été en charge du suivi des recours gracieux et des lettres d'observations aux collectivités. Au cours de l'année, 404 actes (sur 7 856 actes reçus) ont été transmis à la préfecture (soit 5,14 %) et 181 actes ont été télétransmis à la sous-préfecture par les communes grâce à l'application ACTES.

Le projet de complexe nautique porté par la communauté de communes du canton de Louhans (CCCL) est un projet structurant à l'échelle du canton de Louhans mais aussi de l'arrondissement. Le maître d'ouvrage de l'opération doit solliciter l'Etat au titre du CNDS et de la dotation de développement rural (DDR). Le sous-préfet a proposé au préfet de commander un rapport de la mission d'expertise économique et financière (MEEF). Ce rapport a conclu que la réalisation de cet investissement risquait de réduire durablement les marges de l'EPCI pour les années à venir.

Concourir à la rationalisation de l'intercommunalité dans l'arrondissement

Rationaliser les SIVOS (intercommunalité de service)

Les présidents des SIVOS compétents en matière de collèges et de gymnases ont été invités par le sous-préfet à engager une réflexion au sein de leur comité syndical en vue de leur dissolution après transfert de leurs équipements sportifs aux communautés de communes centres.

Rationaliser les communautés de communes (intercommunalité de projet)

Les négociations se sont poursuivies avec le maire de Montjay, seule commune isolée de l'arrondissement pour intégrer un EPCI à fiscalité propre. Aucun résultat n'a été obtenu.

Les négociations se sont également poursuivies avec les présidents de communautés de communes. Un travail de réflexion sur le toilettage des statuts a été engagé pour les communautés de communes de Montpont-en-Bresse et Saône-et-Seille. Celles de Louhans, Montret et Portes de la Bresse sont favorables à une fusion même si la réflexion sur l'élargissement du périmètre souhaité par les élus n'a pu aboutir. Les discussions entre les présidents de Saône-et-Bresse, des trois rivières (toutes deux de l'arrondissement de Chalon), de Saint Germain-du-Bois et de Pierre-de-Bresse n'ont pas permis de faire progresser le rapprochement envisagé. Une fusion des communautés de communes limitrophes des cantons de Saint-Germain-du-Bois et de Pierre-de-Bresse reste pour l'instant l'hypothèse la plus plausible.

Améliorer la communication de l'Etat dans le département

Le sous-préfet de Louhans s'est vu confier par le préfet une mission visant à rendre plus visible l'action de l'Etat dans le département. De nombreuses actions de communication ont été menées, notamment relatives à l'avènement des directions départementales interministérielles. De plus, le site internet de la préfecture a été complètement refondu.

Accompagner la fermeture du CREPS de Mâcon

Le sous-préfet de Louhans a été chargé d'accompagner la fermeture du CREPS de Mâcon. Le travail de concertation mené a permis d'aboutir au reclassement de l'ensemble des personnels travaillant dans cette structure et d'assurer dans les meilleures conditions la reprises des bâtiments par la ville de Mâcon.

2. GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

LA STRATÉGIE MISE EN ŒUVRE

La stratégie du groupement de gendarmerie départementale de Saône-et-Loire consiste, à partir d'un diagnostic se référant à l'année et aux mois précédents (dernier quadrimestre 2009 notamment) à agir selon des orientations générales communiquées par le commandant de groupement en début d'année et servant de référence tout au long d'un dialogue périodique avec les commandants de compagnies et le commandant de l'EDSR.

Ces orientations sont complétées par la définition des indicateurs retenus et des cibles à atteindre.

Elles font l'objet tout au long de l'année de directives de conduite du commandant de groupement visant à détecter au plus tôt certaines difficultés et à entreprendre les actions, parfois partenariales, visant à leur résolution.

Cette approche méthodique fondée sur le processus suivant : détecter, analyser, concevoir, exécuter et contrôler, permet de susciter la réflexion préalable à un engagement ciblé. Elle a permis, une nouvelle fois, en 2009 d'atteindre les résultats escomptés en dépit d'un contexte budgétaire en baisse notable.

Conformément aux directives et priorités gouvernementales, un effort particulier a été porté sur la lutte contre les délits d'appropriation (cambriolages, vols d'automobiles), les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, la lutte contre les trafics de produits stupéfiants, la lutte contre le travail illégal, les infractions liées à l'entrée et au séjour des étrangers en situation irrégulière ainsi que sur les principales infractions au code de la route, génératrices d'accidents.

Début septembre, faisant suite aux nouvelles directives du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, une intensification des efforts a été demandée aux militaires pour lutter contre la délinquance de proximité, notamment les cambriolages. La création de la cellule anti-cambriolage, la multiplication des opérations de contrôle et la coordination mise en place en liaison avec les services de la police nationale ont certainement contribué à accentuer la baisse de ce type d'infractions dans le dernier quadrimestre de l'année 2009.

L'ensemble des actions entreprises se sont inscrites dans un cadre général pour lutter contre toutes les formes de délinquance, de proximité en particulier, englobant des actions partenariales, des mesures de prévention, de dissuasion et de neutralisation accompagnées d'une véritable politique de communication, en interne comme en externe.

LES OBJECTIFS

Les principaux objectifs du groupement de gendarmerie départementale de Saône-et-Loire en 2009 sont le produit de diverses directives du niveau central, régional et départemental.

Le tableau récapitulatif ci-dessous en livre une vision synthétique.

Lorsque, pour un même indicateur, l'objectif était sensiblement différent selon l'autorité considérée, le chiffre retenu et figurant dans le tableau a été celui élaboré conjointement par le colonel commandant la région de gendarmerie de Bourgogne et par le préfet de Saône-et-Loire.

La dernière colonne indique les résultats finalement obtenus en 2009, ces chiffres feront l'objet d'une analyse détaillée dans le paragraphe suivant.

Objectifs	Indicateurs	Résultats 2008	Cibles 2009	Résultats 2009
Lutter plus efficacement contre la délinquance	Évolution du nombre de crimes et délits constatés	+ 0,02 %	- 2 %	- 5,10 %
	Taux d'élucidation de la délinquance générale	42,89 %	41 %	49,06 %
	Évolution du nombre de crimes et délits de la délinquance de proximité (DP)	- 7,34 %	- 5 %	- 6,11 %
	Taux d'élucidation de la DP	19,5 %	17,5 %	17,71 %
	Taux d'élucidation des cambriolages	20,11 %	17 %	16,51 %
	Taux d'élucidation des vols de véhicules	17,96 %	16 %	18,10 %
	Évolution du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique	+ 3,88 %	Baisse	+ 10,95 %
	Proportion des crimes et délits imputables à des mineurs par rapport au nombre total de crimes et délits	6,82 % (GGD uniquement)	17 % (GGD71 et DDSP71 ensemble)	8,71 % (GGD uniquement)
Renforcer les actions engagées contre l'immigration irrégulière organisée et le terrorisme	Évolution du nombre de personnes mises en cause pour des infractions à l'entrée et au séjour sur le territoire national	53 (GGD uniquement)	65 éloignements (GGD71 et DDSP71 ensemble)	53 (GGD uniquement)
Lutter contre l'insécurité routière	Évolution du nombre de tués	+ 2 %	- 7 %	- 4 %
	Évolution du nombre de blessés	+ 3,46 %	- 9 %	- 30 %

LES RÉSULTATS

En matière de lutte contre la délinquance

Dans sa zone de responsabilité, la gendarmerie enregistre une nouvelle fois en 2009 des résultats tout à fait remarquables.

Avec 8546 faits constatés contre 9005 en 2008, l'objectif de - 2 % de baisse de la **délinquance générale** est largement atteint avec une diminution de - 5,10 %.

Il faut noter aussi que parmi les faits constatés par les militaires de Saône-et-Loire en 2009, 9,60 % correspondent à des infractions commises en zone police nationale et portées à la connaissance des gendarmes, ce chiffre connaissant une légère augmentation.

On peut souligner que la délinquance du département avait déjà connu en zone gendarmerie nationale une baisse de -2,50 % en 2007 et une stabilisation en 2008 (+ 0,02 %). **Il s'ensuit donc depuis 2007 une baisse totale de la délinquance générale de 688 faits soit - 7,45 %.**

Il est également pertinent de mettre en évidence que la forte hausse en 2008 du nombre d'infractions révélées par l'activité des services (+ 11,83%)¹ se confirme, celui-ci progressant même encore légèrement (+ 0,72 %). Alors que la part de celle-ci parmi les faits de délinquance n'était que de 4,49 % en 2007 contre 9,24 % en 2008, elle atteint 9,81 % en 2009.

Ce chiffre montre que les résultats obtenus cette année sont donc aussi le produit d'une très forte détermination des gendarmes à rechercher les infractions à la loi pénale².

¹ Ces infractions sont celles dont la constatation ne procède pas de la dénonciation par un tiers mais qui sont issues directement du travail d'investigation entrepris par les gendarmes.

² Il faut rappeler que les statistiques de la délinquance ne rendent compte que des infractions *constatées*.

S'il existe un inconvénient statistique à un tel engagement, il est évident que celui-ci participe pleinement à accroître la sécurité publique au profit de la population du département, ce qui constitue naturellement pour la gendarmerie un objectif prioritaire, d'autant plus que la catégorie des infractions révélées par l'activité des services comprend notamment les trafics de stupéfiants.

En matière de **délinquance de proximité**, qui compte globalement l'ensemble des vols, cambriolages et destructions – dégradations, les résultats obtenus sont une nouvelle fois éloquentes :

- 6,11 % pour un objectif de - 5 %, alors que la gendarmerie avait déjà obtenu en 2008 dans sa zone d'activité -7,34 % et en 2007 - 4,23 %.

Il s'ensuit donc depuis 2007 une baisse de la délinquance de proximité de 615 faits soit - 16,68 %.

Les **cambriolages** connaissent globalement une baisse, accentuée par rapport à l'année 2008, de -3,85 %, en particulier au cours du dernier quadrimestre de l'année (- 4,52 %) sans doute du fait des nombreuses opérations coordonnées mises en œuvre.

Si ce constat s'avère globalement exact pour quatre compagnies, celle de Chalon-sur-Saône a éprouvé de réelles difficultés à juguler sur son secteur cette forme de délinquance.

Les compagnies de Charolles et Louhans enregistrent quant à elles une très forte baisse des cambriolages.

Les **coups et blessures criminels ou correctionnels** poursuivent une hausse préoccupante se traduisant en 2009 par +14,35 %.

Celle-ci est le fruit d'une augmentation conjuguée des violences intra-familiales (+ 15,53 % dont + 19,49 % de violences conjugales, les violences physiques sur ascendant accusant une diminution de - 13,33 % et celles commises par ascendant demeurant stables) et d'autres types de violences (agressions, rixes...).

Il est difficile pour la gendarmerie d'exercer un effet direct sur ce type de délinquance. Les efforts déployés en liaison avec madame Nathalie BONNOT, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, et qui ont conduit dès la fin de l'année 2008 à la signature d'un protocole de traitement des violences au sein du couple dans le ressort des tribunaux de grande instance de Mâcon et Chalon-sur-Saône devraient produire à terme des effets contre ce qu'il faut bien appeler un fléau social, dès lors que l'ensemble des structures prévues aura pu être mis en place.

Dans le même domaine, la coopération du groupement de gendarmerie avec l'association de médiation et d'aide aux victimes d'infractions pénales (AMAVIP) sous l'égide des parquets compétents, afin de favoriser la prise en charge des victimes dès les premières manifestations de tels méfaits, pourraient prochainement, grâce à un nouveau type de partenariat, recevoir une impulsion nouvelle de nature à lutter plus efficacement contre les répétitions ou la commission d'actes violents.

Enfin, un engagement plus marqué de la gendarmerie dans la promotion d'un effet dissuasif à l'égard des auteurs présumés ou potentiels par l'organisation de la délivrance solennelle par l'OPJ d'un discours éclairé et sans concession peut également produire quelques effets.

D'une manière plus globale et en dépit d'un relatif tassement au dernier quadrimestre (+ 4,71 %), les **atteintes volontaires à l'intégrité physique** augmentent en 2009 de 10,95 %. Cette hausse s'explique aussi par une augmentation notable des **infractions à caractère sexuel** (notamment les viols sur des majeurs ou des mineurs, les harcèlements, agressions et atteintes sexuelles sur des majeurs).

En matière de lutte contre l'insécurité routière

Les résultats obtenus en **sécurité routière** en zone gendarmerie apparaissent bien cette année à la mesure des légitimes ambitions des militaires dans leur zone de responsabilité, se soldant par une diminution très attendue du nombre de vies humaines perdues et surtout d'une baisse drastique du nombre de blessés.

Cette situation justifie l'ensemble des efforts déployés en termes de prévention mais également de répression tant il faut constater que la corrélation entre les accidents mortels et le non respect de dispositions fondamentales du code de la route demeure dans le département une bien tragique réalité.

Accidentologie

Les orientations de service élaborées en début d'année 2009 et les mesures prises par les commandants de compagnie et d'EDSR ont sans doute contribué à éviter dans les tous premiers mois de l'année la tragique situation rencontrée en 2008 où 13 personnes avaient trouvé la mort sur les routes du département en zone gendarmerie entre le 1^{er} janvier et le 12 février. L'année 2009 se solde à la fin de ce même mois par 3 vies humaines perdues.

Si les résultats obtenus en 2009 ne permettent pas d'atteindre totalement les objectifs fixés, ils n'en sont pas moins remarquables à plus d'un titre et méritent la mise en évidence de certaines conclusions.

Il est en effet observé en fin d'année 2009 une baisse de - 4 % des tués (T) (49 vies humaines perdues contre 51 en 2008), une baisse conséquente des accidents (A : - 16 %) et surtout des blessés (B : - 30 %), ces résultats s'avérant très encourageants et surtout déjà tout particulièrement précieux.

On peut ici rappeler qu'à l'échelle nationale, les résultats s'établissent comme suit :

A : - 8 %, T : - 0,3 %, B : - 10,5 %.

Ces excellents résultats sont en partie à mettre au crédit d'un effort encore accru de la part des gendarmes du département dans la sécurité routière puisque le nombre d'heures consacré à cette mission passe de 143669 en 2008 à 154760 en 2009 et que la part de l'activité opérationnelle prise par cette même mission passe pendant la période de 16,26 % à 17,50 %.

En dépit de certains signes inquiétants, il semble opportun de l'imputer aussi à une amélioration progressive du comportement des usagers qui sont et demeureront les meilleurs acteurs de leur sécurité.

L'EFFORT FINANCIER DE L'ETAT

Les investissements de l'Etat

En 2009, aucun investissement de l'État au profit de la gendarmerie de Saône-et-Loire n'a été réalisé.
En 2008, les dépenses d'investissement s'élevaient à **24 053 euros**.

Les subventions versées par l'Etat

En 2009, les subventions de l'État ont porté sur la construction de la caserne de gendarmerie de Chagny, soit **359 424 euros** versés à la commune de Chagny.

En 2008, aucune subvention n'avait été versée par l'État.

Les dépenses de fonctionnement (hors personnel)

Les dépenses de fonctionnement (hors personnel) et d'investissement de l'État au profit de la gendarmerie nationale en Saône-et-Loire pour les années 2008 et 2009 ont été les suivants :

	2008	2009
Fonctionnement (hors personnel) en €	4 513 262	4 950 524

Il s'agit des frais de fonctionnement courant et des loyers versés pour les locaux de service et techniques des casernes de gendarmerie ainsi que pour les logements concédés par nécessité absolue de service aux gendarmes.

Les montants indiqués dans ce tableau ne comprennent ni les frais de rémunération des personnels ni le coût des charges liées au parc immobilier non connus pour 2008 et pour 2009.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9,69 % de 2008 à 2009.

Les rémunérations et les effectifs totaux

Les effectifs et rémunérations des personnels de la gendarmerie nationale en Saône-et-Loire pour les années 2008 et 2009 apparaissent dans les deux tableaux ci-dessous. Le montant total des rémunérations a baissé de 0,94 % de 2008 à 2009.

	2008			
	gendarmes adjoints volontaires (emplois « jeunes » contractuels d'une durée maximale de 5 ans)	Officiers, sous-officiers (emplois de carrière), personnels civils	réservistes (emplois pour une durée annuelle maximale de 90 jours)	Total
Effectifs	128	747 * (628 gendarmes départementaux , 114 gendarmes mobiles et 5 civils)	312	875 (hors réservistes)
Rémunérations brutes (charges sociales incluses) (en €)	2 950 144	25 110 092	372 204	28 432 440

	2009			
	gendarmes adjoints volontaires (emplois « jeunes » contractuels d'une durée maximale de 5 ans)	Officiers, sous-officiers (emplois de carrière), personnels civils	réservistes (emplois pour une durée annuelle maximale de 90 jours)	Total
Effectifs	121	734 * (617 gendarmes départementaux , 112 gendarmes mobiles et 5 civils)	296	855 (hors réservistes)
Rémunérations brutes (charges sociales incluses) (en €)	2 953 368	24 893 132	318 874	28 165 374

* Ces chiffres, obtenus auprès des services du centre administratif et technique de la gendarmerie (CATG) de Metz, prennent systématiquement en compte l'escadron de gendarmerie mobile de Charnay-les-Mâcon.

3. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pour mémoire, soulignons que la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Saône-et-Loire couvre environ **181 381 habitants** (au lieu de 189 400 habitants en 1999) soit **33 % de la population** totale du département et qu'elle comprend les circonscriptions de sécurité publique de **Chalon sur Saône, Mâcon, Montceau les Mines et Le Creusot**.

Les quatre circonscriptions de sécurité publique regroupent 16 communes :

- **Circonscription de Mâcon** (42 813 habitants): Mâcon et *Charnay-les-Mâcon, Sancé*.
- **Circonscription de Chalon/Saône** (66 197 habitants): Chalon/Saône, *Champforgeuil, Saint-Marcel, Saint-Rémy et Châtenoy-le-Royal*.
- **Circonscription du Creusot** (32 493 habitants) : Le Creusot, *Le Breuil, Torcy et Montcenis*.
- **Circonscription de Montceau-les-Mines** (39 878 habitants): Montceau-les-Mines, *Blanzy, Saint-Vallier et Sauvignes*.

Toutefois, l'attractivité commerciale et professionnelle de ces zones urbaines génère plus de la moitié de la délinquance soit environ 54% des crimes et délits constatés dans le département.

Pour faire face à cette situation la DDSP71 dispose d'un **personnel global de 466 fonctionnaires actifs** (dont 49 Adjoints de Sécurité) et 59 administratifs (dont 7 Agents de Police Technique et Scientifique).

DÉLINQUANCE GÉNÉRALE ET DÉLINQUANCE DE VOIE PUBLIQUE

En 2009, la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Saône-et-Loire enregistre un recul de - 2.85 % de la délinquance générale, soit 296 faits constatés de moins qu'en 2008.

L'objectif assigné au plan départemental de - 2 % est atteint.

Ainsi, l'étiage se situe désormais autour de 10 000 faits constatés pour la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Saône-et-Loire, très exactement **10 082** pour l'année 2009.

Faut-il rappeler que la délinquance générale avait déjà décliné de - 1.40 % en 2006, de - 7.15 % en 2007, de - 5.59 % en 2008 ce qui inscrit l'année 2009 dans un cercle vertueux pluriannuel.

Ce chiffre contribue à placer la Saône et Loire au 81^{ème} rang du classement national contre le 79^{ème} rang en 2008 avec un taux de criminalité de 34.01 ‰ contre 35.54 ‰ en 2008.

Toutefois, à l'analyse, il apparaît que ce recul de la délinquance est à plusieurs titres contrasté.

Sur un plan géographique tout d'abord puisqu'il touche trois circonscriptions sur quatre :

1. Mâcon = -3.50 % c'est-à-dire - 93 faits constatés ;
2. Montceau = -16.13 % c'est à dire - 293 faits constatés ;
3. Le Creusot = -2.78 % c'est à dire - 43 faits constatés.

Seule la circonscription de Chalon-sur-Saône qui représente environ 45 % de la délinquance observée en zone police est en augmentation de 3.15 % soit 137 faits constatés de plus.

Une analyse rapide de l'évolution de la délinquance dans chacune de ces circonscriptions conduit à faire les remarques suivantes :

- **A Chalon-sur-Saône**, (4 492 faits constatés pour 4 355 faits constatés l'an passé soit 137 faits en plus), on enregistre une forte progression de la délinquance au premier semestre (+ 8.47 %) et une régression de - 1.47 % au second semestre. En effet, le nombre de cambriolages (+ 45 cambriolages au premier semestre soit plus 32.61 %), de vols automobiles, de vols à la roulotte, de vols avec violences ont cessé de croître et la tendance s'est inversée au cours de la deuxième partie 2009.

- **A Mâcon**, la délinquance s'établit à hauteur de 2 563 faits constatés avec une baisse très nette du nombre des cambriolages (124 au lieu de 194 soit - 36.08 %) mais une hausse de 15.16 % de l'agrégat des escroqueries et infractions économiques et financières. Ce chiffre résulte essentiellement des escroqueries aux cartes bancaires via internet.
- **A Montceau-les-Mines**, (1 525 faits constatés cette année contre 1 822 faits constatés l'an passé soit 297 faits de moins), on observe une baisse sensible des escroqueries économiques et financières (118 faits de moins soit une baisse de 33.96 %).
On note également à Montceau-Les-Mines une baisse notable des crimes et délits contre les personnes (- 44.70% soit 135 faits de moins).
On note encore une baisse des vols et des recels (- 10.64 % soit 76 faits de moins). Dans cette circonscription, on assiste tout de même à une augmentation de 3 % de la délinquance de proximité.
- **Au Creusot**, (1 502 faits constatés cette année contre 1 545 faits constatés soit 43 faits de moins) c'est au contraire la délinquance de proximité qui baisse de 43 faits et qui compense la hausse des cambriolages et des violences aux personnes.

CIRCONSCRIPTIONS DE POLICE	POPULATION	CRIMES & DELITS		EVOLUTION EN %	Taux ‰ de la délinquance par rapport à la population
		2008	2009		
CHALON/SAONE	66 197	4 355	4 492	3.15 %	67.86
LE CREUSOT	32 493	1 545	1 502	- 2.78 %	46.23
MACON	42 813	2 656	2 563	- 3.5 %	59.86
MONTCEAU LES MINES	39 878	1 822	1 525	- 16.3 %	38.24
TOTAL DEPARTEMENT	181 381	10 378	10 082	- 2.85 %	55.58

En ce qui concerne la délinquance de proximité, la décre est encore plus nette que la délinquance générale puisqu'elle se situe à hauteur de - 3.48 % pour l'ensemble de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Saône-et-Loire.

Cette catégorie de la délinquance ne représente plus que **37.36 %** de l'intégralité de la délinquance.

Comme pour la délinquance générale, le bilan de la délinquance de proximité est contrasté :

- CSP Chalon/Saône : + 1.50 %
- CSP Mâcon : - 10.98 %
- CSP Montceau les Mines : + 3.06 %
- CSP le Creusot : - 11.34 %

S'agissant du taux d'élucidation global, il est de 40.04 % en 2009, ce qui situe la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Saône-et-Loire à un taux nettement supérieur au taux d'élucidation national qui est de 34.7 %

Le taux d'élucidation de la délinquance de proximité en Saône et Loire est de 14.79 % alors qu'il est de 11.79 % au plan national.

Années	Faits constatés	Faits élucidés	Taux d'élucidation
2006	11 148	4 058	36,40%
2007	10 992	4 154	37.79 %
2008	10 378	4 186	40.34 %
2009	10 082	4 037	40.04 %

Ces considérations sur le taux d'élucidation nous amènent à évoquer naturellement **l'activité judiciaire des services**.

A noter à cet égard que le nombre des mis en cause est 3 664 cette année contre 3 851 l'année dernière.

Les mis en cause mineurs sont en 2009 au nombre de 754 contre 787 en 2008 soit - 4.19 %.

Les mineurs représentent 20.58 % du nombre total des mis en cause ce qui reste un niveau relativement élevé même s'il reste pour la zone police en baisse par rapport à 2007 (21.23 %).

Le nombre de gardes à vue a baissé de 9.47 % soit 1 204 gardes à vue cette année contre 1 330 l'année dernière. Ce sont les gardes à vue de Chalon/Saône qui entraînent ce chiffre à la baisse puisque aussi bien la réfection complète des locaux a conduit les OPJ de cette circonscription à privilégier d'autres voies que celles de la garde à vue.

Enfin, le nombre d'infractions relevées par l'activité des services est de 1 070 cette année contre 1 075 l'année dernière. (1 009 en 2007).

CIRCONSCRIPTIONS	FAITS CONSTATES	FAITS ELUCIDES	TAUX D'ELUCIDATION
MACON	2 563	973	37,96%
CHALON/SAONE	4 492	1 781	39,65%
LE CREUSOT	1 502	658	43,81%
MONTCEAU LES MINES	1 525	625	40,98%
DDSP	10 082	4 037	40,04%

Les caractéristiques de la délinquance

Il n'existe pas dans les circonscriptions de sécurité publique de Saône et Loire de milieu criminel organisé nonobstant quelques réseaux de trafiquants de stupéfiants.

Les faits commis dans la zone police de ce département relèvent pour la plupart de la petite et moyenne délinquance.

A – Les violences contre les personnes

Elles sont en baisse de 10.63 % soit - 136 faits.

La baisse départementale est la conséquence de la très forte diminution enregistrée au sein de la CSP Montceau-les-Mines. (- 44,70 %, soit 135 faits).

Celle-ci est sans doute essentiellement due à la raréfaction des établissements de nuit en 2009 dans cette circonscription.

Dans le registre des violences contre les personnes, la diminution des **violences intra-familiales (196 faits pour 214 en 2008 et 145 en 2007)** est due, comme l'an passé, au travail de conseil des personnels travaillant à l'accueil-plainte ou en patrouille «Police -Secours». Celui-ci permet, dans bien des cas, comme en témoignent les déclarations et les rapports d'intervention, de désamorcer des situations familiales extrêmement tendues - souvent en relation avec des addictions alcooliques - et d'éviter ainsi qu'elles aboutissent à des violences intra-familiales.

De même, les viols qui étaient au nombre de 38 et 35 les 2 années précédentes sont au nombre de 23 en 2009. Les agressions sexuelles ont également baissé au nombre de 49 au lieu de 50 et 59 les 2 années précédentes.

On assiste également à une stabilisation du nombre des faits de menace et de chantage (202 contre 201 en 2008).

S'agissant des violences à dépositaire de l'autorité, les chiffres sont en baisse assez nette puisque l'on passe de 101 faits en 2007 et de 104 faits en 2008 à 79 faits en 2009.

B – Les atteintes aux biens

Certes, **les vols avec effraction ont baissé de 7.24 % au terme de l'année 2009** (743 faits en 2009 contre 801 faits en 2008 et 1004 faits en 2007).

Ce résultat a été obtenu grâce aux excellents chiffres de la CSP de Mâcon (- 36.08 %) et aux excellents chiffres de la CSP de Montceau les Mines (- 32 %).

En revanche, les contre-performances enregistrées notamment au premier semestre par Chalon/Saône (+ 11.04 % sur l'année) nous ont fait craindre une flambée de ce type de délit.

Toutefois, grâce à un deuxième semestre bien meilleur à Chalon/Saône, le résultat final reste très favorable.

Les dégradations sont elles aussi en diminution de - 5.36 % (1 466 faits au lieu de 1549 en 2008). De même que les vols de deux roues - 3.51 % (275 faits contre 285 faits en 2008 et 325 faits en 2007).

Si les vols de véhicules ont dès le début de l'année connus une hausse inquiétante, ils se stabilisent à hauteur de 242 faits en 2009 contre 227 en 2008 et surtout 304 faits en 2007.

Quant aux vols avec violence ils se stabilisent également à hauteur de 153 faits contre 159 l'an passé et 164 en 2007.

Délinquance de voie publique par circonscription

		Vols à main armée	Vols avec violences	Cambriolages	Vol à la tire	Vols à la roulotte	Vols d'automobiles	Vol de 2 roues motorisés	Dégradations	Total	Total 107 rubriques	% délinquance de V.P.
MACON	2008	6	48	194	9	158	55	88	435	993	2656	37,39%
	2009	1	29	124	2	144	72	72	440	884	2563	34,49%
CHALON/SAONE	2008	0	79	317	17	428	93	134	596	1664	4355	38,21%
	2009	1	98	352	40	432	109	100	557	1689	4492	37,60%
LE CREUSOT	2008	1	14	115	13	148	34	28	293	646	1545	41,81%
	2009	2	11	148	11	130	24	51	178	555	1502	36,95%
MONTCEAU LES MINES	2008	0	18	175	2	100	45	35	245	620	1822	34,03%
	2009	4	15	119	0	121	37	52	291	639	1525	41,90%
TOTAL DEPARTEMENTAL	2009	8	153	743	53	827	242	275	1466	3767	10082	37,36%

C – Les stupéfiants

Le nombre d'affaires de stupéfiants est resté curieusement stable (786 affaires en 2008 et 2009).

Le nombre d'affaire d'usage est en augmentation de 3.66 % (679 contre 655).

Le nombre d'usage et revente est en baisse de 18.2 % soit 91 affaires contre 111.

En ce qui concerne le nombre de trafics démantelés, on en enregistre 9 en 2009 contre 14 en 2008 et 4 en 2007. Il conviendra en 2010 de mettre l'accent sur ce type d'enquête notamment dans les quartiers.

D – Les infractions économiques et financières

Affichant une très forte progression en 2008, les infractions économiques et financières en rapport avec Internet progressent de nouveau, notamment en ce qui concerne les escroqueries à la carte bancaire par Internet. Ainsi, 422 affaires ont été comptabilisées (pour 406 en 2008 soit une progression de + 3.9 %) faisant suite à des malversations commises via Internet.

On constate une véritable explosion de la délinquance économique et financière via Internet. En effet, même si les falsifications et usages de chèques volés constituent encore une pratique courante, ceux-ci cèdent en 2009 nettement la place aux escroqueries et abus de confiance réalisés principalement par le biais d'Internet.

E – Les violences urbaines

199 véhicules légers ont été brûlés en 2009 contre 195 en 2008.

L'essentiel de ces incendies concerne la circonscription de sécurité publique de Chalon/Saône, les autres circonscriptions se partageant en parts égales les incendies de voitures.

En ce qui concerne les poubelles brûlées en 2009, on assiste à une augmentation assez sensible de leur nombre (270 au lieu de 252).

LES OBJECTIFS DE L'ANNÉE 2010

La Direction Départementale de la Sécurité Publique de Saône-et-Loire s'efforcera de maintenir voire de faire baisser numériquement le nombre des crimes et délits constatés sur son territoire.

Elle s'efforcera en tout état de cause de faire reculer les atteintes volontaires à l'intégrité physique de 1 % et notamment les vols à main armée, les vols avec violences et les violences volontaires.

Pour atteindre ce but, il conviendra de s'appuyer sur une occupation optimale de la voie publique en privilégiant les créneaux horaires les plus sensibles.

S'agissant des violences intra-familiales, il conviendra de mettre en place un système facilitant l'accès aux travailleurs sociaux **en instaurant une permanence de l'AMAVIP au sein du commissariat de Chalon/Saône notamment.**

Ainsi les travailleurs de l'AMAVIP pourront-ils collaborer en direct avec la brigade de protection de la famille dont le siège est à Chalon/Saône.

En ce qui concerne la lutte contre les violences urbaines, les services de police s'appuieront davantage sur le développement de la vidéo protection actuellement en cours dans le département.

En ce qui concerne la lutte contre les stupéfiants, la voie du démantèlement des réseaux dans les quartiers sensibles est d'ores et déjà privilégiée au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Saône-et-Loire à l'instar de ce qui a été fait à Mâcon au cours du mois de janvier 2010.

Comme en 2009, la lutte contre les cambriolages demeure prioritaire.

Outre le développement des opérations tranquillité vacances, la rationalisation de l'activité dans le domaine de la Police Technique et Scientifique sera prioritaire.

La cellule anti-cambriolage doit permettre comme au cours du 2^{ème} semestre 2009 d'occuper le terrain parallèlement à l'action des services de la Gendarmerie Nationale.

Enfin les vols à la roulotte feront systématiquement l'objet d'une intervention de la police technique et scientifique.

4. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Initiée l'année dernière par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, et déclinée au plan départemental selon ses 4 axes prioritaires, la mise en œuvre du Projet Stratégique National s'est poursuivie en 2009.

Conseiller, éduquer, évaluer et organiser, c'est dans cet esprit qu'ont œuvré nos services départementaux en favorisant le décloisonnement de la justice des mineurs, avec pour objectif de leur garantir un parcours judiciaire cohérent et efficace.

CONSEILLER - RENFORCER L'AIDE À LA DÉCISION DES MAGISTRATS

Tout au long de la procédure judiciaire concernant un mineur, la DPJJ apporte aux magistrats les informations nécessaires à leur connaissance du contexte (personnalité, environnement, trajectoire du jeune).

Ces éléments constituent une aide à la décision avant les prises de décision civiles ou pénales, pendant et après la prise en charge, ainsi qu'en ce qui concerne les aménagements de peines.

Ont été conduites sur l'année 2009 dans ce cadre :

- 233 mesures de recueil de renseignements au titre civil
- 173 mesures de recueil de renseignements au titre pénal
- 110 mesures d'enquêtes sociales
- 144 mesures d'investigations et orientations éducatives
- 4 aménagements de peine dont 2 placements sous surveillance électronique
(au 30/09/2009)

ÉDUIQUER - PRIVILÉGIER L'INSERTION DES JEUNES DÉLINQUANTS

Le conseil général est en charge de la protection de l'enfance, l'état prenant en charge quant à lui la délinquance des mineurs. Ce principe s'est vu conforté au cours de l'année 2009.

Favoriser le relèvement éducatif et moral des enfants délinquants par des mesures adaptées à leur âge et à leur personnalité, éviter les parcours chaotiques, les ruptures dans leur prise en charge, les récidives, tels sont les objectifs à atteindre. En milieu ouvert, les mesures pénales ont diminué de 11,50 %, avec un délai de prise en charge moyen d'environ 11 jours.

L'insertion revêt dans cette prise en charge une importance prépondérante, et a connu une augmentation significative (+ 11 %) avec 152 jeunes pris en charge pour un total de 14.260 heures d'activité de journées articulées autour de pratiques telles que la mécanique ou le second œuvre du bâtiment, la remise à niveau scolaire ou les actions de prévention en matière de sécurité routière.

Les mesures civiles de protection de l'enfance sont depuis 2008 progressivement prises en charge par les services du conseil général et sont passées de 209 jeunes suivis en janvier 2009 à 146 en fin d'année.

20 jeunes ont été pris en charge au titre de l'hébergement dans le cadre d'un placement judiciaire contre 31 l'année précédente, ce qui s'explique par la fermeture temporaire du Foyer d'action éducative de Chalon-sur-Saône pour raisons de sécurité et la création d'un mini collectif avec une capacité d'accueil de 4 jeunes maximum.

ÉVALUER - GARANTIR LA QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

2009 a vu la PJJ se doter d'un service interne de contrôle et d'audit avec pour mission de vérifier la qualité de l'ensemble des services prenant en charge des mineurs sous mandat de justice.

Sa mission d'évaluation désormais renforcée par la loi consiste à assurer le contrôle administratif et financier, auditer les conditions de mise en œuvre de l'action éducative dans quelque 1 500 services de prise en charge concernés, services publics et associatifs (au plan national).

Ce projet a nécessité le recrutement et la formation en interne de plusieurs centaines de professionnels au cours de l'année. Un premier audit pour la Saône et Loire est programmé au CEF (*Centre éducatif fermé*) de Fragny près d'Autun et a démarré en janvier 2009.

ORGANISER - OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT GLOBAL DE LA JUSTICE DES MINEURS

Des rencontres régulières avec l'ensemble des acteurs de justice des mineurs (magistrats, conseil général, associations habilitées, éducation nationale), nourrissent une réflexion permanente permettant à la DPJJ de travailler à favoriser les décloisonnements et à impulser des projets innovants en matière de prévention (D.A.P.E.S, dispositifs relais, etc...)

Ce travail collégial permet d'ajuster au plus près des besoins les pratiques des professionnels, et de doter la PJJ d'outils d'analyse fiables afin de proposer des évolutions pertinentes du corpus juridique concernant les mineurs.

MOYENS FINANCIERS MIS EN ŒUVRE PAR LA DDPJJ

Les effectifs de la PJJ sont restés relativement stables en passant de 67,65 ETP (2008) à 67,50 ETP (2009).

Le budget de fonctionnement des services PJJ publics s'est élevé à 480.213 € dont 3.600 € au titre des subventions aux associations menant des actions en faveur des mineurs délinquants et 800 € au titre d'une dotation à la mairie de Chalon pour participation à la journée mondiale contre le SIDA.

5. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

L'année 2009 a été une année charnière pour la DDE comme pour la DDAF, avec un investissement important pour préparer la création de la *Direction départementale des territoires* (DDT) sur la base du regroupement de ces deux directions départementales, en parallèle d'une activité soutenue sur la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles.

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

- En 2009, l'activité en matière de prévention des risques naturels et technologiques a été très importante avec :
 - pour le risque inondation, l'approbation des 4 PPRI (*Plan de Prévention des Risques Inondations*) sur la rivière Bourbince par arrêté préfectoral le 27 mai 2009 et la mise en révision des PPRI pour 35 communes de la Saône (prise en compte de la crue 1840) le 23 juin 2009 ;
 - pour les risques technologiques, deux *plans de prévention des risques technologiques* (PPRT) prescrits le 15 avril pour les établissements SEVESO Seuil haut : Européroxydes et Bioxal à Chalon/Saône et, le 17 juillet, pour Arcelor Mittal à Gueugnon ;
 - La réunion de la *commission départementale des risques naturels majeurs* (CDRNM) le 30 septembre sur le diagnostic de vulnérabilité du territoire départemental aux risques naturels et les grandes lignes du schéma de prévention des risques en cours de réalisation.
- Dans le cadre du pilotage de l'observatoire départemental du bruit, l'ensemble des cartes de bruit du département a été validé par le Comité départemental du bruit des infrastructures de transports terrestres et mis en ligne sur le site internet de la DDE en 2009. La DDE a également continué son action en matière de gestion du plan départemental des déchets du BTP et de prévention des risques sanitaires dans les bâtiments.
- En large concertation avec les acteurs de la sécurité routière (services de l'État, collectivités locales, associations), la DDE, chef de projet et coordonnateur du pôle sécurité routière, a élaboré le *Document Général d'Orientation* (DGO) 2009 – 2012 qui détermine les enjeux de la Saône-et-Loire en matière de lutte contre l'insécurité routière, dégage des orientations prioritaires d'actions et constitue le cadre pour définir annuellement le *plan départemental d'actions de sécurité routière* (PDASR). Le plan d'actions 2009 a permis de mener une trentaine d'actions à destination des jeunes et une cinquantaine pour tout public, ayant permis de toucher plus de 12 000 personnes. En matière d'éducation routière, les inspecteurs du permis de conduire ont assuré le passage de 16 200 examens du permis de conduire toutes catégories confondues, soit une augmentation de 3,8 % par rapport à 2008.
- L'activité est restée soutenue en 2009 sur l'ingénierie de gestion de crise avec la participation à 5 exercices diversifiés de gestion de crise et la mobilisation sur 4 crises réelles : les pluies verglaçantes en janvier, les manifestations d'agriculteurs en septembre et les épisodes neigeux en février et décembre.

Quelques faits marquants

La démarche interdépartementale de révision des PPRI du Val de Saône est entrée en 2009 dans sa phase opérationnelle. Après une ultime séquence d'information aux élus organisée en préfecture de Mâcon et Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône en avril, et au lendemain de la prescription par arrêté préfectoral du 23 juin 2009, des rencontres régulières sont intervenues pour élaborer les projets de PPRI en concertation étroite avec les élus tant au niveau communal ou réunis par bassin de vie (EPCI).

En 2009, 67 articles de presse sont parus relatant les actions de prévention réalisées dans le département.

37 articles sont par ailleurs parus dans les éditions du lundi du *Journal de Saône-et-Loire*.

Lors de la semaine de la sécurité routière, une campagne radio a donné lieu à la diffusion de 55 spots de 30 secondes avec des interviews et des messages délivrés ainsi sur plusieurs jours.

24 853 visites ont été enregistrées en 2009 sur le site Internet «Éducation et sécurité routières» de la DDE ce qui représente 2 071 visites par mois soit 69 visites par jour. Une augmentation de 18 % du nombre de visites a été constatée en 2009 par rapport à 2008.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

La DDE est intervenue sur la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale par ses missions en matière de politique de la ville et de politique du logement, qui ont conduit en 2009 :

- ✓ au financement de 442 logements dont 38 réhabilitations de logements communaux vacants,
- ✓ à l'attribution aux particuliers de 3,3 millions d'euros d'aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat)
- ✓ au financement de 8 aires d'accueil des gens du voyage,
- ✓ à l'instruction de 6,2 millions d'euros de subventions ANRU pour la rénovation urbaine,
- ✓ à l'attribution de 1,7 millions d'euros ACSé pour des actions de développement social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Par ailleurs, la DDE a assuré le secrétariat de la commission de médiation du *droit au logement opposable* (DALO) qui a traité 75 demandes contre 14 en 2008. 17 ont été reconnues prioritaires et urgentes.

Quelques faits marquants

La convention de rénovation urbaine d'Autun a été signée le 16 avril 2009 en présence de la Secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, Madame Fadela AMARA. Cette convention qui concerne le quartier Saint-Pantaléon prévoit un programme de travaux de 36,6 M € pour une subvention ANRU de 4,9 M € avec une intervention importante sur l'habitat (220 démolitions, 91 constructions, 450 réhabilitations) mais également sur les équipements publics (création de locaux associatifs, rénovation de l'école, etc.) et des aménagements de voies.

Un avenant au PDALPD (*Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées*) a été signé le 24 mars 2009 entre l'État et le Département, tenant compte du décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées. Cet avenant a pour objet de coordonner la commission médiation et les actions de droit au logement opposable ainsi que de lutter contre les expulsions et l'habitat indécents.

AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Sur ce champ central de l'activité de la DDE, l'activité 2009 s'est traduite notamment en matière d'urbanisme durable par :

- Une activité concernant les documents d'urbanisme et de planification soutenue, avec le suivi de 72 procédures contre 66 en 2008. Les procédures d'élaboration et de révision des PLU (*Plan Local d'Urbanisme*), qui sont les plus lourdes, sont passées de 5 en 2007 à 18 en 2009.
- Un nombre de dossiers étudiés en *Commission Départementale d'Aménagement Commercial* (CDAC) en forte baisse (16) suite à la mise en place de la nouvelle réglementation.
- Une action spécifique menée en partenariat avec le CAUE et l'association des maires de Saône-et-Loire pour promouvoir des lotissements de qualité à travers l'élaboration d'une charte.
- Le *pôle Aménagement Durable des Territoires* (PADT), qui regroupe les différents services de l'État concernés, a travaillé sur le portage des enjeux de l'État dans les projets de SCOT et l'élaboration de notes d'enjeux de l'État (17) pour les communes qui se lançaient dans l'élaboration ou la révision de leur PLU.

En matière de bâtiments durables, la DDE a assisté la préfecture dans le cadre de la mise en œuvre du plan «Bâtiment-État exemplaire» pour conduire les audits énergétiques, de gros entretien et d'accessibilité des bâtiments de l'État et elle a assuré des missions de conduite d'opération.

La DDE, s'appuyant notamment sur son réseau territorial, a poursuivi son action en matière de connaissance et prospective, avec le lancement d'un recensement des zones d'activités en Saône-et-Loire, en partenariat avec la CCI et les collectivités.

Quelques faits marquants

La promotion des *plans d'accessibilité de la voirie et des espaces* (PAVE) auprès de l'ensemble des communes du Chalonnais, en rappelant les objectifs, la finalité et les délais qui s'imposaient, s'est traduite par de l'assistance auprès de 80 communes. Grâce à une formation-action par secteur, un dossier type "maires" regroupant tous les éléments utiles pour lancer la démarche, a été largement diffusé.

Le 13 novembre, au siège de la DDE, en présence du Préfet, a eu lieu la signature officielle de la "*charte pour une qualité environnementale et architecturale des lotissements et des extensions urbaines en Saône-et-Loire*". Cette charte vise à associer l'ensemble des acteurs concernés par l'objectif commun d'améliorer les opérations de lotissement. Cette action innovante, qui fait partie des engagements du Grenelle de l'Environnement, a été largement relayée dans les médias.

MODERNISER L'ETAT

Le travail de préfiguration de la DDT sur la base du regroupement de la DDE et de la DDAF a beaucoup mobilisé les équipes en 2009 pour l'élaboration du projet stratégique, d'un plan de communication interne spécifique à ce chantier, le processus de positionnement des agents, le fonctionnement en comités de direction communs et séminaires des cadres, la mise en place de groupes de travail, de CTP conjoints, l'organisation de deux assemblées générales et d'un forum des métiers commun.

La DDE et la DDAF ont, en outre, au cours de l'année 2009, réalisé le bilan carbone de leur structure. Cette action sera reconduite tous les ans afin d'optimiser et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le plan national de prévention et de lutte «pandémie grippale» a nécessité l'élaboration d'un plan de continuité des activités pour tous les services de l'État. Celui de la DDE, établi en 2006, a donc été actualisé en 2009 (et celui de la DDAF a été formalisé) pour mettre en évidence les missions devant être assurées en toute circonstance, les moyens humains et matériel nécessaires et les mesures de protection de la santé des agents.

Quelques faits marquants

Ouverte à l'ensemble du personnel, l'assemblée générale, suivie du forum des métiers, organisée le 22 octobre, reste sans aucun doute l'action phare de l'année, avec au programme un point sur l'avancement de la démarche de création de la DDT et des étapes à venir, suivi d'une présentation personnalisée de 16 métiers représentatifs de la DDE et de la DDAF.

Il s'agissait d'une façon originale de se rencontrer et de s'intéresser à l'autre. Les échos recueillis et l'intérêt porté par la venue du Préfet ont démontré que cette journée fut un grand succès.

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La DDE a assuré l'instruction de 15 025 dossiers au titre de l'*application du droit des sols* (ADS) sur 553 communes, activité en légère baisse (5 %) en 2009, avec une baisse de 15 % des permis de construire qui reste modérée par rapport aux chiffres de la baisse nationale, liée à la crise, mais une augmentation notable de 3 % des déclarations préalables et une diminution de seulement 3 % des certificats d'urbanisme.

Fin 2009, le réseau territorial de la DDE a pris contact avec les 535 communes et 26 groupements du département éligibles à l'ATESAT (*assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire*) pour renouveler les conventions d'assistance sur la période 2010-2012 avec les collectivités le souhaitant.

Le parc de la DDE a assuré la location et l'entretien de 150 véhicules et réalisé des travaux de pose de glissières de sécurité, de marquage au sol et d'enduits routiers pour le compte de l'État, du département et des communes et assuré des prestations de viabilité hivernale sur les routes nationales et départementales.

La DDE, délégation locale de Voies Navigables de France, a assuré la gestion et l'exploitation des 112 km du Canal du Centre et des 39 km de la Seille canalisée, réalisant des travaux pour un montant de 4,07 M € (hors plan de relance).

Au cours de l'année, près de 80 000 visiteurs se sont connectés au site Internet, avec une forte progression d'accès aux démarches en ligne grâce aux boîtes fonctionnelles dédiées, télé-procédures et autres services en ligne.

Quelques faits marquants

Dans le cadre de l'ATESAT, les arrondissements ont incité les communes concernées par des problèmes de sécurité routière récurrents (traversée d'agglomération, sortie d'école, carrefours, ...) à se lancer dans une étude globale de type diagnostic avant d'envisager un aménagement ponctuel pour satisfaire une demande des riverains. En 2009, des diagnostics sécurité routière ont ainsi été réalisés dans le Chalon nais pour les communes de Messey-sur-Grosne, Verjux, Fontaines, Rully et Varennes-le-Grand.

La DDE est intervenue pour aider la commune d'Etang-sur-Arroux à réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Cette prestation, réalisée à titre expérimental, a permis d'établir une méthodologie et de rédiger les documents "type" qui ont servi de base à la formation des agents des trois arrondissements de la DDE.

LE PLAN DE RELANCE

Le secteur du logement a fait l'objet de financements exceptionnels en 2009 dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Ainsi, l'ANAH a bénéficié d'une enveloppe exceptionnelle de 1 138 636 € qui a permis de faire des travaux de lutte contre la précarité énergétique dans 387 logements de propriétaires occupants et de faire des travaux de sortie d'indignité pour 36 logements locatifs.

Par ailleurs, 156 logements sociaux ont été financés dans le cadre du plan de relance et ont bénéficié de subventions supplémentaires (1 000 € par logement).

En outre, 11 projets d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du PASS FONCIER ont bénéficié d'une aide de l'État en complément des collectivités locales, pour un montant total de 14 000 €.

En matière de rénovation urbaine, la Saône-et-Loire a obtenu un complément de subvention de plus de 4 M € qui a permis de financer des surcoûts d'opérations programmées dans les conventions et ainsi d'accélérer les travaux sur les sites en rénovation urbaine et de compléter le financement du programme de démolitions et de constructions.

La DDE s'est particulièrement investie en 2009 sur la conduite des audits énergétiques, accessibilité et gros entretien sur le patrimoine de l'État en Saône-et-Loire (une trentaine de sites, représentant 93 000 m²). Le montant total des audits est de 350 000 € financés au titre du plan de relance et du plan «Bâtiment État exemplaire».

Quelques faits marquants

Sous maîtrise d'ouvrage de la DDE, délégation locale de VNF, le barrage à aiguilles de la Truchère, datant de 1820 sur la Seille canalisée, a été automatisé. 900 000 €, obtenus au titre du plan de relance, ont permis de financer ces travaux.

Une opération d'envergure, d'un montant de plus de 1 800 000 €, visant à sécuriser l'exploitation du barrage et à répondre à des préoccupations environnementales, dans un site touristique sensible.

Le 26 octobre avait lieu la visite officielle du chantier en présence du Préfet et de tous les acteurs impliqués dans cette opération, dont la DDE et en particulier la subdivision Navigation.

Les travaux ont débuté en avril 2009 se sont achevés en janvier 2010.

Le projet de rénovation urbaine (PRU) porté par la CACVB (*Communauté d'Agglomération Chalon - Val de Bourgogne*) a obtenu une subvention de 1,276 M € pour compléter le financement de 168 démolitions et 40 constructions de logements sociaux. Le PRU de Mâcon a, quant à lui, bénéficié d'un complément de subvention de 1 893 566 € pour permettre l'accélération de la mise en œuvre de 140 démolitions, l'aménagement de la rue Kennedy, 43 constructions et 192 réhabilitations de logements sociaux. La communauté urbaine du Creusot-Montceau a bénéficié d'un complément de subvention de 1 028 820 € pour 96 démolitions et 82 constructions de logements sociaux inscrits dans la convention initiale.

6. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

L'année 2009 a été une année charnière aussi bien pour la DDAF que pour la DDE. Elle a permis de préparer la création de la *Direction départementale des territoires* (DDT) par le rassemblement de ces deux directions départementales. Les actions menées par les deux directions ont été la tenue de comités de direction communs et de CTP conjoints, l'organisation de réunions et de formations communes des cadres, la mise en place de groupes de travail thématiques mixtes et de présentations-débats sur des sujets d'actualité de chacune des directions, la mise en œuvre d'un plan de communication interne spécifique à la création de la DDT ainsi que de deux assemblées générales et d'un forum des métiers commun. Malgré ces actions de réorganisation interne, les services ont mené une action soutenue sur la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles.

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

Quelques faits marquants

Au cours de l'été 2009, la DDAF a été fortement mobilisée suite à la découverte dans des champs de maïs de Dommartin-les-Cuisseaux puis à Saint-Didier-en-Bresse et Simandre de la Chrysomèle (petit coléoptère ravageur du maïs). En urgence, il a fallu, sur ces trois zones, identifier les agriculteurs concernés et les informer pour pouvoir mettre en œuvre les mesures de lutte, à savoir traitements ou rotation des cultures.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Les aides de la *politique agricole commune* (PAC), versées aux agriculteurs par l'Union européenne et l'État, se sont élevées à plus de 155 millions d'euros en 2009 pour environ 23 000 dossiers : aides surfaces, aides animales et *Indemnités Compensatrices du Handicap Naturel* (ICHN), *Droits à paiement Uniques* (DPU), *Primes Herbagères Agri-Environnementales* et *Mesures Agri-Environnementales* (PHAE / MAE) ou *Contrats d'Agriculture Durable* (CAD). Après versement des soldes au premier semestre 2010, ce montant devrait dépasser 166 millions d'euros.

Le plan «Barnier», qui a pour objet de venir en aide aux agriculteurs en difficultés, représente pour la Saône-et-Loire une enveloppe de 1 875 000 € pour les mesures d'ordre bancaire du type fond d'allégement des charges et de 1 041 000 € pour la prise en charge des cotisations sociales. Cette dernière action a été menée avec la Mutualité Sociale Agricole. La mise en œuvre rapide de ce plan d'urgence a permis de mettre à disposition des exploitants les formulaires dès le 15 décembre 2008. 1 600 dossiers d'exploitation ont été reçus pour la mi-janvier, dont plus de 1 100 dossiers répondant aux critères fixés par le comité départemental. L'instruction des dossiers a permis de fixer dès la fin mars le montant d'aide à attribuer aux diverses exploitations en difficultés. Le paiement des aides a pu intervenir dès le mois de juin et s'est poursuivi jusqu'en octobre 2009.

En juin 2009, la circulaire relative au dispositif « agriculteurs en difficultés » a permis de mettre en place un nouveau dispositif d'aides. A ce titre, 8 plans de redressement ont été agréés en 2009 pour un engagement financier de 60 266 € et 18 demandes d'*aide à la réinsertion professionnelle* (A.R.P.) ont été validées pour un engagement global de 72 850 €.

En fin d'année 2009, le *plan de soutien exceptionnel à l'agriculture* (PSEA) a été mis en œuvre pour répondre aux difficultés rencontrées par les entreprises agricoles. Le recueil des dossiers s'est effectué en décembre 2009 et janvier 2010 pour permettre une mise en paiement dans les meilleurs délais. L'enveloppe globale à répartir au niveau du département est d'environ 4,4 M €. Le comité de gestion départemental du plan de soutien exceptionnel a été réuni par Monsieur le Préfet en Novembre 2009.

120 dossiers d'aide à l'installation ont été examinés en 2009 (112 en 2007 et 132 en 2008), qui ont bénéficié d'aides à hauteur de 2,3 M € (État et Europe), somme légèrement supérieure à celle de 2008. Le département de Saône-et-Loire demeure un des départements où le nombre d'installations aidées reste élevé, avec un nombre plus élevé d'installations dans des domaines de production moins traditionnels (maraîchage en particulier).

Le programme de modernisation des bâtiments d'élevage (débuté en 2005) s'est poursuivi pour la cinquième année avec l'engagement supplémentaire de 144 dossiers par la DDAF qui tient le rôle de guichet unique, sur la base d'un montant moyen de subvention de 37 500 € par dossier.

Enfin, la DDAF fait appliquer le schéma directeur départemental des structures. Ce schéma fixe des règles de priorités entre agriculteurs en cas de concurrence pour la reprise de parcelles agricoles. Le nombre de demandes préalables d'autorisations d'exploiter a baissé de manière assez sensible par rapport aux années précédentes : 617 dossiers en 2009 contre 920 en 2008, 877 en 2007 et 871 en 2006.

La DDAF, qui instruit les dossiers au titre du FEADER, a eu à traiter 60 dossiers au cours de l'année 2009 pour un montant prévisionnel de l'ordre de 2 M€.

Les appels à projet LEADER de fin 2007 et mi 2008 ont permis l'agrément de 3 structures pour la Saône-et-Loire. Les trois GAL (*Groupement d'Actions Locales*) ont contractualisés avec l'État et la Région au second semestre 2009 pour le montant de FEADER contractualisé suivant :

- Pays de la Bresse Bourguignonne - Valorisation économique et préservation patrimoniale des ressources locales - 1 458 667 €,
- Pays du Chalonais - Vers une gestion durable des espaces péri-urbains pour une meilleure complémentarité ville-campagne - 1 224 025 €,
- Pays Centre Saône et Loire Bourgogne du Sud - Construire une offre de tourisme en s'appuyant sur la complémentarité des patrimoines urbains et ruraux - 1 000 000 €.

Quelques faits marquants

En 2009, une réflexion concernant l'avenir du bassin allaitant de Saône-et-Loire a été lancée. Cette étude qui réunit les principaux responsables du monde de l'élevage, élus et administratifs est soutenue par les services de l'État avec une participation active des services de la DDAF (service économie agricole et valorisation de données). La réunion générale de lancement en juin réunissait 120 personnes.

En prenant en compte le contexte et les perspectives macro économiques dans lesquels s'inscrivent la production, la consommation de viande bovine, le contexte réglementaire, les orientations de l'OMC et de la PAC, les attentes de la société, l'objectif de la démarche est d'analyser les atouts, contraintes, forces et faiblesses de la filière et des exploitations, mais aussi les spécificités départementales.

Cette réflexion, qui aboutira au second trimestre 2010, a également pour ambition de fédérer les principaux responsables professionnels et institutionnels afin que par leurs échanges, une participation active aux études, à la réflexion, à la co-construction de recommandations, ils soient les moteurs d'un projet stratégique pour la filière et les exploitations du département.

La DDAF a participé à l'élaboration d'un guide des aides aux familles agricoles en difficulté pour accompagner la mise en œuvre du plan «Barnier».

L'inspection du travail en agriculture a rejoint la DDTEFP en 2009 et a poursuivi ses missions de conseil et de contrôles au sein de cette structure.

AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

En 2009, les principales actions des différents services de la MISE (*Mission Interservice de l'Eau*) ont porté notamment sur :

- la mise en œuvre de la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines, pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement de 11 collectivités les plus importantes ;
- la prévention des pollutions diffuses d'origine agricole au travers de la signature du 4^{ème} programme d'action départemental directive nitrates ;
- la poursuite des actions de protection des captages d'eau potable et de renforcement de la sécurisation de l'alimentation en eau par la participation aux réflexions sur l'intercommunalité ;
- la prescription de la révision de 35 plans de prévention des risques inondations sur la Saône en aval de Chalon-sur-Saône.

Au cours de cette année, le service de police de l'eau a assuré l'instruction de 210 dossiers, ayant donné lieu à 205 récépissés de déclaration et 4 procédures d'autorisation. Ces dossiers concernent en premier lieu des projets d'assainissement des collectivités, des créations de lotissements ou de zones d'activités, des travaux routiers, des créations de plans d'eau, des travaux en rivières, ...

En tant que guichet unique de police de l'eau, la DDAF est destinataire de l'ensemble des procédures judiciaires relatives aux infractions à la pêche et à la police de l'eau. En 2009, 61 contraventions et 17 délits ont été constatés sur le département. Ils ont donné lieu respectivement à 12 et 11 transactions.

L'année 2009 a été marquée par le bilan à mi-parcours du schéma départemental de gestion cynégétique, approuvé le 21 mars 2006, qui a permis une révision et une simplification des règles de gestion du sanglier, avec en particulier l'adoption de deux nouvelles mesures de gestion : une option dite «qualitative» (retenue par 28 unités de gestion sur 29) et une option dite «quantitative» (retenue par l'unité de gestion n° 22).

A cette occasion, et dans l'objectif de répondre aux nouvelles exigences du code de l'environnement, ont été également insérées au schéma départemental des règles relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs.

En matière forestière, l'année 2009 a été d'une part la poursuite de la mise en œuvre du plan de développement rural et hexagonal avec la reconstitution des peuplements forestiers sinistrés par la tempête de 1999 et l'aide à l'amélioration de la desserte forestière et d'autre part la mise en place du dispositif d'aides à l'amélioration des peuplements.

La DDAF, aidée de la DIREN, a piloté la mise en place des sites NATURA 2000, qui représentent 12 % du territoire départemental. A la fin 2009, environ la moitié des sites sont dotés d'un *document d'objectifs* (DOCOB) définissant les objectifs et les mesures de gestion.

Pour 2009, il faut en particulier noté la révision de l'arrêté de protection de biotope de la basse vallée du Doubs, la tenue du premier *comité de pilotage* (COPIL) du site Natura 2000 du Clunisois (site le plus important en surface du département avec 40 000 ha dont la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du DOCOB est assurée par la Communauté de Communes du Clunisois), la désignation d'une structure animatrice pour les 4 sites Natura 2000 du Val de Loire entre Iguerande et Decize, la mise en chantier des DOCOB pour les *zones de protection spéciale* (ZPS) des «Prairies alluviales et milieux associés de Saône et Loire» et de la «Basse vallée du Doubs et des étangs associés», et la désignation d'une structure animatrice pour le site Natura 2000 de la Côte Chalonnaise.

Sur les sites où l'animation est en place et des contrats de gestion en cours, la contractualisation des mesures agro-environnementales avec les agriculteurs a été très active en 2009 avec le dépôt de plus d'une centaine de dossiers.

En matière d'ingénierie publique, l'année 2009 a été marquée par l'impact des décisions de la révision générale des politiques publiques, à savoir l'arrêt progressif des prestations d'ingénierie concurrentielle, et le redéploiement des agents.

A ce titre, un plan de redéploiement des capacités d'ingénierie au niveau départemental, commun à la DDAF et à la DDE, a été établi. Ce redéploiement s'est engagé dès courant 2009, avec le transfert progressif d'agents vers d'autres services de la DDAF, jusqu'à la mise en place du processus d'affectation des agents dans le cadre de la création de la Direction Départementale des Territoires.

Il s'est accompagné du suivi de l'état d'avancement des contrats en cours et des moyens nécessaires pour assurer leur achèvement, d'un accompagnement des collectivités territoriales dans la recherche de prestataires privés en substitution, ainsi que d'un accompagnement des agents concernés.

Une intervention importante en assistance-conseil a été menée par la DDAF auprès des collectivités, petites et moyennes villes, pour la mise en conformité de leurs système d'assainissement (réseaux et stations d'épuration), plus particulièrement celles mises en demeure par arrêté préfectoral, en application de la circulaire interministérielle du 8 décembre 2006. Les travaux de mise en conformité ont tous été engagés en 2009.

L'année 2009 a été marquée par un engagement très fort de la DDAF sur la mise en place de l'Observatoire des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement géré par l'ONEMA. La DDAF a informé les collectivités sur leurs obligations en matière d'indicateurs de performance des rapports sur le prix et la qualité des services, formé leurs personnels et validés les données avant qu'elles ne soient accessibles à tous les usagers, dans un objectif de transparence sur le prix de l'eau et la performance des services. Les données recueillies seront très utiles pour la politique départementale de l'eau pilotée par la MISE et pour la gestion des crises.

Plus de 650 services en eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif ont été recensés. Pour l'année 2009, la DDAF s'est concentrée sur les services d'eau potable et les services d'assainissement de plus de 3 500 équivalents habitant.

Quelques faits marquants

Le renouvellement du conseil d'administration de la fédération départementale de pêche a lieu tous les 5 ans et précède le renouvellement général des baux consentis par l'État sur le domaine public pour la location de son droit de pêche. La DDAF a assisté dans ces procédures la fédération, qui est la deuxième fédération départementale de France avec environ 30 000 adhérents et 72 associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, et assuré le contrôle des élections.

2009 a été également marquée par le renouvellement des lieutenants de louveterie : 12 lieutenants de louveterie – dont deux nouveaux – ont ainsi été nommés par le Préfet pour une période de cinq ans, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014.

Un plan national de maîtrise du sanglier a d'autre part été lancé durant l'été 2009 par le ministère chargé de la chasse, avec la diffusion de 13 fiches de mesures techniques présentant les solutions à mettre en œuvre pour faire face à la recrudescence des incidents ou problèmes posés par le sanglier sur le territoire.

Un premier travail, en collaboration avec les représentants des chasseurs et des agriculteurs, a permis d'identifier les points noirs du département qui feront l'objet d'une vigilance particulière.

MODERNISER L'ETAT

En 2009, la DDAF poursuivi l'accompagnement individuel des exploitants agricoles aux télé-procédures qui avait été mis en place en 2008.

Le service Internet de TéléPAC :

- limite les erreurs de déclaration, grâce aux nombreux contrôles en ligne, et vérifie la cohérence globale du dossier,
- assure le remplissage automatique de certains formulaires,
- permet de reconstituer les formulaires papier,
- reprend automatiquement les données de l'année précédente,
- permet de corriger facilement,
- calcule les surfaces automatiquement,
- constitue une solution complète en ligne avec sauvegarde en permanence du travail de l'agriculteur.

Le taux de télédéclarations a ainsi progressé puisqu'il se situe à 28%. Ce taux reste cependant encore loin de l'objectif pour 2013 qui est fixé à 80 %.

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pour faciliter l'installation, un nouveau parcours a été mis en place par la DDAF en 2009. Ce dernier permet de mieux prendre en compte les spécificités du projet d'installation, eu égard aux compétences acquises par le jeune agriculteur dans le cadre de sa formation.

Ainsi, un *plan de professionnalisation personnalisé* (PPP) a été instauré en remplacement du stage 6 mois et du stage application 40 heures. Dans ce cadre, le *Plan de développement de l'exploitation* (PDE) a remplacé l'étude prévisionnelle à l'installation.

Une fois le PPP et le projet d'installation validés, le jeune agriculteur peut bénéficier des aides à l'installation en respectant les conditions prévues :

- ◆ la *dotation d'installation aux jeunes agriculteurs* (DJA),
- ◆ les prêts bonifiés,
- ◆ les déductions de charges sociales et fiscales.

Ce nouveau dispositif, opérationnel dès le mois d'avril, semble donner satisfaction à l'ensemble des partenaires.

LE PLAN DE RELANCE

Comme l'amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles est un enjeu économique et environnemental majeur, elle a été inscrite au plan de relance par le ministère en charge de l'agriculture.

En Saône-et-Loire, 277 000 € de diagnostics et d'investissements visant à réduire les dépenses d'énergie dans les exploitation ont ainsi pu être financés au titre du plan de relance.

La DDAF a pour cela mis en place une nouvelle procédure qui a permis de sélectionner 22 dossiers, dont 12 dans la filière avicole et 7 dans la filière laitière.

Cette action concrétise l'objectif énoncé dans l'article 28 du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement «d'accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013».

7. OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

DIRECTION TERRITORIALE BOURGOGNE - CHAMPAGNE - ARDENNES - AGENCE BOURGOGNE EST

L'Office national des forêts (ONF), Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial, assure la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts appartenant à l'Etat et aux collectivités locales.

A ce titre, l'ONF :

- ✓ élabore les plans de gestion de ces espaces (les aménagements forestiers),
- ✓ propose aux propriétaires un programme annuel de travaux,
- ✓ commercialise les bois,
- ✓ assure la gestion foncière de ce patrimoine.

Par ailleurs, l'ONF réalise pour le compte de ces mêmes interlocuteurs, ou pour le compte des structures intercommunales et d'autres acteurs privés, des prestations d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'oeuvre et de travaux par voie contractuelle, dans des domaines tels que la protection et la gestion des espaces naturels et forestiers, l'arbre hors forêt (arbre conseil ®), le paysage, l'eau, l'accueil du public en milieu naturel).

L'ONF de Saône-et-Loire gère 47 048 ha de forêts, soit 23 % de la surface boisée du département (203 000 ha) et 5 % de sa surface totale (861 410 ha).

En 2009, il convient de noter l'accroissement de la surface gérée en forêt domaniale par la concrétisation d'une dation (330 ha).

Propriétaire	Surface (ha)	Nombre de forêts
Etat	15 354	21
Communes, sections de communes et syndicats Département - Etablissements publics	31 437	421 (266 territoires communaux)
Privés	257	3
Total	47 048	445

Sur la commune de Dompierre-les-Ormes, l'ONF gère aussi l'arboretum domanial de PEZANIN (27 ha), l'un des plus riches de France avec ses 500 espèces et variétés différentes.

PLANIFIER LA GESTION

L'activité d'aménagement forestier s'est traduite en 2009 par l'élaboration des documents d'aménagement suivants :

- forêts domaniales (FD) :
 - ✓ 1 aménagement entièrement renouvelé (forêt domaniale du Grison) pour une surface de 539 hectares ;
 - ✓ 4 aménagements partiellement modifiés (forêts domaniales de La Ferté, Palleau, Les Etangs, Saint-Prix) pour une surface globale de 4 025 hectares ;
- autres forêts relevant du régime forestier (A.F.R.) : 9 aménagements pour une surface de 1 245 hectares.

RÉALISER LES TRAVAUX, ÉTUDES ET PRESTATIONS

Travaux en forêts domaniales

Montant total : 410 K€

- ✓ dont investissement : 304 K€ (dans les peuplements et pour l'infrastructure routière)
- ✓ dont fonctionnement : 106 K€ (travaux de maintenance)

Du fait des mesures de réductions de charges externes mises en place durant l'année au sein de l'Etablissement, l'ensemble des travaux en forêts domaniales a subi une baisse conséquente de presque 50 %.

Travaux d'entretien et renouvellement dans les autres forêts relevant du régime forestier

Nature : travaux sylvicoles de plantations, dégagements et élagages, réseau routier et assainissement, maintenance des limites et du parcellaire

Montant total :	675 K€
✓ dont investissement :	410 K€
✓ dont fonctionnement :	106 K€
✓ dont exploitations:	159 K€

A noter, la baisse régulière des aides aux investissements forestiers.

En effet, le PDRH 2007/2011 limite les aides aux transformations des peuplements forestiers ruinés dont la valeur sur pied n'excède pas 4 à 4 500 €/ha (taillis).

Les travaux de conversion des taillis sous futaie, en futaie feuillue, ne sont pratiquement plus aidés (5 % du Conseil Général).

Autant de critères qui ne sont pas de nature à encourager les investissements forestiers des collectivités.

COMMERCIALISER LES BOIS

Les volumes vendus en forêts domaniales et ceux vendus ou délivrés pour le compte des communes ou sections de communes, ainsi que les recettes correspondantes, figurent dans le tableau ci-après :

	Année 2008			Année 2009			Evolution
	FD	AFR	Ensemble	FD	A.F.R.	Ensemble	
Volumes vendus ou délivrés	88 423 m ³	90 158 m ³	178 581 m ³	95 923 m ³	105 832 m ³	201 755 m ³	+ 12,98 %
Recettes hors délivrance (K€)	3 782	2 112	5 894	3 060	1 814	4 874	- 17,3 %

La filière bois a fortement été impactée par la crise économique. Tout au long des ventes organisées durant l'année 2009, l'Office National des Forêts a ressenti la baisse des cours sur la presque totalité des essences. Ainsi, malgré un volume vendu légèrement supérieur à celui de l'année précédente, l'ensemble des recettes issues des ventes de bois montre une baisse assez conséquente.

La demande en bois de chauffage est quant à elle toujours soutenue et même renforcée par la présence d'approvisionneurs de plus en plus nombreux venant de l'agglomération lyonnaise.

LA RECHERCHE ET LA VEILLE SANITAIRE

Recherche et développement

Des expérimentations forestières sont poursuivies dans les forêts relevant du régime forestier au sein d'un réseau de «progrès technique» propre à l'ONF, constitué à l'échelle tant nationale que territoriale (Bourgogne- Champagne -Ardenne).

Surveillance phytosanitaire

En matière de surveillance phytosanitaire de la forêt, le suivi est assuré par un correspondant observateur, membre du réseau national *Département Santé des Forêts* (DSF) et spécialisé dans la reconnaissance des maladies des arbres et dans leur traitement.

En complément de la veille sanitaire et du diagnostic conseil, le correspondant observateur s'implique sur des sujets précis :

- Processionnaire du pin : suivi des populations sur des placettes permanentes : forêt de Buxy et domaniale des Charmays couplé à la caractérisation de la maladie des bandes rouges ; surveillance de l'avancée du front
- Prospection du nématode du pin en collaboration avec le Service Régional de la Protection des Végétaux.
- Suivi par quadrats des défoliations de printemps sur feuillus
- Suivi du typographe sur des massifs échantillons en forêts domaniales de Saint-Prix et de Glenne
- En collaboration avec l'INRA, placette en FD de La Ferté pour la détermination des différentes souches d'oïdium (récolte d'échantillons)
- Prospection de *Chalara fraxinea* (maladie des rameaux du frêne) découverte en 2009 sur la commune d'Ecuelles
- Placette dépérissement du hêtre en FD de Planoise (observation et notation des houppiers) suite à la sécheresse canicule de 2003 et 2005
- Suivi intensif de plantations de l'année afin d'évaluer la réussite et la détermination des stress subis

En outre, trois placettes du *réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers* (RENECOFOR) sont installées dans le département et suivies par l'ONF, respectivement dans les forêts domaniales d'Anost, de Glenne et de Purlans.

ORGANISER ET GÉRER L'ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE

Pour l'ensemble des forêts domaniales, les tableaux de chasse réalisés ces trois dernières saisons sont rappelés ci-dessous :

	Saison 2006-2007	Saison 2007-2008	Saison 2008-2009
Chevreuril mâle (brocards)	205	182	176
Chevreuril femelle (chevrettes)	160	150	155
Sanglier	125	120	131
Renard	61	60	46
Lièvre	30	29	18
Bécasse	110	116	118

La gestion des populations de cervidés obéit au souci constant de maintenir un équilibre sylvo-cynégétique adapté, notamment au regard des peuplements forestiers en phase de régénération.

GÉRER LES MILIEUX ET ESPÈCES REMARQUABLES

La gestion forestière intègre en toutes circonstances dans ses interventions (coupes, travaux, ...) le souci de préservation des richesses naturelles et des paysages.

Notamment, l'ONF est membre des comités de pilotage départementaux des sites NATURA 2000 et poursuit des études et des travaux dans plusieurs forêts du Morvan et de l'Autunois pour retrouver la naturalité de sites remarquables.

Plus globalement, l'ONF en Bourgogne s'est engagé, aux côtés des propriétaires forestiers publics et privés ainsi qu'auprès des acteurs de la filière bois de l'association France-Nature-Environnement, dans une politique de qualité de la **gestion durable des forêts**, sous le référentiel PEFC (*Pan European Forest Certification*).

Au regard des exigences, tant en performances qu'en système de gestion qu'impose le référentiel PEFC dans les trois fonctions économique, environnementale et sociale, la certification est la suivante dans le département :

- ◆ **21 forêts domaniales certifiées (la totalité) : soit 15 300 hectares**
- ◆ **55 forêts communales et sectionales pour 10 800 hectares (33 %)**

ACCUEILLIR LE PUBLIC ET COMMUNIQUER

L'ONF a poursuivi une politique active en la matière avec une participation à des opérations telles que :

- l'entretien de tous les sentiers qui, englobés dans le Plan Départemental d'Itinéraires de Petite Randonnée (*PDIPR*), traversent les forêts domaniales. L'aide apportée par le Conseil Général de Saône-et-Loire pour assurer cette mission sera supprimée à compter de 2010.
- l'organisation de visites guidées gratuites (financées par le Conseil Général) de l'Arboretum de Pézanin au cours des mois de juillet et août.

En accueillant chaque année 10 à 15 000 visiteurs, l'Arboretum de Pézanin se place régulièrement parmi les plus grands sites naturels touristiques de la Saône-et-Loire.

La mise en œuvre des missions de l'ONF, sur les départements de Côte d'Or et de Saône-et-Loire, est assurée par une agence interdépartementale, l'Agence de Bourgogne-Est dont le siège est à DIJON.

La représentation de l'Etablissement, pour le département de la Saône-et-Loire est assurée par un Délégué Départemental résidant sur le site de Chalon-sur-Saône.

La structuration de l'Etablissement en Saône-et-Loire est la suivante :

- 4 Unités Territoriales de terrain, réparties sur l'ensemble du département, regroupant au total 33 personnels fonctionnaires (agents patrimoniaux et responsables d'unités)
- 3 sites (Mâcon, Chalon et Autun) dédiés aux tâches administratives et à l'encadrement : 16 personnes au total
- 19 personnels ouvriers et d'encadrement direct, de droit privé, assurant les travaux forestiers.

Cette structuration de l'Agence Interdépartementale a comme conséquence une affectation des personnels, notamment administratifs, par pôles d'activité, plutôt que par territoire.

Ainsi, sur les 16 personnes en sites administratifs, seules 8 peuvent être considérées comme travaillant complètement sur le département ; il en est de même pour les personnels ouvriers affectés à une Agence Travaux, indépendante de l'Agence Territoriale.

CONCLUSION

Les difficultés économiques de l'année 2009 n'ont pas été sans incidence sur l'activité forestière menée par l'Office National des Forêts : des recettes de ventes de bois en baisse et un ralentissement de l'activité travaux.

La nouvelle organisation territoriale mise en place début 2009, confirmant la présence des agents patrimoniaux au plus près du terrain, est cependant un gage important du maintien d'un service public forestier de qualité dans un souci de gestion durable du domaine forestier sur le département de Saône-et-Loire.

8. DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

Le rapport d'activités 2009 de la DIREN BOURGOGNE, dans le département de la Saône-et-Loire, est basé sur les grandes priorités qui fondent la stratégie nationale de développement durable : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, des milieux naturels, des paysages, prévention des risques naturels et technologiques, gestion équilibrée des ressources en eau, intégration de l'environnement dans tous les choix publics ou privés, développement de pratiques ou d'outils...

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

Cultiver la mémoire du risque, et mieux connaître les risques...

La culture du risque englobe plusieurs notions : connaître les risques et en conserver la mémoire, prendre en compte ces risques dans les aménagements projetés, et réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

En 2009, la DIREN est intervenue, avec les autres acteurs concernés, pour mieux connaître les risques, mieux les anticiper et mieux les prendre en compte dans les aménagements : accompagnement des *plans d'aménagement et de prévention des inondations* (PAPI) de la Saône, révisions des *plans d'expositions aux risques inondations* (PERI) suite à l'étude hydraulique sur la Saône aval, accompagnement du lancement de l'étude hydraulique sur la Saône en amont de Chalon-sur-Saône avec l'étude de la confluence Saône-Doubs.

La DIREN est également intervenue pour les révisions de l'atlas des zones inondables de la Seille. Enfin, et toujours sur le thème de la prévention des risques naturels, la DIREN a poursuivi le pilotage du contrat de vallée inondable de la Saône (bilan en 2009), et a suivi les Plans Loire et Rhône.

AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Enrayer la perte de biodiversité, lutter contre la banalisation des paysages, réduire les nuisances sonores, intégrer l'environnement comme une ressource pour le développement des territoires, préserver et reconquérir la ressource en eau..., autant de thématiques porteuses d'enjeux forts dans lesquelles la DIREN s'est fortement investie en 2009.

Enrayer la perte de biodiversité, lutter contre la banalisations des paysages

Natura 2000

La Saône-et-Loire compte 26 sites Natura 2000 qui couvrent plus de 83 000 ha, soit 10% du territoire. La DIREN assure la maintenance du réseau de site et l'animation technique et financière de la DDAF et opérateurs et animateurs des sites Natura 2000 bourguignons : contrats Natura 2000, chartes... 13 *documents d'objectifs* (DOCOB) sont achevés, 7 sont en cours de rédaction.

La DIREN, aidée de la DDAF, a assuré le lancement en 2009 du DOCOB du site «*BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DU BASSIN DE LA GROSNE ET DU CLUNYSOIS*» : grand site de 44 208 ha désigné en 2007. La présidence du comité de pilotage du site et la maîtrise d'ouvrage du DOCOB sont portés par une collectivité.

Les protections réglementaires

La protection des espèces

La DIREN a assuré l'instruction et le suivi des demandes de dérogation à l'application du régime de protection des espèces prévu par le code de l'environnement et la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

A signaler plus particulièrement, le travail pour la dérogation relative aux espèces protégées impactées par le projet d'A 406.

Réserve naturelle de la Truchère-Ratenelle

L'évaluation du 2^{ème} plan de gestion de la réserve a été achevée et la révision du plan de gestion initiée.

Arrêté de protection de biotope du tunnel du bois clair

L'arrêté de protection de biotope du tunnel du Bois Clair a connu des avancées avec l'amélioration des aménagements favorables aux chiroptères, notamment les fermetures à ses extrémités.

Les suivis scientifiques ont malgré tout confirmé une nouvelle fois une baisse des effectifs des populations de chauves-souris.

Arrêté de protection de biotope sur la Basse Vallée du Doubs en Saône-et-Loire

Le territoire d'inter-digues de la Basse Vallée du Doubs entre Navilly et Fretterans fait l'objet depuis 1992 d'une mesure de protection du biotope propre à ce secteur abritant de nombreuses espèces protégées au niveau national.

La DIREN et la DDAF 71 ont mené en 2008 une concertation sur l'actualisation de l'APPB afin de tenir compte du changement de paysages depuis 1992 et améliorer la gestion des fréquentations humaines sur les rives et îles.

Les modifications proposées ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission de révision de l'arrêté préfectoral de protection de biotope portant sur la basse vallée du Doubs.

Les actions partenariales en faveur de la biodiversité

Plans nationaux d'actions pour les espèces menacées

Sur les 44 plans nationaux de restauration en cours ou en projets sur le territoire métropolitain suite au Grenelle, des actions sont mises en place en Saône-et-Loire en faveur des espèces suivantes : Rôle des genêts, Chouette chevêche, Groupe «Pies-grièches», Groupe «Chiroptères», la Cistude d'Europe, le groupe «Odonates».

Le secrétariat du *Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel* (CSRPN)

La DIREN assure le secrétariat et l'animation de ce comité d'experts.

Le principal sujet traité par le CSRPN en 2009 est relatif à la modernisation de l'inventaire ZNIEFF.

Le CSRPN a également été mobilisé sur d'autres sujets comme : les mesures compensatoires pour le Rôle des genêts développées par APRR dans le projet A 406 Mâcon-Sud, la définition et la cartographie des enjeux avifaunistiques vis-à-vis du développement de l'énergie éolienne en Bourgogne, le plan national d'action pour le Milan royal, le projet de ligne à grande vitesse Rhin-Rhône – branche Sud.

Vers une stratégie régionale pour la biodiversité

Une étude de diagnostic du réseau écologique régional, en préalable à l'écriture de la stratégie régionale de la biodiversité, a été lancée en 2009 par le Conseil régional, en étroite collaboration avec la DIREN et en partenariat avec les structures concernées. Des échanges entre les différents partenaires ont également eu lieu sur la question des corridors en Bourgogne : plusieurs études sont en cours sur différents secteurs de la région.

La DIREN a également soutenu le programme d'ALTERRE en faveur de la biodiversité : installation d'un comité technique chargé de définir les orientations; de présenter un programme de sensibilisation/communication sur la biodiversité et de mettre en œuvre le projet d'un observatoire des bonnes pratiques en faveur de la biodiversité.

Appui aux partenaires

La DIREN apporte son soutien aux nombreux partenaires de la protection des milieux naturels : conservatoire des sites naturels bourguignons, société d'histoire naturelle d'Autun, parc naturel régional du Morvan, Etude et Protection des Oiseaux ...

En particulier, la DIREN soutient et participe notamment au réseau de sites naturels équipés pour le public inauguré officiellement en 2009 (labellisation de 32 sites naturels équipés pour le public dont 3 pour les personnes à mobilité réduite), au programme «Mares de Bourgogne» (programme d'action en faveur de la préservation des mares en Bourgogne, réservoirs de la biodiversité locale), et à l'élaboration d'une base de données sur les sites protégés.

Les sites classés

La DIREN a assuré l'instruction des demandes d'autorisations de travaux en sites classés.

Solutré

L'étude d'extension du site classé sur les départements de la Saône-et-Loire et du Rhône se poursuit avec la phase de concertation. C'est la DIREN Bourgogne qui pilote la démarche. Les réunions ont débuté avec les élus concernés, les forestiers et les viticulteurs, les différents services de l'Etat.

Le périmètre précis de l'extension devrait être établi en 2010 pour être proposé au Ministère.

Opération Grand Site : en co-pilotage avec les partenaires concernés, le programme d'actions pluri-annuel engagé se poursuit avec l'important projet de création de la maison de site, l'aménagement des boucles de randonnées autour des Roches, la valorisation du patrimoine et du paysage.

D'autres sites ont fait l'objet d'un suivi particulier comme les grottes d'Azé, la montagne des trois croix... dans l'optique d'assurer la valorisation de ces sites.

Lutter contre les nuisances sonores

Bruit

La DIREN a poursuivi les actions menées depuis plusieurs années sur la sensibilisation des collégiens et lycéens aux risques des expositions aux bruits par le biais de concerts pédagogiques notamment.

Une évaluation a mis en évidence une véritable plus-value de cette action préventive : près de 30 % des élèves affirment avoir changé de comportement vis à vis de l'écoute de la musique amplifiée et 72 % écoutent moins fort leur baladeur.

Lors du PEDD de janvier 2009, la DIREN a présenté la réglementation sur le bruit des transports, l'état d'avancement des actions à mener ainsi que la répartition des compétences au sein des services de l'Etat.

La DIREN apporte aussi son soutien au pôle départemental de compétence bruit par le financement d'équipements nécessaires à la mesure du bruit (acquisition de sonomètre et maintenance) et la participation aux réunions du pôle. En 2009 elle a soutenu 5 communes pour financer des travaux visant à réduire les nuisances sonores dans les locaux recevant des jeunes (écoles, cantines scolaires...).

Intégrer l'environnement comme une ressource pour le développement des territoires

Les projets d'aménagement

Au-delà des avis formulés lors de l'instruction des grands dossiers ou projets pour réduire leurs impacts (LGV Branche SUD, RCEA, A 406...), la DIREN a également participé aux réflexions du Groupe de travail sur l'étalement urbain (pilote par la DRE), a contribué à l'avancement des réflexions sur la question des matériaux.

A chaque fois, la DIREN a formulé des avis sur les projets et dossiers d'aménagements en intégrant de plus en plus la grille de développement durable et les critères d'éco-conditionnalité.

La DIREN a instruit le dossier de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées liée à la réalisation de l'élargissement de la RCEA au Col de Vaux et de l'autoroute A 406.

La DIREN élabore actuellement un guide permettant d'analyser l'impact des projets sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Celui-ci devrait être finalisé en 2010.

L'éolien

L'étude régionale sur les enjeux avifaunistiques vis-à-vis de l'éolien a été finalisée. Elle a donné son avis sur un projet de ZDE.

Enfin, elle a actualisé son système d'information géographique au fur et à mesure de l'arrivée des demandes d'informations et des dossiers à instruire. Les données ainsi collectées ont été fournies aux DDE.

La mutualisation des informations au niveau régional a été étudiée avec les services de la DRE.

La DIREN a également été mobilisée, avec la DRIRE, pour préparer le volet éolien du futur schéma régional air-énergie-climat.

Evaluation environnementale des plans, programmes et projets

Les documents d'urbanisme

La DIREN a assuré l'animation d'un club régional réunissant DDAF, DDE, DDEA et préfectures pour l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Elle a validé le nouveau protocole d'organisation des services de l'Etat, et a produit également les cadrages pour le compte du préfet de département, autorité environnementale.

Autres plans et programme

La DIREN a préparé l'avis de l'autorité environnementale sur le programme d'actions départemental contre les nitrates. Elle a également contribué à la rédaction de l'avis de l'autorité environnementale du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Saône et Loire.

Projets

La DIREN a été mobilisée pour mettre en place l'évaluation environnementale des projets. Elle a assuré l'information des services instructeurs concernés et formulé des avis pour le compte de l'autorité environnementale. Un avis évaluation environnementale a porté sur la déviation de Chauffailles.

Formation des commissaires enquêteurs

Toujours dans un souci de mieux faire prendre en compte l'environnement dans les divers projets, la DIREN a, en 2009, comme les années précédentes, siégée aux commissions départementales d'agrément des commissaires enquêteurs et a élaboré en partenariat avec le Tribunal administratif et la Compagnie régionale des Commissaires enquêteurs les formations qui leurs sont destinées (formation des nouveaux sur le thème des études d'impacts et information des CE sur l'évaluation environnementale des projets et le paysage).

Préserver et reconquérir la ressource en eau

Produire et valoriser les données relatives à la quantité et la qualité de l'eau - Lutter contre la pollution de l'eau

Dans le domaine quantitatif, la DIREN a assuré la gestion du réseau hydrométrique et la fourniture de données pour alimenter la base hydro, les services de prévision des crues.

Au niveau régional, la DIREN a publié 12 bulletins hydrologiques mensuels, et a réalisé en partenariat avec France 3, un bulletin d'information sur l'état des ressources en eau, toutes les 2 semaines (**la DIREN Bourgogne est la seule DIREN réalisant ce bulletin télévisé d'informations hydrologiques**).

Sur la période du 15 mai au 20 novembre, des constats de franchissement de seuils auprès des préfectures et services polices de l'eau des 4 départements de la région (données utilisées pour la mise en application des mesures de restrictions d'usages par arrêtés préfectoraux). En complément de ces données hydrologiques, la DIREN a réalisé chaque mois une synthèse cartographique de l'évolution de la situation des nappes.

Dans le domaine qualitatif, le laboratoire d'hydrobiologie a effectué son programme de prélèvements et d'analyses relatif au suivi du paramètre diatomées (120 stations) et a assuré la maîtrise d'ouvrage des paramètres macro invertébrés et macrophytes par le biais de 2 appels d'offres.

La réalisation de prélèvements de poissons et de sédiments et le financement d'analyses relatives aux PCB a été réalisé sur plusieurs sites (3 pêches et 3 sédiments). Les données obtenues et celles à venir contribuent à enrichir la connaissance de la contamination des milieux aquatiques et des organismes vivants par ces polluants et sont utilisés par les autorités préfectorales lors de la prise d'arrêtés interdisant la commercialisation ou la consommation de poissons sur certains cours d'eau.

Dans ces deux domaines d'activités, un effort important a été réalisé sur le volet de l'assurance qualité : le laboratoire a obtenu le maintien de son accréditation COFRAC et une démarche qualité a été initiée et mise en œuvre pour la production et la valorisation des données hydrométriques.

Animer et coordonner le réseau des services de l'Etat et établissements publics dans le domaine de l'eau

Au-delà du pilotage budgétaire et de la déclinaison régionale des priorités de la politique de l'eau, la DIREN a participé activement aux MISES des 4 départements et a organisé des rencontres régulières avec les services départementaux, l'ONEMA, les agences de l'eau, pour accompagner et coordonner la mise en œuvre d'actions prioritaires.

Dans le domaine de la police de l'eau, la DIREN a instruit 22 dossiers de demandes de transactions pénales pour des délits.

Participer à la déclinaison régionale et la mise en œuvre des directives européennes et des mesures du Grenelle

La mise en œuvre de la DCE a été marquée par l'approbation en fin d'année des 3 SDAGES couvrant le territoire bourguignon.

La DIREN s'est impliquée dans la consultation du public et des assemblées, le suivi des travaux au niveau des bassins et dans l'élaboration et la diffusion d'une méthodologie de territorialisation des plans d'actions des MISE en lien avec la DCE qui servira de base à la révision des plans stratégiques des MISE en 2010. Dans le domaine des pollutions diffuses, la DIREN a participé à la finalisation des arrêtés des programmes d'actions départementaux Directive Nitrates et a proposé des avis sur l'évaluation environnementale de ces programmes.

D'autre part, le service s'est impliqué dans le suivi des actions relatives aux captages prioritaires, dans la mise en place d'ECOPHYTO 2018 et a participé aux travaux du PRSE II.

Le suivi de l'avancement des procédures relatives à la directive ERU et le rapportage des données au niveau national ont été poursuivis.

Enfin, le chantier de la continuité écologique des cours d'eau a été ouvert avec une participation aux premiers travaux relatifs à la révision des classements des cours d'eau (actions à conduire en 2010 et 2011) ainsi que la coordination de l'élaboration des listes d'ouvrages prioritaires à traiter d'ici 2012 dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Accompagner les démarches de gestion globale des territoires

Dans le domaine de la politique territoriale, le service a été présent dans les phases clés du lancement, de l'élaboration et de la mise en œuvre des procédures de type SAGE (5 SAGE suivis en 2009 en Bourgogne), du contrat de vallée inondable du Val de Saône et de multiples démarches contractuelles.

La Bourgogne est couverte par une vingtaine de procédures globales couvrant près de 70 % du territoire. L'investissement de la DIREN a plus particulièrement porté sur les territoires du Val de Saône, de l'Arroux-Bourbince, et de la Seille.

9. DÉLÉGATION RÉGIONALE AU TOURISME DE BOURGOGNE

Les délégués régionaux au tourisme ont été institués par le décret n°60-1161 du 2 novembre 1960. La circulaire du ministre délégué au tourisme n° 2005-10 du 2 février 2005 a précisé la position et les missions du délégué régional au tourisme. Le code du tourisme institué dans sa partie réglementaire par les décrets 2006-1228 et 2006-1229 du 6 octobre 2006 définit les missions du délégué régional au tourisme dans ses articles R122-29 à R122-31.

PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions du délégué s'articulent autour de quatre axes principaux :

Politiques de l'Etat en matière de tourisme

Le délégué est chargé, sous le contrôle du préfet de région et des préfets de département, de l'application de la politique de l'Etat dans le domaine du tourisme.

Il propose aux préfets de région la répartition des subventions de toute nature accordées par la délégation.

Le délégué régional au tourisme anime et suit au plan local la mise en œuvre du plan Qualité tourisme et des politiques sociales du tourisme et notamment le suivi du label tourisme et handicap.

Il organise l'examen de guide interprète régional et émet un avis sur les demandes de cartes de guides-interprètes régionaux.

Il procède au suivi des politiques locales conduites en matière de tourisme.

Application de la réglementation

Le délégué régional au tourisme participe à toutes les procédures et décisions relatives à la mise en œuvre des réglementations touristiques relevant de la compétence de l'Etat et notamment les réglementations concernant :

- l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours participation aux CDAT (*commissions départementales de l'action touristique*)
- l'organisation de l'examen professionnel des guides interprètes régionaux
- la réglementation en matière d'équipement hôtelier (communication par le délégué régional aux commissions départementales d'équipement commercial de l'avis de la CDAT sur les projets hôteliers).
- la réglementation en matière de classement des équipements et organismes de tourisme.

Mission de conseil, d'expertise et d'évaluation

Il apporte son concours à l'expertise des projets touristiques.

Il est également associé aux études en matière de statistiques et de rassemblement de données sur l'économie touristique.

Il est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation des actions conduites au plan territorial en matière de tourisme et de rassembler toutes les informations sur les questions d'intérêt touristique nécessaires au ministre chargé du tourisme.

Il aide les collectivités territoriales et les organisations locales à coordonner leurs efforts de promotion et à établir leurs programmes de manifestations d'intérêt touristique.

Budget du programme Tourisme de niveau local

Le délégué régional était en 2009 responsable d'un budget opérationnel de programme de niveau régional au titre du programme 223 tourisme.

ACTIONS MAJEURES EN 2009

Mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière de tourisme

Au titre du contrat de projets, et sur les autres programmes dont le FEDER, les actions de la DRT s'inscrivent dans la valorisation d'un environnement et d'un patrimoine de qualité, dans l'accompagnement des projets de territoire, du droit aux vacances pour tous, de l'amélioration de l'offre touristique mais aussi dans la mise en œuvre de l'observation de l'activité touristique.

Mise en œuvre des politiques contractuelles

Contrat de plan Etat-Région (CPER)

Dans le cadre du contrat de projets Etat Région 2007-2013, la DRT a assuré l'instruction des demandes de subventions et programmé, en consommant, au niveau de la région, **384 136,24 € d'AE** sur son *budget opérationnel de programme* (BOP).

Les opérations programmées en 2009 figurent en annexe du présent document.

Pour les opérations engagées antérieurement à la mise en place de la LOLF par les préfetures de département et les opérations programmées de 2007 à 2009 par la DRT, la DRT Bourgogne a mandaté pour **312 183,31 €** de crédits de paiement.

Label Tourisme Handicaps

Sur instructions de la Direction du tourisme, en partenariat avec le Conseil régional, le comité régional du tourisme, les 3 agences de développement touristique et le comité départemental du tourisme de Saône-et-Loire, la DRT a poursuivi la mise en œuvre du label «tourisme-handicap» pour tous les types d'offres touristiques, en assurant notamment le secrétariat de l'instance régionale de mise en œuvre du label.

Cette organisation a permis d'assurer la labellisation ou le renouvellement de **18 sites et équipements touristiques en Saône et Loire**.

	Dossiers labellisés «Tourisme et Handicaps»							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
71	1	13	23	18	11	4	18	88
21	2	3	10	4	1	15	3	38
58	2	5	5	5	1	7	0	25
89	1	8	8	5	0	3	5	30
Région	6	29	46	32	13	29	26	181

Du fait des radiations et des renouvellements, nous avons aujourd'hui **78 sites labellisés** "Tourisme et Handicap" en Saône-et-Loire sur 163 en Bourgogne.

Application de la réglementation de la compétence de l'Etat

Commissions Départementales d'Action Touristique (CDAT)

Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la DRT a participé à **2 CDAT**, en tant que membre permanent des 3 formations constitutives de la CDAT.

La délégation s'est ainsi prononcée sur les dossiers relevant : de classements d'hébergements touristiques, gîtes et chambres d'hôtes, meublés de tourisme, campings, restaurants de tourisme, parcs résidentiels de loisirs, sur le classement d'offices du tourisme et sur les demandes d'attribution relevant de l'application de la loi du 13 juillet 1992 relative à l'organisation et la vente de voyages ou de séjours touristiques de licences, habilitations, agréments ou autorisations, conventions de mandat.

Attestations de déclarations d'ouverture à la visite

Au titre des mesures fiscales dont peuvent bénéficier les propriétaires d'immeubles du patrimoine national ouverts au public, la DRT a délivré **20 attestations** en Saône et Loire (116 pour l'ensemble de la Bourgogne) de déclarations d'ouverture à la visite conformément à l'article 17 quater du Code Général des Impôts annexe 4.

Mission de conseil, d'expertise et d'évaluation

Sur l'année, la DRT a animé des réunions d'information avec les partenaires locaux (animateurs de pays, assistants techniques des CCI, services régionaux et départementaux de l'état, directions du tourisme des collectivités territoriales) en charge d'appui aux porteurs de projet, sur les thèmes du développement touristique, précisant et expliquant les axes majeurs de la politique gouvernementale et les modalités d'intervention des aides publiques en général et des fonds communautaires en particulier dans ce secteur.

Représentation des autorités de tutelle

La DRT est invitée à participer aux réunions des institutionnels du tourisme et chambres consulaires (CRCI/CCI).

En 2009, la DRT a ainsi participé aux assemblées générales ou conseils d'administration privilégiant le niveau régional pour être à l'écoute des acteurs locaux et entendre leurs préoccupations, analyser le contexte économique et de l'emploi dans le secteur du tourisme et faire mieux connaître la politique du ministre chargé du tourisme en matière d'observation du tourisme, du développement de l'offre, de l'adaptation des entreprises de tourisme aux nouvelles conditions du marché et du droit aux vacances pour tous.

Fonctionnement du service

De 3 personnes en 2008, l'effectif de la délégation est passé à 1 (A) en 2009 du fait de la vacance des postes de Délégué régional et de secrétaire.

L'effort financier

Budget de fonctionnement : 29 338 €

Budget d'intervention :

- AE : 384 136,24 €
- CP: 312 183,31 €

PERSPECTIVES 2010

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, la Délégation régionale au tourisme sera intégrée en 2010 dans la nouvelle DIRECCTE (*Direction régionale des entreprises de la concurrence consommation du travail et de l'emploi*) et disparaîtra en tant que telle.

Programme Tourisme

Dans le cadre de la LOLF, l'ancienne DRT sera *Unité opérationnelle* (UO) d'un BOP central chargé de gérer le programme 223 relatif au tourisme.

Dans ce contexte, le service va continuer l'ensemble de la gestion des crédits relative aux subventions du contrat de plan état région, opérations en cours non soldées et opérations nouvelles.

Le montant des AE attribuées en 2010 dans le cadre des interventions s'élève à 241 844 € et celui des CP à 252 094 €

L'ensemble de ces opérations sera financée dans le cadre du contrat de projets Etat Région (1,5 M € sur la période 2007-2013).

Poursuite des missions existantes

Les missions actuelles qui n'auront pas disparu (exemple de la suppression de la Commission Départementale d'Action Touristique) de type régalien, d'animation, de conseil, d'assistance et de représentation des autorités de tutelles seront poursuivies ainsi que l'animation du dispositif de mise en œuvre du label tourisme et handicap.

Le service sera amené à veiller à une bonne mise en place des nouvelles dispositions relatives au développement et à la modernisation des services touristiques instaurées par la loi du 22 juillet 2009 et ses décrets d'application.

Dans le cadre des programmes européens FEDER, FEADER, le service sera amené à formuler son avis sur les différents projets relevant du domaine du tourisme.

ANNEXE

1)- Mise en œuvre des politiques contractuelles

a)- contrat de projets état région (CPER)

Opérations programmées en 2009 concernant la Saône-et-Loire

PROJETS	MAITRES D'OUVRAGES	Montant subvention
Site internet régional de l'UMIH	UMIH Bourgogne	13 507.00
Observation touristique	CRT Bourgogne	52 500.00
Cluny 2010 «BERNON»	Commune de Cluny	20 000.00
Développement de la thématique jeunes et scolaires en Bourgogne	UNAT Bourgogne	12 000.00
CTRB Produits 2009 Développement durable Handicapés Phase 1	CTRB	15 386.54
Cluny 2010 - BERNON	Ville de Cluny	172 100.00
Office de tourisme Creusot Montceau	Communauté urbaine Creusot Montceau	6 000.00
CTRB Produits 2009 Développement durable Handicapés Phase 2	CTRB	16 744.00

10. DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Service déconcentré du Ministère de la Culture et de la Communication, placé sous l'autorité du préfet de région, la direction régionale des affaires culturelles met en œuvre la politique du ministère en l'adaptant au contexte régional.

Dans ce cadre, elle :

- étudie, conserve, valorise le patrimoine,
- soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres,
- favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique,
- contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente,
- vise à l'accès de tous à la culture et à l'art,
- diffuse l'information utile à ses partenaires et au public.

L'ACTION EN FAVEUR DU PATRIMOINE EN SAONE ET LOIRE

L'action de l'Etat en faveur des monuments historiques

Protection

Au cours de l'année 2009, la *Commission régionale du patrimoine et des sites* (C.R.P.S.) s'est réunie quatre fois, et elle a examiné 9 dossiers de Saône-et-Loire, dont 2 ont reçu un avis défavorable.

Cinq arrêtés de protection ont été signés.

Au 31 décembre 2009, 34 dossiers sont en attente de présentation : 9 à la *Délégation permanente* (DP), 15 à la CRPS et 10 à la *Commission nationale des monuments historiques* (CNMH).

Au cours de l'année, la *Conservation régionale des monuments historiques* (CRMH) a reçu 4 nouvelles demandes et a donné sept réponses définitives. La tendance est donc à une résorption des dossiers en attente, due à un bon fonctionnement de la DP. On note toujours, en revanche, un certain engorgement au niveau de la CRPS et de la commission nationale.

Travaux

Avis sur travaux

Au cours de l'année 2009, la CRMH a examiné 31 dossiers d'avis sur travaux en Saône-et-Loire : 15 permis de construire (Inscrits MH), 15 demandes d'autorisations (Classés MH), 1 permis de démolir ; 15 compte-rendus ont été rédigés par les agents de la CRMH, dans le cadre du contrôle scientifique et technique, à l'occasion de tournées de chantiers.

Chantiers MH

Après le coup d'arrêt donné en 2008, l'année 2009 est caractérisée par le redémarrage des chantiers de restauration, grâce au plan de relance de l'Etat qui incluait, en Saône-et-Loire, les chantiers de la Ferme du champ bressan, à Romenay, de l'église de Cuisery, du château de Brancion, et du portail de la cathédrale Saint Lazare d'Autun.

Ce dernier chantier, point d'orgue de dix années de restauration des couvertures et façades de la cathédrale, a permis de redécouvrir l'exceptionnelle sculpture romane du tympan, mettant un terme à la restauration extérieure de l'édifice.

A Brancion, le chantier, conduit par une association, a permis le débroussaillage et le remontage partiel du rempart, offrant sur l'ensemble du site un promontoire spectaculaire.

Concernant le patrimoine privé, on signalera le début des travaux sur le château de Germolles et, à Palinges, la fin de la restauration de la serre du château de Digoine, exceptionnel ouvrage du XIXe siècle, patrimoine fragile, trop rarement protégé, et dont la restauration a nécessité la mise en œuvre de techniques tout à fait particulières.

Plus traditionnelle, la restauration, des couvertures en lave de la chapelle de Lancharre, à Chapaize, contribue au maintien d'un savoir-faire traditionnel ; la Chapelle de la Colombière à Chalon-sur-Saône, seul édifice du XXe siècle classé de Saône-et-Loire, a connu un début de réhabilitation avec la réfection de l'étanchéité de sa couverture (non subventionnée). Tout aussi exceptionnelle, mais pour son exubérant décor intérieur, la chapelle de Chatenoy-le-Royal, sauvée in extrémis, grâce à l'intervention de l'Etat, relayée par la commune, qui a été inaugurée à l'issue d'une restauration exemplaire.

Une dizaine de chantiers sont menés de front à Cluny, dans le cadre du schéma directeur établi par l'architecte en chef, et avec l'accompagnement d'un comité scientifique. L'Etat en conduit une partie en tant que maître d'ouvrage, par délégation du Centre des Monuments Nationaux : travaux du grand et du petit transept; restauration de la façade du palais Gélase (terminée) ; travaux de gros œuvre du futur accueil de l'abbaye.

L'investigation archéologique de la salle capitulaire accompagne la mise au point du projet de restauration et de présentation au public, dernière tranche de travaux prévue en maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

L'ENSAM, de son côté, a mené à bien la création du nouvel accès dans le mur d'enceinte à l'est, et assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de l'allée d'Abélard, et de la restauration de la toiture de l'aile sud-est.

Objets mobiliers

L'opération la plus importante concerne la poursuite de la restauration des tableaux de la cathédrale Saint Lazare d'Autun.

L'action de l'Etat en matière archéologique

Archéologie préventive

Sur les 100 dossiers d'utilisation du sol dont la DRAC (SRA) a réglementairement été saisie en 2009, au titre de l'archéologie préventive, 75 % concernaient des permis de construire ou d'aménager (lotissements), les 25 % restants étant essentiellement constitués d'opérations soumises à étude d'impact, de créations de ZAC, et d'opérations touchant des monuments historiques.

Treize diagnostics ont été prescrits, soit un taux de prescription (13 %) en continuité avec les années précédentes. Ce taux est lié au type même des dossiers traités (sites historiques à fort potentiel, comme par exemple la ville d'Autun, grandes emprises, infrastructures linéaires). De façon générale, l'analyse rapide de la nature des dossiers reçus montre une baisse des saisines assez importante, déjà sensible en 2008, qui s'accompagne d'un resserrement relatif de l'activité sur l'agglomération de Chalon-sur-Saône, et dans une moindre mesure, sur celles du Creusot et de Mâcon.

Les diagnostics d'archéologie préventive réalisés en 2009 ont porté sur une douzaine de projets d'aménagement de superficies variées (ZAC, lotissements, construction, réseaux divers) :

- à Autun, un diagnostic nécessité par la création d'un réseau pluvial a permis à l'équipe archéologique municipale d'observer pour la première fois les fondations du rempart gallo-romain sur son flanc *extra muros* ;
- à l'intérieur des zonages archéologiques définis sur les communes de Monthelon et de Digoin, le diagnostic par l'INRAP de deux lotissements de moins de 2 ha a mis en évidence les vestiges d'un habitat gaulois à Monthelon, et ceux d'un établissement gallo-romain à Digoin. La fouille de ce dernier, commencée fin 2009, a été confiée par l'aménageur à la société Archéodunum ;
- à Champforgeuil, le diagnostic, mené sur la quinzaine d'hectares du projet de ZAC «Les Portes du Grand Chalon», a permis la découverte, en bordure d'emprise, d'un atelier de production céramique de l'Antiquité tardive, pour lequel une fouille a été prescrite ;
- le gazoduc devant traverser la Saône-et-Loire en reliant Gênelard (71) à Etrez (01) a fait l'objet d'un diagnostic partiel, sur des secteurs très ciblés; une fouille pourrait avoir lieu sur un site protohistorique mis en évidence sur la commune de Péronne.

Hormis l'opération en cours à Digoin, seul le contournement sud de Mâcon (A 406) a entraîné la réalisation d'une fouille préventive (sites protohistoriques des 1^{er} et 2nd âges du Fer), certaines opérations prescrites n'ayant pas encore vu leur concrétisation sur le terrain.

Archéologie programmée

L'archéologie programmée en Saône-et-Loire participe aux trois priorités de recherche définies au niveau régional :

- la préhistoire, avec la grotte de La Verpillière à Mellecey (Paléolithique Moyen et Supérieur) dont la fouille optera pour une dimension plus pérenne à partir de 2010 en devenant pluriannuelle ;
- la protohistoire récente (civilisation des *oppida*) : au Mont Beuvray, la campagne 2009 est la première d'un nouveau programme triennal qui porte sur l'oppidum de Bibracte et son environnement immédiat; les résultats obtenus continuent d'alimenter la réflexion sur l'urbanisme de l'oppidum. On notera enfin un intéressant programme de prospections sur l'environnement de Bibracte, avec un volet sur les ressources minières, et un volet sur l'occupation humaine à la fin de la protohistoire et au début de la période gallo-romaine.
- enfin, la période médiévale : la campagne de recherche archéologique accompagnant le projet de restauration et de mise en valeur «Cluny 2010» s'est achevée dans la «galerie rouge» de l'ancienne abbaye. L'année 2010 sera consacrée à la préparation de la publication des résultats obtenus depuis 2006, renouvelant profondément la connaissance du site, et aux manifestations culturelles liées à la célébration des 1100 ans de la fondation de l'abbaye.

L'action de l'Etat en faveur des musées

En 2009, les musées de France ont été soutenus pour différentes actions :

Acquisition

Les musées de Saône-et-Loire ont, pour certains, poursuivi l'enrichissement de leurs collections avec l'aide du FRAM, soit le musée Niepce de Chalon-sur-Saône (albums photographiques), le musée Denon de Chalon-sur-Saône (estampes et ouvrages), le musée Rolin d'Autun (chapiteau provenant du tombeau de Saint-Lazare) ; le musée départemental de Solutré a, quant à lui, poursuivi ses acquisitions dans le domaine de l'art contemporain (création en lien avec le thème de la préhistoire et de l'archéologie : œuvre de Richard Long et de Jean Daviot).

Expositions temporaires et catalogues

De nombreuses expositions accompagnées d'un catalogue ont fait l'objet d'un soutien, et en particulier : musée Rolin d'Autun «Bellérophon et la Chimère» ; musée Denon de Chalon «Jean-Louis Faure, sculpteur d'histoire» ; musée du Prieuré de Charolles, «Myriam Jiménez Huertas» ou encore musée du Hiéron de Paray le Monial «Hugues de Semur : lumières clunisiennes».

Conservation et restauration

Des campagnes de conservation et de restauration ont été organisées à la suite des commissions scientifiques interrégionales organisées par la DRAC (conservation préventive au musée Denon et Niepce de Chalon-sur-Saône, au musée Greuze-Hôtel Dieu de Tournus et au musée du Hiéron de Paray le Monial).

Informatisation et numérisation

Les musées de Tournus, les Ecomusées du Creusot et de Pierre-de-Bresse ont poursuivi, en 2009, leurs travaux d'informatisation et de numérisation de leurs collections soutenues prioritairement par la DRAC dans le cadre des missions obligatoires d'inventaire et de récolement.

Projet culturels et éducatifs

Pour les projets éducatifs et culturels menés dans le cadre des services publics, les musées de Mâcon, de Chalon-sur-Saône, de Tournus ou de Solutré ont été soutenus par la DRAC pour des actions destinées à différents publics (livrets de visites pour les jeunes, actions pour les scolaires et actions pour le public handicapé).

Ecomusée du Creusot

A la suite d'une étude, lancée en 2005, relative à la situation de l'Ecomusée du Creusot la DRAC, le Conseil général, le Conseil régional et la Communauté Creusot-Montceau ont contribué à la constitution et au financement d'un GIP Ecomusée du Creusot-Montceau, créé pour étudier un projet de refondation.

Le travail du délégué sur l'écriture d'un projet scientifique et culturel à partir de trois pôles thématiques et sur la proposition d'un ou plusieurs statuts à venir de l'Ecomusée, actuellement associatif, a abouti à la validation du projet par la DRAC et la Direction des Musées de France en 2009. Une proposition de nouvelle situation juridique doit être validée début 2010.

L'action en faveur du patrimoine architectural et urbain et de la promotion de la qualité architecturale

Qualité architecturale et promotion de l'architecture

Le CAUE et le SDAP sont les principaux acteurs de ce domaine. Au delà des missions habituelles, le « *guide d'architecture en Bourgogne 1893-2007* » publié par le CAUE avec le soutien de la DRAC a permis de nourrir la réflexion sur la valorisation du patrimoine du XXe siècle.

Espaces protégés

La commune de Chasselas s'est lancée dans l'élaboration conjointe d'un document d'urbanisme et d'une ZPPAUP, en partenariat avec les services du MCC. Cette initiative est à saluer s'agissant d'une petite commune viticole, aux portes de l'agglomération mâconnaise d'une part et du grand site de Solutré d'autre part.

En revanche, on regrettera que le dossier d'élaboration de la ZPPAUP de Mâcon soit en suspens alors que la DRAC et le SDAP ont tenté de relancer le travail en 2009.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé d'Autun a été approuvé en fin d'année 2009, et celui de Cluny a été arrêté par le conseil municipal et examiné par la commission nationale (approbation prévue en 2010).

Villes et Pays d'art et d'histoire – activités pédagogiques et de sensibilisation

Dans le cadre du label «Ville d'art et d'histoire», la DRAC a accompagné les actions de la ville de Chalon-sur-Saône pour la sensibilisation du public et des professionnels à la spécificité du patrimoine et de l'architecture hospitaliers.

Cette action est évidemment liée à la construction du nouvel hôpital.

2009 a été la première année de fonctionnement du «Pays d'art et d'histoire» du Charolais Brionnais (36 000 € DRAC, notamment pour le salaire de l'animateur). Les actions menées sont prometteuses et il faut noter le travail réalisé en 2009 à l'occasion du 9e centenaire de la mort d'Hugues de Semur.

Le projet de «Pays d'art et d'histoire» entre Cluny et Tournus, depuis longtemps accompagné par la DRAC, a abouti à un avis favorable du conseil national (signature de la convention en 2010). L'engagement des élus pour dépasser les cadres territoriaux traditionnels est à souligner.

L'ACTION EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

L'action de l'Etat en faveur de l'éducation artistique

Cette dimension se traduit principalement par des interventions dans le cadre de l'enseignement spécialisé (spectacle vivant et arts plastiques), de l'éducation artistique et culturelle, de l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne l'*éducation artistique et culturelle* (EAC), la collaboration fructueuse entre les services du rectorat et de la DRAC favorise la mise en œuvre de la circulaire sur l'éducation artistique du 29 avril 2009 dont les principaux objectifs se traduisent en région de la manière suivante.

Pour favoriser la rencontre avec l'œuvre d'art pour tous les élèves et mettre en place l'enseignement de l'histoire des arts, obligatoire en collège dès la rentrée 2009, la DRAC accompagne les institutions culturelles dotées de services éducatifs dont certains sont particulièrement pertinents et répondent aux objectifs cités ci-dessus. C'est le cas en art contemporain du FRAC, en spectacle vivant du CDN, des scènes nationales et en particulier de L'ARC du Creusot, en architecture et patrimoine du réseau des villes et pays d'art et d'histoire sans oublier l'implication de certains musées de France particulièrement dynamiques en EAC qui répondent à l'appel à projets annuel du service musée ou encore au réseau de villes et pays d'art et d'histoire et d'associations œuvrant autour de l'architecture qui peuvent sur le même principe prétendre à des financements DRAC.

Sur les territoires ruraux, la DRAC poursuit «sa politique d'éducation artistique et culturelle territorialisée» par le suivi et/ou l'élaboration de contrats locaux d'éducation artistique à l'échelle de communautés de communes ou de pays.

Des CLEA permettent de mailler le territoire et d'apporter un soutien artistique et culturel (parcours culturels, résidences d'artistes) au service de la population en privilégiant le milieu scolaire (CLEA sur la communauté de communes du Couchois, travail sur le CLEA en préfiguration du pays Sud Bourgogne ; abandon, cependant, du CLEA du pays Charolais Brionnais, pourtant prêt à être signé, en juin 2009 par défaut d'engagement local) ; 28 projets ont été réalisés, répartis sur 21 collèges, concernant 57 classes touchant 1 098 élèves et référant à des domaines artistiques très diversifiés.

Le théâtre reste cependant en première position dans les projets d'établissements du fait de la présence de 3 scènes nationales sur le territoire. Par ailleurs, il a été créé 2 *classes à horaire aménagé* (CHAM) : une en théâtre et une en arts plastiques dans les collèges Jean Vilar (Chalon) et le Vieux Fresne (Gueugnon).

Pour répondre au troisième objectif : l'intégration obligatoire au projet d'établissement ou au projet d'école d'un volet culturel faisant apparaître des collaborations artistiques et des partenariats avec les structures culturelles, le rectorat, la DRAC et les services des conseils généraux et du conseil régional ont initié un plan de formation ambitieux :

- à destination des chefs d'établissements pour les soutenir dans leur démarche d'élaboration de leur volet culturel (une journée de formation dans un lieu culturel co-animé par la déléguée à l'action culturelle du rectorat et la conseillère action culturelle et EAC) ;
- à destination des équipes pédagogiques pour favoriser les rencontres entre établissements scolaires, collectivités, structures culturelles et artistes (2 jours de formation théorique et pratique à l'éducation artistique et culturelle et à l'histoire des arts à chaque début de vacances scolaires) ;

Depuis octobre 2009, la DAAC et la conseillère EAC animent un nouveau cycle de formation en direction des équipes enseignantes sur l'objet d'étude culturel dans les programmes d'histoire des arts. Ces formations portent leurs fruits : 16 établissements du second degré viennent d'adresser des documents relatifs au volet culturel.

Autre chantier important en 2009 : le projet de création d'un label des Métiers d'Art pour soutenir et valoriser les lycées professionnels bourguignons. Un travail conjoint entre le rectorat, la SEMA et la DRAC ont permis de labelliser, en particulier, le lycée professionnel Bonaparte "section bois-ébénisterie" d'Autun.

L'action de l'Etat en faveur du livre et de la lecture publique

Les bibliothèques (dispositif du concours particulier « bibliothèques » au sein de la Dotation générale de décentralisation)

Trois nouvelles bibliothèques aidées par l'Etat au titre du concours particulier DGD ont ouvert leurs portes en Saône-et-Loire en 2009, à Montceau-les-Mines (2971 m²), Igé (134 m²) et Sevrey (415 m²).

L'équipement majeur est bien sûr la médiathèque de Montceau-les-Mines intégrée à l'ensemble des « Ateliers du jour », avec le Conservatoire à rayonnement communal et la maison des pratiques artistiques amateurs.

Au moins deux petites bibliothèques aidées par l'Etat en 2009 devraient ouvrir en 2010 à Dracy-les-Couches et Saint-Maurice de Satonnay.

Le réseau de la bibliothèque départementale de Saône-et-Loire est le mieux structuré des quatre réseaux de bibliothèques départementales de Bourgogne et se distingue par le nombre et la qualité de ses équipements (quasiment la moitié des bibliothèques de Bourgogne sont situées en Saône-et-Loire) et le niveau de formation des personnels (fonctionnaires et bénévoles), fruit du travail du Centre départemental de la lecture publique, soutenue par la DRAC en 2009 à hauteur de 8 000 € (seul centre en Bourgogne à délivrer le diplôme d'auxiliaire de bibliothèque de l'Association des bibliothécaires de France).

Les personnels d'État mis à disposition des collectivités territoriales

Le département possède deux bibliothèques municipales classées, dans lesquels travaillent trois conservateurs des bibliothèques mis à disposition des villes d'Autun (1 poste) et Chalon-sur-Saône (2 postes). Un conservateur du patrimoine et une secrétaire de documentation sont mis à disposition du Conseil général de la Saône-et-Loire pour le service des archives départementales.

L'État finance donc les salaires de 4 personnels de catégorie A et 1 personnel de catégorie B.

Les manifestations autour du livre (y compris dans le cadre des célébrations nationales)

En 2009, la DRAC Bourgogne a consacré au total 24 800 € à ces manifestations en Saône-et-Loire en soutenant en particulier le « Festival des contes givrés » se déroulant principalement en Saône-et-Loire mais touchant également les trois autres départements (14 000 €), la « Fête du livre » à Autun, les actions menées par le Collectif Impulsions sur le Chalonnais.

Aide à l'édition

1 000 € ont été attribuées aux éditions « D'un Noir si bleu » en 2009.

Les bâtiments d'archives

Le projet d'extension du bâtiment actuel des archives départementales de Saône-et-Loire, complètement saturé, ne semble plus être dans les priorités du Conseil général.

Le patrimoine écrit (bibliothèques et archives)

1 542 € ont été attribués pour la restauration de documents d'archives appartenant à trois communes. Une collaboration a été initiée en 2009 avec la Mission archives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale (Mâcon), qui assure des prestations de service archivistiques auprès des communes du département. L'idée directrice est de mettre en cohérence les aides de la DRAC avec celles du CNFPT et de s'appuyer sur la très bonne connaissance du terrain de l'équipe de la mission archives pour cibler les collectivités prioritaires.

L'action des établissements publics

Le Centre national du livre a attribué le label « *Librairie indépendante de référence* » (label LIR) aux librairies « Le Cadran lunaire » (Mâcon), « Plein ciel » (Le Creusot) et « La Mandragore » (Chalon-sur-Saône). Cette dernière a bénéficié de plus en 2009 d'une aide « VAL » (valorisation des collections) de 5 000 €.

L'ACTION DE L'ETAT EN FAVEUR DE LA CRÉATION

L'action de l'Etat en faveur du spectacle vivant

Le département de la Saône-et-Loire est caractérisé par l'implantation sur son territoire, des trois Scènes nationales présentes en région Bourgogne.

L'Espace des Arts, de Chalon-sur-Saône, s'affirme comme lieu de production et d'accompagnement d'équipes artistiques (en résidence de création avec productions déléguées) tout en assurant un véritable travail d'action culturelle associant professionnels et amateurs.

L'ARC, Scène nationale du Creusot, privilégie des spectacles de petites formes proposées par ailleurs en décentralisation en partenariat avec les Pays du Charolais-Brionnais et de la Bresse Bourguignonne, associant en particulier la Compagnie des Palétuviers (théâtre musical) et "le Grand Jeté" (danse). Elle s'est attachée à développer un véritable service d'éducation artistique.

Le Théâtre, Scène nationale de Mâcon, a poursuivi la mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs (2007/2010) État-CAMVAL-Scop SARL Le théâtre.

La diffusion pluridisciplinaire de spectacles comporte une démarche de production notamment dans le domaine de la danse.

En terme de lieux, il faut citer l'ouverture des Ateliers de Jour à Montceau les Mines, vaste lieu pluridisciplinaire qui accueille le conservatoire à rayonnement communal, la bibliothèque, ainsi qu'un auditorium et un vaste lieu de création et de travail.

Concernant les Arts de la rue, la ville de Chalon-sur-Saône reste emblématique de ce domaine avec le festival « *Chalon dans la Rue* », événement national important.

L'Abattoir, lieu de fabrique et de production accueille également une douzaine d'équipes tout au long de l'année avec des présentations ou restitutions sous formes de "chantiers" à la rencontre du public chalonnais.

Concernant le soutien aux lieux de musiques actuelles, l'Etat soutient la Cave à Musiques, SMAC de Mâcon, La Péniche de Chalon-sur-Saône et les Jazz Clubs de Chalon-sur-Saône (l'Arrosoir) et de Mâcon (Crescent).

Concernant les ensembles musicaux, l'Etat a accompagné la Compagnie Roland Auzet (en convention 2008-2010) et soutenu sa résidence à l'Espace des Arts.

Ont été également soutenus l'Ensemble baroque *Les inventions*, dirigé par Patrick Ayrton et l'ensemble de jazz et de musiques improvisées *Ritournelle*, dirigé par Alain Blesing.

Par ailleurs, l'année 2009 a vu le retour en région du vibraphoniste Franck Tortiller après son passage à la direction artistique de l'Orchestre National de Jazz. Originaire de Couches (dont il assure la direction du festival de jazz), il a commencé à développer plusieurs actions artistiques et pédagogiques, notamment en collaboration avec les ateliers de jour de Montceau-les-Mines.

Quant aux compagnies chorégraphiques, l'Etat soutient la résidence de la compagnie "Le grand jeté" (chorégraphe : Frédéric Cellé) à L'ARC, résidence qui devrait déboucher sur une réelle implantation en Bourgogne, des discussions ayant actuellement lieu avec la municipalité de Cluny.

Concernant les équipes dramatiques, la DRAC a soutenu la nouvelle création du cirque Rasposo, « Le chant du dindon » et celle de la compagnie «Théâtre en Seine, « Monstres ».

L'action de l'Etat en faveur des arts plastiques

La formation

L'école municipale d'art de Chalon (E.M.A. Fructidor) est habilitée à délivrer le *diplôme national d'art plastique* (D.N.A.P.) option Art, mention média (bac + 3) depuis 2007.

Le projet pédagogique articulé autour des notions «art et média» trouve son origine dans une réflexion sur la singularité de l'environnement chalonnais, qui a d'ores et déjà permis la mise en œuvre de partenariats fructueux entre l'ENSAM, l'Université de Bourgogne, le Conservatoire national de région, le FRAC Bourgogne et la Vapeur à Dijon.

En juin 2009, l'école de Chalon a délivré sa troisième session de DNAP en attribuant 12 diplômes dont 10 avec mentions et félicitations, témoignant de la qualité de l'établissement.

Des ateliers pour les enseignements bois/métal ont été aménagés sur le site de l'ancien collège «citadelle», hors du bâtiment principal de l'Ecole, rue Fructidor.

La question des locaux de l'Ecole et de son évolution au moment de la réforme de l'enseignement supérieur se pose.

La réforme a déjà amené des reformulations du livret de l'étudiant en ECTS (*système européen des crédits de transferts*). Elle ouvrira sur une évolution nécessaire du statut des écoles territoriales qui devront désormais avoir leur autonomie juridique afin de pouvoir délivrer des diplômes. La réforme touche en premier lieu les écoles délivrant le Diplôme National Supérieur Enseignement Plastique (Bac + 5, niveau Master dans la nomenclature Européenne Licence/ Master/Doctorat) et s'appliquera dans les années à venir à la délivrance du DNAP et DNAT (Bac + 3 niveau licence).

L'accompagnement financier de la DRAC Bourgogne pour la mise en place du cursus du DNAP s'élève à 57 500 euros depuis 2006 (outre les bourses d'étude).

Les expositions

Depuis 2002, l'association Esox Lucius organise à Ligny-en-Brionnais des expositions d'art contemporain, en période estivale et automnale.

Malgré des moyens financiers et humains limités, cette association a su engager une programmation arts plastiques qui l'inscrit dans le panorama régional et extra-régional.

Ces expositions, qui se déroulent dans un lieu privé, accueillent à la fois le public de proximité ainsi qu'un public plus lointain, des amateurs non-initiés ou plus avertis, dans un contexte convivial.

Par ailleurs, Patrice Ferrari, responsable de l'association, en sa qualité d'enseignant, entretient des liens privilégiés et mène des actions avec les établissements scolaires du Charolais-Brionnais.

Le développement de cette association est lié à la consolidation de ses moyens tant humains, que matériels et financiers. Elle a su depuis 2007 créer un poste administratif dans le cadre des emplois aidés signifiant ainsi sa volonté de poursuivre ses actions sur le territoire avec notamment, dans le cadre du Pays Charolais, le projet d'aménagement d'une ancienne école à Chateauneuf qui deviendra le siège et lieu de travail de l'association.

Les deux expositions annuelles et les actions en milieu scolaire reçoivent le soutien de la DRAC.

A noter aussi la poursuite en 2009, pour la cinquième année sur le site de l'écomusée à Ciry le Noble, l'exposition soutenue par la communauté urbaine Creusot Montceau, pour la première fois, en partenariat avec le FRAC Bourgogne.

Cette participation du FRAC, qui a permis de montrer des œuvres de la collection accompagnées de propositions pédagogiques, ouvre la voie à de nouvelles collaborations sur le site. Également à Cluny, l'exposition estivale de Ming aux écuries de Saint Hugues en partenariat avec le Consortium.

L'action de l'Etat en faveur du cinéma

Exploitation cinématographique

Le département se signale par le réseau d'établissements cinématographiques le plus important de la Région : 22 établissements disposent de 47 écrans et 8 357 fauteuils.

La fréquentation 2008 a été de 848 863 spectateurs, soit une progression de 3 % par rapport à 2007 (chiffres 2009 pas encore communiqués) ; 14 établissements ont obtenu le classement «art et essai» en 2009, soit plus de la moitié des enseignes du département.

Les subventions du CNC au titre de l'art et essai s'élèvent en 2009 à 159 715 €.

C'est donc de très loin le département le plus dynamique dans la diffusion d'un cinéma d'art et essai en Bourgogne.

A signaler également, l'importante activité de diffusion de films d'art et essai menée par deux associations : La Bobine à Chalon-sur-Saône et L'Embobiné à Macon.

A Chalon-sur-Saône, des discussions sont toujours en cours entre la ville et divers exploitants dont celui de la ville pour un projet de construction d'un multiplexe.

A Mâcon, une CDAC a renouvelé en 2009 l'autorisation donnée à l'exploitant local (M. Davoine) pour l'ouverture d'un multiplexe.

La rénovation de la salle du cinéma à Cluny a bénéficié, en 2009, d'une subvention du CNC de 20 000 €.

Manifestations soutenues par la DRAC

- Rencontres cinéma de Marcigny : La DRAC soutient cette manifestation de qualité à hauteur de 3 500 €.
- Festival ciné-pause : cette manifestation consacrée au cinéma rural à Donzy-le-National voit chaque année le concours de professionnels et une programmation exigeante. Subvention DRAC : 2 000 €.
- Festival du film d'entreprise du Creusot : l'association organisatrice, l'ANATEC, effectue un important travail d'archives audiovisuelles du film d'entreprise. A ce titre, la DRAC a apporté une aide de 5 000 € au festival qui est un peu la vitrine de ce travail.

Participations à des programmes nationaux

École et cinéma - Collège au cinéma

Ces dispositifs d'éducation à l'image sont coordonnés par deux exploitants dynamiques du département qui gèrent les cinémas d'Autun et de Digoïn (subvention DRAC et CNC : 4000 € + 4000 €).

Ils bénéficient des aides du CNC qui finance les copies de films présentés aux jeunes élèves ainsi que les brochures pédagogiques.

Lycéens au cinéma

Ce dispositif financé et géré au niveau régional (avec une aide de la DRAC de 20 000 €) connaît aussi un bon développement en Saône-et-Loire.

Passeurs d'images (ex «Un été au ciné»)

Ce dispositif, destiné à favoriser la diffusion et l'expression cinématographique auprès de publics éloignés de la Culture, implanté à Tournus, connaît un développement plus limité que dans les autres départements de la région.

Comme les autres départements, la Saône-et-Loire est concernée par la convention signée entre le CNC et la Région Bourgogne qui prévoit notamment un fonds d'aide à la production destiné à apporter des financements complémentaires aux longs-métrages, courts-métrages et documentaires tournés en Bourgogne (338 400 € du CNC ; 1 346 600 € de la Région).

11. DÉLÉGATION RÉGIONALE AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Depuis le Décret 2005-1031 du 22 août 2005, les délégués régionaux au commerce et à l'artisanat sont devenus délégués régionaux au commerce, à l'artisanat et aux professions libérales, chargés de missions auprès des Trésoriers Payeurs Généraux de Région.

En 2009, les DRCA étaient encore placées sous l'autorité de la Directrice régionale des finances publiques, avant de rejoindre la DIRECCTE au 15 février 2010.

L'organisation en 2009

La délégation régionale au commerce et à l'artisanat de Bourgogne, ainsi que les trois agents qui lui avaient été affectés, est rattachée au Département de l'Action et de l'Expertise Economiques (DA2E) dirigé par M. GRANDJACQUET, Inspecteur principal du Trésor Public. Historiquement, l'activité DRCA, étant intégrée à une entité plus large habituée à traiter de toutes les problématiques d'aides, de maintien et de développement du tissu économique rural et urbain ainsi que du soutien aux entreprises la DRCA, pouvait fonctionner avec 3 ETP.

L'année 2009 a été la dernière année dans cette configuration, en raison de la mise en place de la DIRECCTE.

Une nouvelle déléguée à la DRCA Bourgogne depuis le 1^{er} août 2009

Nommée au 10 août 2009, il a fallu à la nouvelle DRCA appréhender pratiquement seule durant le dernier semestre 2009 ses toutes nouvelles missions, (les deux cadres A de la DRFIP ayant rejoints au 1^{er} septembre la DRFIP), et ce, dans un nouveau contexte local en pleine mouvance :

- mise en place de la RGPP dans les chambres de métiers et les CCI,
- mise en place de la DIRECCTE,
- arrivée de la nouvelle circulaire du 22 juin 2009 qui a eu, pour conséquence, une montée en puissance du dépôt de dossiers FISAC sur le dernier semestre 2009,
- développement du statut de l'auto entrepreneur qui suscite beaucoup d'émotions et de modifications dans le monde de l'artisanat.

PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions, à caractère régional et interdépartemental, s'articulent autour de cinq axes principaux :

- Promouvoir l'importance du rôle des PME et des TPE dans le tissu économique local par,
 - ✓ l'instruction des dossiers et la participation à la gestion des fonds européens relatifs aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux professions libérales.
 - ✓ la participation à l'élaboration des politiques communautaires.
- Valoriser sur le terrain les politiques nationales conduites en faveur des PME par,
 - ✓ le *fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat* (FISAC). A la demande du porteur de projet, le délégué régional apporte des informations et des conseils pour le montage de toute opération susceptible de bénéficier d'une des procédures existantes du FISAC.
 - ✓ la promotion auprès des divers acteurs économiques des dispositifs de simplification destinés aux entreprises.
 - ✓ l'appui apporté aux différentes formes de partenariat mises en œuvre aux niveaux régional, départemental et local. Suivi du programme régional "Métiers d'Art".
 - ✓ la promotion active du label "*entreprises du patrimoine vivant*" (EPV).
- Sensibiliser les PME aux enjeux qui conditionnent leur développement par,
 - ✓ la représentation de l'Etat dans les instances déconcentrées ou décentralisées ayant pour vocation à traiter du développement économique des PME et des TPE en particulier.

- ✓ la promotion du "Passeport pour l'Economie Numérique". Il s'agit d'inviter les chefs de très petites entreprises à s'initier aux technologies de l'information et de la communication grâce à des sessions d'initiation gratuites.
- Veiller à la régularité du fonctionnement des chambres consulaires par,
 - ✓ la tutelle administrative et financière des CRCI, CRMA, CCI 21 et CMA.
 - ✓ l'instruction des dossiers de demandes de crédits établis par les chambres de métiers et de l'artisanat pour leur programme de développement économique.
 - ✓ l'exercice de la fonction de Commissaire du Gouvernement au sein du Conseil de la formation de la CRMA.
- Coordonner la mise en réseau des différents acteurs locaux d'accompagnement des PME,
 - ✓ par l'information des créateurs d'entreprises et des porteurs de projets individuels et collectifs, des TPE et des PME, des chambres consulaires et des organisations professionnelles, des collectivités territoriales et de leurs groupements sur les politiques nationales menées et sur les mesures prises pour favoriser l'environnement des entreprises du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

ACTIONS MAJEURES EN 2009

Valorisation sur le terrain des politiques nationales conduites en faveur des PME

Soutien de la démarche territoriale de l'Etat en faveur des TPE, au travers :

1) Du Fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat

- *Accompagnement des projets territoriaux* : à la demande du porteur de projet, la déléguée régionale apporte des informations et des conseils pour le montage de toute opération susceptible de bénéficier d'une des procédures existantes du FISAC.

La DRCA de Bourgogne est sollicitée chaque semaine dans le montage de dossiers d'opérations urbaines et collectives, et continuera de répondre aux sollicitations. En 2009, la DRCA a reçu ou informé par téléphone, une cinquantaine d'élus ou de chefs de projets de dossiers.

- *Actions de communication* envers les différents partenaires extérieurs, préfetures, chambres de métiers, chambres de commerce à la parution de la dernière circulaire du 22 juin 2009 précisant les modalités pratiques du nouveau dispositif régissant le FISAC.

- *Participation de la DRCA à l'instruction de dossiers* : Elles se déclinent en deux dispositifs : le premier est destiné à favoriser la modernisation et l'adaptation de l'appareil commercial (FISAC) ; le second, l'aide au départ, est un dispositif d'aide directe aux commerçants et artisans en fin d'activité.

a) Fisac

La DRCA donne des avis sur les projets d'aménagement portés par les pays figurant dans les futurs contrats de pays 2007-2013. Des conseils sont apportés pour la réalisation d'OCMACS (*Opérations Collectives de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural*) pour parvenir à une utilisation optimum du FISAC.

Ces opérations concernent les pays, les groupements de communes rurales ainsi que les bassins d'emploi ruraux menacés de fragilisation par l'évolution démographique ou les mutations économiques.

Elles ont pour but de consolider les entreprises commerciales et artisanales par la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives (actions sur l'environnement immédiat, conseil, groupement de commerçants et d'artisans, animation, promotion) et d'aides directes individuelles (réhabilitation et sécurisation du local d'activité, modernisation de l'outil de travail).

Les décisions d'attribution des aides sont prises au niveau ministériel sur la base des projets instruits au plan local par les préfetures de département et après avis du DRCA. Le paiement des subventions FISAC est délégué par l'Etat au Régime social des indépendants (RSI) qui a pris la suite de l'ORGANIC.

Les crédits de paiement destinés à ce fonds dans la loi de finances pour **2009** étaient de 95 Millions d'euros. Pour mémoire, ils étaient de près de 80 millions d'euros, en 2008, 98.3 millions d'euros en 2007 et 113 millions d'euros en 2006. Ces mesures au titre du FISAC représenteront, au niveau national, en 2010 : 103 M€.

La DRCA participe en amont à des réunions avec les élus ainsi que les partenaires financiers dans le cadre d'opération collective de modernisation ou d'opérations urbaines lors des comités de pilotage : OCMACS de Luzy, etc.

En 2009, la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat de Bourgogne a apporté information et conseil, aux acteurs locaux et a donné des avis sur les dossiers.

42 dossiers FISAC ont été traités (43 dossiers déposés et instruits en 2009 dont un annulé par le demandeur après l'avis DRCA).

Sur ces 42 dossiers correspondant à un total 1 296 793,69 € de subventions demandées, seuls 32 dossiers ont obtenu en 2009 leurs subvention pour un total de 1039 889,00 €.

Les 10 dossiers restants, qui n'ont pas encore reçu de subvention proposée à la DGCIS en 2009, se la verront attribuée, très probablement par la DGCIS, sur le budget 2010.

Au niveau départemental, au titre du FISAC, la DRCA a informé, puis suivi la préparation, et enfin instruit :

↳ Sur le département de la Saône-et-Loire : 12 dossiers FISAC reçus, dont 10 décisions favorables et deux réservées.

" Attribution de subventions FISAC délivrée par la DGCIS : 342 431 €.

" 2 dossiers sont en attente d'attribution de subvention, sur l'année 2010.

☞ *Parmi les opérations subventionnées en 2009, peuvent être citées, à titre d'exemples :*

- Réhabilitation du bar-tabac, restaurant multiservices de Saint-Laurent d'Andenay.
- Ville de Mâcon : étude pour l'aménagement du centre ville.

Eléments de comparaison

A titre comparatif : Pour la Bourgogne : en 2008, 29 dossiers ont été traités ; le FISAC a financé 29 dossiers territoriaux pour un total de **741,788.97 €**. Mais au final, le RSI (organisme payeur) a payé en 2008 : 996 056.97 €, avec les dossiers 2007 payés sur 2008.

b) Indemnisation de départ des commerçants ou artisans de la Bourgogne

Lors des 4 commissions d'attribution des indemnités de départ qui ont eu lieu en 2009 : 89 dossiers ont été examinés en commission :

Cela correspond à :

- 33 demandes de commerçants qui ont été agréées pour un montant des aides allouées de 368 272€ soit trois rejets et sursis à statuer
- 46 demandes d'artisans ont été agréées, pour un montant des aides allouées de 490 050€, soit 1 rejet.
- Primes de transmission, 5 demandes d'artisans qui ont été agréées, pour un montant de 5000 €.

2) Des fonds locaux d'adaptation du commerce rural (FLACR)

Les Fonds locaux d'adaptation du commerce rural : Le décret n° 92-952 du 3 septembre 1992 fixe les règles d'organisation et de fonctionnement des fonds locaux d'adaptation du commerce rural prévus à l'article 1648 AA du code général des impôts. Le dispositif d'aides à l'adaptation du commerce en milieu rural s'applique à l'ensemble des communes rurales des départements dont la densité de population est inférieure ou égale à 1 000 habitants au kilomètre carré.

Les sommes perçues au profit du fonds départemental d'adaptation du commerce rural sont réparties par une commission départementale d'adaptation du commerce rural en fonction d'un programme qu'elle établit. La commission départementale est coprésidée par le préfet et le président du conseil général et comprend en outre : trois maires, quatre représentants de la chambre de commerce et d'industrie, un représentant de la chambre de métiers, deux personnalités qualifiées.

Les Fonds locaux d'adaptation du commerce rural vivent ils leur dernière année ? En effet, en 2010, il pourrait résulter de l'abrogation de l'article 1648 AA du CGI que le Fonds local d'adaptation du commerce rural ne soit plus approvisionné.

↳ Pour la Saône et Loire, un règlement intérieur a été adopté au 1er juillet 2006. Il a été remis à l'ordre du jour en 2009 pour mieux correspondre aux besoins locaux. Ce fonds disposait fin 2009 de 97 530,30 €.

3) La promotion du label "Entreprise du Patrimoine Vivant"

Dans le cadre du décret n°2006-595 du 23 mai 2006 relatif au label «entreprise du patrimoine vivant», et de l'arrêté du 26 mai 2006 relatif à sa procédure d'attribution, les délégués régionaux sont amenés à jouer un rôle important d'information et d'appel à candidatures auprès des entreprises détenant un savoir-faire exceptionnel et emblématique dans leur territoire d'implantation, éligibles à ce label.

Les entreprises labellisées bénéficient de trois types d'appuis :

- ✓ des aides fiscales,
- ✓ une médiatisation à l'échelle nationale et internationale,
- ✓ un accompagnement spécifique.

4) L'appui au programme régional "Métiers d'Art"

Le prix SEMA 2009 (*Société d'encouragement aux métiers d'art*) est consacré aux métiers de la création contemporaine, la DRCA donne son appui à la CRMA pilote de l'organisation du prix 2009.

La DRCA fait partie du jury régional.

Le prix SEMA est doté d'un diplôme remis par la SEMA, d'un prix de 1 700 € offerts par la Banque Populaire Franche-Comté.

5) L'appui au programme régional du Titre de «Maîtres-Restaurateurs»

Nombre de dossiers « Titres de Maîtres-Restaurateurs » déposés et attribués

Département de Saône-et-Loire	Nombre de demandeurs	Titres attribués
TOTAL	14	14

Détail des titres de Maître-Restaurateur attribués pour l'année 2009

Département de la Saône-et-Loire		
Date de décision	Nom du demandeur	Dénomination
21 décembre 2009	Jean-Paul MARION	Etablissement « LE REMPART » à TOURNUS
21 décembre 2009	Rodolphe GUINET	Etablissement « L'AUBERGE GOURMANDE » à GILLY-SUR-LOIRE
8 décembre 2009	Paul FAROUZE	Etablissement « LA MAISON DU CHAROLAIS » à CHAROLLES
24 septembre 2009	Philippe GOINEAU	Etablissement « LE MOULIN DU GASTRONOME » à CHARNAY LES MACON
14 septembre 2009	Alix COUDRAY	Etablissement « LE COMMERCE ET TOURING »
05 août 2009	Eric PIGNOT	Etablissement « VALCLAIR »
11 juin 2009	Odette LEGUET	Etablissement « AUBERGE DU SAINT-VERAN »
14 mai 2009	Patrick CHANTEMESSE	Etablissement « AU P'TIT PIERRE »
14 mai 2009	Valéry MEULIEN	Etablissement « MEULIEN RESTAURANT »
16 février 2009	Laurence SCHULTZ	Etablissement « DOUBS RIVAGE »
16 février 2009	Lucien TOLFO	Etablissement « LES TROIS MAURES »
16 février 2009	Pascal CALLOUD	Etablissement « LE POISSON D'OR »
16 février 2009	Didier DENIS	Etablissement « HOSTELLERIE BOURGUIGNONNE »
09 janvier 2009	Philippe QUENEAU	Etablissement « AUX ANNEES VINS »

Le décret n°2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur prévoit la création d'une commission régionale de recours pour l'attribution du titre de maître-restaurateur.

La DRCA a créé la commission régionale de recours pour l'attribution du titre de Maître-Restaurateur par arrêté préfectoral du 17 septembre 2008.

Cette commission, instituée par arrêté du préfet de région, comprend : le préfet de région, le DRCA ou son représentant, le délégué régional au tourisme ou son représentant, le directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant, quatre représentants titulaires désignés, ainsi que leurs suppléants, par le préfet de région, sur proposition des organisations professionnelles du secteur de la restauration représentatives au niveau national. Les représentants de ces organisations sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelables.

Le titre de maître-restaurateur est délivré pour une durée de quatre ans, par le préfet du département du lieu de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise, au vu des conclusions motivées d'un audit externe réalisé par un organisme certificateur agréé prévu par arrêté du 17 janvier 2008.

De la sorte, le recours devrait être en nombre limité et ne porter que sur le formalisme de la décision. En 2009, aucun recours n'a été fait en Bourgogne.

6) L'appui aux commissions régionales de qualification du Titre de «Maître-artisan»

Le titre de maître-artisan garantit à la clientèle des artisans un savoir-faire ainsi qu'une qualité de produits et de services offerts. Seuls les titulaires du titre peuvent utiliser le label «maître artisan» qui s'y rattache.

L'article 39 du décret N° 2006-6657 du juin 2006, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives a confié la commission régionale de qualification à la Présidence du président de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat et non plus au préfet.

Cette commission n'est pas consultative. Elle prend des décisions administratives.

La DRCA participe à la commission régionale d'attribution de ce titre. En 2009 huit dossiers lui ont été proposés.

7) Promotion des dispositifs en faveur des PME/TPE

Promotion de la LME, du statut d'auto-entrepreneurs, et des NTIC.

Concernant les NTIC, en 2009, un appel à projet pour l'économie numérique a été effectué par la DRCA Bourgogne : Suite à un appel à projet national, un avis positif a été rendu par la DRCA pour un dossier présenté à la CCI. Ce dossier est en attente d'être sélectionné ou pas, par la DGCIS.

Concernant le statut de l'auto entrepreneur, une formation sur le statut d'auto-entrepreneur a été suivie par l'ancienne déléguée au sein de la CCI de Dijon afin d'informer au mieux les entreprises demandeuses.

Une communication active sur la LME a lieu lors des assemblées générales des CMA.

L'accompagnement du réseau des chambres consulaires

1) Le programme d'action et de développement économique

Poursuite de la régionalisation progressive des actions collectives conduites par les chambres de métiers dans le cadre partenarial avec l'Etat.

- Poursuivre la promotion du *dispositif régionalisé de développement économique* (DEVECO), par des réunions et des contacts avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et les différentes Chambres départementales. La promotion du dispositif a été menée dès 2007 et se poursuit, les différentes chambres se réunissent régulièrement et négocient pour avancer vers une convention unique régionale de développement économique.
En 2009, une présentation commune et harmonisée du DEVECO pour les différentes CMA a été mise en place.
- Rééquilibrer le financement des actions choisies au sein du DEVECO 2009 par les différentes chambres de métiers afin que l'action "création-transmission-reprise" ne soit pas financée à plus de 60 % par le DEVECO.

Le soutien financier apporté par l'Etat aux actions de développement économique des entreprises artisanales, précisé par la circulaire du 23 décembre 2002, modifiée par la circulaire du 20 avril 2005, s'est poursuivi dans les mêmes conditions qu'en 2008.

Le souci de la mesure de la performance comme outil de pilotage de l'action des chambres de métiers et de l'artisanat a nécessité la mobilisation de la DRCA pour évaluer les bilans 2008 établis par les chambres de métiers, ceci afin de leur permettre d'obtenir le versement du solde DEVECO 2009.

DEVECO Saône-et-Loire

	CRMA	CMA de Saône/Loire
Actions 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien CTR • Promotion TIC • Dévelop. durable 	<ul style="list-style-type: none"> • CTR • TIC • Dévelop. durable
Montant demandé	80 810 €	80 000 €
Budget consacré à l'action économique	634 560 €	757 000 €
Affectation au programme DEVECO = Dépenses	371 236€ 58,50 %	465 415 € 61,48 %
Montant du DEVECO prévu pour 2009	80 810 € <ul style="list-style-type: none"> • 44,31 % CTR • 12,37 % TIC • 43,32 % dv durable 	80 000 € <ul style="list-style-type: none"> • 60,00 % CTR • 21,25 % TIC • 18,75 % dv durable
Montant des aides publiques		71,56 %
Financements privés		4,08 %
Autofinancement des Chambres		24,37 %

Pour 2009, le financement des programmes d'aide au développement économique des quatre chambres de métiers départementales et de la chambre régionale s'est traduit par la signature de conventions DEVECO d'attribution de subvention pour un total de 329 541 €, montant quasi similaire à 2008 : 329 733 € et le versement sur l'année 2009 d'acomptes pour 80 %.

Bilans 2009 DEVECO présentés par les Chambres

	CRMA	CMA 71
Conventions DEVECO 2009 signées	23/07/09	07/08/09
DEVECO 2009	80 810 €	80 100 €

Ces programmes portent sur les domaines suivants : la création et la transmission d'entreprises, la promotion des technologies de l'information et de la communication, le développement durable, les démarches qualité, la promotion des actions en faveur de l'exportation.

En complément des actions prioritaires soutenues par le Ministère dans les chambres de métiers et de l'artisanat, la DRCA, en partenariat avec le Conseil Régional et les Conseils Généraux, a contribué à améliorer la synergie entre les différents financeurs et les réseaux consulaires. La concrétisation de cette action se traduit notamment par la déclinaison coordonnée et cohérente au niveau départemental des programmes régionaux de développement des métiers d'art et des actions en faveur de l'environnement dans le secteur artisanal.

2) La réforme des organismes consulaires

La DRCA appuie le préfet dans son rôle de tutelle administrative et financière des chambres de métiers et de commerce en participant aux diverses assemblées générales et en rendant un avis sur les budgets, les autorisations d'emprunt ou autres décisions. Depuis août 2009, c'est désormais le DA2E qui assure la tutelle financière des chambres consulaires, cette mission restera à la DRFIP lors de la création de la DIRECCTE. Elle assiste et prête conseil également pour la mise en œuvre de la RGPP auprès des chambres consulaires en cours actuellement.

La rationalisation du réseau des chambres de métiers et d'artisanat, en tant qu'établissements publics, à toute sa place dans ce vaste mouvement de réforme engagé depuis juillet 2007 par l'Etat.

a) La RGPP des chambres de métiers

Le conseil de modernisation des politiques publiques a décidé le 4 avril 2008 que les réseaux consulaires, comme l'ensemble des structures publiques, devaient «participer à l'effort de rationalisation, de mutualisation des fonctions supports, de réduction de la dispersion des structures».

Dans cette optique, l'*Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (A.P.C.M.)* a adopté le 1^{er} décembre 2008 une délibération intitulée «Projet de rationalisation du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat pour le meilleur service aux artisans», s'inscrivant dans la logique de Révision Générale des Politiques Publiques », et prévoyant deux options de réforme du réseau des chambres de métiers :

- soit le maintien du réseau dans son état actuel tout en imposant la mutualisation de certaines fonctions au niveau soit national, soit régional ;
- soit la création d'une nouvelle chambre de région, seul établissement public en région, regroupant les actuelles chambres départementales (la fonction de représentation étant maintenue par des élus du département dans des « sections » qui n'ont pas de personnalité morale).

Le projet de loi visant à réformer le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat reprend ces deux options.

Si la moitié au moins des chambres de métiers et de l'artisanat d'une région opte pour la modalité A, celle-ci s'appliquera pour tous les établissements de la région.

Si plus de la moitié des chambres de métiers et de l'artisanat d'une région optait pour la modalité B, elles se regrouperaient en une chambre de métiers et de l'artisanat de région, qui se substituerait à la chambre régionale des métiers et de l'artisanat et se composerait d'autant de sections que de départements.

Les chambres qui n'auraient pas choisi de se regrouper deviendraient des chambres de métiers et de l'artisanat de département associées à la chambre de métiers et de l'artisanat de région.

2009 - En Bourgogne, la réorganisation est en bonne voie d'aboutissement

Printemps 2009, trois des quatre chambres de métiers et de l'artisanat départementales de Bourgogne avaient émis lors des assemblées générales un vœu d'organisation de type A, à l'unanimité des membres présents. Le 14 décembre 2009, lors de son assemblée générale de fin d'année, la chambre des Métiers de Côte d'Or a, quant à elle, rallié le même choix d'organisation, en optant pour la modalité A. Ce choix de celle-ci s'appliquera pour tous les établissements de la région.

RGPP : En Bourgogne, toutes les chambres de métiers se sont prononcées pour la constitution d'une chambre unique de région

Ces délibérations s'inscrivent ainsi dans la logique du projet de loi présenté par M. Hervé Novelli le 29 juillet dernier en Conseil des Ministres. Celui-ci prévoyait, en son troisième chapitre consacré aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat, de renforcer le niveau régional du réseau des C.M.A., « en le chargeant de mutualiser les fonctions administratives et de répartir les ressources perçues au profit des chambres départementales ».

Le projet de loi visant à réformer les C.M.A est toujours en cours d'examen à l'assemblée nationale.

A l'issue de son adoption, les missions dévolues au niveau régional devront être définies par décret en Conseil d'Etat. La chambre de métiers et de l'artisanat de région élaborera une stratégie régionale, destinée à assurer une cohérence des actions et à lui procurer une fonction de centre de ressources.

Le produit de la taxe pour frais de chambre lui sera versé, et elle en assurera la redistribution entre les quatre chambres.

De même, les modalités d'élection des membres des chambres de région feront également faire l'objet d'un décret.

Enfin, les élections en chambres de métiers et de l'artisanat sont fixées à la date du 13 octobre 2010.

b) RGPP Chambres de Commerce

Concernant le fonctionnement et la réforme des chambres consulaires CCI, ceux-ci semblent pour l'instant « compromis » estiment-elles, « du fait de la suppression la Taxe professionnelle ». Les CCI espèrent de l'Etat des arbitrages plus favorables.

Selon le Projet de Loi de Finances 2010, « la suppression de la taxe professionnelle a mécaniquement pour effet de supprimer la taxe additionnelle à la taxe professionnelle, affectée au financement des chambres de commerce et d'industrie. Il est proposé de maintenir une taxe additionnelle à la cotisation locale d'activité. La TACLA (*taxe additionnelle à la cotisation locale d'activité*) remplacerait la TATP (*taxe additionnelle à la taxe professionnelle*).

Par ailleurs, précise toujours le texte : « A compter de 2011, les modalités de financement des chambres de commerce et d'industrie devront être arrêtées, dans des conditions qui restent à déterminer ».

C'est ce qui a amené le rapporteur du budget et député UMP du Val-de-Marne, Gilles CARREZ, à déposer un amendement prévoyant la suppression pure et simple de l'article 3 du PLF 2010 qui stipulait en outre qu'en 2010 la TACLA serait égale à 95 % de la TATP acquittée pour l'année 2009.

« Un tel scénario inquiète d'autant plus les CCI que la baisse de 5 % programmée en 2010 devrait être suivie de deux autres baisses de 5 %, en 2011 et 2012, soit une chute cumulée de 14,26 % en trois ans, alors qu'elles proposaient, dans le cadre de leur réforme, de réduire leur pression fiscale, assise sur feu la taxe professionnelle, de 10 % en cinq ans. Leur principal argument est qu'elle a déjà baissé de 18 % entre 1996 et 2007, alors que la fiscalité locale progressait, elle, de 18 %.

3) Conseil de la formation de la CRMA, participation du DRCA en tant que Commissaire du Gouvernement

Le décret n° 2007-1267 du 24 août 2007 modifie les missions des chambres régionales de métiers et institue auprès des chambres régionales de métiers et de l'artisanat un Conseil de la Formation chargé de fixer les priorités annuelles dans le domaine de la formation des chefs d'entreprises inscrits au Répertoire des Métiers et d'affecter les fonds destinés à ces missions. Ce dispositif remplace le fonds d'assurance formation.

Depuis le 1er janvier 2008, le Conseil de la Formation institué auprès de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne prend en charge tout ou partie des coûts pédagogiques des formations suivies par les chefs d'entreprises inscrits au répertoire des métiers, leurs conjoints collaborateurs ou associés, et leurs auxiliaires familiaux dans le seul domaine de la gestion et du développement des entreprises. Ces formations peuvent être délivrées par tout organisme de formation.

La programmation régionale en matière de formation définit les thèmes de formation prioritaires, les critères et taux de prise en charge, ainsi que les modalités de prise en charge arrêtés par le Conseil de la Formation.

Tous ces éléments sont consultable sur le site Internet www.artisanat-bourgogne.fr et diffusés via les revues des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne à l'ensemble des entreprises artisanales bourguignonnes.

Les conditions de prise en charge, largement diffusées, garantissent le respect de l'égalité d'accès à la formation.

L'année 2009 a été marquée par un début d'année enregistrant un nombre de demandes de prise en charge inférieur aux années précédentes et un nombre de demandes au dernier trimestre bien supérieur aux années précédentes. Cette situation a amené le Conseil de la Formation à se réunir dès le 22 janvier 2010 pour revoir à la baisse les taux de prise en charge 2010.

La représentation de l'Etat dans les instances déconcentrées ou décentralisées ayant vocation à traiter du développement économique des PME et des TPE en particulier

Au titre de 2009, la délégation régionale a participé aux réunions où la présence des délégués régionaux au commerce et à l'artisanat ou celle des représentants du Ministère des PME, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales est prévue par les textes :

- commission régionale d'agrément des centres de gestion,
- commission régionale de qualification du titre de Maître Artisan,
- commission départementale de lutte contre le travail illégal,
- commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté,
- commission régionale des produits alimentaires de qualité,
- commission d'attribution des indemnités de départ des caisses de retraite de l'artisanat et du commerce,
- commission d'attribution du FDACR
- comité de pilotage de l'EDEC,
- assemblées générales des Chambres de Métiers et de la Chambre Régionale de Métiers, et des Chambres de Commerce et d'Industrie et de la Chambre Régionale de Commerce.

Au total, 75 réunions.

PERSPECTIVES 2010

Le programme d'action et de développement économique 2010

A ce jour, l'enveloppe nationale consacrée au DEVECO 2010 n'est pas encore connue.

Mais les enveloppes de crédits devraient être reconduites :

- ◆ CRMA Bourgogne: 80 810€
- ◆ CMA Saône et Loire : 80 800€

Les objectifs 2010 sur ce dossier :

- **Premier objectif 2010** : rééquilibrer le financement des actions choisies au sein du DEVECO 2009 par les différentes chambres de métiers afin que l'action "création-transmission-reprise" ne soit pas financée à plus de 50 %, 55% par le DEVECO. (la DGCIS n'a pas à ce jour encore publié le taux retenu).
- **Autre objectif pour 2010** : Poursuivre la promotion du dispositif régionalisé de développement économique (DEVECO), par des réunions et des contacts avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et les différentes Chambres départementales. La promotion du dispositif a été menée dès 2007 et se poursuit ; les différentes chambres se réunissent régulièrement et négocient pour avancer vers une convention unique régionale de développement économique.

En 2009, une présentation commune et harmonisée du DEVECO pour les différentes CMA a été mise en place. Une expérimentation de la régionalisation du DEVECO a été effectuée dans un premier temps, par trois régions : Auvergne, Rhône-Alpes et Pays de la Loire. Dans ce cas, une enveloppe est attribuée à la chambre régionale qui est chargée de piloter l'animation économique des chambres départementales et d'attribuer les financements.

La chambre régionale des métiers souhaiterait régionaliser le DEVECO pour la Bourgogne. C'est une demande du Président Martin, relayé par le secrétaire générale de CRMAB, Monsieur DEGOIX.

L'année 2010 sera donc l'année de la mise en place du DEVECO régional pour que celui-ci soit effectif en 2011. Cette régionalisation étendue à la Bourgogne encouragera le frémissement régional autour de la CRMA, que l'on observe en Bourgogne.

Développer la formation des autos entrepreneurs grâce au Conseil de la formation de la CRMA

En 2010, la DRCA, dans le cadre de la participation du DRCA en tant que Commissaire du Gouvernement, devra faire prendre en considération par le conseil de la formation, l'auto entrepreneur.

L'article 42 de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie et l'article 67 de la loi de finances rectificative pour 2009 ont organisé le financement de la formation professionnelle des auto-entrepreneurs (notamment avec l'obligation d'inscription au RM pour certains auto-entrepreneurs du secteur artisanal et les exemptions de versement de la contribution à la formation des auto-entrepreneurs).

A ce jour, les actions de formation des auto-entrepreneurs, qui ne sont pas inscrits au répertoire des métiers, ne sont pas finançables par les conseils de la formation. Ce sont les auto-entrepreneurs qui, exerçant leur activité à titre complémentaire, choisissent de ne pas s'inscrire au répertoire des métiers, ainsi que ceux qui, ayant créé leur entreprise avant le 1^{er} avril 2010 et exerçant leur activité à titre principal, choisissent de ne pas s'inscrire au répertoire des métiers.

En revanche, les actions de formation des auto-entrepreneurs qui sont inscrits au répertoire des métiers sont finançables par le conseil de la formation.

Ce sont les auto-entrepreneurs qui exercent leur activité à titre principal pour qui l'inscription au répertoire des métiers est obligatoire à compter du 1^{er} avril 2010 et ceux qui, ayant créé leur entreprise avant le 1^{er} avril 2010 et exerçant leur activité à titre principal, choisissent de s'inscrire au répertoire des métiers, ainsi que ceux qui exercent leur activité à titre complémentaire et qui choisissent de s'immatriculer.

La compensation financière qui devrait être versée aux conseils de la formation, correspondant à la contribution à la FPC des auto-entrepreneurs inscrits au RM, est actuellement étudiée par le Gouvernement. Toutefois, aucun arbitrage n'a été rendu à ce stade. Sans arbitrage favorable, c'est-à-dire sans compensation, la position du Conseil de la formation de la Bourgogne risque d'être inflexible vis-à-vis de la formation des auto entrepreneurs.

Favoriser le développement des labels EPV en Bourgogne

Profiter de la convention signée en novembre 2009 par la DGCIS et Unifrance sur l'aide à l'international, pour les entreprises labellisées «entreprises du patrimoine vivant» pour relancer auprès des chambres de métiers, et faire relayer l'information, auprès des entreprises de Bourgogne.

12. SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

EFFORT FINANCIER DE L'ETAT (EN €)

	2008	2009
Dépenses de fonctionnement	35 700	37 296
Effectif équivalent temps plein (ETP)	7,6	6,8

VIE DU SERVICE

Les agents du service restent marqués par le décès, dans des circonstances tragiques, de leur collègue Lionel Lasseur, le 15 avril 2009.

L'organisation du service a été affectée par le départ à la retraite de Mme Bove, secrétaire du service, début avril, ainsi que le congé de longue maladie du chef de service, Pascal Rouaud, en fin d'année.

M. Grange, a été nommé chef de service par intérim en novembre 2009.

La chute des effectifs du Service départemental de l'architecture et du patrimoine a entraîné une charge de travail plus importante par agent. L'augmentation du nombre de monuments protégés et l'engagement du service à étudier la modification des périmètres de protection des *monuments historiques* (M.H.) du département a accentué cet état de fait.

PATRIMOINE

Les chantiers sur les Monuments Historiques Etat et non Etat

En chiffre, les travaux sur les monuments protégés représentent au total **1 510 524 €** dont **507 052 €** de subventions de l'Etat. Cet investissement est essentiellement dirigé vers les entreprises du bâtiment spécialisées dans la restauration des bâtiments anciens et les artisans d'art.

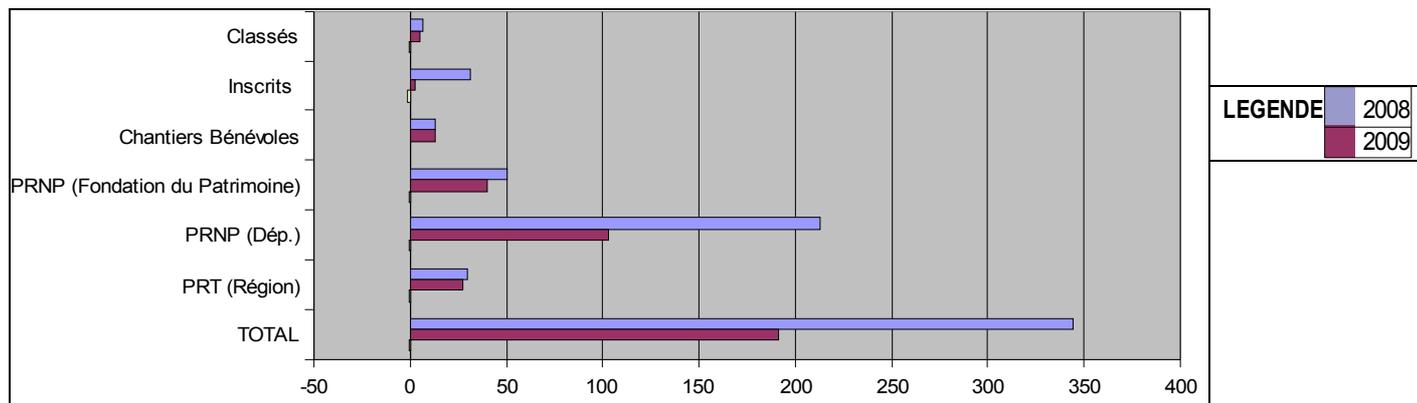
Sur le chantier de restauration de la cathédrale Saint-Lazare d'AUTUN, monument Etat, 20 opérations ont été réalisées pour un montant de **80 006 €**, 10 entreprises sont intervenues cette année, tous corps d'état confondus, principalement pour l'éclairage de secours, extincteurs, portes du porche nord, mise aux normes des paratonnerres et protection anti-pigeons du tympan.

L'aide de la *Conservation Régionale des Monuments Historiques* (CRMH) demeure la clé d'accès aux aides des collectivités locales

Edifices nouvellement protégés au titre des Monuments Historiques

- Couches – Château de Marguerite de Bourgogne : Extension ISMH
- Rigny-sur-Arroux – Château : ISMH
- Saisy – Calvaire : ISMH
- Saint-Loup-de-Varennes – Vieux Château : ISMH
- Sigy-le-Chatel – Maison Monnier : ISMH

ANNEES 2008 et 2009



- 76 dossiers du conseil général
- 38 dossiers de la fondation du patrimoine
- 27 dossiers du PRT (région)
- 13 chantiers de bénévoles.

Baisse significative du nombre de dossiers traités au titre du patrimoine non protégé, due à la diminution progressive des taux de subvention puis à l'annulation totale des aides financières de la part du Conseil Général.

URBANISME

Les conséquences positives de l'avis conforme sur l'activité traditionnelle du bâtiment

Les politiques mises en œuvre résident dans les missions confiées aux Architectes des Bâtiments de France, telles que définies dans le code du patrimoine article L 621-31 et dans le code de l'urbanisme L425-5 et R421-6, R425-1. Les missions des SDAP reposent sur la loi n°772 dite loi sur l'architecture de janvier 1977.

Les résultats s'apprécient moins en nombre de dossiers traités que dans la participation au développement d'une architecture de qualité et d'un urbanisme de qualité durable. Les actions engagées ne sauraient être qualifiées d'une année sur l'autre considérant qu'elles ont une assise ancienne et que leurs évaluations reposent sur un diagnostic global de territoire et sur une longue durée.

L'action du SDAP, dans le domaine de l'urbanisme, a consisté à affirmer la politique de valorisation des territoires. Le SDAP a renforcé ses collaborations avec les autres services de l'Etat. Outre la fonction régalienne de l'ABF, la mission du SDAP pour promouvoir un urbanisme et une architecture durable a été affirmée dans les domaines des avis sur les permis d'aménager, de la formation des agents instructeurs et des élus, et dans l'élaboration de la charte qualité des lotissements. Une action de «palette de matériaux» a été engagée à l'échelle du pays Brionnais.

Promotion d'un urbanisme durable

- renforcement des collaborations avec les autres services de l'état au sein du Pôle d'Aménagement des Territoires et du pôle éolien
- participation à la charte qualité des lotissements
- esquisse de la charte couleur en pays Brionnais
- réflexion sur l'architecture à l'échelle des pays Bressan et Charollais

Le service a été sollicité pour intervenir dans les formations paysage et urbanisme durable, à destination des services instructeurs, comme les maires des communes, des arrondissements de Louhans, Paray-le-Monial et Chalon-sur-Saône.

Participation à l'élaboration des projets d'urbanisme en abords

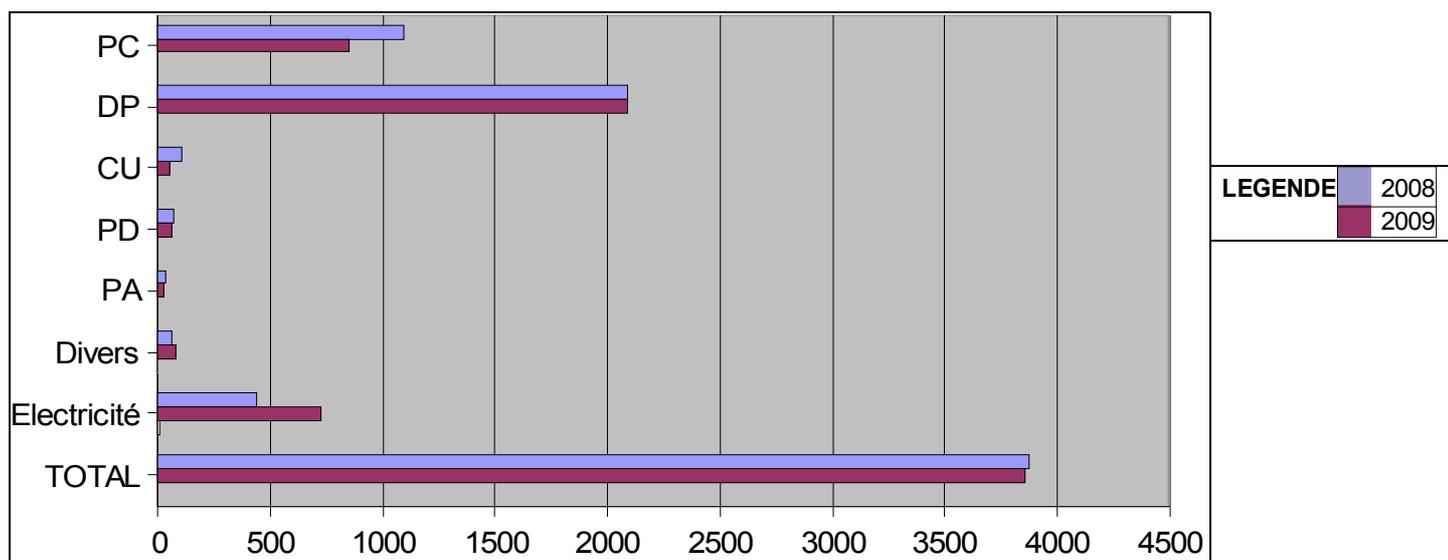
Le SDAP a anticipé sur les autorisations de lotir traitées au stade de l'avant-projet. De plus, les autorisations de réseau d'électrification et du SYDEL en abord de monument, soit 722 dossiers, ont fait l'objet d'un traitement.

Enfin, la révision du *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur* (PSMV) d'Autun, l'élaboration du PSMV de Cluny et la mise à l'étude du PSMV de Tournus font partie des actions dans la continuité des politiques engagées à long terme.

La continuité de l'action en secteur sauvegardé est d'autant plus importante que ces espaces protégés représentent 1/3 des avis du SDAP, et 5 % des secteurs sauvegardés à l'échelle du territoire national.

DEMANDES D'URBANISME

Total : 3 855 Avis en 2009
(Contre 3 352 avis en 2008)



Le SDAP continue à promouvoir les espaces protégés, les ZPPAUP, avec la poursuite de l'étude des ZPPAUP de Autun et de Mâcon, sur lesquelles la DRAC poursuit ses engagements, et l'institution nouvelle de la ZPPAUP de Chasselas.

Dans la gestion des relations avec les collectivités, ce sont :

- 14 propositions de *périmètre de protection modifiée* (PPM)
- 42 portés à connaissance en vue d'association à des PLU ou cartes communales
- le suivi constant des chantiers sur les monuments publics et la participation aux tournées MH aux côtés des maîtres d'œuvre et des élus.

13. DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT - GROUPE DE SUBDIVISIONS DE SAÔNE ET LOIRE

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

Inspection des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

LA DRIRE a réalisé dans le département 170 inspections d'installations classées (pour 128 en 2008) ayant entraîné 25 propositions de mises en demeure (22 en 2008) et l'établissement de 11 procès-verbaux (5 en 2008).

77 rapports ont été présentés au *Conseil départemental des risques sanitaires et technologiques* (CODERST) (44 en 2008), que ce soit pour l'autorisation de nouveaux établissements, la régularisation ou l'agrément d'établissements existants.

Ces chiffres, en nette progression par rapport à l'année 2008, sont la conséquence d'un fort investissement de la DRIRE dans cette activité essentielle et d'une amélioration du ratio de postes d'inspecteurs des installations classées pourvus en 2009.

Risques technologiques

Dans le cadre de l'élaboration des PPRT (*Plan de Prévention des Risques Technologiques*), qui doivent être établis autour des installations relevant du "seuil haut" de la directive Seveso, les travaux relatifs aux sites de Chalon-sur-Saône (Bioxal-Européroxydes) et Gueugnon (Arcelor Mittal) ont notablement avancé. Les CLIC mises en place autour de ces établissements se sont réunies au rythme prévu : 16 mars pour Chalon-sur-Saône (Bioxal, Européroxyde et Alem) ; 2 avril pour Gueugnon (Arcelor Mittal) ; 4 septembre pour Mâcon (Stogaz) ; 27 novembre pour Sennecey (Butagaz).

La DRIRE a participé à l'exercice de mise en œuvre du PPI (*Plan Particulier d'Intervention*) conduit sur le site industriel Bioxal-Européroxyde-Alem à Chalon/Saône permettant de tester l'efficacité et l'adéquation de ce plan.

Suite à l'examen des études de dangers des installations classées, que ce soit au titre de l'implantation de nouveaux établissements ou de l'actualisation des études des établissements existants, la DRIRE a veillé à proposer, systématiquement, le porter à connaissance des risques identifiés.

Site de stockage de déchets radifères à Gueugnon et anciens sites miniers d'uranium

La DRIRE s'est fortement investie sur ce dossier au cours de l'année 2009, en particulier pour actualiser l'inventaire MIMAUSA des anciens sites miniers ou exploitations liés à l'uranium.

Par circulaire du 22 juillet 2009, le ministre d'État en charge de l'environnement, a fixé des objectifs en matière de contrôle des anciens sites miniers, en particulier afin d'améliorer la connaissance de leur impact environnemental et sanitaire, d'améliorer leur surveillance, de mieux connaître les utilisations des stériles miniers et de réduire, si nécessaire, leurs impacts et, enfin, de renforcer l'information et la concertation autour de ces sites.

L'inventaire MIMAUSA recense pour la Saône-et-Loire 21 sites d'anciennes exploitations minières et deux installations classées pour la protection de l'environnement (stockages de Gueugnon et d'Issy l'Évêque).

La DRIRE Bourgogne a réalisé sur le second semestre de l'année 2009 une inspection de la totalité des anciens sites miniers d'uranium de Saône-et-Loire. Ces inspections, conduites conjointement avec l'ASN afin de pouvoir réaliser des relevés radiométriques de terrain, ont permis d'affiner les informations contenues dans l'inventaire MIMAUSA.

Ainsi, sur ces 21 sites, 12 sont dans un état qui ne nécessite aucune investigation particulière et 9 feront l'objet de contrôles complémentaires, en particulier afin de mieux caractériser quelques points radiologiquement marqués ou de déterminer la qualité des eaux minières.

L'ensemble des résultats de cette campagne d'inspection, qui permet d'améliorer la connaissance de ces sites et de leur impact, a été présenté le 9 décembre 2009 aux maires des communes concernées en sous-préfecture d'Autun et le 17 décembre 2009 devant le CODERST.

Par ailleurs, deux arrêtés préfectoraux ont prescrit à la société AREVA la réalisation d'un bilan de fonctionnement pour les 2 sites de stockages de Gueugnon et d'Issy l'Evêque, exploités sous le régime des ICPE. Ces bilans de fonctionnement permettront d'améliorer la connaissance de leur impact environnemental et sanitaire et leur surveillance.

Métrieologie légale (sécurité économique)

La DRIRE a assuré son activité de surveillance dans le domaine de la métrologie légale. Afin de vérifier la qualité de leurs interventions, 3 audits et plus de 100 visites de surveillance ont été réalisés auprès des organismes agréés par l'État pour le contrôle réglementaire des instruments.

Au-delà des activités habituelles de surveillance des organismes agréés en métrologie légale (contrôle des instruments de mesure réglementés) et de surveillance des détenteurs, la DRIRE a conduit une opération "coup de poing" sur les IPFA (*instruments de pesage à fonctionnement automatique*), principalement utilisés pour la fabrication des produits préemballés.

LA RÉVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

La DRIRE a activement préparé sa fusion avec la DRE et la DIREN. Ainsi, la DREAL Bourgogne a pu être opérationnelle dès janvier 2010 sans que ces travaux de préparation n'impactent la qualité de service. Il est d'ailleurs à noter que la DRIRE a pu transférer à la DREAL la certification ISO 9001 et ISO 14001 de ses systèmes de management de la qualité et de l'environnement.

14. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

La permanence des soins en médecine libérale

L'évolution du dispositif de Permanence des soins en médecine libérale s'est poursuivi avec le passage de 26 à 25 secteurs de garde en juin 2009.

L'articulation entre la permanence médicale et la permanence pharmaceutique a été facilitée par la mise en place d'un numéro d'appel unique, le 39-15, en septembre 2009 qui permet à tout usager de connaître la pharmacie la plus proche de son domicile.

L'aide médicale urgente

Le travail pour la mise en application opérationnelle des référentiels nationaux, entre le SAMU et le SDIS (arrêté du 24 avril 2009) d'une part, et le SAMU et les transporteurs sanitaires privés (arrêté du 5 mai 2009) d'autre part, a été lancé avec les acteurs du département.

Ce dernier, qui vise à clarifier les missions de chacun des partenaires et préciser leurs conditions d'intervention respectives, devrait se concrétiser en 2010 avec la signature de conventions et d'un protocole tripartite sous l'égide du Préfet.

SANTÉ ENVIRONNEMENT

Assurer le contrôle sanitaire de l'eau potable, gérer les non conformités et informer le public

Le programme de contrôle est élaboré chaque année par le service santé environnement de la DDASS qui assure le suivi des résultats de ces contrôles et gère en lien avec les exploitants toutes les situations de non-conformité qui sont signalées.

En 2009, c'est environ 2700 contrôles qui ont été effectués et qui correspondent à 90 000 paramètres analysés.

130 signalements de non-conformité aux exigences de qualité ont donné lieu à une demande de mesures correctives par le service santé-environnement de la DDASS au responsable de la distribution de l'eau (collectivités, exploitants) dont 7 restrictions d'usage de l'eau (interdiction de consommer l'eau) liées à la mauvaise qualité bactériologique de l'eau du réseau de petites collectivités exploitées en régie directe et principalement situées dans le Morvan.

Enfin, en matière d'information du public, la DDASS a réalisé les 172 fiches de synthèse sur la qualité de l'eau de tous les réseaux de distribution et qui doivent être transmises chaque année par l'exploitant à chaque abonné via la facture d'eau.

Mettre en place les périmètres de protection des captages

La poursuite de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une des politiques prioritaires de l'Etat dans le domaine de l'eau.

Dans cette dynamique, une subvention de 20 000 euros est accordée au Conseil général pour le fonctionnement de la cellule d'appui chargée d'aider les collectivités à conduire la procédure et à monter les dossiers nécessaires.

En 2009, 38 procédures ont été suivies, 6 projets d'arrêtés présentés aux collectivités, 5 dossiers ont été déposés en préfecture et 3 procédures ont été finalisées (SIE la Seillette, SIE Bresse Nord, SIE Vallée de la Dheune). Pour cela, la DDASS a participé à 43 réunions au niveau départemental ou sur le terrain pour mener notamment des actions de concertation.

3 infrastructures de production d'eau potable (captages, installations de traitement et périmètres de protection), représentant 10 captages, ont fait l'objet d'une inspection complète.

Assurer le contrôle sanitaire des sites de baignade et des piscines

17 sites de baignade au sens de la réglementation, 1 site de baignade artificiel et 4 sites de loisirs nautiques ont fait l'objet d'une surveillance bactériologique pendant la saison estivale. Ce suivi a été renforcé par des analyses de phytoplancton afin d'être en mesure de détecter la présence éventuelle d'algues toxiques.

Les 119 piscines du département ont fait l'objet de contrôles analytiques réguliers et 16 établissements d'une inspection complète.

Assurer le contrôle de l'établissement thermal de Bourbon-Lancy

Le programme de contrôle de l'eau est élaboré chaque année par le service santé environnement de la DDASS qui assure le suivi des résultats et gère, en lien avec l'établissement thermal, toutes les situations de non-conformité signalées.

En 2009, 169 contrôles ont été effectués et 28 non-conformités relevées (16.5%). Ce sont des non-conformités bactériologiques et plus précisément des contaminations par des légionelles. Elles se sont produites en début de saison thermale (avril et mai) puis un nouvel épisode plus modéré a eu lieu à partir de fin août et jusqu'en octobre.

Malgré les travaux d'amélioration des installations effectués, ces contaminations ne régressent pas.

Les procédures de gestion des maintenances et opérations de désinfection doivent être améliorées.

Lutter contre l'habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité nationale et locale.

Dans le cadre des pouvoirs de police sanitaire de l'Etat, 11 arrêtés d'insalubrité ont été pris, cela concerne 12 logements.

Le COPERSAT associant la DDE et la DDASS s'est réuni régulièrement pour coordonner l'action de l'Etat en matière de lutte contre l'habitat indigne (lutte contre l'insalubrité, saturnisme).

La DDASS participe activement à la mise en œuvre du programme d'intérêt général relatif à la lutte contre l'habitat indigne et indécent autour d'un partenariat étroit entre le conseil général, l'Etat, l'ADIL, la MSA et la CAF.

Lutter contre les intoxications au monoxyde de carbone

Afin de répondre aux signalements des intoxications au monoxyde de carbone et d'éviter les récurrences, le réseau local de surveillance des intoxications a été réactivé en début de saison froide, une communication à la presse en lien avec la préfecture a été réalisée.

Il a été constaté un nombre plus important de cas pendant l'hiver 2008/2009 qui peut s'expliquer par des conditions climatiques défavorables. Ainsi, la DDASS est intervenue dans 19 affaires représentant 39 personnes.

Diminuer l'exposition au radon

Le département de la Saône-et-Loire est un département prioritaire en terme de risque radon.

A ce titre, une cartographie plus fine des zones à risques est en cours d'élaboration au niveau national.

Un travail d'appui réglementaire a été lancé cette année auprès des élus des zones concernées.

Inspecter les établissements sanitaires et médico-sociaux

4 établissements de santé et 4 maisons de retraite ont fait l'objet d'un contrôle approfondi portant sur la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux, l'application de la réglementation en matière d'amiante et de radon et enfin, la mise en place des mesures nécessaires à la prévention des légionelloses.

Animation du pôle de compétence bruit

La DDASS, chargée de l'animation du pôle départemental de compétence bruit, a réuni les différents partenaires afin de coordonner les différentes actions menées en terme de lutte contre le bruit portant notamment sur les actions de sensibilisation des jeunes au bruit avec l'organisation de concerts pédagogiques.

Répondre aux demandes des collectivités locales

Le service santé environnement de la DDASS intervient régulièrement en appui ou en lien avec les collectivités locales à travers :

- des missions de conseils techniques ou réglementaires notamment pour la gestion des plaintes,
- des missions d'avis et d'expertise pour l'élaboration de documents (schéma directeur d'eau potable, documents d'urbanisme, ...)
- des missions d'assistance technique notamment pour la réalisation de mesures de bruits de voisinage dans le cas de bruits d'activités (4 mesures réalisées en 2009).

SANTÉ PUBLIQUE

Soutenir des actions de prévention et d'éducation à la santé

Dans le cadre de l'appel à projets du Groupement régional de santé publique, 440 000 € ont été alloués aux associations ou collectivités locales pour le financement d'actions de santé publique selon la répartition suivante :

- 34 % pour des actions de lutte contre les addictions
- 22 % pour la prévention des infections sexuellement transmissibles
- 21 % pour le financement des agents de santé (co-financement important du conseil général)
- 9 % pour aider à la démarche de territorialisation de la politique de santé
- Les 14% restant ont permis essentiellement le financement d'actions autour de la nutrition et le mode de vie, la souffrance psychologique et la santé bucco dentaire.

Par ailleurs, il est à noter que 55 % des crédits délégués par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies au chef de projet Toxicomanie (soit près de 49 500 €) ont permis le financement d'actions de prévention des conduites addictives menées par des associations, les établissements scolaires et les collectivités locales.

Impulser une démarche de territorialisation des actions de santé publique

Cette démarche consiste à accompagner les collectivités territoriales à la mise en œuvre sur leurs territoires d'actions de santé publique et d'accès aux soins, en lien avec une programmation de leurs priorités en la matière. Elle vise à plus ou moins long terme à réduire les inégalités de santé.

La DDASS a piloté, au niveau départemental, les initiatives menées d'une part sur les territoires urbains au titre de la politique de la ville et d'autre part sur les territoires ruraux dans le cadre de l'appel à projets 2009 du Groupement Régional de Santé Publique de Bourgogne :

- sur les territoires urbains reconnus prioritaires dans le cadre de la politique de la ville :
En 2009, au travers du volet santé des contrats urbains de cohésion sociale, le dispositif «*atelier santé ville*» (ASV) est porté par 4 communes et a été :
 - ➔ conforté sur deux des territoires (Chalon-sur-Saône et Autun), en terme de coordination et de mise en place d'actions,
 - ➔ initié sur deux autres (Mâcon et Montceau-les-Mines), en terme de diagnostic partagé, des besoins des publics.
- sur les territoires ruraux, dont le niveau retenu par le GRSP est celui des Pays :
Au cours de l'année 2009, deux Pays ont initié cette démarche portée par des élus, en lançant avec l'ORS, un état des lieux :
 - ➔ le Pays du Charolais-Brionnais,
 - ➔ le Pays de l'Autunois avec le projet de mutualiser à moyen terme avec la démarche ASV sur la ville d'Autun.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Améliorer la prise en charge des publics en errance

L'année 2009 a vu se poursuivre les travaux menés dans le cadre du Chantier national prioritaire 2008-2010 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. A la suite du diagnostic partenarial mené en 2008, un schéma d'accueil, d'hébergement et d'insertion a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Il s'agissait, à partir du diagnostic partagé, de prévoir les actions propres à améliorer les points faibles du dispositif d'hébergement et d'insertion de Saône-et-Loire, notamment sa couverture territoriale qui est inégale sur les différents bassins de vie, à favoriser une prise en charge adaptée aux besoins des différents publics, urbains, ruraux, jeunes en errance, personnes présentant des problèmes de santé. L'ensemble des efforts des différents acteurs impliqués dans le dispositif, associations, collectivités territoriales, services de l'Etat, secteur de la santé, tend à amener chacun à obtenir les droits auxquels il peut prétendre ainsi qu'une solution de logement adaptée à ses besoins et capacités.

L'engagement financier de l'Etat s'est élevé à **5 924 690 €**, dont **484 520 € au titre du Plan de relance**.

Les crédits du Plan de relance ont permis, outre de consolider des dispositifs existants, la création de **2 places supplémentaires** en *Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale* (CHRS) à Chalon, celle **d'une équipe mobile** (SAMU social) sur le secteur Le Creusot-Montceau ainsi que le démarrage de l'expérimentation d'un nouveau dispositif : l'intermédiation locative. Il s'agit pour une association ou une agence immobilière à vocation sociale de permettre le logement de personnes précaires dans le parc privé en apportant des garanties aux propriétaires. Quatre logements étaient ainsi loués au 31 décembre 2009

Garantir l'exercice du droit d'asile

Tout Etat, sollicité par un demandeur d'asile, doit lui garantir l'exercice de son droit d'asile avec notamment l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social nécessaire.

L'année 2009 a vu la mise en place de la régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs d'asile. Ainsi, tout demandeur d'asile arrivé en Saône-et-Loire doit se rendre à la préfecture de Dijon, avec un dossier complet, pour satisfaire aux formalités de demande d'asile et obtenir son titre de séjour. Auparavant, ces formalités s'effectuaient à la préfecture du département d'arrivée. Cette nouvelle procédure est à l'origine de l'arrêt du financement de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Saône-et-Loire.

Elle a aussi coïncidé avec une augmentation substantielle du nombre de demandeurs d'asile : 177 en 2008, 334 en 2009.

La forte implication au côté des services de l'Etat, de ses opérateurs, l'association Le Pont, la Croix Rouge, ainsi que les centres d'accueil pour demandeurs d'asile dont celui géré par l'ADOMA a permis de faire face aux difficultés engendrées par cet afflux.

La contribution 2009 de l'Etat à l'exercice du droit d'asile en Saône-et-Loire s'élève à **2 833 477 €** qui ont servi à financer 245 places de *Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile* (CADA) ainsi que l'accueil, l'orientation, l'hébergement en urgence et l'accompagnement social de toutes les personnes en situation de demande d'asile présentes en 2009, quelle que soit la procédure dont elles relevaient.

Solidarité

Une étape décisive franchie dans la mise en œuvre du plan de solidarité Grand Age

Renforcer l'accompagnement des personnes âgées en établissement

L'entrée en vigueur de modalités tarifaires nouvelles, fondées sur la dépendance de la population accueillie et son besoin en soins, a bénéficié à 17 établissements représentant 1 581 lits, dans le cadre d'une contractualisation pluriannuelle : 3.75 millions € supplémentaires ont été alloués permettant de rapprocher la cible nationale en terme de taux d'encadrement en personnel par résident (0.65 ETP).

A noter, l'ouverture d'un nouvel établissement à Montceau-les-Mines et les extensions de capacités des établissements de Romanèche-Thorins et à Saint-Gengoux le National.

Garantir l'accès aux services de maintien à domicile

Le programme régional et interdépartemental d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie a conduit à la création de 44 places de services de soins infirmiers à domicile en 2009, permettant notamment de conforter les zones sous-dotées en infirmiers libéraux, tels les secteurs de la Bresse, du bassin minier et de l'Autunois.

Au total, l'Etat a consacré, au travers des crédits de la CNSA, plus de **94 millions €** à l'accompagnement des personnes âgées en Saône-et-Loire, en 2009.

Accompagner et compenser le handicap

Accompagner la vie en milieu ordinaire...

...au domicile des personnes handicapées adultes : 7 places d'accompagnement médico-social à destination des personnes handicapées moteur et 11 places de soins infirmiers à domicile, permettant d'accompagner, de faciliter et d'organiser le maintien dans le milieu ordinaire de vie.

...au travail : 6 places nouvelles d'établissement d'accompagnement par le travail permettent d'organiser la transition vers l'entreprise pour des personnes souffrant d'un handicap psychique.

Améliorer la prise en charge de handicaps spécifiques

A destination des enfants déficients intellectuels et de ceux souffrant de troubles de la conduite et du comportement, 22 places supplémentaires ont été financées en établissements en 2009.

L'attribution de 17 places en faveur des adultes autistes et polyhandicapés a permis de finaliser l'ouverture des structures médicalisées de Bergesserin et de Sennecey-le-Grand.

Au total, l'Etat a consacré plus de **58 millions €** à l'accompagnement des personnes handicapées en établissements et à domicile, en Saône-et-Loire, en 2009.

Un environnement adapté et rénové

Le plan d'aide à la modernisation des établissements médico-sociaux s'intensifie en 2009 avec le plan de relance, permettant ainsi de soutenir les structures du 71 à hauteur de **4.86 millions €**. Les *établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes* (E.H.P.A.D.) de Bourbon-Lancy et de Saint-Ambreuil ainsi que les foyers d'accueil médicalisé de Bonnay et Paray-le-Monial ont bénéficié de ce dispositif, qui permet, le cas échéant, de réduire le reste à charge pour les personnes hébergées en limitant le recours à l'emprunt.

Prévenir la maltraitance et promouvoir la bientraitance

Promouvoir la bientraitance en établissements et service

L'Etat et le Conseil général ont réuni les acteurs médico-sociaux dans le cadre des Assises de la Maladie d'Alzheimer et ont procédé à l'installation des personnes qualifiées, médiateurs au service du droit des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Renforcer les contrôles préventifs et les procédures de signalement

Dans le cadre des plans nationaux et régionaux d'inspection, 10 structures médico-sociales accueillant des personnes âgées ou handicapées ont fait l'objet de contrôles préventifs, menés avec des compétences médicales et administratives.

VEILLE ET ALERTE SANITAIRE

Sécurité sanitaire

Le 24 avril au soir, l'Organisation Mondiale de la Santé alerte l'ensemble des autorités sanitaires face à la menace représentée par l'émergence d'un nouveau virus grippal A/H1N1. Pour répondre à cette alerte, la France active son système de réponse conformément au plan national de prévention et de lutte «Pandémie grippale».

En Saône et Loire, les premiers dispositifs mis en place sont :

- La mise à disposition gratuite de masques aux professionnels de santé (complétant l'équipement adressé par le Ministère de la Santé et des Sports aux praticiens libéraux courant 2007) ;
- La mise en place de la filière spécifique de prise en charge des patients grippés (hospitalisation en centre hospitalo-universitaire, à savoir Dijon pour la région Bourgogne, puis création de consultations dédiées dans les centres hospitaliers du département avec service d'urgence) via le SAMU Centre 15 et l'appui de l'Institut de Veille sanitaire ;
- En corollaire, la surveillance et la prise en charge des cas suspects et de leur entourage conformément aux instructions ministérielles.

Le département a été confronté à ses premiers cas suspects de grippe A(H1N1) le week-end des 8, 9 et 10 mai 2009. Un COD a été mis en place le 10 mai 2009 à la suite de suspicion de cas groupés dans un groupe de touristes revenant d'une zone de circulation active du nouveau virus (Etats-Unis).

Un 1^{er} CODAMUPSTS (*Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente la Permanence des Soins et de Transports sanitaires*) s'est tenu le 14 mai 2009 afin d'informer les professionnels libéraux de la situation nationale et des mesures à mettre en place en fonction de l'évolution épidémiologique.

La prise en charge des patients grippés a évolué courant juillet 2009 vers une orientation vers la médecine libérale à compter du 23 juillet 2009. Un CODAMUPSTS a été consacré à la prise en charge ambulatoire le 27 juillet 2009.

Puis, des réunions d'arrondissements pilotées par les sous-préfets se sont tenues entre le 11 et le 20 août 2009 à l'intention des professionnels de santé.

En août, face à la menace d'une diffusion de la pandémie grippale en France au cours de l'automne, une vaste campagne de vaccination est lancée afin de répondre le mieux possible, dans des délais contraints et avec l'efficacité sanitaire la plus forte possible, aux caractéristiques de ce nouveau virus et aux spécificités de la production de nouveaux vaccins.

Dans ce contexte, la DDASS participe à l'organisation territoriale de la campagne de vaccination contre le nouveau virus AH1N1. Cette campagne débute en octobre par la vaccination des professionnels de santé des établissements de santé dans leur établissement de rattachement.

Elle s'élargit ensuite aux professionnels de santé du secteur ambulatoire ainsi qu'aux personnes prioritaires en raison de leur vulnérabilité par rapport au virus. Puis, l'ensemble de la population est invitée à se faire vacciner dans les centres de vaccination à compter du 12 novembre 2009 pour s'achever progressivement le 30 janvier 2010.

40 005 personnes ont été accueillies dans les 10 centres de vaccinations : 36 066 personnes ont bénéficié d'une première injection dans ces centres, soit 6,5 % de la population.

Au total, 40 421 personnes ont été vaccinées en centre de vaccination ou par les équipes mobiles de vaccination (notamment dans les établissements scolaires), soit 7,35 % de la population.

Depuis janvier 2010, les centres de vaccination sont fermés. Cependant, la campagne de vaccination se poursuit jusqu'au 30 septembre 2010, le centre hospitalier de Chalon-sur-Saône et les cabinets des médecins exerçant dans le secteur libéral pouvant accueillir les personnes volontaires à la vaccination.

Parallèlement, le département a été confronté à pas moins de 90 signalements de patients atteints ou fortement suspects de grippe «A H1N1».

La période de la rentrée scolaire et des semaines et mois qui ont suivi ont été émaillés par la survenue d'alertes.

Des arrêtés préfectoraux de fermeture ont concerné 7 établissements scolaires et 3 collectivités jeunes enfants

Alertes sanitaires

157 alertes sont parvenues à la DDASS dont 121 concernent une maladie à déclaration obligatoire (augmentation de 16 % par rapport à 2008) :

Ces maladies concernent en priorité :

- 44 cas de tuberculose (augmentation de 19 %), pour lesquels une expertise commune avec les services du Conseil général est mise en place dans le cadre de la Convention État/Conseil général.
- 17 cas de légionellose isolée ou ne concernant que des cas individuels sans source environnementale commune en cause.
- 21 nouvelles infections à virus de l'immunodéficience humaine ou VIH.
- 7 cas de méningite.

15. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

SANTÉ ET PROTECTION SANITAIRE DU CHEPTEL

Objectifs généraux : assurer le contrôle de l'application des réglementations relatives à la prévention et à la lutte contre les maladies contagieuses des animaux à des fins de maintien du statut sanitaire et de préservation des enjeux économiques agricoles dans un département à forte vocation exportatrice, ainsi que le contrôle de l'application des réglementations relatives à la protection des animaux.

Consolidation du dispositif de lutte contre la fièvre catarrhale ovine

➤ Une situation épidémiologique maîtrisée en fin d'année 2009 grâce à la vaccination :

Si l'année 2008 fut extrêmement difficile, avec 1 560 foyers recensés sur l'année et 2 171 suspicions cliniques, malgré la mise en place progressive d'une couverture vaccinale, 2009 aura vu une **situation nettement plus favorable puisque nous n'avons déclaré aucun foyer et reçu seulement 160 suspicions cliniques**. Outre cette surveillance passive par le réseau vétérinaire, le dispositif d'épidémiologie-surveillance active a été renforcé, le service assurant la réalisation de 150 prélèvements sanguins chaque mois sur des bovins du département. Il est à noter qu'en dépit de ces bons résultats, le passage de la maladie dans les troupeaux en 2008 aura laissé des séquelles, le département enregistrant un fort déficit en naissances de veaux dans les premiers mois de l'année 2009 (- 15 %).

➤ Les 2 campagnes de vaccination ont été lancées dans des conditions différentes :

La campagne de vaccination 2008 – 2009 aura été marquée dans ses premiers mois par un déficit de doses vaccinales. Au total, ce sont plus d'un million de doses dont la distribution et le suivi de mise en place auront été gérés par le service, permettant la vaccination de près de 90% du cheptel départemental. Initialement programmée au 31 mars, la date de clôture de campagne a dû être prolongée jusqu'à début juin pour permettre la vaccination des veaux de l'année et des ovins. Contrairement à d'autres départements, la pression des collectifs anti-vaccination aura été limitée.

La campagne 2009 – 2010, lancée en décembre, a été inscrite par le ministre de l'agriculture dans une volonté d'éradiquer la maladie. Le climat général entourant le lancement de cette campagne a été nettement plus serein, grâce notamment à la prise en charge financière par l'État des frais vétérinaires liés à la vaccination.

➤ L'impact sur les exportations « broutards » a été limité grâce à l'accord bilatéral franco-italien :

Cet accord négocié en toute fin 2008 aura connu plusieurs versions responsables d'une grande volatilité des cours du broutard et par une absence de visibilité dans le pilotage de la campagne de vaccination, en situation de pénurie de vaccins. Cette situation a entraîné de nouvelles tensions avec les organisations professionnelles agricoles. **Le bilan des exportations de «broutards» s'établit à 102.205 animaux d'engraissement exportés pour 3 265 expéditions certifiées à partir des 15 centres agréés d'expédition du département.**

Une vigilance maintenue en matière d'influenza aviaire à virus H5N1 avec des actions permanentes de prévention

- ◆ **Le maintien du dispositif de surveillance épidémiologique des élevages et de la faune sauvage :** le contexte épidémiologique national est favorable en 2009 (niveau de risque maintenu au «niveau faible»). Les enquêtes sérologiques de surveillance réalisées à l'automne 2009 dans 21 élevages de poulets, dindes de plein air et de canards du département de Saône-et-Loire n'ont pas mis en évidence d'exposition aux virus de l'influenza H5 ou H7.
- ◆ **Concernant la faune sauvage :** le dispositif de surveillance est régulièrement activé avec l'ONCFS et la fédération départementale des chasseurs. Parmi les chasseurs utilisant du gibier appelant, 50 d'entre eux ont réalisé des prélèvements pour recherche de l'influenza et aucun cas n'a été détecté.

L'engagement de l'Etat en matière d'action sanitaire collective en élevage s'est également poursuivi en matière de grandes prophylaxies et s'est traduit par :

- **la reconduction du partenariat avec laboratoire d'analyses vétérinaires du Conseil Général pour la surveillance sérologique des maladies contagieuses du bétail (brucellose bovine, ovine et caprine, leucose bovine).**

Plus de 76 000 résultats d'analyse de prophylaxie concernant 5250 cheptels bovins et 3000 cheptels ovins et caprins ont ainsi été traités en liaison avec le GDS gestionnaire délégué de la DDSV en matière de qualification sanitaire des élevages.

- **la reconduction du dispositif de visite sanitaire bisannuelles en élevages bovins réalisées par les vétérinaires sanitaires et financé par l'État.**

Les vétérinaires sanitaires ont ainsi réalisé près de 2200 visites d'évaluation en 2009, soit 95% des élevages ciblés (moyenne nationale : 86%). Ce résultat, légèrement inférieur au résultat 2008, s'explique en partie par la grande mobilisation des vétérinaires sur la campagne de vaccination contre la FCO. Le résultat de ces visites est ensuite utilisé par le service dans une analyse de risque permettant la programmation du suivi des élevages du département.

Le bilan sanitaire est satisfaisant pour 2009, car le département est resté indemne de brucellose et leucose bovine, de brucellose ovine et caprine et de maladies porcines contagieuses. 2 foyers de tuberculose bovine situés en Brionnais ont fait l'objet d'un assainissement rapide par abattage total de l'effectif (près de 600 animaux). La surveillance des 50 cheptels situés autour des foyers n'a pas mis en évidence d'autres cas de contagion. Il convient de noter que le département est soumis à un fort risque de développement de la tuberculose compte tenu de la situation préoccupante observée en Côte d'Or (déclaration annuelle d'une vingtaine de foyers). Une telle situation aurait des conséquences économiques considérables, notamment en matière de restrictions aux mouvements et à l'exportation des bovins.

Contrôle du respect des règles relatives au bien être et à la protection des animaux de rente, des carnivores domestiques et de la faune sauvage captive

Outre les inspections programmées dans le cadre de la protection animale des lieux où sont détenus des animaux, le service a instruit des plaintes relatives à ce dossier et a engagé 2 procédures pénales qui ont abouti au retrait judiciaire des animaux en souffrance pour les placer soit à la SPA soit chez des particuliers préoccupés par la cause animale.

SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION

Objectifs généraux : assurer le contrôle de l'application des règlements communautaires dits du «paquet hygiène» relatifs à la maîtrise sanitaire l'ensemble de la chaîne alimentaire depuis la production primaire jusqu'à la distribution.

Les actions du domaine alimentaire couvrent un périmètre relativement vaste dans le département compte tenu de la diversité des filières de production représentées depuis les ateliers artisanaux jusqu'aux grosses unités de transformation industrielles.

Suivi de la mise aux normes des abattoirs

Depuis 2006, en application des règlements communautaires parus en 2004, la mise aux normes des abattoirs agréés communautaires, considérée comme l'une des priorités du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, s'est poursuivie. Le département compte 4 abattoirs d'animaux de boucherie produisant 53 000 tonnes de viandes et 4 abattoirs de volailles produisant 42 000 tonnes de viandes.

Il a été constaté que les professionnels ne se sont appropriés que partiellement leur propre plan de maîtrise sanitaire qu'ils avaient mis à jour en 2008. Or le contrôle de premier niveau de leurs procédures relève de leur responsabilité. Les équipes d'inspection vétérinaire les incitent fortement à assumer cette tâche.

Parmi les deux abattoirs d'animaux de boucherie considérés à risque et classés III et IV :

- l'abattoir de Mâcon, classé IV, a été fermé le 12 août 2009 après une tentative de reprise d'activité conditionnelle de 6 mois,
- l'abattoir de Louhans reste classé en III. Son statut sanitaire devra évoluer en II d'ici la fin de l'année 2010 pour être conforme aux exigences réglementaires.

Parmi les 4 abattoirs de volailles agréés CE appartenant au groupe LDC, seul le plus gros site d'abattage, LDC Bourgogne à Branges a été retenu dans le programme pilote de l'inspection des viandes proposé par la DGAI à la commission européenne en 2009. Les contrôles d'évaluation de cette inspection rénovée sont globalement satisfaisants et se poursuivront en 2010.

Des travaux de rénovation ont été engagés dans les deux abattoirs de volailles classés à risque sanitaire modéré pour mise aux normes dont l'achèvement est prévu en 2010.

Les abattoirs du département qui disposaient d'un statut loco-régional ont du faire un choix à la fin de l'année 2009 ; la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire les a largement accompagnés dans leur démarche en concertation avec nos services (aide à la rédaction du dossier d'agrément sur la base d'un document «type» élaboré au niveau régional, formation à l'hygiène et au contrôle des viandes...) :

- 22 établissements ont fait le choix de l'agrément communautaire
- 41 établissements sont restés ou devenus structures d'abattage à la ferme.

Coopération inter-services

Au cours du travail régulier en MISSA, plus de 160 visites conjointes inter-services ont été réalisées. Outre ces visites communes, un échange d'informations est effectué régulièrement entre les services de la DDCCRF et la DDASS.

Comme chaque année, l'**opération alimentation vacances** (durant l'été 2009) et l'**opération Fêtes de Fin d'année** (durant les fêtes de fin d'année) ont été réalisées en collaboration avec les autres services de l'État et ont permis la réalisation de plus de 149 inspections dont 123 conjointes sur les principaux établissements et sites de villégiature.

Interventions lors des alertes alimentaires

- **11 toxi-infections alimentaires**, ont été gérées en commun avec la DDASS. Pour 4 d'entre elles, le germe en cause a été confirmé. Une TIAC spectaculaire, mais sans gravité, et attribuée à une épidémie virale, a été observée dans un lycée agricole.
- **43 alertes informatives nationales** concernant des non-conformités sur des produits, non élaborés en Saône-et-Loire mais commercialisés sur le département, ont, selon le cas, nécessité l'information large des professionnels pour le rappel de produits.
- **15 alertes actives** concernant des produits confectionnés par l'industrie agro-alimentaire du département ont fait l'objet d'investigations spécifiques. Il s'agissait de la présence de germes *Listeria monocytogenes*, d'*Escherichia coli* potentiellement dangereuse et de salmonelles.
- **2 alertes actives majeures** ont nécessité une mobilisation rapide et importante de la DDSV, l'une concernant un atelier industriel clandestin, l'autre la contamination récidivante à *Listeria monocytogenes* en atelier charcutier industriel et élaboration de plats cuisinés.

Un bilan 2009 des plans de contrôle et de surveillance de la contamination des denrées par des substances indésirables (résidus chimiques et biologiques) dans la continuité des précédents

Sur la base d'un plan de contrôle prévu par la réglementation communautaire, 15 plans d'analyse génériques des denrées et d'aliments pour animaux ont été réalisés en 2009. Sur un total de 1 184 prélèvements dont 235 en élevage, les analyses de 99 % d'entre eux sont conformes.

DOMAINE ENVIRONNEMENT

Objectifs généraux : assurer le contrôle de l'application des réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement dans les secteurs de l'élevage et de l'agro-industrie.

Le maintien d'une pression d'inspection sur les établissements classés à enjeux environnementaux

L'inspection des installations classées de la DDSV procède à des contrôles ciblés selon une analyse de risque définie nationalement dans le programme pluriannuel de contrôle et ajustée localement.

- Contrôle des rejets des industries agro-alimentaires: deux aspects particulièrement sont pris en compte la surveillance des rejets des tours aéro-réfrigérantes (salmonelles) et rejets des effluents (contrôles des valeurs limites).
- Contrôle des exploitations agricoles classées notamment dans les zones vulnérables du département (bassin de la Sorme, vallées de la Saône et de la Loire)

Le suivi prioritaire de la mise en conformité des établissements classés IPPC au sens de la réglementation communautaire

L'objectif est de veiller à l'emploi des meilleures techniques disponibles permettant de réduire l'impact des établissements. En fin d'année, la Commission européenne a mis en demeure la France de respecter les délais de mise en conformité des établissements avec la Directive IPPC. Concernant les 15 établissements suivis en 2009 par la DDSV, une porcherie ne dispose pas encore d'un arrêté préfectoral compatible avec les exigences européennes ; cet établissement a été mis en demeure de régulariser sa situation.

Le traitement des plaintes transmises par les particuliers, associations et collectivités

Les plaintes non anonymes font l'objet d'une instruction systématique par le service qui l'intègre à sa programmation des contrôles et provoque parfois du contentieux administratif et/ou pénal.

BILAN FINANCIER 2009

Programme 206 « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation »

Pour la gestion budgétaire sur ce programme en 2009, la DDSV de Saône et Loire a constitué le niveau d'unité opérationnelle. La masse salariale locale sur ce BOP concerne environ 70 agents.

TITRE	ARTICLE	AE	CP	Évolution AE 2008-2009
2	61 - Dépenses personnel : rémunérations (agents titulaires et contractuels) Gestion nationale (titulaires) / régionale (contractuels)			
	Agents titulaires	2 281 557 €	2 281 557 €	
	Agents contractuels	740 018 €	740 018 €	
2	60 - Prestation facultatives d'action sociale	98 €	98 €	
TOTAL BUDGET PERSONNEL		3 021 672 €	3 021 672 €	- 4%
3	63 - Actions sanitaires et sociales	11 120 €	14 886 €	
3	64 - Formation continue	10 501 €	11 322 €	
3	65 - Gestion immobilière (loyer cité administrative notamment)	62 983 €	62 807 €	
3	66 - Autres moyens (hors personnel)	101 221 €	102 191 €	
5	66 - Autres moyens (véhicule d'intervention)	19 222,06 €	19 222,06 €	
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT		205 047 €	210 428 €	+ 10 %
3	21 - Lutte contre les ESST	359 666 €	510 496 €	
3	23 - Gestion des maladies animales	685 171 €	839 582 €	
3	25 - Plans d'urgence contre les épizooties	12 274 €	12 241 €	
3	28 - Protection des animaux de rente et de compagnie	1 839 €	1 839 €	
3	29 - Contrôle alimentation animale et médicament vétérinaire	161 000 €	165 550 €	
3	31 - Inspection sanitaire	64 200 €	64 492 €	
3	34 - Lutte contre les salmonelles en élevage	697 €	697 €	
3	35 - Surveillance de la contamination et des denrées	69 870 €	63 417 €	
TOTAL BUDGET INTERVENTIONS		1 354 717 €	1 658 314 €	- 31 %
	Délégations spécifiques (maladies animales)	1 808 245 €	1 792 607 €	
TOTAL BUDGET 2009		6 389 681 €	6 683 021 €	

Les variations importantes observées sur le budget intervention sont à relier à l'allègement de la réglementation en matière de lutte contre les ESST (article 21) et le contexte de fièvre catarrhale ovine qui a sensiblement changé en 2009 (aucun foyer de maladie grâce à la protection du cheptel conférée par la vaccination réalisée en 2008).

En revanche, les demandes de délégations spécifiques en lien avec l'assainissement des foyers de tuberculose et la surveillance alentour ont nettement augmenté. Ces dépenses sont entièrement assumées sur le budget de l'État.

Programme 134 « Développement des entreprises et de l'emploi »

Pour ce programme, en 2009, l'unité opérationnelle était constituée par la DRCCRF de Bourgogne, qui centralisait l'ensemble de la gestion budgétaire des crédits de fonctionnement pour la région. 17 agents sont affectés dans l'unité départementale de Saône et Loire.

TITRE	Catégorie Dépense	AE	CP	Evolution AE 2008-2009
3	Loyers, charges immobilières et fluides	66 604 €	66 604 €	
3	Autres moyens (hors personnel)	32 383 €	32 383 €	
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT 2009		98 988 €	98 988 €	-0,4 %

Une stabilité des coûts de fonctionnement est observée, et devrait se confirmer en 2010.

16. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

L'action de la DDJS en 2009 concerne plusieurs missions : assurer la protection des populations, renforcer la cohésion sociale, organiser l'offre éducative.

Il est aussi possible de considérer que l'ensemble de l'activité de la DDJS concerne la cohésion sociale compte tenu du fait que la totalité du service a été intégré à cette nouvelle direction en 2010.

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

Protection des mineurs en accueils collectifs de vacances

La protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs constitue l'une des missions dévolues au haut commissariat à la jeunesse. Le contrôle des accueils se déroulant dans le département est effectué tout au long de l'année, avec un temps fort au cours de l'été. L'appui des autres services de l'Etat est également sollicité pour la restauration collective, la sécurité des locaux, le suivi sanitaire (DSU, DDCCRF, DDASS, Gendarmerie, ...).

- 241 organisateurs de Saône-et-Loire ont déclaré au moins un accueil au cours de l'année.
- Près de 25 000 enfants sont accueillis au cours de l'été dans le département.
- 98 contrôles ont été réalisés au cours de l'année.

Protection des pratiquants des activités physiques et sportives et du public

Les activités physiques et sportives pratiquées dans le département sont répertoriées principalement à travers deux indicateurs :

- le nombre d'établissements déclarés pour la pratique des différentes disciplines :
En Saône-et-Loire, viennent en tête les sports de combat et arts martiaux (102), les activités équestres (92), les activités de la forme (77) et les activités nautiques et aquatiques (77).
- le nombre d'éducateurs déclarés pour enseigner contre rémunération :
 - 1 201 éducateurs sportifs disposent d'une carte professionnelle pour encadrer majoritairement ces activités aquatiques, équestres et de remise en forme.
 - 56 établissements ont fait l'objet d'un contrôle en 2009.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Promotion de la vie associative

La DDJS assure la promotion de la vie associative en accompagnant toutes les associations quel que soit leur champ d'activité. Elle participe aux dispositifs de soutien à l'emploi associatif et à la formation des bénévoles.

Il s'agit de permettre aux associations et à leurs dirigeants de contribuer pleinement à la vie sociale de leur commune ou de leur quartier.

Un partenariat hebdomadaire avec le Journal de Saône-et-Loire a été conclu pour la rédaction d'articles traitant de la vie associative. Parution tous les mardis.

Les rencontres de la vie associative ont été organisées à Chalon-sur-Saône dans le cadre de la dynamique espoir banlieue dans le quartier des Prés Saint-Jean. 22 associations y ont participé.

Information des jeunes

L'Etat a créé et accompagne un réseau d'information destiné spécifiquement à la jeunesse. Cette initiative est relayée par les centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ) qui animent un réseau de points information jeunesse (PIJ).

Les jeunes doivent y trouver les informations utiles à leur insertion sociale, professionnelle sur les questions de santé ou de loisirs. 13 PIJ implantés en Saône-et-Loire sont labellisés.

Accès aux activités physiques et sportives

La DDJS a concentré son effort sur les zones urbaines sensibles en permettant à des habitantes de ces quartiers de découvrir et de s'initier aux activités physiques.

Cette initiative conduite en partenariat avec les collectivités locales contribue à lutter contre l'isolement, à valoriser l'image de soi.

Une centaine de femmes a participé régulièrement aux cours organisés dans leurs quartiers à Chalon-sur-Saône, Mâcon, St Pantaléon et Torcy. C'est une opération conduite avec le soutien technique des comités départementaux sportifs de gymnastique.

Lutte contre la violence dans le sport

Les rencontres sportives sont des lieux privilégiés d'expression de la violence. Les violences ayant un caractère raciste ou commises à l'encontre des arbitres font l'objet d'une attention particulière de la DDJS. Il s'agit de prévenir et de maîtriser les incivilités et les violences lors des rencontres sportives.

Des interventions de prévention et de lutte contre la violence dans le sport sont conduites en relation avec la police, la gendarmerie, les procureurs de la République, les dirigeants sportifs.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DANS LES SECTEURS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Parcours animation sport (PAS)

Ce dispositif du ministère de la santé et des sports permet à des jeunes issus de zones urbaines sensibles et en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, de bénéficier d'une formation qualifiante dans le domaine de l'animation sportive et socioculturelle. Il s'agit de favoriser l'alternance et d'articuler ces formations avec la signature d'un contrat aidé (principalement le *contrat accompagnement dans l'emploi* – CAE – du *contrat unique d'insertion* - CUI).

- 16 personnes aidées en 2009 sur la Saône et Loire.
- La grande majorité des candidats sont en bonne voie pour obtenir, ou ont déjà obtenu les diplômes visés (principalement le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports – BAPAAT ou le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sport – BPJEPS).

Plan sport emploi

Le plan sport emploi vise à professionnaliser les associations sportives en améliorant l'encadrement des activités ainsi que le fonctionnement et la gestion (aide financière dégressive sur 4 ans : 12 000 / 10 000 / 7 500 / 5 000 €). 18 emplois ont été financés en 2009, soit 104 570 € d'aide accordée.

Formations aquatiques

La Saône et Loire manque de maîtres nageurs sauveteurs et de nageurs sauveteurs diplômés pour surveiller les piscines et baignades du département. La DDJS organise la formation initiale et le recyclage obligatoire des nageurs sauveteurs (BNSSA) et des maîtres nageurs sauveteurs (BEESAN). Deux formations de préparation au BNSSA (31 stagiaires), un stage de recyclage du BNSSA (24 stagiaires), un stage de recyclage du BEESAN (22 stagiaires) et deux examens du BNSSA, ont été organisés en 2009.

Information - conseil - orientation

La DDJS informe et conseille le public (employeurs, personnes en recherche de formation ou d'orientation professionnelle) sur les diplômes, les formations, les métiers du sport et de l'animation ainsi que sur les aides à l'emploi. Les secteurs professionnels du sport et de l'animation sont très réglementés et le système d'organisation des formations et des qualifications particulièrement complexe. Les employeurs sont majoritairement de petits employeurs associatifs demandeurs de conseil en terme d'emploi et de formation.

En 2009, 150 réponses écrites individualisées à des demandes d'information ont été apportées, et des entretiens quotidiens avec le public sont réalisés.

ORGANISER L'OFFRE ÉDUCATIVE

Les contrats éducatifs locaux (CEL)

Les contrats éducatifs locaux signés entre l'Etat et les communes pour organiser les loisirs des jeunes hors du temps scolaire répondent à deux critères : l'intervention effective des associations locales et la réalisation d'une majorité d'actions en direction des 11-17 ans. Le CEL vise à mettre en œuvre un projet éducatif territorial élaboré par tous les partenaires éducatifs du territoire. Il constitue un moyen privilégié pour contribuer à garantir l'égal accès des enfants et des jeunes aux savoirs, à la culture et aux sports.

Pour l'année écoulée : les 36 contrats signés ont permis à 12 000 enfants et jeunes répartis dans 153 communes de bénéficier d'une offre coordonnée d'activités éducatives hors du temps scolaire.

L'accompagnement éducatif sportif

Les crédits du *centre national de développement du sport* (CNDS) financent les activités sportives proposées aux élèves des collèges après les cours dans le cadre du dispositif d'accompagnement éducatif de l'éducation nationale.

En 2009, 2 500 collégiens répartis dans 32 établissements ont bénéficié de ce dispositif conduit en relation avec l'inspection académique, les principaux de collège, les associations sportives.

Initiatives des jeunes

La DDJS anime un réseau de structures labellisées pour des missions d'accompagnement des jeunes qui ont des projets.

Afin de développer l'autonomie des jeunes, l'engagement et la prise d'initiative, le programme "Envie d'agir", les projets jeunes (11-30 ans) et défis jeunes (18-30 ans), participent à la mission éducatrice de l'Etat.

En 2009, 12 structures labellisées ont accompagné de nombreux jeunes dans l'édification et la réalisation de leur projet. 28 projets ont été primés.

La formation continue en direction des responsables d'accueil de mineurs et des dirigeants sportifs

Pour améliorer la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs, la DDJS a conduit 3 séances de formation sur les thèmes suivants : accueil des enfants handicapés, sensibilisation à l'environnement et au développement durable, les échanges internationaux de jeunes.

➤ 50 directeurs et animateurs de Saône-et-Loire ont bénéficié de ces formations.

Les évolutions de la pratique sportive et de son environnement nécessitent une adaptation permanente du club sportif. Ainsi, Le développement des activités passe par la formation des dirigeants et de l'encadrement.

En 2009, la DDJS a proposé 6 thèmes de formation : organiser une manifestation sportive, la responsabilité du dirigeant sportif et la sécurité au sein des associations sportives, la gestion des conflits, prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des associations sportives, les subventions.

LES MOYENS DE LA DDJS

DDJS Saône et Loire	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Effectifs	22,00	20,00	19,60	-2,00%
Salaires et charges	1 058 467,42	1 050 250,44	1 054 668,40	0,42%
Dépenses de fonctionnement	111 890,89	117 871,22	108 000,00	-8,37%
Interventions financières	1 911 938,00	1 785 321,63	2 032 975,00	13,87%
Poids financier global	3 082 296,31	2 953 443,29	3 195 643,40	8,20%

La direction départementale de la jeunesse et des sports de Saône et Loire dispose d'un effectif de 22 personnes représentant 19,6 équivalent temps plein et répartis comme suit :

- ✓ 1 directeur
- ✓ 2 inspecteurs
- ✓ 5,6 conseillers techniques sport
- ✓ 3,1 conseillers techniques jeunesse
- ✓ 7,9 personnels administratifs

Salaires et charges du personnel de la DDJS et des animateurs saisonniers (charges patronales comprises)	1 054 668,40 €
Crédits de fonctionnement	88 768,00 €
Investissements	19 232,00 €
Moyens d'intervention :	
Titre VI	
- Actions jeunesse et vie associative	74 000,00 €
- Contrats éducatif locaux	138 500,00 €
- Promotion du sport	37 500,00 €
- 11 chantiers de jeunes	8 900,00 €
- 27 postes FONJEP à 7390,00	199 530,00 €
Crédits extra budgétaires :	
✓ Centre national pour le développement du sport (CNDS)	
- Fonctionnement	901 237,00 €
- Investissement	632 138,00 €
✓ Rénovation des CVL	0
Aide à la personne	
◆ 1 436 coupons sport à 20 €	28 720,00 €
◆ 61 bourses BAFA à 150 €	9 150,00 €
◆ 11 bourses BAFD à 300 €	3 300,00 €
Total des interventions	2 032 975,00 €
TOTAL GENERAL	3 195 643,40 €

17. UNITE DÉPARTEMENTALE DE LA CONCURRENCE, CONSOMMATION ET RÉPRESSION DES FRAUDES

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, représentée dans la Saône-et-Loire par une Unité Départementale, exerce trois missions dans le cadre de la LOLF :

- ✓ la régulation concurrentielle des marchés
- ✓ la protection économique des consommateurs, la loyauté des transactions et la qualité des produits et des services,
- ✓ la sécurité des produits et des services.

L'exercice de ces trois missions a représenté 70% du temps global des agents implantés en Saône-et-Loire (au 1^{er} janvier 2009 : 19, au 31 décembre 2009 : 17).

Le fonctionnement de la DDCCRF de Saône-et-Loire s'intègre dans une organisation régionale et son activité d'enquête s'articule pour l'essentiel entre des tâches issues de la Directive Nationale d'Orientation pour 2009 (70% de l'activité), déclinées autour des trois missions susvisées et destinées à une vérification de la bonne application de textes issus pour la plupart des codes du commerce et de la consommation. Ainsi l'UDCCRF a participé en 2009 à 105 tâches ayant une programmation trimestrielle ou annuelle.

Les enquêtes ponctuelles générées par les demandes et plaintes de nos publics (consommateurs, professionnels) représentent pour leur part 20%, celles générées par les donneurs d'ordre locaux, principalement les services préfectoraux, représentant 10%.

Le bilan global d'activité du service fait ressortir :

- ✓ 2 150 contrôles ;
- ✓ 63 procédures contentieuses, 194 rappels de réglementation et 292 notifications d'informations réglementaires ;
- ✓ 226 prélèvements.

Sur les 63 dossiers contentieux 20 ont donné lieu à une proposition de règlement transactionnel pour un montant de 17.040 euros, dont 10.700 euros ont été recouvrés.

LA RÉGULATION CONCURRENTIELLE DES MARCHÉS

Cette activité est au cœur de nos missions, le service étant en effet le seul à rechercher des indices d'entente ou d'abus de position dominante ou des indices de pratiques restrictives de concurrence telles que les prix minima imposés, la revente à perte ou les abus de dépendance économique ou encore les demandes injustifiées d'avantages sans contrepartie.

La baisse des effectifs, les incertitudes qui ont pu peser sur le devenir de certaines missions et les enquêtes conjoncturelles (baisse de la TVA dans la restauration commerciale) font que le temps consacré à l'enquête dans ce secteur d'activité est passé de 17,20% à 12,40%.

Il n'en reste pas moins que les résultats sont intéressants du point de vue qualitatif.

Concernant les pratiques anticoncurrentielles collectives

L'unité départementale a ainsi participé, en liaison avec les autres départements bourguignons aux 5 enquêtes nationales de la DNO 2009 suivantes : 191 BA (plans d'élimination des déchets), 21 BA (contrôle technique automobile, partie recherche d'indices PAC), 154 BB (marchés publics hospitaliers-imagerie médicale), 155 BC (examen des relations commerciales entre les acteurs des contrats de partenariat public-privé), 155 BF (assainissement non collectif).

Elle a réalisé, pour le compte de la *Brigade Inter régionale d'Enquête de Concurrence* (BIEC) de Lyon des investigations portant sur l'enrichissement de trois indices dans les secteurs de la revente de matériel agricole, de l'électroménager blanc et de la distribution sélective de meubles.

Enfin, sur la base de renseignements, de plaintes ou à l'occasion de la réalisation des tâches nationales susvisées, la direction mâconnaise a détecté, en 2009, 3 indices de pratiques anticoncurrentielles.

Concernant les pratiques restrictives de concurrence

L'analyse des interventions de l'unité départementale permet d'assurer que cette dernière a parfaitement atteint les objectifs qui lui avaient été au niveau régional en début d'année 2009.

Elle est intervenue sur la base de tâches nationales reprises sous les codes codes d'activité suivants : 11 BA (pratiques commerciales de la grande distribution), 132 BF (délais de paiement entre professionnels), 163 BE (prix et pratiques commerciales dans la distribution de produits de nutrition orale), 132 BH (délais de paiement dans le secteur de l'entretien des locaux), 163 BN (structure du marché des gels hydro alcooliques, dans la cadre du plan de prévention national de la grippe H1N1).

Les pratiques commerciales entre professionnels des fruits et légumes et leurs clients ont donné lieu à la réalisation de trois interventions auprès des professionnels locaux.

Les contrôles PCR ont conduit à rédiger 3 fiches d'indices PCR « LME » transmises pour traitement et suites à Dijon puis à l'administration centrale, ces indices devant en effet être corroborés par des constatations identiques ou similaires dans les autres départements bourguignons ou dans d'autres régions selon l'importance nationale ou régionale de l'entreprise présumée avoir commis des pratiques illicites.

Le service a participé, en tant que sachant, à une enquête préliminaire confiée par le parquet à la police (10 audits).

Il faut enfin noter qu'un contrôle a donné lieu à l'accord de l'administration centrale pour un projet d'assignation sur les déductions d'office.

LA PROTECTION ÉCONOMIQUE DU CONSOMMATEUR, LA LOYAUTÉ DES TRANSACTIONS ET LA QUALITÉ DES PRODUITS ET DES SERVICE

32,40% (31,60% en 2008) du temps global consacré à l'enquête ont été affectés à la surveillance des informations données aux consommateurs comme aux professionnels, de la loyauté des transactions entre professionnels et du contrôle des pratiques commerciales trompeuses ou agressives dans des secteurs aussi différents que l'hébergement touristique ou la restauration commerciale, la vente de meubles ou de fruits et légumes, de véhicules automobiles neufs ou d'occasion, les services rendus à la personne (hygiène corporelle, professions de santé), les services d'entretien de l'habitat, des articles ménagers.

Une partie des contrôles ressortissant de cette mission est réalisée au stade de la distribution des produits alimentaires ou non alimentaires par les *grandes et moyennes surfaces* de vente (GMS) non spécialisées ou spécialisées et des prestataires de service.

Ainsi, en 2009, cette mission a donné lieu à :

Réglementation	Actions de Contrôles	Infraction ayant donné lieu à un procès verbal
Information sur les prix	1 472	8
Publicité mensongère	367	4
Remise de notes	285	0
Promotions réductions de prix (hors soldes)	113	0
Emploi de la langue française	82	0
Démarchage	25	0
Crédit (consommation et immobilier)	16	0
Pratiques commerciales agressives	5	0
Soldes et liquidations	69	03
Totaux	2 434	15

Opérations interministérielles

Le service a, comme les années précédentes, participé aux opérations de contrôles renforcés pendant la période estivale, ainsi que pour les fêtes de fin d'année.

Ainsi, dans le cadre de l'OIV, 123 contrôles ont été effectués conjointement avec les services vétérinaires.

Trois opérations de contrôles de transports routiers ont été organisés avec les services des douanes.

Ces contrôles ont donné lieu à l'établissement de 9 procédures contentieuses, 40 rappels de réglementation, 68 notifications d'informations réglementaires et 5 mesures de police administrative.

◆ Le fait marquant relatif à cette mission concerne la recrudescence de l'implantation des baux précaires en Saône-et-Loire dans les secteurs de l'ameublement.

Trois implantations de ce type émanant de sociétés différentes, sous trois enseignes, ont été contrôlées par le service en 2009, qu'il soit intervenu seul (un site), ou qu'il soit intervenu avec d'autres services de l'État (deux autres sites) : services fiscaux (agents de la BCR 71), l'URSSAF et la gendarmerie (cellule ETI-travail clandestin).

L'enquêtrice de la CCRF a relevé les infractions suivantes suite aux trois contrôles :

- ✓ pratiques déloyales (pratiques agressives et trompeuses - (articles L 121-1 et L 122-11 du code de la consommation), notamment sur une forme de harcèlement des clients, et des livraisons anticipées constituant une pression sur les consommateurs ;
- ✓ vente avec primes prohibées (remise de téléviseurs à l'occasion de l'achat d'un salon ou d'un siège) ;
- ✓ marquage de prix incomplet (prix non affichés en magasin ou étiquettes retournées et bons de commandes dont les prix unitaires des meubles ne sont pas détaillés) ;
- ✓ démarchage illicite (perception de contreparties financières pendant le délai de rétraction).

L'unité départementale constate, en dehors de cette recrudescence, que ce secteur de vente de meubles en bail précaire se structure de plus en plus tant dans l'organisation de ce qu'il faut bien appeler une filière (sociétés implantées, pour la plupart dans le sud ouest, avec des filiales chargées les unes de la vente, les autres du mailing ou de l'embauche des « commerciaux » au plan local, voire même de l'importation de meubles spécialement conçus pour eux) que dans la défense de leurs intérêts en ayant recours à des cabinets d'avocats spécialisés en droit de la consommation et en procédure pénale et civile.

➤ *C'est un secteur qu'il faudra continuer à surveiller.*

Secteur viti-vinicole

Ce secteur d'activité a donné lieu à l'établissement de deux procédures contentieuses en 2009 : l'une pour un délit de tromperie sur l'usage de médailles de concours viti-vinicoles, l'autre pour un délit de falsification (mouillage de vin).

Par ailleurs une condamnation à une peine d'amende de 5 000 euros a été prononcée à l'encontre d'une coopérative qui a vendu du sucre à des viticulteurs sans délivrance de factures. L'enquête avait été menée en 2008 avec la Brigade interrégionale d'enquêtes vins

Secteur médical

Le service a effectué plusieurs contrôles auprès des professionnels de santé afin de s'assurer du respect des règles relatives à l'information des consommateurs, notamment sur le conventionnement et les honoraires : des courriers d'information sur la réglementation ont été adressés à ces professionnels.

LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

20% du temps consacré aux enquêtes concernait la mission sécurité.

Prestataires de services

Des contrôles importants ont été effectués auprès des professionnels mettant à la disposition des consommateurs des cabines de bronzage : ainsi, 15 mesures de police administrative ont été prises afin que les professionnels mettent leurs appareils en conformité.

Sécurité alimentaire

Dans le cadre de plans de contrôles nationaux, des prélèvements sont effectués régulièrement afin de rechercher la présence de contaminants, notamment pour les fruits et légumes (2 prélèvements non conformes) et l'alimentation animale (un dossier concernait une pollution en additif médicamenteux).

Sécurité produits industriels

Du fait de la présence dans le département d'un importateur important de jouet, le service intervient fréquemment dans ce secteur : ainsi, en fin d'année, une opération de retrait volontaire a été mise en œuvre par ce professionnel suite à un prélèvement qui s'est révélé non conforme et dangereux (kit de déguisement).

De même, le service participe régulièrement au suivi des opérations de retrait et de rappels pour des produits non conformes et dangereux émanant d'autres unités départementales ou du niveau communautaire.

18. DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

PRÉSENTATION DU SERVICE

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité exerce une mission transversale en vue d'intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la conception et le pilotage des politiques publiques. Elle conduit ses actions en partenariat avec les services de l'Etat tels que : la direction départementale de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, la direction départementale de la jeunesse et des sports, l'ACSé AGEFIPH, avec les collectivités territoriales : le Conseil Régional, le Conseil Général, les communes, et avec les organismes publics : ANPE, CAF, ASSEDIC et autres autour de quatre axes :

- L'accès des femmes aux postes de responsabilités et à la prise de décision
- L'égalité en droit et en dignité
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- L'articulation des temps de vie

La déléguée départementale de Saône et Loire, rattachée au bureau du Cabinet, exerce ses fonctions sous l'autorité du préfet de Saône-et-Loire.

Elle intervient sur l'ensemble du département en travaillant en étroite collaboration avec les sous préfets.

La politique du gouvernement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes repose sur une double approche, intégrée et spécifique qui nécessite une dynamique interministérielle et partenariale qui se traduit par des relations continues avec :

- le ministère en charge de l'égalité entre les hommes et les femmes,
- les autres ministères,
- le renforcement du dialogue social avec les partenaires sociaux,
- les entreprises,
- le secteur associatif,
- les élus.

En 2009, la déléguée a participé au colloque « plan espoir banlieue » organisé à Dreux le 6 février 2009 et animé par Mme Fadela AMARA.

Elle a participé à une visite ministérielle (Fadela AMARA) sur le bassin du Creusot le 16 avril 2009 avec les «femmes des quartiers».

Elle a assisté le 4 mars 2009 à la réunion des maires organisée par le sous préfet de Charolles ainsi qu'aux Assises des Territoires Ruraux à la Clayette le 27 novembre 2009.

La déléguée a été conviée par M. le préfet de Saône et Loire à participer aux réunions avec les directeurs et directrices des services déconcentrés de l'état sur la réflexion engagée à l'occasion de la mise en œuvre de la RGPP dans le département. Elle a participé à 3 ateliers avec l'ensemble des agents des différentes structures concernées par la réorganisation.

En 2010, elle intégrera la direction départementale de la cohésion sociale et sera située localement sur le site Dunant.

FOCUS : L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES : UN ENJEU DÉMOCRATIQUE

Contexte

Sans reprendre de chiffres sur l'inégalité, comment ne pas s'étonner de ce que le niveau scolaire et universitaire des filles soit supérieur aujourd'hui à celui des garçons et que la répartition des métiers et fonctions entre les hommes et les femmes, plaçant les femmes dans une situation moins favorable que les hommes, perdure ?

Pourquoi, alors que de professions prestigieuses se sont féminisées, la majorité des femmes se retrouve-t-elle dans le salariat d'exécution où elles constituent 80% des employés ?

Que dire de l'augmentation remarquable du nombre de femmes cadre et de leur invisibilité dans les positions de pouvoir ?

Comment comprendre le décalage entre l'évolution de la place de la femme dans notre société et le maintien d'attitudes discriminatoires, de violences et de préjugés sexistes, encore à l'œuvre dans la vie de tous les jours ?

Enjeux

Améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons : un enjeu pour l'égalité professionnelle. Une des clés du changement pour une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes dans la sphère économique réside dans la diversification des choix d'orientation.

Faire évoluer le statut du conjoint de travailleur indépendant, mettre en place des actions en faveur des jeunes filles résidant en ZUS (sport, insertion professionnelle), sensibiliser les collègues, les acteurs, construire des partenariats à des mesures où chaque décision se mesurera au regard de son impact en terme d'égalité, c'est permettre aux femmes de trouver leur place dans des lieux de décision, c'est faire reculer les violences à leur égard, faire évoluer le contrat social entre les hommes et les femmes dans le sens d'un meilleur partage de la parentalité, et enfin c'est permettre à la discrimination qui exclut de se transformer en diversité qui enrichit.

Rôle de l'Etat

Démarche transversale qui fait de l'égalité un élément intrinsèque de la décision publique qui repose sur l'implication du niveau hiérarchique le plus élevé et sur la construction de réseaux d'acteurs. Incrire le réflexe de l'égalité dans des actions menées auprès des élus, des collègues (Etat), des partenaires sociaux, des chambres consulaires et de la société.

Un engagement autour de 4 axes de travail :

- **Axe 1 : la parité** (vie politique, monde économique, fonctions publiques, vie associative).
- **Axe 2 : l'égalité professionnelle** (formation initiale, insertion professionnelle, mixité des emplois en entreprise, lutte contre les discriminations, création d'activité, statuts des conjointes des travailleurs indépendants, écarts de salaires, écarts de retraite entre les hommes et les femmes).
- **Axe 3 : l'accès aux droits et le respect de la dignité de la personne** (lutte contre les violences faites aux femmes, prévention des maladies sexuellement transmissibles et maîtrise de la fécondité, traite et prostitution, femmes et précarité, la santé des femmes, les femmes âgées, niveaux de vie et minima sociaux).
- **Axe 4 : l'articulation des temps de vie** (le partage des temps des hommes et des femmes, le partage des charges familiales, les pratiques culturelles et sportives).

Partenaires

C'est une mission interministérielle et partenariale qui se traduit par un travail en continu avec le ministère chargé de l'égalité, les autres ministères, mes collègues de la direction départementale de la cohésion sociale, les partenaires sociaux, les élus(es), les collectivités territoriales, les entreprises, le secteur associatif.

L'égalité entre les hommes et les femmes c'est le fruit d'engagements croisés.

Appréciation de situation

Des difficultés qui se situent d'une part sur la méconnaissance de ce qu'est l'égalité entre les hommes et les femmes et les fausses représentations que tout à chacun a de l'égalité et qui devraient pouvoir s'atténuer avec la mise en place d'un programme de sensibilisation au genre en direction des agents des services publics et des partenaires.

Des difficultés sur des actions particulières :

- ✓ **Le carrefour des carrières au féminin** : Jusqu'à aujourd'hui, le conseil général nous donnait une subvention de 3 000 euros, ce qui nous permettait d'acheminer les jeunes filles de tout le département sur le lieu de la manifestation. Nous ne sommes pas certains à l'heure actuelle de pouvoir bénéficier de cette subvention.
- ✓ **Le désengagement du conseil général qui attribuait des subventions** à des associations que nous cofinançons et qui portent des actions en faveur de l'égalité. De ce fait, toutes les associations se tournent vers les services de l'Etat pour obtenir des subventions (DRDFE, CUCS...)
- ✓ Le retard de la mise en œuvre de la **cellule des informations préoccupantes** du conseil général dans le cadre du schéma départemental de l'enfance (inscrite dans le protocole de lutte contre les violences faites aux femmes).

LES MOYENS DE LA DÉLÉGUÉE DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITE

Effectif: 1 déléguée départementale

Le montant des salaires et charges de la DDDFE (1 ETP)	36 845,71 €
Le montant des crédits de fonctionnement s'élève à :	7 983,00 €
Les moyens d'intervention	59 400,00 €

19. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RENFORCER LA COHESION SOCIALE

L'insertion des jeunes

Avec la mise en place du réseau POLE EMPLOI en 2009, la configuration du SPE (*service public de l'emploi*) a sensiblement évolué, rassemblant autour du préfet ou des sous-préfets les services de la DDTEFP, des sites POLE EMPLOI et des MISSIONS LOCALES.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs ont mobilisé une enveloppe de 1 402 898 euros correspondant aux budgets de fonctionnement des 6 Missions Locales.

Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) : 105 610 euros d'aides individuelles pour les jeunes ont été versés et une enveloppe complémentaire dans le cadre du plan de relance de 73 161 euros a servi à financer des actions collectives pour renforcer l'accès à l'emploi des jeunes, notamment par la création des CIE jeunes et des CAE passerelles.

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) :

En 2009, les Missions Locales de Saône-et-Loire ont réalisées 2 389 entrées en CIVIS (renforcé + droit commun), soit 102 % des objectifs fixés (2 336 contrats) et une progression de 20 % par rapport à 2008.

La part des entrées en CIVIS renforcé sur le total des entrées est de 40 %.

Le nombre de jeunes présents dans ce dispositif sur l'année est de 3 228, dont 1 796 filles et 1 432 garçons.

En revanche, seuls 34 % des jeunes sont sortis sur un emploi durable contre 46 % en 2008. Cette diminution peut être imputée à la situation de crise.

Les contrats aidés : contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CA) et contrat initiative emploi (CIE)

3 391 contrats en CAE et CA ont été conclus dans le secteur non marchand, soit une augmentation moyenne de 18 % par rapport à 2008 (2 790 contrats).

692 contrats en CIE ont été conclus dans le secteur marchand, soit une augmentation de 36 %.

	SECTEUR NON MARCHAND				SECTEUR MARCHAND	
	CAE*	Evolution 2009/2008	CA	Evolution 2009/2008	CIE**	Evolution 2009/2008
Objectifs 2009	2 348	+ 30 %	1 246	- 7 %	692	+ 36 %
Résultats 2009	2 300	+ 37 %	1 091	- 19 %	788	+ 66 %
% réalisation	97,96		87,56		113,87	

L'insertion par l'activité économique

La mise en œuvre en 2009 des nouvelles modalités de conventionnement et du dialogue de gestion avec les SIAE a entraîné une forte mobilisation de l'ensemble des cofinanceurs (DDTEFP, Pôle Emploi, Conseil Général).

Une neuvième **entreprise d'insertion** a été créée en juin 2009 (sous-traitance dans la métallurgie concernant la maintenance, l'entretien ou la remise en état de l'outillage) financée au titre du plan de relance.

Au total, 88,5 postes ont été conventionnés pour 83,9 postes ETP réalisés (# 85,31 en 2008).

Une entreprise de travail temporaire d'insertion :

Est constatée une baisse d'activité pour Bourgogne INTERIM, entreprise établie sur les bassins de Chalon-sur-Saône et du Creusot et donc une réduction du nombre des postes d'accompagnement : 4,55 postes d'accompagnement contre 7,5 en 2008 pour un montant de 206 550 euros.

313 754 heures de travail ont été effectuées par les **associations intermédiaires** (320 131 en 2007). Une aide financière à l'accompagnement des publics suivis de 120 000 euros a été répartie entre les 7 structures contre 46 000 en 2008. Ce qui explique que les objectifs ont été revus à la hausse pour ce qui concerne l'accueil des publics, le volume d'heures de mise à disposition et de retour à l'emploi (25 à 40 %).

Les ateliers et chantiers d'insertion :

23 structures ont été agréées pour soutenir 26 actions correspondant à 369 embauches en CAE ou CAV. Une aide à l'accompagnement de 150 200 euros (# 242 000 euros en 2008) a été mobilisée avec un objectif de reclassement de 20 et 30 %.

FDI (fonds départemental de l'insertion) :

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par les SIAE sur fonds de crise économique, l'enveloppe des crédits affectés au fonds départemental d'insertion en 2009 a progressé à hauteur de 263 983 euros (49 000 euros en 2008). Elle se répartit entre 20 SIAE différentes dont (11 ACI, 1 AI, 6 EI, 1 ETTI et 1 RQ (*régie de quartiers*) : aide à la consolidation pour 92 000 euros, aide au développement : 131 983 euros (dont investissements pour transfert de locaux de l'entreprise d'insertion RELAIS BOURGOGNE).

Le FDI a aussi soutenu les investissements des SIAE avec une aide au démarrage de 2 actions nouvelles ACI sur le Charolais-Brionnais (40 000 euros).

Plan de relance IAE mis en place en mai et juin 2009 :

- EI : 19 postes d'insertion supplémentaires ont été attribués à raison de 9 681 euros par poste, soit 183 939 euros ;
- AI : une embauche de 35 salariés a été rendue possible à raison de 500 euros par poste, soit 17 500 euros ;
- ACI : 8 contrats aidés ont été ajoutés à raison de 1000 euros par contrat, soit 8 000 euros ;
- FDI : 4 conventions dont 3 aides à la consolidation et 1 au démarrage ont été signées, soit 69 847 euros.

Le recours au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) : l'Etat a soutenu à hauteur de 100 000 euros le DLA animé par IDEO Boutique de Gestion 71 (BG 71), essentiellement dans les secteurs de l'IAE et les services à la personne : 46 structures accueillies, dont 35 diagnostiquées, dont 7 suivi post-accompagnement, 29 ingénieries individuelles et 5 ingénieries collectives.

La maison de l'emploi et de la formation (MEF) de Chalon-sur-Saône

Le processus de rapprochement des outils territoriaux du chalonnais (MEF, MILO, PLIE) est conçu en plusieurs étapes : recrutement d'un directeur unique pour les 3 entités en 2009 et intégration du PLIE au sein de la Maison de l'Emploi début 2010.

La MEF s'est positionnée auprès de l'Agence Nationale des Services aux Personnes (ANSP) pour la création d'un observatoire des services à la personne dont le but est notamment de mettre en place des actions de professionnalisation destinées aux structures et aux intervenants.

La lutte contre l'illettrisme

Concernant la lutte contre l'illettrisme, la DRTEFP a affecté, pour la Saône-et-Loire, sur appel d'offres, 67 320 heures de formation en direction des publics pour l'accès aux compétences clefs.

En complément, la DDTEFP a contribué (dans le cadre d'une animation des plateformes LUTILEA assurée par la DDJSVA des 6 plateformes LUTILEA), pour un montant de 39 903,06 euros au financement de formations destinées aux personnels et accompagnants bénévoles (21,6 %), de ressources pédagogiques (66,4 %) et à l'organisation d'un séminaire (11,9 %).

L'insertion professionnelle des personnes handicapées

La programmation 2009 du PDITH a retenu deux axes principaux : l'emploi durable et la formation :

- l'emploi : 584 contrats ont été conclus, dont 133 dans la Fonction Publique et 227 personnes ont bénéficié d'une action de formation à ce titre ;
- la formation : différents dispositifs financés par le Conseil Régional de Bourgogne et l'AGEFIPH ont permis à 152 personnes d'évaluer leurs compétences, de construire un projet professionnel et/ou de trouver un emploi.

La déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés :

801 entreprises ont effectué une déclaration en 2009 pour l'année 2008.

Le taux effectif d'emploi de TH est de 4,03 % (3,72 % en 2007).

43,5 % des entreprises ont un taux global d'emploi supérieur à 6 % et 16,8 % ont un taux nul (contre 18,9 % en 2007). Parmi les TH employés, 69,7 % sont des hommes, 81 % sont à temps plein, 1 % sont des jeunes de moins de 25 ans et 39,5 % sont des personnes de plus de 50 ans.

La reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) :

Le nombre des demandes a doublé par rapport à 2008. 61 dossiers ont été traités (25 demandes initiales et 36 renouvellements) mais reste peu important néanmoins. La quasi-totalité des décisions concerne le maintien dans l'emploi des travailleurs salariés.

Les entreprises adaptées :

La société SCIP au Creusot a été mise en liquidation judiciaire le 2 juillet 2009.

Sur les trois entreprises adaptées restantes, deux connaissent des difficultés liées à la nature même de leur activité (sous-traitance industrielle, espaces verts, bâtiment, couture) et à la difficulté pour faire connaître leur offre de services, notamment auprès des particuliers.

En 2009, ces entreprises ont bénéficié d'aides aux postes pour un montant global de 1 105 328,20 euros.

Les aides individuelles :

- Les primes de reclassement (154 euros) sont versées sous certaines conditions aux travailleurs handicapés après un stage de rééducation, de réadaptation ou de formation professionnelle en vue de hâter leur reclassement, sur décision de la MDPH : 11 primes versées en 2009.
- Les primes pour apprenti TH prime égale à 520 fois le SMIC, versée en 2 fois à l'employeur d'un apprenti handicapé : 2 primes en 2009.
- La subvention d'installation versée sur décision de la MDPH, aux personnes handicapées s'installant à leur compte : 1 prime en 2009.

Le contrôle de la recherche d'emploi

En 2009, la redistribution des compétences liée à la création de POLE EMPLOI a changé l'organisation du contrôle de la recherche d'emploi.

Le contrôle de la recherche d'emploi est uniquement exercé par les agents de Pôle Emploi.

Les services de la DDTEFP ont la responsabilité de réduire période d'indemnisation si le bénéficiaire ne respecte pas ses engagements qu'il s'agisse d'élaborer ou d'actualiser le *projet personnalisé d'accès à l'emploi* (PPAE), de prendre en compte des offres raisonnables d'emploi, ou encore de fausse déclaration.

Nombre de signalements traités par la DDTEFP : 146 demandeurs d'emploi en ARE et 4 en ASS, soit 150 dossiers portant uniquement sur des cas de déclarations inexactes ou mensongères.

En 2008, le service avait examiné 900 dossiers et pris 298 sanctions.

Nombre de sanctions prises / motifs / type d'allocataires : 43 ARE et 3 ASS.

Nombre de dossiers examinés en commission tripartite : 11.

Nombre de titres d'indus du régime solidarité émis par la DDTEFP à l'intention du service recouvrement de la Trésorerie Générale : 409 titres ont été émis (111 portaient sur la prime de retour à l'emploi versée à tort par la CAF, 298 indus sur les allocations ASS versées par Pôle Emploi).

PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Le contexte

32 procédures de licenciements ont donné lieu à rédaction d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Les restructurations annoncées pendant l'été ont fait débat qui souvent a été relayé par les médias. Le nombre des projets de revitalisation est à signaler comme une caractéristique de l'année : ils concernent notamment les groupes AL-KO, MANITOWOC, MICHELIN, FREUDENBERG, REXAM, ESSEX.

L'année a également été marquée par un recul fort des recours aux contrats intérimaires dépassant les 40 % sur le secteur industriel. Au titre de l'intérim, seul le secteur de la construction a maintenu son activité avec une quasi stabilité (- 1.3 %).

A la fin du mois d'octobre 2009, 31 878 missions ont été perdues en cumul annuel par rapport à l'année 2008 et 1 141 personnes de moins étaient en contrat d'intérim au dernier jour du mois.

Le Charolais paie le plus lourd tribut car les entreprises percutées par la crise sont disséminées sur l'ensemble de l'arrondissement. Le phénomène étant plus aigu lorsqu'il s'agit d'un territoire rural.

Le chômage partiel

La mobilisation massive des dispositifs (chômage partiel et *activité partielle de longue durée*, APLD) ont contribué à réguler les baisses d'activité et souvent de prévenir ou limiter le nombre de licenciements.

Au titre de l'année 2009, 771 demandes ont été déposées concernant 24 705 salariés.

Le nombre d'heures autorisées s'élève à un peu moins de 5 400 000 heures représentant un engagement financier théorique de 18,73 millions d'euros. 28 091 salariés ont été concernés par ces demandes.

Même si un grand nombre de demandes ont été réalisées à titre prévisionnel et n'ont été exécutées qu'en partie à ce jour, la réalisation de l'année 2009 s'élève à 1 434 479 heures représentant un montant financier de 4 967 millions d'euros.(représentant environ 2 700 équivalents temps plein).

En contrepoint, il convient de rappeler la dépense engagée en 2008 sous ce titre : 162 703 euros.

Dans le cadre de ce dispositif renforcé par le plan de relance économique, 17 conventions APLD ont été conclues concernant un effectif global de 4 397 salariés.

Le Fonds national de l'emploi a permis en outre de conclure 5 conventions d'AS-FNE, 17 conventions de cellule de reclassement concernant 251 bénéficiaires et 14 conventions d'ATD concernant 46 adhésions.

Le contrôle de la main d'œuvre étrangère

En 2009, est enregistrée une diminution du nombre de changements de statuts (25 contre 47) et des demandes d'introduction en qualité de "salarié" (9 contre 33 en 2008).

En ce qui concerne les vendanges, le nombre d'autorisations de travail reste identique d'une année sur l'autre (11 autorisations).

En revanche, les demandes de détachement ont sensiblement augmenté, notamment pour des stages dans le cadre de la mobilité intragroupe.

Les conventions Promotion de l'emploi

En 2009, une enveloppe de 90 960 euros a été mobilisée, correspondant à 8 conventions :

- 1 sur le développement de la création d'entreprise avec l'association POTENTIEL 71 ;
- 2 autres en vue de développer les GEIQ (*groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification*) : la première concernant la faisabilité d'un GEIQ dans les métiers du sport et de l'animation et la seconde qui a abouti à la création du GEIQ Industrie 71, porté par l'UIMM ;
- 2 actions mobilité ont été conduites, l'une sur le Mâconnais et l'autre sur le Chalonnais ;
- 1 concerne l'action JAPD portée par la Mission Locale de Mâcon ;
- 2 actions sur l'Autunois (action femmes et action formation, passe ton diplôme).

Les services à la personne

Au 31 décembre 2009, 209 structures agréées sont enregistrées ; elles étaient 161 en 2008. Au cours de l'année 50 agréments «simple» et 7 agréments «qualité» ont été délivrés. Les structures bénéficiaires interviennent auprès des particuliers.

L'activité développée dans ce cadre devrait désormais suivie avec une particulière précision grâce à la mise en place du serveur NOVA : les structures agréées saisissent et actualisent désormais les données correspondant à leur activité mois après mois, y compris le bilan qualitatif.

A la date du 12 février 2010, étaient enregistrées 2 585 428 heures effectuées en service prestataire pour 3 325 salariés et 479 297 heures en service mandataire pour 1 025 salariés (données provisoires).

Elles étaient en 2008 de 2 869 651 heures en service prestataire par 3 064 salariés (2 225 042 heures pour 2 354 salariés en 2007).

725 441 heures en service mandataire par 1 170 salariés (696 995 heures pour 1 292 salariés en 2007).

MODERNISER L'ETAT

Gestation de la nouvelle DIRECCTE

L'année 2009 a été l'année de la fusion des services d'inspection du travail. Les anciennes ITT et ITEPSA ont emménagé dans les locaux de la DDTEFP.

Dans le même temps, était mis en œuvre le PMDIT validé en 2007 : il a permis la création d'une équipe renfort (1 IT et 1 CT sur Mâcon) et d'une seconde section d'inspection à Chalon-sur-Saône.

Enfin, la DRTEFP a préparé la mise en place de la DIRECCTE, représentée désormais dans le département par une UNITE TERRITORIALE comportant un pôle travail, un pôle 3E (*Entreprises, Economie, Emploi*), et un service administratif et financier.

Création du réseau POLE EMPLOI

La constitution de la nouvelle direction régionale de POLE EMPLOI et l'organisation du réseau POLE EMPLOI dans le département ont modifié l'organisation et le fonctionnement des anciens sites ANPE ou ASSEDIC.

La survenance de la crise a constitué une charge supplémentaire d'activité au moment où il a fallu libérer de la disponibilité pour donner de la cohésion au nouvel opérateur unifié.

POLE EMPLOI est implanté dans les villes d'AUTUN, de CHALON-SUR-SAONE, de DIGOIN, du CREUSOT, de LOUHANS-TOURNUS, de MACON et de MONTCEAU-LES-MINES.

L'animation du réseau est confiée à un directeur territorial, Gérard NIDERLENDER, et à un directeur territorial délégué, Guy HASSENFRTZ.

Une convention régionale signée entre le préfet de région et le directeur régional de POLE EMPLOI définit les priorités régionales reprises dans chaque département en fonction des spécificités de chacun des territoires.

Le nouveau découpage des sections d'inspection a été décidé en début d'année 2010.

Néanmoins, le fonctionnement de la seconde section deviendra opérationnel après l'achèvement des travaux, l'affectation d'un inspecteur du travail sur le site de Chalon-sur-Saône, et la titularisation des deux contrôleurs affectés en début d'année 2010 (concours externe).

De même, un service de renseignement téléphonique commun sera opérationnel à compter de la rentrée de septembre, six contrôleurs du travail renseigneront l'ensemble des usagers, quel que soit le secteur d'activité concerné (industrie ou commerce, agriculture et transport) et assureront le renseignement physique à Mâcon. Seul le renseignement physique sera assuré dans les antennes de Chalon-sur-Saône et de Montceau-les-Mines.

ETAT DES DEPENSES

Dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement - BOP 155

Administration générale	2008		2009	
	Autorisation engagement	Crédits de paiement	Autorisation engagement	Crédits de paiement
Fonctionnement				
. Engagé	569 640,03	546 452,18	491 841,78	561 404,25
. Consommé	559 657,63	546 452,18	491 841,78	561 404,25
Investissement				
. Engagé	0,00	0,00	0,00	0,00
. Consommé	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention - MDPH				
. Engagé	56 070,37	56 070,37	76 593,39	76 593,39
. Consommé	56 070,37	56 070,37	76 593,39	76 593,39
Total AE ET CP consommé	615 728,00	602 522,55	568 435,17	637 997,64
Evolution 2007/2008 consommé			- 7,68%	+ 5,88%

Budget d'intervention Etat

	2008		2009		EVOLUTION 2008/2009	
	ENGAGEES	MANDATEES	ENGAGEES	MANDATEES	ENGAGEES	MANDATEES
BOP 102						
MILO	1 402 898	1 402 898	1 402 898	1 402 898		
FIPJ	190 104	190 104	178 771	172 428,50	- 6,33 %	- 6,33 %
T.H						
PDITH Coordination	38 122	38 122	38 122	38 122		
Aides individuelles	8 348	8 348	11 360,40	11 360,40	+ 36,08 %	+ 36,08 %
TOTAL T.H.	46 470	46 470	49 482,40	49 482,40	+ 6,5 %	+ 6,5 %
BOP 103						
IRILL	98 822	93 602	42 000	34 620	- 135,3 %	- 185,44 %
VAE	20 000	10 000	40 441	30 220,50	+ 102 %	+ 202 %
CPE	66 957	49 679	90 960	67 480	+ 36 %	+ 36 %
DLA	100 319	100 319	100 000	100 000	- 0,3 1%	- 0.31 %
GPEC	6 637	30 966	29 625	13 750		
Dépenses Etat Paiements ASP						
Entp. Adaptées (aides aux postes)	1 280 858	1 211 907,98	1 190 252	1 105 328,20	- 7,6 %	- 9,6 %
IAE :						
FDI	49 000	53 547	263 983	156 772	+ 438,74 %	+ 192,77 %
AI	46 000	113 000	120 000	83 000	+ 160,86 %	- 36,14 %
ACI	242 000	244 389	150 200	204 359	- 61,11 %	- 19,58 %
EI	825 886	825 886	856 769	812 234	+ 3,73 %	- 1,68 %
ETTI	255 000	255 000	229 500	206 550	- 11,11 %	- 23,45 %

Budget d'intervention Etat (Suite)

BOP CENTRAL	ANNEE 2008		ANNEE 2009	
	Crédits de paiement délégués	Crédits consommés	Crédits de paiement délégués	Crédits consommés
Chômage partiel Allocations spécifiques	219 500 €	218 908 €	5 080 000 €	5 293 562 €
Chômage partiel APLD	-	-	1 782 000 €	1 559 560 €
Allocations temporaires dégressives	39 000 €	31 723 €	74 500 €	69 520 €
Restructurations : Cellule de reclassement	132 100 €	125 795 €	215 500 €	230 050 €

Rémunération du personnel 2009 : salaires, primes, charges

2 917 902,53 euros

Effectif au 31/12/09 : 67 agents

20. INSPECTION ACADÉMIQUE

ORGANISER L'OFFRE ÉDUCATIVE

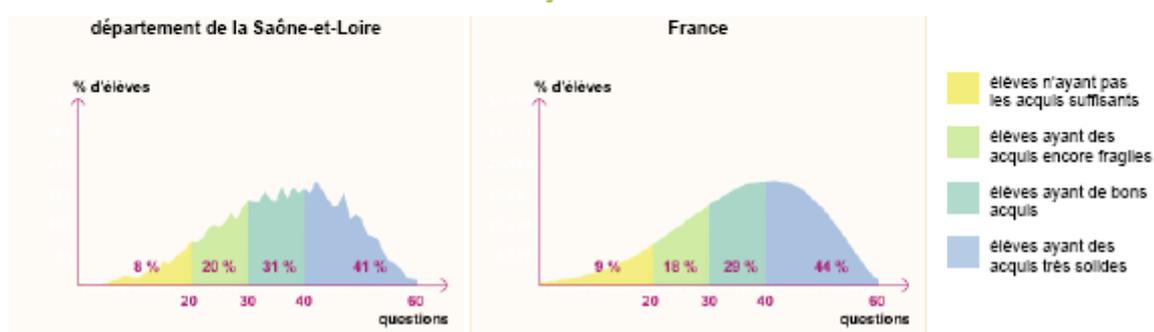
Accompagnement à la réussite scolaire

Evaluation des acquis en CE1/CM2

- Français et mathématiques en mai 2009 dans le département de Saône-et-Loire

département de la Saône-et-Loire Évaluations CE1 Mai 2009

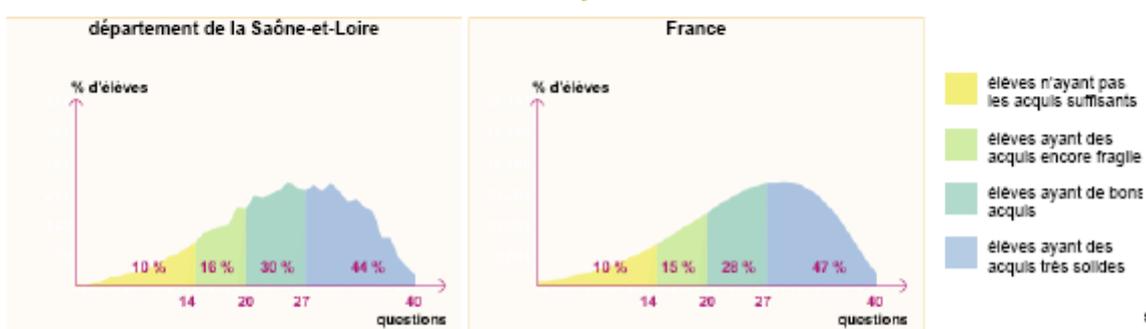
Résultats en français



département de la Saône-et-Loire

dans ce département, la moitié des élèves ont eu **37** bonnes réponses ou plus sur 60 en français.

Résultats en mathématiques

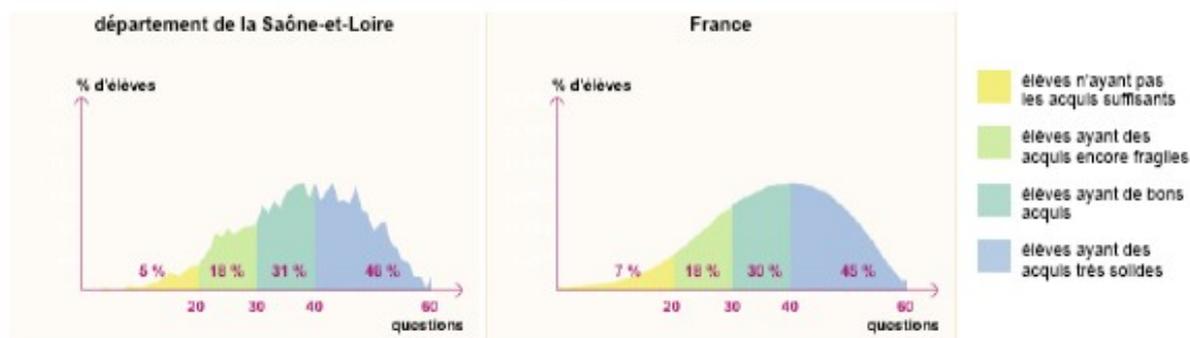


département de la Saône-et-Loire

dans ce département, la moitié des élèves ont eu **25** bonnes réponses ou plus sur 40 en mathématiques.

département de la Saône-et-Loire
Évaluations CM2 Janvier 2009

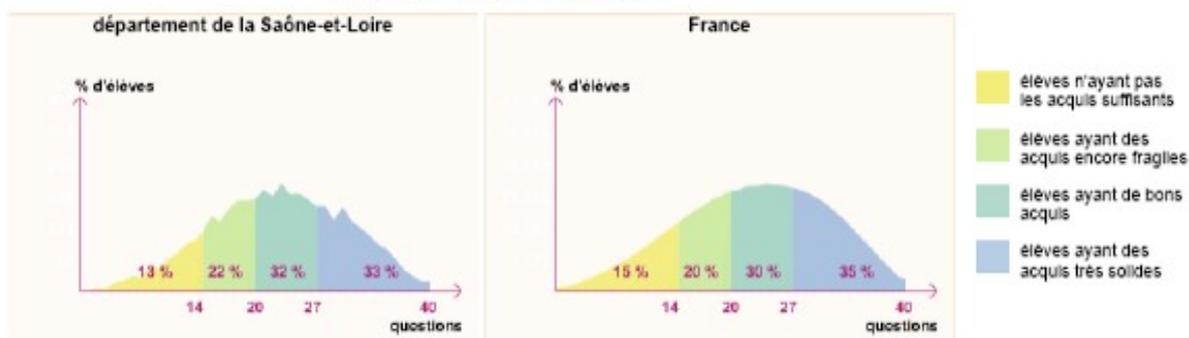
Résultats en français



département de la Saône-et-Loire

dans ce département, la moitié des élèves ont eu 38 bonnes réponses ou plus sur 60 en français.

Résultats en mathématiques



département de la Saône-et-Loire

dans ce département, la moitié des élèves ont eu 23 bonnes réponses ou plus sur 40 en mathématiques.

La rénovation de la voie professionnelle

A la rentrée scolaire de septembre 2009, en Saône-et-Loire, comme dans l'ensemble de l'académie de Dijon, la rénovation de la voie professionnelle s'est poursuivie après une phase expérimentale débutée en 2008. Le cycle de formation en deux fois deux années avec une qualification par un brevet d'enseignement professionnel (BEP) puis un bac professionnel est remplacé par une formation en trois ans menant au bac professionnel. Cette rénovation a vocation à répondre aux objectifs suivants :

- Augmenter le niveau de qualification des élèves issus de la voie professionnelle. Une formation en trois ans menant directement au niveau IV de qualification évite l'arrêt des études au niveau des BEP de niveau V. Moins de 50% des élèves poursuivaient en bac professionnel, restant alors à un niveau de qualification peu propice à l'insertion.
- Ajuster l'offre de formation à la fois à la demande sociale et aux évolutions du tissu socioéconomique dans chacun des bassins de formation du département.
- Favoriser la scolarisation des élèves les plus fragiles en développant significativement le nombre de places dans les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), notamment les élèves issus des sections d'enseignement adapté.

Le parcours de découverte des métiers et formations

La mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations dans les établissements du second degré, collèges et lycées, s'est généralisée à la rentrée 2009. Ce parcours de découverte prévoit, pour chacun des élèves, des temps forts d'ouverture sur les lieux de formations, les métiers et les entreprises.

Dès la classe de cinquième et jusqu'à la fin du lycée, des actions en établissement ou à l'extérieur sont proposées (séances pédagogiques spécifiques, entretiens, rencontres, visites, stages...). Un livret personnalisé numérique, le passeport orientation-formation, garantit pour chaque élève la continuité entre les actions proposées tout au long de sa scolarité.

Au collège, le parcours de découverte donne la possibilité de travailler et d'acquérir des compétences du palier 3 du socle commun (l'autonomie, l'initiative, la capacité à s'orienter...). C'est un support essentiel pour aider les élèves aux différentes étapes de leur formation.

Développer la scolarisation des élèves handicapés

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2010, l'objectif prioritaire est de continuer l'effort entrepris afin de favoriser toutes les mesures propices à un accueil de qualité pour chaque élève handicapé, en garantissant notamment à chacun le droit à la scolarisation et un projet personnalisé.

Années scolaires	Nombre total d'élèves handicapés accueillis	Dont nombre d'élèves accueillis en CLIS et UPI	Dont nombre d'élèves scolarisés en classe ordinaire et bénéficiant d'un accompagnement individuel (avs ou evs)	Dont nombre d'élèves scolarisés sans accompagnement
2006 – 2007	1 629	541	281	807
2007 – 2008	1 972	518	432	1 022
2008 – 2009	2 192	541	588	1 063
2009 -- 2010	2 344	577	774	993

UPI/CLIS : rentrée 2009

Le département de Saône-et-Loire compte 48 CLIS (*Classes d'Inclusion Scolaire*) (dont 11 créées depuis 2000) et 14 UPI (*Unités Pédagogiques d'Intégration*, 11 en collèges et 3 en Lycées professionnels) (dont 11 créées depuis 2001). Les dispositifs de scolarisation collective ont été développés depuis 2002, principalement dans les collèges et lycées.

A la rentrée 2009, une troisième UPI professionnelle a été ouverte pour le département au lycée Thomas Dumorey à Chalon-sur-Saône, portant à 21 le nombre de lycéens handicapés (déficients cognitifs) scolarisés dans ces dispositifs. 5 lycéens handicapés vont sortir de ces dispositifs à la fin de l'année scolaire 2009-2010 soit en juin 2010.

MDPH et Enseignants Référents : rentrée 2009

Les projets personnalisés de scolarisation (PPS) continuent à être mis en place avec le concours des «professeurs référents» par la *Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées* (CDAPH). Le protocole d'attribution d'accompagnant scolaire a été revu pour plus de rigueur devant l'accroissement important du nombre de demandes.

Deux *enseignants référents* (ER) supplémentaires ont été nommés à la rentrée de septembre 2007 et un demi-poste dans le secteur privé sous contrat. Deux nouveaux postes d'ER ont été créés à la rentrée de septembre 2009 dans le secteur public portant à 12,5 le nombre d'ER pour cette année scolaire 2009-2010.

Plan « Ecoles numériques rurales »

Lancé fin mars 2009, le plan Ecoles numériques rurales devait permettre à 5 000 écoles de communes rurales françaises de s'équiper en matériels informatiques avec un accès à Internet. Ce plan, doté de 50 millions d'euros, devait permettre à ces communes de moins de 2.000 habitants d'équiper leur école d'ordinateurs, d'un tableau blanc interactif et d'une connexion internet à haut débit. L'objectif a été très vite dépassé puisque cet été près de 8 000 écoles avaient déposé un dossier. Fin novembre 2009, le Ministre Luc Chatel annonçait une nouvelle dotation de 17 millions permettant d'équiper 1700 écoles supplémentaires.

67 millions d'euros sont donc alloués pour le développement des usages des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, spécifiquement pour les écoles rurales.

Règles de financement

Les subventions pour les communes volontaires sont d'un montant de 1 000 euros pour l'achat par l'école de ressources numériques pédagogiques, jusqu'à 9 000 euros HT pour l'achat des équipements numériques prescrits par le ministère, incluant un *tableau blanc interactif* (T.B.I.), des ordinateurs portables et des services numériques de base. Cette subvention représente 80 % du coût total du projet.

Les communes volontaires se sont engagées en contrepartie à financer les 20 % restants, prenant en charge l'abonnement Internet haut débit de l'école et la mise en conformité des locaux.

Déploiement en Saône-et-Loire

La première enveloppe déléguée au département, d'un montant de 340 000 €, a permis le financement de 36 dossiers en juillet 2009. La seconde, 450 000 €, a porté à 87 le nombre de dossiers retenus pour l'année 2009 dont 4 pour l'enseignement privé.

La prolongation de ce plan sur l'année 2010 a permis de financer 15 nouveaux dossiers parmi les 132 dossiers déposés au départ du dispositif.

Ce sont donc 102 communes rurales qui ont pu bénéficier de ce plan en Saône-et-Loire pour un montant global de 925 000 euros. Il revient maintenant à chaque école engagée, de procéder à la commande de ressources numériques pédagogiques pour un montant de 1 000 euros HT, et de recevoir la formation à l'usage de ces outils informatiques.

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION EN SAÔNE ET LOIRE EN 2009

Effectifs élèves et étudiants à la rentrée 2009

		Public	Privé sous contrat	Total
1 ^{er} degré	maternelle	17 924	1 356	19 280
	élémentaire	29 787	2 519	32 306
Second degré	collèges	21 901	3 301	25 202
	lycées	14 351	2 178	16 529
TOTAL		83 963	9 354	93 317
Enseignement supérieur	classes post-bac et BTS (en lycées)	1 414	163	1 577
	Université (sites territoriaux Chalon Le Creusot et Mâcon)	1 819		1 819
	ENSAM Cluny	377		377
TOTAL				3 773
Enseignement agricole	Lycées et Maisons familiales rurales	987	1 038	2 025
	TOTAL GENERAL			99 115

Résultats aux examens - Session 2009 (candidats tous enseignements)

	DNB	CAP	BEP	Bac professionnel	Bac technologique	Bac général
Candidats admis	5 030	1 267	1 543	918	1 082	2 205
% réussite	84,4	76,14	73,47	91,25	81,41	90,55

Etat de la dépense d'Education

Chiffres de l'Education nationale en Saône et Loire en 2009

Masse salariale	463 528 199,00 €	
tous niveaux de formation (1 ^{er} et second degrés, enseign. supérieur)		
Fonctionnement	4 150 470,00 €	
dont des crédits pédagogiques et des frais de déplacement de personnels		
Action sociale	5 009 195,00 €	
dont aide aux usagers du service public (bourses d'études public et privé fonds sociaux)	4 671 980,00 €	
dont aide aux personnels EN	337 215,00 €	
TOTAL GENERAL	472 687 864,00 €	

Effectifs

Effectifs (en équivalent temps pleins)	7 166
enseignants de l'enseignement scolaire	6 446
autres personnels de l'enseignement scolaire	720

dont 2 734 enseignants du 1^{er} degré

Ne figurent pas les personnels enseignants et autres de l'enseignement supérieur.

21. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

L'*Office national des anciens combattants et victimes de guerre* (ONAC-VG), établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Défense, adapte sa mission de solidarité au vieillissement de ses ressortissants et à l'importance numérique grandissante de leurs veuves. Il met en œuvre le droit à réparation des anciens combattants et des victimes de guerre dans un département où résident environ 30 000 ressortissants. Il participe, en outre, à la mise en œuvre au plan local de la politique de mémoire élaborée au niveau national. Ses missions sont assurées par une équipe de 7 agents sous l'autorité du directeur du service.

LA SOLIDARITÉ

Les aides, secours d'urgence et allocations diverses attribués aux anciens combattants, veuves d'anciens combattants, harkis et veuves de harkis, orphelins de guerre et pupilles de la nation représentent globalement, en 2009, plus de 205 800 euros.

Par ailleurs, les deux tiers des demandes d'aides et de secours d'urgence concernent des veuves de ressortissants auxquelles plus de 63% des crédits sont attribués.

La contribution au maintien à domicile des ressortissants âgés, grâce à des participations financières au paiement des heures d'aides ménagères, à la mise en place de téléalarmes, ou au portage des repas à domicile reste un objectif affirmé du service départemental de l'ONAC-VG, avec une utilisation, sur ce domaine, de près de 15% de ses crédits sociaux.

Les aides financières pour frais de chauffage et les prêts sociaux (sans intérêt et remboursables sur 2 ans), destinés à adapter l'habitat de personnes dépendantes participent à cet objectif.

La présence d'une assistante sociale depuis 2006, a permis, de mieux coordonner les aides financières de l'ONAC avec les aides de droit commun auxquelles est également éligible le monde combattant et de soutenir des ressortissants vieillissants et souvent isolés, par des visites régulières.

En outre, en 2009, la pérennisation et l'adaptation des conditions d'attribution de l'allocation différentielle en faveur des conjoints survivants de ressortissants de l'ONAC-VG, dont les revenus mensuels n'excèdent pas 750 euros (plafond porté à 800 euros au 1^{er} janvier 2010) a été un signe fort de la reconnaissance de l'Etat envers le monde combattant et ses ayant-cause.

LE DROIT À RÉPARATION

La mise en œuvre du droit à réparation prévu par le Code des pensions militaires d'invalidité connaît une diminution certaine du nombre de bénéficiaires. Elle se traduit, en 2009, par le paiement de 15 687 retraites du combattant et plus de 3000 pensions d'invalidité militaires, dans le département.

Les allocations de reconnaissance attribuées aux anciens supplétifs ayant servi en Afrique du Nord et à leurs veuves concernent 30 familles.

En outre, la modification des conditions de candidature aux emplois réservés de la fonction publique a permis de valider 7 dossiers d'enfants de harkis.

CONCLUSION

En 2009, le service départemental de l'ONAC-VG de Saône-et-Loire a participé à la cohésion sociale du département en engageant 205 830,58 € en faveur des anciens combattants, victimes de guerre et de leurs ayant-cause, connaissant des difficultés financières durables ou passagères, hors droit à réparation aux victimes de guerre participant du Grand livre de la dette publique. Cette participation constitue le premier poste de dépenses du service départemental et représente une augmentation de plus de 3,6% par rapport à l'exercice 2008.

ÉTAT DES DÉPENSES SOCIALES - ANNÉE 2009
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ONAC
(EN EUROS)

	CREDITS ONAC		SUBVENTION CONSEIL GENERAL		CREDITS GERES PAR LA PREFECTURE		TOTAL	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Aides, secours, participations et prêts financiers aux ressortissants	96 341.00	102 055.83	5 800.00	0			102 141.00	102 055.83
Allocation différentielle en faveur des conjoints survivants	28 483.00	39 603.00					28 483.00	39 603.00
Fonds de solidarité - programme 169 - action 3 - sous-action 30					0	0	0	0
Allocation de reconnaissance aux supplétifs et veuves - programme 743 - action 04					67 865.00	64 171.75	67 865.00	64 171.75
TOTAL	124 824,00	141 658,83	5 800,00	0	67 865.00	64 171,75	198 489,00	205 830,58

ÉTAT DES DÉPENSES HORS ACTION SOCIALE - ANNÉE 2009
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ONAC

	2009	2008
Dépenses de fonctionnement (hors personnel)	36 052,89 €	37 503,59 €
Rémunérations des personnels	179 445,00 €	177 218,00 €
Effectifs totaux	8	8
TOTAL	215 497,89 €	214 721,59 €

22. DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La DGFIP, née de la fusion entre la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale de la Comptabilité Publique, regroupe les services des Impôts (les services fiscaux) et les services du Trésor public. Les services déconcentrés de la DGFIP de Saône-et-Loire donnent la priorité à la création progressive des structures communes dans la logique de cette fusion.

Ainsi, trois *Services des Impôts des Particuliers* (SIP) ont été mis en place en 2009 : Le Creusot, préfigurateur depuis septembre 2008, Paray-le-Monial et Mâcon. Quatre autres SIP seront créés en 2010 : Charolles et Montceau-les-Mines en janvier, Louhans le 1^{er} avril et Chalon le 1^{er} décembre.

Les services déconcentrés de la filière gestion publique de la DGFIP de Saône-et-Loire comprennent **au 1^{er} janvier 2010 387 agents répartis au sein d'une Trésorerie Générale située à Mâcon et de 34 trésoreries (7 trésoreries principales, 11 recettes perceptions et 16 trésoreries).**

Même s'il est lié à la superficie et à la densité de population du département, le nombre important d'implantations a nécessité la mise en œuvre d'une réflexion globale sur l'évolution du réseau. Sans remettre en cause la priorité donnée à la fusion DGI-DGCP, le réseau intègre la nécessité de regrouper progressivement les plus petits postes comptables ruraux, qui sont des structures fragilisées. Ainsi en 2009, 2 trésoreries rurales (Tramayes et Epinac) ont été regroupées respectivement sur les trésoreries de Cluny et Autun.

L'action de la DGFIP en Saône-et-Loire est guidée par la recherche constante de la qualité de ses prestations au service des usagers, des collectivités locales et de ses partenaires.

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES CONTRIBUABLES

Les prestations de service offertes aux contribuables constituent un objectif commun aux deux filières de la DGFIP (filières fiscale et gestion publique).

Une qualité d'accueil renforcée

La DGFIP s'attache à améliorer le civisme fiscal, c'est-à-dire l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les contribuables, en proposant aux usagers une offre de service mieux adaptée, des démarches simplifiées et une administration d'une qualité de service de haut niveau, devenue plus accessible grâce aux nouvelles technologies.

La mesure des engagements pris dans le programme «*Pour Vous Faciliter l'Impôt*» (PVFI), qui est l'un des axes essentiels de la Charte du contribuable, matérialise l'amélioration de la relation avec les usagers. Le réseau départemental a rempli ses objectifs en matière de qualité de service à la suite d'évaluations externes et d'audits internes.

La mise en place de l'e-administration

La DGFIP s'engage à offrir une pluralité de modes d'accès aux usagers, de sorte que ceux-ci aient à leur disposition, outre les canaux traditionnels du guichet, du courrier et du téléphone, des possibilités de liaisons dématérialisées via Internet.

Ces nouveaux services s'inscrivent pleinement dans la mise en place d'une e-administration qui, par ailleurs, permet notamment à l'utilisateur, particulier comme professionnel, aussi bien de télédéclarer ses revenus que d'avoir accès à distance à son compte fiscal dématérialisé.

Une amélioration des résultats du recouvrement de l'impôt

Pour 2009, le taux de recouvrement des impôts sur rôles est de **99,56% (soit +0.04 points par rapport à 2008)**.

Le montant des impôts recouverts est de 880 854 000€ en 2009 (837 199 000€ en 2008) répartis comme suit : 368 013 200€ d'impôts d'État (354 114 000€ en 2008) et 512 841 000€ d'impôts locaux (483 085 000€ en 2008).

L'adhésion aux moyens modernes de paiement de l'impôt (paiement en ligne, mensualisation, prélèvement à l'échéance) continue de progresser.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de nouveaux paiements dématérialisés des impôts des particuliers (IR, TH, TF)	20 773	31 599	32 701	32 331	32 953	33 132
Taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers (IR, TH, TF)	36,61 %	40,66 %	43,62 %	46,22 %	48,93 %	50,62 %

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES DÉPOSANTS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les trésoreries du réseau départemental gèrent près de 2 400 budgets, exécutent les dépenses, encaissent les recettes et tiennent la comptabilité pour près de 800 collectivités : département, communes, communautés de communes et autres établissements publics locaux dont les hôpitaux. Au-delà de la mission de tenue de la comptabilité, les comptables publics ont un rôle déterminant d'aide à la décision financière auprès des élus et ordonnateurs locaux.

Un conseil fiscal et financier plus rapide et plus complet aux collectivités

L'accélération de la production des comptes et les informations concernant les bases prévisionnelles d'imposition font partie des services essentiels attendus par les collectivités locales. Ces dispositifs constituent un gage d'efficacité pour l'ensemble des prestations d'expertise et d'aide à la décision en matière financière. Ils permettent notamment aux collectivités locales de voter les taux d'imposition des taxes directes locales avant le 31 mars de chaque année.

En Saône-et-Loire, **92,13% des comptes de gestion** de l'année 2008 ont été remis aux ordonnateurs locaux avant le 15 mars 2009 afin qu'ils puissent disposer des éléments nécessaires à la confection de leur budget 2009.

Le département cherche en outre à systématiser le partenariat avec les collectivités locales et leurs établissements publics. Les conventions de services comptables et financiers (CSCF) passées avec les plus grandes collectivités (département, communauté d'agglomération de Chalon sur Saône) visent à moderniser les échanges avec nos partenaires. Ainsi, en 2009, le taux global de réalisation des actions des CSCF atteint 67,87% contre 58,82% en 2008, soit une progression de 9,05 points.

Pour rendre un meilleur service fiscal aux collectivités et établissements publics locaux, le service de direction fiscalité directe locale de la Direction des Services Fiscaux et le pôle fiscalité directe locale de la Trésorerie Générale ont été regroupés le 1^{er} décembre 2009 au sein de la division Secteur Public Local de la Trésorerie Générale. Le rapprochement des compétences en matière de gestion, de fiscalité et de conseil auprès des collectivités va en effet permettre d'améliorer sensiblement leur sécurité juridique. Le comptable peut dès lors apporter des réponses précises à leurs interrogations en matière de fiscalité des activités commerciales et jouer un rôle d'alerte en cas de détection d'anomalies.

Les services locaux de la DGFIP offrent également aux collectivités locales des prestations d'analyse et de suivi des situations financières. Les comptables ont ainsi effectué **39 analyses rétrospectives ou prospectives en 2009 (30 en 2008)**. Ces analyses sont particulièrement appréciées dans une période de tension sur les budgets dans un environnement financier dégradé.

L'optimisation de l'exécution des recettes et des dépenses du secteur public local

La Trésorerie Générale et les trésoreries du département accélèrent le développement de leurs outils d'échange avec les collectivités. L'objectif affiché est de gagner en rapidité, en simplicité et en souplesse avec les échanges dématérialisés de documents.

La généralisation du logiciel Hélios étant achevée depuis l'été 2009, la dématérialisation dispose désormais d'un support adapté. En Saône-et-Loire, où Hélios est utilisé par la totalité des postes comptables, des collectivités de plus en plus nombreuses se sont engagées dans cette démarche. Des conventions visant à dématérialiser les paies ont déjà été signées avec plus d'une trentaine de collectivités de toutes tailles.

En outre, plus de 400 accès au portail Hélios sont offerts aux collectivités locales, ce qui fait de la Saône-et-Loire un département à la pointe de la modernisation du service aux collectivités locales. Ce service qui permet d'échanger des informations et des données offre aujourd'hui une proximité virtuelle : tout ordonnateur qui le souhaite a ainsi accès à ses comptes en temps réel ; il simplifie également la transmission et le traitement des données.

Progression des moyens de paiements automatisés (prélèvements, CB, TIP)	2006	2007	2008	2009 (*)	Evolution 2009/2006
Evolution du nombre de paiements constatés	102 504	113 962	117 927	138 115	+ 34,74 %
Evolution du montant des recettes encaissées	6 029 190	6 650 317	8 118 664	9 843 645	+ 63,27 %

(*) : données provisoires

Outre les formules de prélèvement des produits communaux qui se généralisent, la DGFIP va également mettre en place en 2010 le paiement des produits locaux par carte bancaire sur Internet (projet Titres Payables sur Internet).

La relation client vis-à-vis des déposants de fonds réglementés

Au 31 décembre 2009, le service «dépôts et services financiers» de la Trésorerie Générale gère 210 comptes *dépôts de fonds au Trésor* (DFT) pour un encours de 22 992 013,17 euros.

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

Le plan de relance

La crise a touché brutalement le département du fait de l'importance de l'activité industrielle. A l'issue d'un an de crise, les secteurs encore en profonde difficulté sont l'agriculture, l'industrie et depuis quelques mois, le BTP. Seule l'industrie agroalimentaire semble bien traverser la crise. Le secteur lié à l'économie verte connaît en revanche des problèmes de gestion de croissance.

Le plan de relance a généré **des apports financiers significatifs** aux entreprises (**40 M €, en 6 mois**). L'un des axes d'amélioration des relations entreprises/administration a consisté en une **amélioration des délais de paiement des dépenses de l'État (réduits à 15 jours en 2009)**.

Au niveau des collectivités locales, le plan de relance a bénéficié aux collectivités locales grâce au remboursement anticipé du FCTVA. **288 collectivités ont signé des conventions** dont la plupart des grandes collectivités (Département compris).

L'activité de la Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF).

La détection des difficultés des entreprises est une préoccupation majeure qui nécessite une collaboration étroite entre plusieurs services publics et parapublics de façon adaptée à la nature des informations sensibles concernées. La CCSF, présidée par le TPG, se réunit mensuellement et étudie les dossiers d'entreprises ayant des difficultés de trésorerie et ne pouvant de ce fait honorer la totalité de leurs dettes fiscales et sociales.

En 2009, la CCSF a vu son activité augmenter fortement. **27 dossiers** ont ainsi été pris en compte. Le montant cumulé des dettes publiques ayant fait l'objet d'un échelonnement de paiement est de 4 235 354 euros. La durée moyenne des plans accordés est de 23 mois.

Parallèlement à cette commission, le TPG anime chaque semaine la cellule opérationnelle de suivi de la médiation avec le Directeur de la Banque de France ; cette cellule permet de s'assurer que les entreprises du département conservent un accès aux financements bancaires. Ce sont 104 entreprises qui ont bénéficié de ce soutien en 2009.

UNE ADMINISTRATION GARANTE DE LA QUALITÉ DES COMPTES PUBLICS

Disposer de données comptables et financières transparentes et fiables est un véritable enjeu démocratique : la comptabilité a en effet vocation à être un vecteur d'information à destination des citoyens et des élus, un outil de pilotage pour les gestionnaires et un support de contrôle de l'utilisation des fonds publics. Cet objectif concerne aussi bien la comptabilité de l'État que celle du secteur public local.

La poursuite de la mise en œuvre du contrôle interne comptable

La mise en place du volet comptable de la LOLF exige de consolider le contrôle interne et de décliner de façon opérationnelle les nouvelles normes de comptabilité d'exercice (constatation des droits et obligations, dimension patrimoniale des comptes de l'État) ; il convient également de rénover certains processus clés de comptabilité et de dépense.

L'amélioration de l'indicateur portant sur la réduction du nombre de jours anomalies constatés dans la comptabilité de l'État confirme les progrès du contrôle interne comptable de l'État (30 jours constatés en 2009 contre 40 en 2008).

La réduction des délais de paiement des dépenses

La réduction du délai moyen de paiement des dépenses de l'État comme des collectivités et établissements publics locaux constitue l'une des priorités des services de la DGFIP. Les enjeux économiques pour les fournisseurs de l'État, notamment pour les PME, sont en effet considérables.

En Saône-et-Loire, cet indicateur évolue de la manière suivante :

		2006	2007	2008	2009
Délai global de paiement des dépenses (en jours)	Etat	33,96	12,87	13	14,43
	SPL	NC	28,16	32,9	28,23

Le montant des dépenses se répartit comme suit :

	2008	2009
Total des investissements réalisés par l'Etat	1 167 500,62	1 380 330,53
Subventions d'investissement et de fonctionnement Versées par l'Etat	405 334 515,15	463 324 484,61
Concours financiers versés aux collectivités locales	395 393 274,24	423 645 974,01
Dépenses de fonctionnement (hors personnel)	22 338 795,54	19 893 287,19

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

La politique immobilière de l'État

La mise en œuvre du *schéma pluriannuel de stratégie immobilière* (SPSI) a pour objectif de dynamiser la politique immobilière de l'État. Elle vise à rationaliser les implantations et les occupations, mais également à maîtriser les coûts financiers qui en découlent. Cette stratégie s'est accompagnée de la mise en place des **loyers budgétaires**. Elle doit ainsi inciter les administrations à respecter à terme les normes de surfaces occupées (ratio de 12 m² par agent) et le coût immobilier constaté dans toutes les organisations exerçant des activités comparables.

L'évaluation domaniale

Le service du Domaine intervient en qualité d'expert et de conseil immobilier des collectivités locales et de leurs groupements. Selon la nature de leurs opérations immobilières (acquisitions à l'amiable ou par voie d'expropriation, prise à bail, cessions), les collectivités sont tenues de demander l'avis du service d'évaluation domaniale sur la valeur vénale ou locative des biens immobiliers. Cet avis doit être rendu dans un délai d'un mois avant tout engagement pris par le consultant.

En 2009, le taux de respect du délai d'un mois, hors délais négociés, pour la réponse aux évaluations réglementaires adressées à France Domaine est resté proche de 100%.

CHIFFRES-CLÉS DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE SAÔNE-ET-LOIRE

	2008	2009	Evolution
Fonctionnement	940 408,38	842 079,66	- 10,46 %
Investissement	27 185,70	61 880,27	+ 127,62 %
Total	967 594,08	903 959,93	- 6,58 %

23. DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

En charge d'une mission régalienne de l'état, la Direction des services fiscaux assure le traitement de déclarations et le calcul d'impôts directs et indirects, ainsi que les missions de contrôle et de lutte contre la fraude. Elle recouvre des impôts directs et indirects, qu'ils soient dus par les professionnels ou les particuliers ; elle met en œuvre au besoin les poursuites nécessaires au recouvrement forcé. Elle traite les réclamations contentieuses et gracieuses, en matière d'assiette comme de recouvrement. Dans le cadre de ses missions foncières et topographiques, elle détermine l'assiette des impôts fonciers, établit et diffuse les données cadastrales et assure les formalités d'enregistrement et de publicité foncière.

LES CHIFFRES CLÉS 2009 DE LA DIRECTION

En 2009, les chiffres clés de l'activité de la Direction des services fiscaux de Saône-et-Loire sont les suivants :

Les particuliers

- 314 752 articles d'impôt sur le revenu;
- 281 125 articles de taxe d'habitation et 240 377 assujettis à la redevance audiovisuelle ;
- 434 146 cotes de taxes foncières ;
- 182 034 cotes d'ordures ménagères ;

Les professionnels

- 27 405 articles de taxe professionnelle ;
- 51 989 entreprises de toutes natures et activités dont 10 366 sociétés ;

Le recouvrement

1 031 millions d'euros recouverts en TVA, impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbres, impôt de solidarité sur la fortune, droits de mutation.

LA DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE SAÔNE ET LOIRE AU SERVICE DES USAGERS

En 2009, la Direction a continué à réagir activement afin que les usagers bénéficient très rapidement de leurs droits ; les temps de réponse aux réclamations des usagers sont très courts :

- 79,20 % des réclamations ont été traitées dans le délai de 7 jours ;
- 96,50 % des réclamations ont été traitées dans le délai de 30 jours ;
- 99,43 % des réclamations ont été traitées dans le délai de 3 mois;
- 100% des courriels de nature fiscale ont reçu une réponse dans le délai de 3 jours ;
- 100% des mémoires en réponse aux requêtes des contribuables devant les juridictions ont été produits dans un délai de six mois.

Le bilan établi à l'issue de l'année 2009 montre qu'en dépit d'une augmentation du recours par les usagers au Conciliateur fiscal par les contribuables (+ 4 %), la Direction des services fiscaux a maintenu ses efforts d'organisation des services pour répondre rapidement aux saisines des contribuables : 93,76 % des demandes adressées au Conciliateur et enregistrées au cours de l'année ont été traitées dans le délai d'un mois avec l'envoi d'une réponse ou d'une lettre d'attente.

Par ailleurs, en 2009, la Direction des services fiscaux s'est inscrite dans un processus de modernisation de ses procédures tant pour les usagers particuliers que pour les usagers professionnels tout en assurant l'égalité des citoyens devant l'impôt et en modernisant les missions foncières.

Au service des usagers particuliers

En 2009, la Direction des services fiscaux de Saône-et-Loire a simplifié les démarches des usagers particuliers avec la mise en place du guichet fiscal unifié et avec la poursuite de la modernisation de ses procédures, notamment par le développement des téléprocédures.

En 2009, le guichet fiscal unifié, qui simplifie radicalement les démarches des usagers, s'est déployé sous deux formes : un accueil fiscal de proximité sur l'ensemble du département et des *services des impôts des particuliers* (SIP) dans certains sites urbains.

La mise en place de l'accueil fiscal de proximité

La mise en place en Saône-et-Loire de l'accueil fiscal de proximité constitue un objectif majeur de la réforme générale de la DGFIP. Les usagers peuvent désormais s'adresser aux guichets des trésoreries, des Centres des Impôts, des SIP pour obtenir des réponses à leurs principales questions (sur l'assiette et sur le recouvrement de l'impôt) et pour déposer tous leurs dossiers fiscaux en une seule démarche. Cet accueil fiscal physique ou téléphonique concernera également les usagers qui s'adresseront à un service fiscal dont ils ne dépendent ni pour l'assiette, ni pour le recouvrement.

La trésorerie ou le centre des impôts ou le service des impôts des particuliers constituent donc un point d'entrée pour l'utilisateur qui le décide : ce dernier n'est pas renvoyé vers un autre service sans obtenir une première réponse pour les demandes les plus simples ou les plus courantes et sans prise en charge de son dossier pour les questions qui nécessitent un traitement et un transfert au service concerné.

La mise en place de 3 SIP : au Creusot et à Mâcon le 26 mars 2009 et à Paray-le-Monial le 3 avril 2009

Ces services réunissent en un même lieu, et sous l'autorité d'un responsable unique, les agents du centre des impôts chargés du calcul de l'impôt et ceux chargés du recouvrement venus de la trésorerie de la même résidence que le centre des impôts.

Ces SIP ont été créés au bénéfice de l'utilisateur particulier qui peut ainsi, auprès d'un même interlocuteur, obtenir des renseignements sur l'assiette et le recouvrement de ses impôts et effectuer ses règlements selon différentes modalités (mensualisation, prélèvement, délais de paiement etc.)

En 2010, quatre nouveaux SIP seront créés au bénéfice de l'utilisateur à Charolles, Montceau-les-Mines, Louhans et Chalon-sur-Saône.

Le développement des procédures dématérialisées

L'année 2009 aura été plus particulièrement marquée par la hausse très sensible du nombre de télédéclarants (déclaration des revenus par internet), par la confirmation du succès de la déclaration pré-remplie qui intégrait en 2009, pour la première fois, les revenus de capitaux mobiliers.

La promotion de la télédéclaration a été assurée dans tous les centres des finances publiques du département au moyen d'affiches et de dépliants et rappelée oralement à l'accueil physique et téléphonique. Il est noté que 34 127 contribuables ont été reçus et renseignés pendant la période de dépôt des déclarations de revenus; 20 960 appels téléphoniques ont été recensés pendant cette même période.

Des cartes et des affiches destinées à promouvoir la télédéclaration ont été diffusées dans les mairies, la Préfecture et sous-préfectures, les établissements d'enseignement supérieur, les bureaux de Poste, la Caisse d'Allocations Familiales...De plus, la télédéclaration a été mise en avant lors de la conférence de presse (presse écrite et radios) du 29 avril 2009 organisée par la Direction des services fiscaux.

Une forte augmentation du nombre de télédéclarations a été observée en 2009 (56 217 télédéclarations intégrées en 2009, + 34 %) en raison de la simplification des modalités de souscription sur le site «www.impots.gouv.fr». Le service de la déclaration en ligne était, en effet, accessible en 2009 sans certificat et depuis n'importe quel ordinateur.

Au service des usagers professionnels

Les services des impôts des entreprises en place dans tous les sites du département (Mâcon, Chalon-sur-Saône, Charolles, Paray-le-Monial, Louhans, Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines) sont les interlocuteurs uniques des entreprises. Ils établissent de nouvelles relations avec les professionnels et les accompagnent dans la réalisation de leurs obligations fiscales en simplifiant leurs démarches.

Des missions de soutien aux entreprises en difficulté

Les missions d'accueil, d'orientation et d'intermédiation en faveur des entreprises en difficulté ont été fortement développées. L'instance CCSF (*commission des chefs de services financiers* et des représentants des organismes de Sécurité sociale et de l'assurance chômage) à laquelle participe la Direction des services fiscaux de Saône-et-Loire s'est réunie à plusieurs reprises courant 2009 pour assurer le traitement des difficultés conjoncturelles des entreprises. Elle examine l'ensemble des dettes des entreprises au titre des impôts notamment, et leur propose des plans de règlement.

Un volet fiscal en faveur de la trésorerie des entreprises

Un plan de relance de l'économie s'est traduit en Saône-et-Loire, dès le début de l'année 2009, par l'accélération des remboursements aux acteurs économiques. Ces remboursements par les services fiscaux ont concerné notamment les crédits de TVA, rendus possibles tous les mois, les excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés, le crédit impôt recherche, les créances de report en arrière de déficits non imputés.

Les remboursements anticipés d'impôt sur les sociétés ont, par exemple, représenté 56 millions d'euros en 2009.

Des mesures de simplification

Afin de simplifier leurs démarches, les usagers professionnels peuvent ouvrir un compte fiscal informatisé qui leur offre une vision d'ensemble de leurs déclarations de résultats, de TVA et de taxe sur les salaires, du paiement de leurs impôts et des demandes de remboursement de crédit de TVA.

L'année 2009 a été marquée par une nouvelle progression du nombre d'adhésions à la procédure TéléTVA qui permet de transmettre par voie dématérialisée la déclaration de TVA et le paiement correspondant de manière sécurisée. On dénombre 7 526 adhérents en 2009 contre 6 719 en 2008, soit une progression de 12 %.

La participation en 2009 d'agents de la Direction des services fiscaux à des formations destinées à des créateurs d'entreprises a permis de mieux les informer et les accompagner dans leurs démarches.

Au service de l'Etat en assurant l'égalité des citoyens devant l'impôt

Dans ce but, la Direction des services fiscaux de Saône-et-Loire a en 2009, comme les années précédentes, orienté sa mission de contrôle fiscal vers :

➤ l'amélioration du civisme fiscal

Contrepartie du système déclaratif, la stratégie de la Direction des services fiscaux en matière de contrôle fiscal s'articule autour de 3 axes : sanctionner les comportements les plus frauduleux, consolider le civisme fiscal de tous les contribuables et recouvrer avec rapidité et efficacité l'impôt éludé.

A cet effet, le 1^{er} décembre 2009, a été mis en place le pôle de recouvrement spécialisé chargé du recouvrement des créances des professionnels et des particuliers qui permettra de recouvrer les impôts dans des plus grandes conditions d'efficacité.

➤ le renforcement de la mobilisation contre le travail illégal

La Direction des services fiscaux participe activement aux opérations organisées par le *Comité de lutte contre le travail illégal* (COLTI). Cette structure départementale associe les services de police, de gendarmerie, des douanes, de la répression des fraudes, du travail et de l'emploi sous le contrôle du Procureur de la République.

➤ la lutte contre l'économie souterraine et la délinquance organisée

La Direction des services fiscaux exploite au plan fiscal les renseignements recueillis par le *Groupe d'intervention régional* (GIR) de DIJON. Cette structure, dirigée par un commandant de police, regroupe des fonctionnaires de différentes administrations et de l'administration fiscale.

Son action est orientée dans la lutte contre l'économie souterraine et la délinquance organisée : blanchiment d'argent, trafic de stupéfiants, prostitution notamment.

En outre, au niveau départemental, une cellule de coordination Gendarmerie – Services fiscaux, destinée à favoriser et formaliser les échanges d'informations, a été mise en place début 2010.

➤ **la lutte contre les fraudes aux finances publiques**

Le décret n°2008-371 du 18 avril 2008 relatif à la coordination de la lutte contre la fraude a créé une Délégation nationale à la Lutte contre la Fraude et a précisé les dispositions relatives au plan local.

Ce comité a pour mission de conduire, sous la coordination du Préfet, des actions communes de lutte contre la fraude fiscale et sociale. Dans ce cadre, une convention destinée à favoriser les échanges d'informations a été signée le 15 décembre 2009 entre la Direction des services fiscaux et la CPAM. D'autres conventions sont en cours d'élaboration.

En modernisant les missions foncières au service des usagers

Dans ce but de modernisation, la Direction des services fiscaux de Saône-et-Loire a poursuivi :

✓ **L'offre d'un plan cadastral de qualité**

En 2009, l'actualité du plan cadastral - document de référence pour de nombreux utilisateurs et notamment des collectivités locales - est demeurée un enjeu. Ce plan sert également à l'Institut Géographique National.

Engagée dans la mise en place d'un système de constitution, de gestion et de diffusion des données cadastrales cartographiques sous forme numérique, la Direction des services fiscaux a, en 2009, signé de nouvelles conventions de numérisation avec les collectivités locales souhaitant numériser leur cadastre avec la participation de partenaires associés, gestionnaires de réseaux d'alimentation en énergie ou gestionnaires de services publics.

Ces conventions signées à fin 2009 concernent 209 communes, soit 75,5 % de la population et 43 % du territoire du département.

✓ **L'accroissement de la transparence et de la rapidité des prestations foncières**

En 2009, comme les années précédentes, la délivrance des renseignements a été effectuée à 100 % dans le délai de 10 jours. Le délai moyen de publication pour l'année 2009 est de 10 jours.

La montée en charge de l'application Télé@ctes se poursuit. Les notaires peuvent établir et faire enregistrer les actes de cession sous forme dématérialisée et recevoir des réponses également dématérialisées.

Fin 2009, 84 % des études notariales du département étaient équipées de l'application [Télé@ctes](#).

Sur l'année 2009, 25,08 % des formalités adressées par les études aux bureaux de conservation des hypothèques l'ont été via [Télé@ctes](#).

LES AGENTS DE LA DIRECTION ET LES MOYENS

En annexe, sont récapitulés pour l'exercice 2009 :

- les effectifs théoriques et réels,
- les dépenses de fonctionnement des services,
- les investissements (BOP).

EFFECTIFS

Nombre de postes budgétaires	452
------------------------------	------------

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MANDATÉES (TITRE III)

			Evolution par rapport à 2008
Programme 0218 02	Dépenses d'action sociale	124 588,83 €	- 5,41 %
Programme 0156 02	Subvention restaurants administratifs	0,00 €	- 100,00 %
Programme 0156 02	Dépenses de fonctionnement de la D.S.F.	2 628 790,43 €	1,67 %
	dont remises diverses 144 395 €		- 1,11 %
Programme 0156 02	Frais de poursuites, de justice et frais bancaires	44 735,60 €	- 10,58 %
TOTAL (1)		2 798 114,86 €	0,00 %
Programme 0156 01	Rémunérations	25 016 668,45 €	- 0,32 %
	dont rémunérations non titulaires : 129 959,76 €		- 2,56 %
	Autres dépenses	10 363,35 €	- 4,30 %
Programme 0218 01	Action sociale	9 276,96 €	47,54 %
TOTAL (2)		25 036 308,76 €	- 0,43 %
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES (3) = (1) + (2)		27 834 423,62 €	- 0,39 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	2009	Evolution par rapport à 2008
BOP LOCAL	173 807 €	808,16 %
BOP CENTRAL	1 308 877 €	363,76 %

(Montant des dépenses mandatées - Titre V)